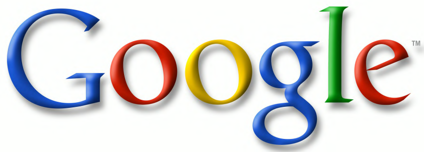
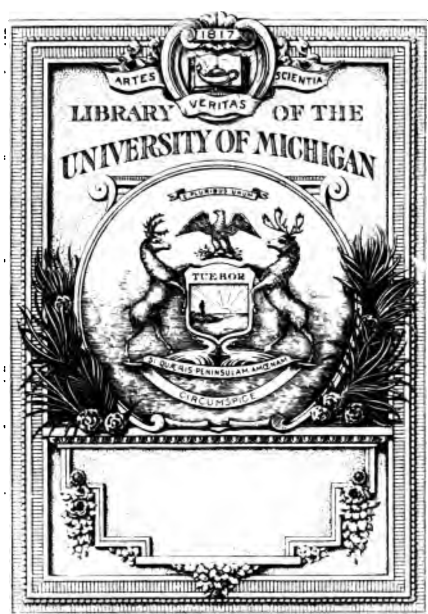




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

GUILLAUME BUDÉ

RESTAURATEUR DES ÉTUDES GRECQUES
EN FRANCE

ESSAI HISTORIQUE

PAR D. REBITTÉ

[illegible]

PARIS
JOUBERT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DES GRÈS, 14

1846

GUILLAUME BUDÉ

RESTAURATEUR DES ÉTUDES GRECQUES
EN FRANCE

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

GUILLAUME BUDÉ

RESTAURATEUR DES ÉTUDES GRECQUES EN FRANCE

ESSAI HISTORIQUE

PAR D. REBITTÉ

> Les immenses travaux de Budé, les services qu'il a rendus aux lettres, aux bonnes études, à la saine philosophie, à la raison humaine, peuvent à peine être appréciés aujourd'hui.
>
> (ANDRIEUX.)



PARIS
JOUBERT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DES GRÉS, 14

1846

A

M. J. F. BOISSONNADE,

MEMBRE DE L'INSTITUT,
PROFESSEUR DE LITTÉRATURE GRECQUE AU COLLÉGE DE FRANCE
ET A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

MONSIEUR,

Je n'ai pu m'occuper du grand helléniste qui a ouvert pour nous la carrière de la philologie, sans songer à l'homme éminent qui a, plus que personne, soutenu en France, au XIXe siècle, cette tradition de savoir et de talent.

En m'autorisant avec tant de bonne grâce à vous dé-

dier ce travail, vous m'avez fait une récompense de ce qui me semblait un devoir.

D'autres feront plus et mieux que moi pour la mémoire de Guillaume Budé. J'ai tenté ce qui m'était possible loin des riches dépôts d'où vous avez tiré tant de trésors, loin des conseils de cette critique élégante et profonde, de cette critique toute française dont vous êtes le modèle.

Profiter de plus près de ces précieux avantages serait mon unique ambition; mais quoi qu'il m'arrive, je m'honorerai toujours d'avoir obtenu les encouragements de votre bienveillance.

D. Rebitté,
Professeur de rhétorique au collége
royal de Besançon.

GUILLAUME BUDÉ,

RESTAURATEUR DES ÉTUDES GRECQUES EN FRANCE.

I. — Réflexions préliminaires.

C'est une idée heureuse, pour expliquer la marche de notre littérature, que de ne s'arrêter pas aux choses purement secondaires, mais de remonter jusqu'à la cause la plus générale et la plus essentielle de toutes, la nature même du génie national, ou, comme on l'a dit, de l'esprit français.

Cette idée, bien qu'excellente, a pourtant besoin de certaines restrictions, pour ne pas pousser à des conclusions erronées.

Que les mouvements de notre littérature aient tenu par un côté, ou par un autre, à la nature même de l'esprit français, c'est une vérité trop simple, pour qu'on en doute. Mais l'on ne peut douter non plus que l'esprit français ne se soit plus d'une fois trouvé en contact avec un esprit étranger. Dès lors, pour tenir compte de tout, à l'influence du génie national

il faut ajouter l'influence des littératures étrangères.

Or, dès la renaissance, l'esprit français a été curieux de ce qui se passait au dehors. Les annales de l'imprimerie le prouvent assez toutes seules.

Dans le cours du xvie siècle, nous avons emprunté à l'Espagne quelques livres de piété, quelques romans, peut-être aussi quelques écrits historiques. Mais il ne faut attacher aucune importance à ces emprunts. En ce temps-là, l'Allemagne ne s'était pas jointe encore au mouvement intellectuel de l'Europe latine. En Angleterre il n'y avait guère, pour toute littérature, qu'un écho affaibli de nos trouvères et de nos romanciers. Les lettres avaient pris un plus grand essor en Italie; et, comme il était juste, la littérature italienne devint pour nous un objet d'étude et d'émulation. On traduisit de l'italien un grand nombre de livres, tous ceux qui jouissaient d'une grande renommée au delà des monts; de plus les gens du monde et les dames étudiaient l'italien. Le jour vint où la cour et les gens du bel air menacèrent d'altérer la langue en y mêlant indiscrètement des locutions italiennes. Un savant illustre protesta contre cet engouement. Mais, à tout prendre, la littérature italienne n'aurait pas suffi à l'éducation de l'esprit français.

D'ailleurs, même au milieu de la plus grande vogue dont l'italien ait alors joui, l'étude du latin était plus générale encore. On a dit que, dans la maison de Robert Étienne, on parlait latin de la cave au grenier. Il n'y a pas d'exagération à dire que les enfants

apprenaient à bégayer le latin, en quittant la mamelle. Dans ce XVI[e] siècle si fécond et si actif, il n'y eut presque pas d'homme sachant tenir une plume, qui n'ait laissé quelque traité, quelque page au moins, de vers ou de prose, en langue latine. Lacroix du Maine voulut dresser le catalogue des latinistes français; à coup sûr les écrivains du XVI[e] siècle eussent été en majorité dans un tel inventaire. Or Lacroix affirme qu'il en avait trouvé plus de six mille en tout.

Les études grecques, il faut l'avouer, n'excitèrent jamais une activité pareille. On alla pourtant jusqu'à écrire en grec, et ces essais ne se bornaient pas à des productions légères, par exemple, à quelques pièces de vers, ou à quelques distiques, comme il fut de mode d'en jeter sur la tombe des savants. Un certain nombre d'érudits correspondaient en grec, par un faste de savoir honorable assurément, mais un peu stérile. Alors, comme aujourd'hui, une seule chose importait surtout dans l'étude du grec : c'était de lire les chefs-d'œuvre avec plus de curiosité pour les choses que pour les mots. Sans doute il fallut s'occuper d'abord des mots, dresser des lexiques, rédiger des grammaires, étudier longuement et minutieusement le mécanisme du discours ; telle devait être la première tâche des hellénistes, puisqu'il n'y avait pas d'autre canal par où les idées grecques pussent s'épancher. Mais de bonne heure on comprit les résultats qu'il fallait demander de préférence aux études grecques; et malgré quelques excès, les ef-

forts et les prétentions de la philologie se subordonnèrent, comme il le fallait, aux progrès du goût et de la raison.

II. Commencement de l'étude du grec en France.

En l'an 1500, il n'y avait encore en France, ni une école où l'étude du grec fût régulièrement établie, ni un maître qui en fît sérieusement des leçons, ni une grammaire ni un dictionnaire rédigés par un Français pour servir à cette étude, ni un texte grec sorti d'une presse française.

Il est donc naturel de penser que l'influence grecque sur l'esprit français ne date que du XVIe siècle.

Partageons ce siècle en trois époques. La première resta à peu près étrangère à l'étude du grec, ou du moins cette étude y fut le partage exclusif d'un petit nombre d'érudits; la seconde, que nous plaçons entre 1530 et 1560, c'est-à-dire entre l'institution des professeurs royaux et les débuts d'Henri Étienne, comptait déjà un assez grand nombre d'hellénistes. Dans cette période, les idées grecques coulent d'un flot plus large et plus libre; les traductions de grec en français commencent; les imitations ne tarderont pas à venir. La troisième remplit toute la fin du siècle; dans toute sa durée, malgré les convulsions politiques, l'esprit grec, ou interprété par un nombre prodigieux d'écrits latins de toute espèce,

ou admis dans tous les ouvrages écrits en français, anéantit peu à peu les principes et les idées du moyen âge, et fait triompher ceux qui devaient enfanter la civilisation des siècles suivants.

Ce que nous disons là n'est point nouveau; nous y revenons pourtant dans l'espoir d'exprimer des opinions plus précises. Si l'on nous permet une censure générale d'une certaine classe d'écrits, la tradition qui règne sur ce point, n'est communément fondée que sur des études superficielles. Veut-on savoir quelque chose de certain sur la restauration des études grecques? on ne peut dans ce cas se contenter des histoires générales, des biographies, des compilations enfin; rien ne dispense d'étudier avec soin les ouvrages des érudits de cette époque[1]. Ces ouvrages, nous ne craignons pas de le dire, sont une mine plus féconde qu'on ne croit; nos études sur la vie et les travaux de Budé en pourront fournir la preuve.

Les premiers écrits de Guillaume Budé ne sont pas antérieurs à l'année 1502.

Il y avait alors près d'un siècle et demi que l'Italie voyait fleurir les études grecques dans son sein. De bonne heure, le commerce avait établi des relations assidues entre la Grèce et l'Italie; mais de bonne

[1] On nous pardonnera de leur laisser souvent leurs noms grecs ou latins, faute des renseignements nécessaires pour reconnaître la forme indigène de ces noms.

heure aussi, la philologie eut ses héros et ses pèlerins. Vers la fin du XIVe siècle, Guarino de Vérone allait chercher à Constantinople les leçons de Chrysoloras. Jean Aurispa, son contemporain et son émule, ne se borna pas à étudier le grec à Constantinople, mais de plus, il en rapporta une grande quantité de manuscrits (Ginguené, c. XIX). Pétrarque s'est plaint qu'il n'y eût pas de son temps plus de dix Italiens en état de lire Homère dans sa langue. Dix lettrés du XIVe siècle assez bons hellénistes pour lire le grec d'Homère, n'était-ce pas beaucoup? et si l'Italie ne les possédait pas, les eût-on trouvés ailleurs? Au siècle suivant, Jean de Ravenne enseigna le grec d'abord à Padoue, puis à Florence. Boccace fait fonder à Florence une chaire de littérature grecque. Cependant les Grecs avaient déjà pensé à transmettre aux peuples de l'Occident le dépôt des sciences et des lettres. Chrysoloras vint solliciter des secours pour sa patrie. Mais il ne dédaigna pas, chemin faisant, de travailler aussi pour le salut et la renaissance des lettres. Il passe pour avoir beaucoup contribué à réveiller en Italie le goût des études grecques. A la même époque, il se forme quelques bibliothèques dans ce pays. C'est pourquoi, quand l'imprimerie eut passé les Alpes, rien ne manquait de ce qui pouvait accélérer la diffusion des textes grecs. La grammaire de Constantin Lascaris paraît à Milan en 1476; ce fut, dit-on, le coup d'essai des imprimeurs italiens, dans la reproduction des livres grecs. De 1476

à 1500, les imprimeurs de Milan, et surtout ceux de Venise, Alde à leur tête, publièrent un bon nombre d'auteurs importants. Mais en France, vers 1500, il n'y avait ni une école de grec, ni un collége où cette étude fût régulièrement établie, ni une grammaire grecque faite chez nous et pour nous, ni un lexique grec d'origine française, ni enfin une presse française qui eût reproduit un texte grec.

Peu après 1500, Guillaume Budé traduit en latin quelques traités de Plutarque.

En 1507, François Tissard, aidé de l'imprimeur Gilles Gourmont, publie un petit recueil de textes grecs.

Une seconde publication de Tissard contient les éléments de grammaire, *Ἐρωτήματα*, de Chrysoloras. En 1512, un dictionnaire grec paraît sous les auspices de Jérôme Aléandre. L'exemple de Gilles Gourmont enhardit les autres imprimeurs. On publie un Théocrite en 1513, quelques discours de saint Jean Chrysostome en 1514, les deux premiers chants de l'*Iliade* en 1523, les sept tragédies de Sophocle en 1528, et, dans cette même année, neuf comédies d'Aristophane; en 1529, on voit paraître « trente dialogues de Lucien *translatés* par Geofroy Tory. » On avait publié cette même année un texte de Lucien avec une traduction latine. En 1530, les professeurs royaux sont institués! C'est à peu près vers cette année que l'imprimeur Wechel ouvre la série de ses éditions grecques, si nombreuses pour le temps. Gérard Morr, ou Mohr, et Simon de Colines le sui-

vent de près. Nous sommes encore assez loin d'Henri Étienne. Mais nous allons rencontrer, chemin faisant, Adrien Turnèbe et Fédéric Morel, précédés par Robert Étienne. Ces trois imprimeurs nous conduisent jusque vers 1560, et dès ce moment on voit l'immortel auteur du *Thesaurus* se charger, on sait avec quel succès, de donner à la France un imprimeur de grec, qui pût lutter, par le nombre et l'importance de ses éditions, nous ne dirons pas seulement avec les Giunta et les Froben, mais avec les Aldes eux-mêmes.

Ainsi les études grecques, à peu près nulles vers 1500, faibles encore dans les trente premières années du siècle, paraissent s'animer un peu vers 1530, s'étendent d'une manière sensible dans les trente années qui suivent, et donnent à la fin du XVI[e] siècle les plus beaux résultats, malgré les troubles de cette époque si orageuse.

Quelques détails feront voir combien ce progrès fut rapide. Les tableaux que nous allons tracer, marqueront en même temps la tâche principale que les philologues français s'étaient d'abord imposée, et quels succès ont couronné ces premiers efforts.

III. — De la grammaire grecque en France au XVIe siècle.

Le *Liber gnomagyricus* de Tissard, publié en 1507, mettait entre les mains des écoliers quelques textes, pour servir de sujets d'explication. On pensa qu'il eût mieux fait de publier tout d'abord une grammaire. Il s'était contenté de placer au-devant du *Liber gnomagyricus* l'alphabet grec et une demi-page latine, qui a pour titre *Regulæ pronuntiandi Græcum*. Nous la citerons tout entière. Tissard y enseigne à épeler le grec : « *Pi* et *alpha*, pa; *taf*, « *epsilon*, *rho*, ter : pater! Nota : ν præcedente τ, « illud τ profertur pro δ, ut, πάντα : panda! Item β « profertur *v*, nec habent Græci enunciationem « illius litteræ *b*, nisi, in uno casu, quum videlicet « μ præcedit π, quia tunc loco illius π, ista littera *b* « profertur, πέμπω : pembo! » Trois mois et demi après la publication du recueil *gnomique*, Tissard donna au public la grammaire de Chrysoloras. Cette édition ne contient que le texte grec. Les *Questions* de Chrysoloras correspondent à la partie la plus élémentaire du premier livre de Burnouf; seulement il n'y faut chercher ni ampleur, ni ordre, ni clarté; ce qui est absolument nécessaire, s'y trouve exposé avec une sécheresse extrême; et néanmoins on y rencontre des choses qui seraient inutiles même dans une grammaire complète; ce sont des observations, aussi abstraites que vaines, comme on en trouve tant dans l'analyse du langage, telle que les Grecs l'ont faite.

Cela n'empêcha pas que cette grammaire ne fût rééditée par le même libraire Gilles Gourmont en 1512 et en 1516 : ce qui fait trois éditions dans l'espace de huit ans. Déjà en 1508 les éléments de prononciation grecque, un peu étendus peut-être, avaient reparu, avec un nouveau recueil de morceaux grecs. Mais bientôt Chrysoloras trouva dans Théodore Gaza un rival redoutable. Panzer fait mention d'une édition des *Institutiones grammaticæ* de Gaza, γραμματικὴ Εἰσαγωγή, sous la date de 1516; et jusqu'à l'année 1535, il en marque six éditions, ainsi qu'il suit: 1516, 1521, 1528, 1529, 1534, 1535. Il est à noter que de bonne heure Gaza fut publié avec une traduction latine en regard du texte. A mesure que l'impression du grec trouva de nouveaux encouragements, on publia les autres grammaires grecques, les anciennes quelquefois, les modernes plus souvent. Nous trouvons dans Panzer deux éditions de Démétrius Chalcondylas, 1525, 1526; une de Constantin Lascaris, *de quorumdam Verborum Constructione*, 1535. Les anciens grammairiens, comme on sait, ont le défaut de ne traiter spécialement qu'un point ou quelques points de l'art de parler ou de l'histoire de la langue; mais on pouvait donner de l'ensemble à leurs traités, en les réunissant. En 1521, Chéradame avait publié une collection grammaticale de ce genre[1].

[1] 1521. *Grammatica isagogica Johannis Cheradami Sagiensis ex diversis auctoribus ad studiorum utilitatem, multo labore collecta. G. Gourm.*

En 1534 et 1535, un certain Hadrianus Hamerotius publie à son tour un recueil semblable, où il traite, dit-il, des dialectes, de la déclinaison, et de la conjugaison, d'après Grégoire de Corinthe, Jean le grammairien, Plutarque, Jean Philoponus, et d'autres auteurs *ejusdem classis*. L'année 1532 avait vu paraître les *Eclogæ atticæ* de Thomas Magister, de Phrynichus et de Moschopulus. Ce dernier eut deux éditions séparées, 1544, 1545, et une édition avec Clénard, 1549. En 1572, Henri Étienne donne au public une collection d'auteurs, où l'on trouve Grégoire de Corinthe, Plutarque, Tryphon, Cyrille, Philoponus, Ammonius, Orbicius, Hésiode, Galien. Mais la date de cette édition, c'est l'année 1572; mais l'éditeur de cette collection, c'est Henri Étienne; c'est-à-dire que ce recueil était destiné aux érudits; car il y avait alors des érudits depuis assez longtemps et en assez grand nombre. Depuis l'édition de Chrysoloras de 1507, jusque vers 1534, on publia de préférence les grammairiens grecs modernes, parce qu'on n'en avait pas d'autres qui fussent dignes de les remplacer. Deux Italiens passent pour avoir rédigé des grammaires grecques, Alde Manuce et Urbain de Bellune; cela n'est vrai que du dernier; car les *Institutiones grammaticæ* de Manuce sont essentiellement une grammaire latine, malgré les mots grecs dont le texte est parsemé, et la nomenclature de métrique grecque qui termine le livre. Panzer cite deux éditions d'Alde Manuce; 1515, 1531. Les imprimeurs de Paris éditèrent au

moins une fois l'ouvrage d'Urbain de Bellune. Nous ne parlons point des alphabets, c'est-à-dire, de certains petits traités qui servaient à étudier les éléments de l'épellation, de la prononciation et de l'écriture. On devine aisément que c'était là, pour commencer l'étude du grec, le livre le plus nécessaire et le plus souvent réédité. Parmi les véritables grammaires, jusqu'après 1530, celle de Théodore Gaza fut la plus répandue. Mais cette année-là on en imprima à Louvain une nouvelle, qui devait faire à toutes les autres une concurrence longtemps victorieuse; c'était celle de Clénard. Cet helléniste, qui enseignait alors à Louvain, et qui vint bientôt professer à Paris, fit pour l'usage de ses élèves un traité aussi élémentaire que celui de Chrysoloras, mais dégagé du langage technique et de l'exposition si obscure et si sèche que les Grecs emploient dans leurs grammaires; n'innovant du reste en rien, ni dans l'exposition des matières, ni dans l'étendue de la doctrine. Tout ce que nous y trouvons de nouveau, et qui paraisse propre à l'auteur, c'est un traité de syntaxe, qui ne contient pas plus de six pages. Cet ouvrage de Clénard a pour titre: *Institutiones in Linguam græcam*. L'année suivante, 1531, le même auteur publia sous ce titre : *Meditationes in Linguam græcam*, un ouvrage destiné à ceux qui étudiaient le grec sans maître. Cet ouvrage contient le texte grec de la lettre de saint Bazile, *de Vita in Solitudine agenda*, avec une traduction latine de Budé; le grec et la traduction sont liés par un sys-

tème de chiffres qui marquent la correspondance des mots dans les deux textes; au bas de chaque page, on trouve une analyse minutieuse de chaque mot grec, au triple point de vue de l'étymologie, de la déclinaison ou de la conjugaison, et de la syntaxe. Ces deux ouvrages furent presque toujours réunis par la suite. La grammaire de Clénard obtint promptement un succès extraordinaire en France. Pourtant chaque nouvel éditeur se crut obligé d'y ajouter quelque chose. Dans une édition, que nous avons sous les yeux, 1580, l'éditeur, Petrus Antesignanus, a étouffé le texte de Clénard sous les scholies dont il le surcharge, et les suppléments dont il le flanque en tête et en queue. Ce travail de Petrus Antesignanus était fait et publié dès 1554, comme le prouve une épître signée par ce professeur, et datée de Lyon ; nous la lisons en tête de cette édition de Clénard, publiée en 1580. Avant la première édition française de Clénard qui nous soit connue, celle de 1534, Gilles Gourmont avait publié la grammaire d'Urbain de Bellune; nous en avons vu une édition sans date, sans préface, et ne contenant, outre le texte d'Urbain, que quelques mots d'Alde à Pic de La Mirandole. Gourmont reproduisit donc, sans y rien ajouter, l'édition d'Alde. Il n'est pas probable que le livre ait été bien reçu, et ce fut justice; il est extrait des grammairiens grecs et, cependant, beaucoup plus volumineux que Chrysoloras; abstrait et sec comme eux, Urbain n'a, non plus qu'eux, ni clarté, ni sagacité, ni méthode. Beaucoup plus tard,

la grammaire de l'Espagnol Vergara jouit de quelque réputation en France, puisque nous la voyons imprimée deux fois par Fédéric Morel, 1550, 1555. Plus riche que celle de Clénard, plus claire que celle d'Urbain de Bellune, plus facile à lire que Clénard, compliqué de ses commentateurs ou scholiastes, elle ne paraît pourtant pas avoir prévalu sur ses rivales. Théodore Gaza fut lu plus que tout autre grammairien jusque vers 1540; on en publiait séparément les divers livres; le premier pouvait tenir lieu de Chrysoloras; le second ajoutait au premier des développements utiles; le troisième rebutait les lecteurs par son obscurité; le quatrième passait pour un tissu d'énigmes; mais on était libre de s'en tenir aux deux premiers, et c'est ce qu'on faisait généralement. Clénard mit un terme à la popularité de Théodore Gaza, mais il dut lui-même un peu de sa longue vogue à ses scholiastes.

Outre les scholiastes de Clénard, qui sont peu connus, nous n'avons en France qu'un grammairien grec au XVIe siècle : c'est Ramus. Ce n'est pas que plus d'un érudit français de ce siècle n'ait su la grammaire à fond, beaucoup mieux qu'il n'était possible de l'apprendre dans les grammaires alors existantes. Henri Étienne l'a bien prouvé dans son dialogue latin *de bene instituendis græcæ Linguæ Studiis*. Il leur eût été facile de perfectionner la grammaire grecque; mais en France alors on attachait peu de prix à cette sorte de travail. Henri Étienne reproche aux grammairiens grecs, qui

avaient écrit pour les études renaissantes, d'avoir oublié que leurs grammaires étaient faites, non pour des Grecs, mais pour des barbares; non pour des jeunes gens qui parlaient grec dès le berceau, mais pour des étrangers qui l'allaient apprendre surtout dans les livres. En effet, c'est là un défaut capital dans la plupart de ces traités. Quant aux grammaires qui furent rédigées par des étrangers, elles pèchent par un double défaut, également insupportable : l'étalage du savoir, et une inexactitude dans les détails, qui va parfois jusqu'à l'ignorance la plus singulière. Il faut entendre Henri Étienne leur reprocher les surprenantes erreurs où ils sont tombés, surtout dans la théorie de la syntaxe. Les érudits français pensèrent que le tableau de la déclinaison et de la conjugaison suffisait pour les études élémentaires, et que, ce pas une fois franchi, l'expérience, la lecture des auteurs, cette méthode personnelle qui seule peut compléter de fortes études, suppléeraient amplement à ce que les grammaires n'enseignaient pas. Il y avait sans doute de beaux travaux à faire sur la syntaxe, sur les dialectes, sur la métrique. Mais le temps de les entreprendre était-il venu? Ne fallait-il pas essayer de constituer les textes tout d'abord, et attendre les résultats qu'une étude approfondie de chaque auteur ferait naître? Ceci même n'était pas bien urgent. Le plus pressé, c'était d'initier l'esprit français aux idées, à la raison, à la philosophie morale, à ce qui forme l'intime substance de l'hellénisme. Si donc

les philologues français du XVIe siècle ont laissé la tâche du grammairien aux simples maîtres d'école, on n'en doit pas être surpris. Ramus, qui, sans être de la classe des Budé et des Étienne, a néanmoins montré plus d'une fois beaucoup de sagacité et de justesse d'esprit, déclare, dans la préface de sa grammaire, qu'il ne veut traiter que certains points, ceux-là seulement où la grammaire latine ne peut suffire pour l'étude du grec. Il renonçait par suite à toute digression dans le domaine de la grammaire générale ou de la grammaire comparée. Mais en donnant tout ce qui est propre à la langue grecque, il en a dit, à peu de chose près, tout ce qu'il y avait d'essentiel à en dire. Son livre n'a obtenu aucune renommée. Il est pourtant clair et simple; mais il venait un peu tard, puisqu'il date de 1559 : avant Clénard, Budé avait traité un assez grand nombre de questions grammaticales, avec une telle supériorité, que Clénard renvoyait à ce maître tous ceux qui voulaient faire une étude sérieuse du grec. Nous nous occuperons plus tard de cet ouvrage. Ici, nous n'en devions parler que pour l'exclure de la classe des grammaires.

IV. — Des dictionnaires grecs publiés en France au XVIe siècle.

Au commencement du XVIe siècle, les dictionnaires manquaient autant que les grammaires. Comme s'il eût voulu mettre un peu de tout dans son *Liber gnomagyricus*, Tissard le termine par une trentaine d'onomatopées qui expriment en grec le sifflement ou le cri de divers animaux. Mais ce ne fut que quatre ou cinq ans plus tard, vers 1512, que l'on vit paraître un dictionnaire grec. A cette époque, l'Italie avait déjà quelques essais en ce genre. Le dictionnaire grec de fabrication moderne le plus ancien de tous, est celui de Crastone, ou Crestone, dont la première édition parut à Milan en 1480. Schœll, qu'on peut citer comme bibliographe, bien qu'il ait emprunté tout ce qu'il dit, et qu'il ait fait sa compilation sans grand discernement, dit de ce dictionnaire qu'il fut réimprimé à Vicence en 1483, à Modène en 1499; que Buonaccorso en fit un abrégé, lequel parut deux fois à Milan, sans date, et à Reggio en 1497; qu'Alde l'ancien le réimprima en 1497, avec quelques additions, et que cette édition a été nommée le dictionnaire d'Alde; qu'il parut à Ferrare en 1510, à Bâle en 1519, 1522, 1524, 1561; que l'édition de Bâle de 1524 fut dirigée par Jacques Tryng, dit Ceratinus, et enrichie d'une préface par Érasme; que celle de 1561 fut soignée par Cœlius Secundus Curio, et réimprimée en 1576. Il en cite deux éditions faites à Paris, celle de 1512, qui fut

imprimée sous la direction de Jérôme Aléandre, et celle de 1521, dont Nicolas Bérauld fut l'éditeur. En parlant de Crestone, Schœll prend sa défense contre Henri Étienne, en termes qu'il convient de relever : « Henri Étienne, dit-il, a jugé Crestone avec beaucoup d'injustice; il a surtout montré peu d'urbanité en qualifiant ce religieux de *sus bœotica*. Les contemporains de Crestone n'en jugèrent pas ainsi; ils accueillirent son ouvrage avec reconnaissance, et lui prodiguèrent de justes éloges.» (T. VII, p. 345.) Que les contemporains de Crestone aient su gré à ce religieux d'avoir rédigé un livre qu'il était fort difficile de bien faire, mais qu'il était honorable de faire, même très-médiocrement, personne ne le contestera. Mais que cent ans après Crestone, quand les études grecques, ayant fait dans toute l'Europe d'immenses progrès, le plus grand helléniste de cette époque ait traité avec quelque dédain toute une famille de lexiques remplis d'erreurs, en désaccord, par une faiblesse insupportable, avec l'état présent de la philologie, est-ce une chose dont il convienne de s'indigner ? Ces plaintes, au surplus, annoncent une grande légèreté; elles prouvent en effet que l'historien de la littérature grecque n'a pas lu le passage qu'il censure, à moins que, l'ayant lu, il ne l'ait pas compris. Voici comment Henri Étienne s'est exprimé dans une lettre sur l'état de son imprimerie: « Iis, quæ circumferuntur, « lexicis græco-latinis primam imposuit manum mo- « nachus quidam, Joannes Crastonus, Placentinus,

« carmelitanus ; sed quum is jejunis expositionibus,
« in quibus vernaculo etiam sermone interdum, id
« est italico, utitur, contentus fuisset, perfunctorie
« item constructiones verborum indicasset, nullos
« auctorum locos proferens, ex quibus illæ pariter
« et significationes cognosci possent ; multi postea
« certatim multa, hinc inde sine ullo delectu ac
« judicio excerpta, inseruerunt : donec tandem, in-
« doctis typographis, de augenda lexicorum mole in-
« ter se certantibus, et præmia iis, qui id præstarent,
« proponentibus, quæ jejunæ, et, si ita loqui licet,
« macilentæ erant expositiones, adeo pingues et
« crassæ redditæ sunt, ut in illis passim nihil aliud
« quam bœoticam suem agnoscamus. » (Maittaire, *Steph. hist.*, 309, H. Steph. epist. *de Typogr. suæ Statu.*) Henri Étienne parle donc du dictionnaire refait et grossi sans jugement, sans bonne doctrine, par des libraires avides et des éditeurs ignorants. Quant à l'auteur de ce catalogue sec et maigre, il est hors de cause. C'est pour ceux qui avaient engraissé ce squelette, que l'auteur du *Thesaurus* a réservé toute son indignation : « Prodeat cum Homero Hesiodus,
« prodeat Theocritus, prodeat doctus Callimachus,
« prodeat mirus ille vocabulorum fabricator Nican-
« der, prodeant denique quicunque olim exstite-
« runt poetæ, et cum illis oratores, historici, quos-
« cunque denique in ullo genere scriptores habuit
« unquam Græcia : ad ista vulgarium lexicorum
« græco-latinorum centies reconsarcinatorum vo-
« cabula obstupescent atque obmutescent. » (*Ibid.*,

p. 310.) Avant de nous occuper plus spécialement de la lexicographie grecque et de ses progrès en France, nous rappellerons, avec Schœll, le souvenir de deux ouvrages de Guarini de Favera, dit Varinus Phavorinus Camers, moins connus que le lexique de Crastone, mais qui paraissent avoir été le fruit d'un travail plus intelligent. « Le premier ouvrage qu'il publia, dit Schœll, est un choix de mots tirés des commentaires d'Eustathe, qui étaient alors inédits, et d'autres grammairiens; les mots y sont rangés par ordre alphabétique. Les grammairiens qui ont servi à Varino sont nommés en tête de l'ouvrage; ils sont au nombre de trente-deux, parmi lesquels il y en a qui n'ont pas été publiés encore. Le principal usage auquel cet ouvrage peut être employé de nos jours, c'est la correction du texte des grammairiens publiés. Il fit ensuite en langue latine un recueil de sentences tirées de Jean Stobée. Son troisième ouvrage est un lexique, intitulé : *Magnum ac perutile Dictionarium*. L'auteur l'a compulsé d'Hesychius, Suidas, Phrynichus, Harpocration, Eustathius, de l'*Etymologicum magnum*, du lexique de Philémon, qui s'y trouve presque en entier, de divers ouvrages de grammairiens et de scoliastes. Ce dictionnaire, sans traduction latine, était certainement un livre fort utile à l'époque où il parut; mais aujourd'hui il n'a d'autre mérite que les variantes et corrections des auteurs cités qu'il nous fournit, et les extraits de grammairiens inédits qu'il renferme. » (T. I, p. 347.) Schœll ne cite que

deux éditions de cet ouvrage, Rome 1523, et Bâle 1538. Quant aux extraits, ils ont paru pour la première fois dans le *Thesaurus cornu copiæ et horti Adonidis*, Venise 1496, et pour la seconde fois dans la collection de M. Guil. Dindorf. Nous avons cité Shœll *in extenso*, pour lui laisser la responsabilité de ses affirmations et des dates qu'il pose; comme on doit s'y attendre, il n'a pas eu connaissance de tous les faits (t. VII, p. 421-2). Selon lui, c'est-à-dire selon les auteurs qu'il copie, le dictionnaire de Robert Constantin fut un ouvrage correct et savant, de sorte qu'il est resté utile; il n'en connaît qu'une édition, celle de Genève, 1562. Il fait remonter à Pierre Gyllius et à l'année 1532, un lexique qui, réédité en 1537 par Jean Hartung, et enrichi des observations de Budé, Tusanus, Conrad Gesner, Adrien Junius, Robert Constantin, Marc Hopper, et Nicolas Hœninger, fut nommé lexique *septemvirorum* ou *septemvirale*, en 1584, on y ajouta les observations de Guillaume Xylander et de Jacques Cellarius, et il s'appela dès lors *Lexicon novemvirale*. Le lexique des neuf auteurs fut réimprimé à Genève en 1592, sous le nom de Robert Constantin, mais avec quelques additions de Fr. Portus; on le donna pour une seconde édition du dictionnaire de Robert Constantin, publié en 1562 (t. VII, p. 424-5). Voilà le nom de Robert Constantin mêlé à bien des éditions de lexiques qui n'étaient pas de lui. Schœll place, comme il convient, la première édition du *Thesaurus* en

l'année 1572, et la seconde en 1580; il affirme que Frédéric Sylburg a eu beaucoup de part au travail d'Étienne. Pour juger ce travail, il emprunte l'opinion exprimée par un critique anonyme, dans un article de la *Quarterly Review*, mars 1820, vol. XLIV: « Quant au mérite du *Thesaurus*, il faut faire trois observations. D'abord les exemples ont été choisis, les uns dans des éditions imprimées d'auteurs grecs, les autres dans des manuscrits; quelques-unes de ces citations sont faites de mémoire; souvent les leçons sont corrigées par conjecture. Ensuite il a été publié, depuis les temps d'Henri Étienne, plusieurs auteurs grecs, et nommément des grammairiens, qui renfermaient beaucoup de mots dont on ne connaissait pas alors l'existence. Enfin la science de l'étymologie, qu'Henri Étienne prit pour guide dans l'arrangement de son lexique, était dans l'enfance; et, pour être vrai, le génie de la langue était méconnu. Ces considérations font connaître la nature des défauts qu'on remarque dans cet ouvrage, et leur cause; ces défauts sont des citations inexactes ou altérées, l'absence de plusieurs milliers de mots, et d'une classification tant des mots primitifs, que des mots dérivés. » (T. VII, p. 423-4.) Schœll parle de Scapula et de son dictionnaire, et, prenant parti encore une fois contre Henri Étienne, il juge que la publication de l'extrait étant postérieure de sept ans à la publication du *Thesaurus*, cela justifie Scapula de tout reproche d'infidélité. Citer Schœll aussi longuement, c'est lui

donner trop d'importance, mais nous pensons surtout aux opinions dont il s'est fait l'écho. Pour rectifier ce qu'elles ont d'inexact, nous allons donner le résultat de nos propres recherches sur la lexicographie grecque en France au XVIe siècle.

Tout d'abord, il nous paraît presque certain qu'avant le travail d'Henri Étienne, il n'y eut, ni en France, ni hors de France, aucune rédaction lexicographique où le recueil des mots, leur classement, et leur interprétation, aient été refaits, sans que l'on copiât servilement les lexiques antérieurs. Henri Étienne affirme que les spéculations des libraires avaient seules multiplié ces lexiques, et que les divers éditeurs employés par les libraires, avaient grossi cette classe de livres sans discernement, sans critique, sans exactitude, et tout juste, à ce qu'il semble, pour que les marchands eussent le droit d'annoncer des lexiques plus complets. Schœll connaissait trois souches et par conséquent trois familles de dictionnaires grecs, l'une remontant à Crastone, dont le dictionnaire avait paru en Italie dès l'année 1480; la seconde à André Gyllius, dont le dictionnaire parut à Bâle, en 1532; la troisième à Robert Constantin, dont le livre parut à Genève en 1562. Nous ferons remarquer que Robert Constantin est au nombre des auteurs dont le lexique *septemviral* de 1537 porte la signature. D'autre part, les biographes mettent la mort de Robert Constantin à l'année 1605. Il s'ensuivrait que ce médecin publia son dictionnaire quarante-trois ans

avant sa mort, et qu'il aurait signé le lexique *septemviral* dans la cinquante-neuvième année de sa vie. Y a-t-il eu deux auteurs de ce nom? Ou bien la vie de ce savant a t-elle égalé toute la durée du XVIe siècle? Nous ne déciderons pas ces questions. Mais, en disant que Schœll non plus ne les a pas décidées, nous le convaincrons de légèreté ; et, nous fondant sur la négligence des historiens qui ont assemblé, comme lui, des assertions de seconde main, sans rechercher la vérité sur chaque fait dans le texte même des livres dont ils parlent, nous nous croyons en droit de mettre l'opinion d'Henri Étienne au-dessus de pareilles contradictions. Au surplus, Henri Étienne n'est pas le seul qui ait accusé les lexicographes grecs du XVIe siècle de s'être tous bornés à grossir un fonds de compilation commune. Nous n'avons pas vu le lexique de Jérôme Aléandre; mais nous remarquerons que, venu à Paris en 1508, il quitta cette ville en 1513 pour se retirer à Orléans, comme le prouve le titre seul du Théocrite imprimé par Gilles Gourmont, en 1513 : *Liber dicatus Hieronymo Aleandro Mottensi, trium linguarum doctissimo, Aureliæ litteras profitenti, etc.* (Panzer). Veut-on admettre qu'Aléandre a fait son dictionnaire en trois ou quatre ans? Suppose-t-on qu'il ait renoncé de plein gré à se servir d'une classification et d'une interprétation déjà faites dans un lexique d'origine italienne? Nous ne pouvons pas le croire, d'autant plus que ce personnage cherchait plutôt la fortune dans le monde que la renommée dans les

lettres. D'ailleurs son lexique ne fut pas remarqué, et les travaux un peu considérables étaient alors trop rares, pour qu'un lexique original pût se produire sans attirer l'attention des érudits et des libraires. En 1530, Oporinus donna à Bâle une édition nouvelle du *Lexicon ferrariense* ; c'est le lexique de Crastone; ici nous répétons ce que nous avons lu dans la préface de ce dictionnaire. Oporinus l'avait publié douze ans auparavant, c'est-à-dire en 1518; et cette édition de 1518 était, dit-il, la première qu'on en eût faite en Allemagne; on l'avait tirée à mille exemplaires; il ajoute que ce lexique, dans l'état où il l'avait pris, était déjà loin de son état primitif, « non uno partu natum ; » la nouvelle édition, celle de 1530, devait être plus riche que l'édition de Paris de plus de quatre mille mots. Quelle est cette édition de Paris dont Oporinus fait mention? Nous ne le savons pas exactement; mais nous avons sous les yeux un lexique imprimé à Paris, cette même année 1530, dans la maison de Sorbonne, par Gérard Morrh ou Morrhius; il a pour titre : *Lexicon græco-latinum, cui præter omnes omnium editiones hactenus, sive in Italia, sive in Gallia, sive in Germania impressas, ingens vocabulorum numerus accessit; idque partim ex Græcorum lexicis, partim ex recentium lucubrationibus; non quorumlibet, sed exquisitorum, nimirum Gulielmi Budæi, Erasmi Roterodami, Laurentii Vallæ, Hermolai Barbari, Angeli Politiani, Ludovici Cœlii, aliorumque ejusdem*

classis. N'est-il pas évident par ce seul titre que c'est là une reproduction d'un travail déjà ancien? Au surplus la préface de l'éditeur ne permet pas à cet égard le moindre doute; le libraire y laisse apercevoir le secret de ces remaniements: « Ce dictionnaire, nous dit l'auteur de la préface, avait été déjà publié plusieurs fois; mais cette fois de nouveaux éditeurs, dont les soins ont été payés fort cher, ont travaillé à l'enrichir. » (*Ibid.*) On en avait donc déjà fait plusieurs éditions en France. Pour en savoir le nombre exact, il faudrait avoir compté et compulsé tous les livres de cette classe qui gisent dans la poussière des bibliothèques. Goujet (*Mém. sur le Coll. Roy.*) nous fournit quelques faits qui sont dignes d'attention. Une lettre de Chéradame, écrite en 1521, nous apprend que ce professeur était sur le point de donner, avec quelques autres savants, un dictionnaire grec beaucoup plus ample que tous ceux que l'on avait vus jusqu'alors. Nous trouvons, en effet, pour l'année 1523, un lexique grec, mentionné dans les listes de Panzer, sous ce titre: *Lexicon græco-latinum, opera Gulielmi Mayni et Chæradami*. Goujet a peut-être renversé les deux chiffres de cette date, quand il a cité une édition de 1532. Que l'édition de 1523 ait été refaite ou non, l'important est de savoir jusqu'à quel point Guillaume Mayn et Chéradame avaient amélioré l'ancien fonds; car il n'est pas douteux qu'ils aient travaillé sur une rédaction déjà faite. Goujet nous dit que ce livre est précédé de trois épîtres dédicatoires:

l'une de Mayn à François Poncher, évêque de Paris; les deux autres de Chéradame, adressées, la première à François I[er], la seconde à Guillaume Petit, évêque de Troyes. Mayn reconnaît que Chéradame l'a beaucoup aidé; qu'il a fourni d'abord un grand nombre d'articles tirés, les uns d'Homère, les autres d'Hippocrate; ensuite que c'est lui qui a corrigé les épreuves; Mayn n'avait pu se charger de ce soin, parce qu'il était malade. En somme, cette nouvelle édition contenait au delà de huit mille articles de plus que l'édition de Bâle de 1522 : *Lexicon græc. cæteris omnibus aut in Italia aut Gallia, Germaniave antehac excusis, multo locupletius, utpote supra ter mille additiones basileensi lexico ann. D.* MDXII, *apud Curionem impresso, adjectas, amplius quinque recentiorum additionum millibus auctum, etc.* Entre l'édition de 1513 et celle de Bâle de 1518, les presses de Paris avaient-elles de nouveau reproduit cet ouvrage? Cela est probable; mais nous n'avons rien trouvé qui éclaircisse ce point. Il n'est pas douteux qu'après l'édition de Gérard Morrhius à Paris en 1530, et celle d'Oporinus, publiée à Bâle vers la même époque, le seul progrès des études grecques, qui recrutaient chaque jour de nouveaux néophytes, n'ait rendu nécessaire plus d'une nouvelle édition d'un ouvrage aussi utile, quoiqu'il fût très-imparfait. C'est en 1532 que Gyllius aurait, selon Schœll, publié à Bâle un lexique rédigé par lui. Selon toutes les probabilités, ce ne fut encore là qu'une réédition du lexique déjà reçu,

et depuis longtemps reproduit par toutes les presses. En 1537, ce même dictionnaire devient le lexique septemviral, parce qu'on y fait entrer des observations de Budé, de Toussain, de Conrad Gesner, etc. Mais, dès 1530, l'édition de Paris, faite par Morrhius, annonçait qu'elle s'était enrichie des observations de Budé ! Au surplus, l'autorité et le crédit de cet helléniste étaient si grands que, depuis la publication de ses *Commentaires sur la Langue grecque*, tous les lexicographes avaient soin de s'appuyer de son autorité, et surtout d'en avertir le public. Nous avons comparé l'article Δίκη dans tous les lexiques qui se sont trouvés sous notre main, et partout nous avons vu ce même article finir par un renvoi aux écrits de Budé, soit à ses notes sur les Pandectes, soit à ses commentaires sur le grec; nous avons déjà dit que les grammairiens en faisaient de même. Voilà comment il est arrivé que Budé a passé pour l'auteur d'un lexique grec. Un grand nombre d'éditeurs ont eu soin de placer adroitement le nom de Budé à l'endroit le plus apparent de leurs lexiques; les relieurs, à leur tour, ont mis ce même nom tout seul sur le dos de bien des in-folio, sans plus de fondement. Ainsi s'est établie une erreur que nous pouvons repousser en toute certitude. De 1537 à 1554, nous voyons paraître le lexique étymologique de Chéradame, sous ce titre : *Lexicopator etymon ex variis doctissimorum hominum lucubrationibus, per Jo. Chæradamum*. Il n'y a point lieu à regarder ce livre

comme le fruit d'un nouveau travail. En 1545, Conrad Gesner, mis par Schœll au nombre des *septemvirorum*, publie à Bâle une nouvelle édition, dont la préface confirme l'opinion d'Étienne, comme on va le voir par ce qui suit : « Lexicon græco-« latinum, ut vocant, nescio a quo primo inceptum, « paulatim per diversos, a minimis initiis, auctum, « ad hoc fastigii pervenit, in quo nunc conspicitur. « — Plerique autem, qui hanc provinciam susce-« pere, non tam eruditi quam laboriosi et dili-« gentes fuere.... Quodsi etiam aliqui non indocti « manus operi admoverunt, ita leviter tamen et de-« functorie in eo versati sunt, quod testari potest « errorum multitudo, etc.... Itaque factum est, « ut multis jam annis hic liber nullum auctorem « agnosceret. Quamobrem ego tandem, jure quo-« dam præscriptionis, mihi hunc ipsum sumere « volui, ut qui non hoc tempore solum in eo expur-« gando innumeris mendis et augendo versatus sim, « sed etiam intra paucos retro annos, etc. » (Préf. de ce dict.) C'était donc une opinion générale vers le milieu du xvie siècle que le dictionnaire grec, tant de fois remanié, n'appartenait plus ni à aucun auteur, ni à aucun libraire, et que chacun avait le droit de s'approprier le fruit des remaniements antérieurs. Mais il est tout aussi notoire que ce dictionnaire se corrompait de plus en plus en se grossissant, ou que du moins les nombreux éditeurs qui l'avaient voulu compléter, n'avaient guère fait que le surcharger d'erreurs nouvelles. Il faut donc tenir

les critiques d'Henri Étienne pour bien fondées. Les hellénistes français antérieurs à lui firent-ils quelque effort pour mettre le lexique grec en meilleur état? Nous n'en pouvons pas douter. Ils avaient senti la nécessité de corriger ce livre tout en le complétant, d'assurer l'interprétation du grec par l'étude des textes classiques. En 1552, le libraire Bogard publie un lexique de Toussain, sous ce titre : *Lexicon græco-latinum, ingenti vocum accessione, Jacobi Tusani, græcarum litterarum professoris regii, studio et industria locupletatum; scriptorumque laudatorum auctoritate plurimis in locis illustratum, et a vitiis, quibus scatebat, vindicatum*. Nous lisons dans la préface que Toussain avait remis ce travail au libraire en 1547, et qu'il était mort peu de jours après. Notons que, dans ce dictionnaire, cet article Δίκη, que nous avons comparé dans divers lexiques, a pris des proportions extraordinaires; c'est un commentaire plutôt qu'un article de lexique; les exemples y sont très-nombreux, et le tout remplit presque trois grandes colonnes in-folio. Budé y est cité jusqu'à trois fois; et, comme tous les autres dans le même cas, Toussain renvoie non pas au dictionnaire de ce savant, mais à ses notes ou à ses commentaires. Un lexique de 1554 vient enfin nous prouver que Budé n'a rédigé complétement aucun ouvrage de ce genre; nous avons cet ouvrage entre les mains; en voici le titre : *Lexicon græco-latinum, seu thesaurus linguæ græcæ, post eos omnes, qui in hoc commentandi genere hactenus excelluerunt; ex*

ipsius demum G. Budæi manu scripto lexico, magna cum dictionum, tum elocutionum accessione auctus, et plurimis in locis restitutus : ex officina Joannis Crispini, anno a Christo nato MDLIIII. L'auteur signe *Claudius Baduellius Nemausensis*. Nous ne savons rien sur ce savant, excepté ce qu'en dit Goujet (*Biblioth.*), qui nous le montre engagé dans une longue querelle avec un certain Bigot, au sujet du collége de Nîmes, nouvellement fondé, et dont Badwell aurait ravi la direction à Bigot. Cette bizarre affaire, que Goujet n'a guère éclaircie, est sans intérêt pour nous. Ce qui nous importe plus que l'histoire privée de Badwell, c'est de savoir de quel droit il met à son tour son dictionnaire sous l'autorité de Budé. Il s'explique à ce sujet dans sa préface, et, ce qu'il dit, nous ne voyons pas qu'il soit possible de ne le pas tenir pour certain. Budé avait rédigé un recueil de notes lexicographiques; Badwell appelle cela *manuscriptum lexicon*. Nous trouvons dans une lettre de Budé à Érasme que réellement il avait pensé à rédiger un lexique; qu'il avait une grande quantité de matériaux; mais qu'en fin de compte, ce travail ne lui causant que du dégoût, il y avait entièrement renoncé. Que Budé ait rédigé un assez grand nombre de notes lexicographiques, nous ne pouvons guère en douter. Est-il possible, en effet, qu'il ait composé ses commentaires sur les Pandectes et son livre sur les monnaies anciennes, sans discuter à fond un grand nombre de mots grecs? Mais plus tard a-t-il mis ses notes en

ordre et disposé ces éléments de telle sorte qu'il en résultât un véritable lexique? Il est certain qu'il n'en fut rien jusqu'en 1529, où ses commentaires parurent. La lettre *à Érasme*, dont nous avons parlé, est antérieure à cette publication. Les *Commentaires* furent l'objet d'une rédaction spéciale de 1527 à 1529.

Jusqu'en 1529, Budé n'a donc pas rédigé de dictionnaire. Il était dès cette époque âgé de soixante-trois ans et accablé d'infirmités. Veut-on supposer qu'il s'est livré à ce genre de travail de 1530 à 1540, année de sa mort? Les détails que nous trouvons dans Badwell nous défendent de le croire. Il nous dit que Budé avait eu l'intention de faire un dictionnaire complet, mais que la mort l'empêcha d'exécuter cette entreprise. Toussain voulut la conduire à bonne fin, et il travailla sur les matériaux amassés par son maître. Mais il mourut à son tour, comme nous l'avons vu, en 1547, après avoir remis son manuscrit à Bogard. Ce manuscrit consistait en quatre volumes d'imprimés, chargés de notes indéchiffrables; à tel point que personne ne voulait se charger d'en diriger l'impression. Toutefois, les élèves de Toussain firent si bien que ce nouveau lexique parut en 1552. Badwell ajoute qu'il ne trouve pas dans cet ouvrage de Toussain tous les matériaux fournis par Budé, et qu'à lui seul était réservé de donner au public le reste de ce trésor. Le fils de Budé lui a communiqué trois cahiers, *tres commentarii*, dont Toussain n'avait pas fait usage.

Que contenaient ces cahiers? à quelle classe du lexique se rapportaient-ils? Badwell n'en dit rien. Leur a-t-il donné une place à part dans son ouvrage? il n'y paraît pas. Les matériaux que Toussain avait négligés pouvaient-ils donner du prix au lexique de Badwell? cela n'est pas à supposer. Dans tous les cas, les notes de Budé sont perdues et noyées dans la rédaction de Badwell, de telle sorte qu'il est impossible de les y démêler. Nous concluons de cela que l'on a eu tort de parler d'un lexique imprimé de Budé. Il est douteux, d'ailleurs, qu'il y ait eu jamais même un lexique manuscrit, ouvrage de ce savant. Les meilleurs résultats de ses études sur le lexique et la grammaire, il les a publiés en 1529, dans ses *Commentaires;* le reste s'est perdu dans le lexique de Toussain d'abord, et enfin dans le lexique de Badwell. Ce dernier lexique est plus volumineux qu'aucun des lexiques antérieurs; mais le fond de la rédaction n'est pas nouveau. Henri Étienne, il importe de le remarquer, ne l'a pas excepté du blâme dont il a frappé tous les autres. Il faut faire la même remarque au sujet du lexique de Robert Constantin, publié en 1562, à Genève. Mais, tandis qu'on publiait ce livre et qu'on multipliait les éditions du lexique septemviral, 1560, 1568, 1572, Henri Étienne préparait une révolution dans la lexicographie grecque. Le *Thesaurus Linguæ græcæ* vit le jour en 1572, et il en fut fait une seconde édition en 1580. Ce livre méritait de remplacer tous les lexiques antérieurs. Par malheur, son étendue et sa richesse même en

interdisaient presque l'usage aux écoliers; et là pourtant est l'unique voie de popularité pour un livre de ce genre. Le travail de Scapula, publié en 1579, mit le nouveau système de lexicographie et l'érudition de Henri Étienne à la portée des petites bourses. C'est pourquoi il jouit, dès son apparition, d'une vogue incomparable. Henri Étienne s'est plaint du tort que l'abrégé faisait au grand dictionnaire. S'il n'eut pas tout le profit de son travail, il en eut au moins tout l'honneur. Par lui les bases de la lexicographie grecque avaient été changées, et sur de nouveaux fondements il avait élevé un immense et solide édifice qui dure encore; il ne nous appartient pas de discuter le mérite d'un tel ouvrage ni les critiques qu'on en a faites en divers temps. Pour traiter un tel sujet, il faudrait une érudition qui nous manque. Ici, d'ailleurs, nous avons seulement à constater ce que la France a fait au XVIe siècle, quand il fallut restaurer l'étude du grec. Dans la grammaire, elle suivit le mouvement général, sans chercher à le surpasser; mais dans la lexicographie, qui importait bien davantage, elle déploya une activité soutenue et triomphante à la fin.

V. — Coup d'œil sur les éditions de textes grecs, faites en France au XVIe siècle.

La grammaire ne donne pas le corps d'une langue; elle classe les termes dont une langue se compose, elle enseigne les inflexions que le discours leur imprime; elle explique les règles d'après lesquelles ils se prêtent aux formes diverses de la pensée. Le lexique à son tour ne décrit pas le mécanisme du discours; il expose seulement les signes nécessaires pour l'expression des idées. Où sont les exemples qui justifient les indications et les règles de la grammaire? Où sont les idées dont le lexique fournit le catalogue inanimé? Où sont les pensées, les connaissances, les sentiments qui représentent la vie des peuples, leur sagesse, leur perfection intellectuelle, et tout leur état moral? Ce dépôt de toute la vie d'un peuple est dans sa littérature. A quels auteurs grecs l'esprit français alla-t-il tout d'abord? Quand la collection des textes grecs s'est-elle étendue et complétée? C'est un point qu'il faut traiter dans une esquisse des études grecques en France, et c'est à la bibliographie qu'il faut demander ces éclaircissements. Le *Liber gnomagyricus*, publié en 1507, contient, comme nous l'avons dit, quelques morceaux de poésie gnomique. Périandre, Bias, Pittacus, Cléobule, Chilon, Solon, Thalès ont fourni cent quarante-quatre sentences. Une seule phrase de quatre lignes contient une pensée de Socrate; un mot

de Diogène est exposé dans un morceau de dix-sept lignes. Il y a sous le nom d'Hésiode dix-sept lignes qui ne sont point des vers; les vers dorés de Pythagore, au nombre de soixante-dix-huit; un morceau d'Isocrate sur l'envie, en vingt-quatre lignes, et une courte pensée du même auteur. Phocylide a fourni deux petits morceaux, l'un de quatre lignes, l'autre de deux, et un morceau plus considérable, le *Ποίημα νουθετικόν*, en deux cent vingt-trois hexamètres; enfin nous y lisons trente-trois vers de la sibylle Érythrée formant l'anagramme Ἰησοῦς, Χριστός, Θεοῦ, υἱός, *σωτήρ*, *σταυρός*. Le recueil finit par trente-trois mots qui expriment le cri d'autant d'animaux. Le tout ne va guère au delà de trois cent cinquante lignes. Voilà les premiers textes grecs que l'on ait publiés en France. Une préface latine d'environ trois pages annonce le but de cette publication et les difficultés qu'elle rencontra. Il s'agit pour les jeunes gens de compléter leurs études latines : « Nemini dubium « est, juvenes modestissimi, adolescentes benevo- « lentissimi, hos enim compello, hos præsertim « alloquor, quanti sit Latinis eruditio græca, in « hac præcipue tempestate, æstimanda ; non pro- « vectis solum et doctrina et latiali eloquentia, alio- « quin Tullio, cæterisque et oratoribus et philoso- « phis et medicis, cæterarumque artium hujusce- « modi, ac disciplinarum cupientissimis, celebratis- « sima; verum etiam vobis paulatim serpere ad « summa latinitatis fastigia nitentibus. » On trouve des mots grecs, des phrases grecques, dans les textes

latins; de plus, c'est dans le grec qu'il faut chercher la source de beaucoup de choses qui se trouvent dans la poésie latine. Quel malheur que tout cela soit lettre close pour vous! dit Tissard. « Quam grave « enim, quantumque molestum, græca passim con- « spersa, eorum insciis, non in soluta modo ac ora- « tione pedestri, nescire; neque historicis in libris, « neque in cæteris oratoriis, et ne in epistalticis « quidem ac missoriis epistolis, quarum usus ubi- « que frequentissimus; sed in poeticis figmentis, « quorum rivuli ex græco fonte emanarunt; quorum « origo ex græco fonte propagata est; quorumque « vis ac energia, quanta sit, quamque vehemens, « nemo est qui [*non*] apprehendat; nemo est qui « non concipiat! » Cela fait que les plus savants trébuchent dans les textes latins; ils sont arrêtés à tout moment, ou plutôt ils se surprennent sur la pente d'un précipice. Que de contrariétés! que de chagrins! Tissard en a été touché. Voilà pourquoi il a fait imprimer un peu de grec; fort peu assurément; mais ce peu a pourtant son prix. Il lui en a coûté bien des fatigues, bien des ennuis. D'abord personne ne voulait se charger de l'impression; nul n'y voulait risquer son argent; il fallait fondre des caractères, chose fort dispendieuse; et puis les imprimeurs n'entendaient rien au grec; ils n'étaient pas même en état de le lire. Pourquoi, après tout, disaient-ils, s'engager dans une entreprise dont on ne pouvait prévoir l'issue? Arrêté par tant d'obstacles, Tissard s'est trouvé presque à bout de courage, mais non pas

d'éloquence heureusement; il a parlé aux imprimeurs d'honneur, de renommée, de gloire; il a fait valoir auprès d'eux non-seulement l'intérêt de la jeunesse, mais encore celui du bien public; enfin il les a suppliés au nom des profits qu'ils ne pouvaient manquer de faire. Tant d'instances les ont vaincus. Mais alors il s'est trouvé qu'ils n'avaient ni abréviations, ni accents : « O pœnuriam miseram ! o iniquam, com« miserandamque rerum angustiam! heu! quo dolore « percellor! quo conficior! » On serait tombé dans le désespoir pour moins que cela. Tissard résiste à ce coup. Il faut lever ce terrible obstacle! Il fait si bien, par prières et promesses, que les imprimeurs se pourvoient de quelques accents et de quelques diphthongues. Cependant ils ont fait de grands frais, moindres, il est vrai, que s'ils eussent imprimé de ces gros volumes qui viennent d'au delà les monts, et qui coûtent si cher; mais quoi qu'il leur en coûtât, Tissard leur a promis une ample compensation de leurs dépenses. C'est maintenant aux jeunes gens des écoles à tenir les promesses qu'il a faites en leur nom. « Comparate « itaque, vobis, comparate, inquam, hoc opuscu« lum, aureis septem sapientium dictis, aliisque Py« thagoræ redimitum, non tamen nummis idcirco « aureis, sed pretio tantillo, adeo ut marsupia vestra « ne pauxillum quidem depregnascant, adeo ut ne « etiam minimum detumescant! » Forcez, dit-il aux jeunes gens, forcez les imprimeurs à vous donner des auteurs plus considérables; qu'ils voient seulement qu'on peut gagner quelque chose à ce métier.

Si vous faites naître cette espérance, vous aurez dans peu non-seulement quelques textes avec les accents et les diphthongues, mais la littérature grecque tout entière, ce dépôt de toutes les sciences et de tous les arts libéraux! — Il est à présumer que pendant l'impression du *Liber gnomagyricus*, Tissard reçut des assurances qui lui permettaient d'entreprendre des publications plus étendues. Dans un nouvel appel, qu'il adresse à tous les élèves de l'Université, « ad « clarissimum ac studiosissimum scholasticorum « parisiensium cœtum, » il annonce qu'il veut leur donner Homère, au moins par parties, et ensuite les autres écrivains grecs « ces génies qui sont au-dessus de l'humanité; » seulement il a besoin du secours de la jeunesse. Il faut se liguer contre les étrangers, qui ont le monopole du commerce des livres. « Ea vestra benevolentia, ea vestra alacritate, « quam præ vobis fertis, plurimum suscitor, pluri- « mum incendor, ac impellor, quo majora posthac, « et Homerum ipsum tandem, per librorum saltem « sectionem, Græcorumque ipsorum delicias ac glo- « riam tradiderim : quid plura? Ethica tandem, « politica, œconomica, et alia tanti viri, tamque « excellentis philosophi, et cæterorum divinorum « magis quam humanorum ingeniorum monumenta. « Adeste ergo unanimes! favete æquanimiter!» Par ce moyen les livres grecs ne viendront pas de si loin, ils nous coûteront moins cher, et puis, c'est le moyen d'imposer silence aux reproches orgueilleux des Italiens. « Quid, inquiunt, barbari, in nos arma defer-

« tis? Speratisne usquequaque, hac in tam celebri, « tam eleganti patria dominari? hic, barbari, in« cultique, leves, superbi atque arrogantes, apud « Latinos adeo tersos cultosque, adeo constantes, « adeo modestos, humanos, ac benevolos amicis « quidem, inimicis vero et severissimos et trucissi« mos, hic, inquam, apud nos, speratis habitare? « Penes nos licere volumus, hicque ad nos opes « vestras divitiasque, ex nationibus illis ultramon« tanis, asportare; quibus nullus est litterarum hu« manarum neque græçarum usus. » Les Italiens étaient vaincus par les armes; mais ils l'emportaient par la culture de l'esprit; ils dédaignaient ces barbares qui ne savaient que donner de grands coups de lance; ils disaient tout haut que l'érudition et la science leur assuraient une supériorité qu'on ne leur ravirait pas. « Νήπιοι (vesani), qui livore oculos ob« ducti, hi enim sunt, qui obloquuntur, non quan« topere eorum oculis existat, vident. Noruntne « quamdudum prærepta est illis clara [*sic*], et « oblatum est illis jugum? noruntne quantum Pa« risiorum universitas sit in litteris florentissima? « Quod et plerique ipsorummet Italorum, prudentes « plane, ac doctrina experientiaque præditi, haud « inficiandum putavere. » Ils nous reprochent de ne rien entendre au grec, mais à ce mal il y a remède. « Jamjam tum via patet, qua nos illorum manibus « palmam subducamus; cui facilis, propeque diem, « si vultis, adest exitus. Collaboremus ergo! alter « alterum coadjuvet! alter alterius adsit auxilio! »

Il paraît que cet appel si pressant fut entendu, et que le premier livre grec se vendit assez bien pour encourager les imprimeurs à publier un nouveau livre dans la même langue. Nous venons de voir Tissard annoncer un Homère complet. Il publia la même année, à de très-courts intervalles, la *Batrachomyomachie*, puis *les Œuvres et les Jours* d'Hésiode, puis enfin les *Questions grammaticales* de Chrysoloras. De ces quatre publications, nous n'avons sous les yeux que la première et la dernière. Mais nous ne pouvons guère douter que Tissard n'ait publié une partie des œuvres d'Homère; il avait promis de le faire dans l'épilogue du *Gnomagyricus*. Quant au poëme d'Hésiode, Schœll le met au nombre des textes grecs imprimés par Gourmont, en 1507 ou 1508. L'année suivante, en 1509, le même libraire fit paraître, dit Schœll, quelques-uns des ouvrages moraux de Plutarque. Panzer mentionne cette publication; mais il en indique une autre, postérieure à la grammaire de Chrysoloras, sous le titre suivant : *Tabula Elementorum græcorum, cum diphthongis, et pronuntiandi regulis, et pluribus græcis orationibus, et Hippocratis jurejurando, abbreviationibus græcis, et græce numeros signantium amplissima descriptio.* L'année suivante vit paraître trois traités de Plutarque, Πλουτάρχου Χαιρωνέως περὶ Ἀρετῆς καὶ Κακίας, τοῦ αὐτοῦ περὶ Τύχης, τοῦ αὐτοῦ Πῶς δεῖ τὸν Νεὸν Ποιημάτων ἀκούειν. Nous n'avons pas vu ces deux publications. Elles portent sans doute quelques traces de la main qui

les a livrées aux presses de Gourmont. Remarquons qu'elles répondent au plan que Tissard s'était tracé. Nous aurions quelque plaisir à trouver sa signature sur ces deux livres; d'autant plus que ce brave patriote ne manquerait pas de nous apprendre jusqu'à quel point l'empressement des écoliers parisiens avait répondu à ses éloquentes invitations. Ce serait pour nous une raison de plus de recommander sa mémoire aux érudits. Le bon Tissard ne fut peut-être pas un grand helléniste. Son zèle pour le latin ne l'empêche pas de manier quelquefois assez rudement la langue de Cicéron. Mais il a compris qu'il était bon d'imprimer des textes grecs. Il a forcé les libraires à risquer leur argent pour cette innovation vraiment téméraire. Il s'en fallait de beaucoup qu'il devinât tous les résultats de ces études grecques, dont il a fourni à la France les premiers éléments. Mais il n'est pas douteux que ce succès n'ait exigé de très-grands efforts et le dévouement le plus entier aux intérêts de la jeunesse. Honneur donc à ce bon Tissard, qui écrit si naïvement en latin, mais qui eut et qui réalisa une idée si heureuse. Il semble qu'il mourut sans laisser le moindre souvenir dans cette époque ingrate. On suivit du moins l'impulsion qu'il avait donnée. En 1512, Gourmont donna une seconde édition de la grammaire de Chrysoloras, et d'une partie du *Gnomagyricus*, sous ce titre, *Gnomologia, Theognis, Pythagoras, Phocylides, etc., græce.* En 1513, le même libraire publia le Théocrite, dédié à Jérôme Aléandre, et

signé par un certain « Celsus Hugo Dissutus Cavil-
« lanus celticarum nec non hebraicarum apud Pa-
« risios interpres. » (*Tables* de Panzer.) En 1514, Joachim Perionius publia, chez Charlotte Guillard, un discours de Nectaire, archevêque de Constantinople, et six discours de saint Jean Chrysostome, avec une traduction latine en regard du texte. Nous franchissons un assez long intervalle pour arriver à la première édition de la grammaire de Théodore Gaza, en 1521. Mais cette même année voit paraître, *græce et latine*, les *Hiéroglyphiques* d'Horus Apollon. En 1523, Gourmont publia les deux premiers livres de l'*Iliade*; en 1527 il donna le *Cratyle* de Platon. En 1528, le libraire Simon de Colines, imprime Σοφοκλέους τραγωδίαι ἑπτά. Cette même année, une partie des comédies d'Aristophane, *comediæ novem*, paraissent sous les auspices de Chéradame. C'est la première fois qu'un helléniste français, éditeur instruit, signe une édition grecque. Panzer place à la même époque une édition partielle de Lucien : *Dialogi Deorum, græce et latine*. Nous touchons à l'époque de la fondation des professeurs royaux. Jusqu'ici les publications grecques ont été assez rares, si l'on songe à l'espace de vingt ans qui sépare le *Gnomagyricus* de l'*Aristophane* de Chéradame. Vingt ans! c'est presque une génération.

Dans ces digressions, qui ne sont pas inutiles pour notre sujet, nous ne perdons pas de vue Guillaume Budé. Au moment où Tissard publiait son premier

livre, Budé avait quarante ans ; il en avait soixante, quand Chéradame publiait son Aristophane ; il touchait donc dès lors à la fin de sa carrière ; mais l'année d'après il vit, grâce à ses ardents efforts, les études grecques et la philologie investies d'un rôle public en France, et soutenues par l'autorité royale.

Pour ne pas anticiper sur des questions qu'il nous faudra traiter plus tard avec plus de détails, nous reprenons, mais brièvement, les annales des publications grecques depuis 1528. L'année suivante, en 1529, un libraire fort actif vient prendre l'héritage de Gourmont ; c'est Christian Wechel, qui va lutter avec Colines, Mohr ou Morrhyus, et quelques autres dont les presses furent moins actives, comme Vascosan, Augurel et Tiletan. Wechel publie, en 1529, Isocr., *de Pace ;* Plut., *de Liber. institut. ;* en 1530, Hermog., *de Invent. ;* Hermog. *Ars rhetor. absolutiss. ;* Hermog., *de Formis Orat. ;* en 1531, Ceb. *Tab. ;* Pyth. *Carmina aur. ;* Thucyd. lib. I conc. ; Æschin. et Demosth. *Orat. advers. ;* en 1532, Plat. *Tim. ;* Aristot., *de Natur. auscult.* c. paraphr. Themist. ; Demosth., *de Syntaxi, de Classibus, de Rhodior. Libert., de Megalopol., de percussis cum Alex. Fœderibus ;* Demosth., *C. Lent. ;* Alcin. *Philos. ad Plut. dogm. introd. ;* en 1533, Dion. Chrys. orat. V *de Lege, de Consuet., de Fortuna* III ; en 1535, Thucyd. lib. I et II ; Hom. *Odyss.* lib. I-V ; Pind. *Olymp. et Pyth. ;* en 1536, Luc. *Parasit.* et *Charon ;* et de plus il fait une réédition de l'*Odyssée,* lib. I-V. En cette année

1536, Gilles Gourmont reparaît pour publier de nouveau son Théocrite, Θεοκρίτου εἰδύλλια, τοῦτ' ἔστι μικρὰ ποιήματα τριάκοντα, et quelques opuscules de Lucien: Ἐνύπνιον, ἤτοι βίος Λουκιανοῦ Σαμοσατέως ῥήτορος, etc., Δίκη Φωνηέντων, Τίμων ἢ Μισάνθρωπος, Ἀλκύων ἢ περὶ Μεταμορφώσεως, Προμηθεὺς ἢ Καύκασος Ἑρμῆς. Simon de Colines avait imprimé, en 1529, Isocrat. *Parænes. ad Demonic.*; en 1534, une édition du Nouveau Testament, ἡ Καινὴ Διαθήκη. En 1533, Antoine Augurell imprime *les OEuvres et les Jours* d'Hésiode; en 1535, Tiletan donne au public *les Économiques* de Xénophon. Mais après Wéchel, le plus actif des imprimeurs, ce fut Gérard Morrhyus; ce dernier publie, en 1530, Didym. *Interpret. in Odyss.*; Luc. *Somnium sive Gallus*; Plutarch. *Apophthegm.*; Aristot., *de Arte rhetor.*; Sophocl. *Ajax flagellif.* On voit que dès 1530, les textes grecs commencèrent à se multiplier sensiblement. Jusque-là, il est vrai, nous comptons des libraires plutôt que des éditeurs vraiment dignes de ce nom. Mais ce sont des libraires instruits; ils ont à leur service des protes lettrés; quelques-uns ont marqué dans l'histoire des hautes études. Dans le premier quart du siècle, Josse Bade Ascensius, qui n'a jamais imprimé du grec, à ce qu'il nous semble, avait enseigné cette langue à Lyon, avant de s'établir à Paris comme imprimeur. Le premier des Étienne n'imprime que du latin. Le second, l'illustre auteur du *Thesaurus Linguæ latinæ*, Robert Étienne, semble réserver pour son fils Henri l'honneur de donner enfin un

rival aux plus célèbres imprimeurs d'Italie. Pourtant de 1544 à 1554, il imprime dans un espace de dix ans un assez grand nombre de livres grecs; en 1544, c'est Maittaire qui l'atteste, Robert Étienne fait paraître les auteurs ecclésiastiques, Eusèbe, Socrate, Théodoret, Sozomène, Évagre; en 1547, il publie Dionys. Halicarn. *Antiq. rom.;* ejusd. *de Composit. ad Ruf.; Art. rhetor. Cap. quæd. ad Echecrat.; quo Dicendi Gen. usus sit Thucyd., ad Amm.;* en 1548, Dionys. *rom. Hist.*, lib. XXIII. Cette illustre famille des Étienne s'était dès lors emparée de l'impression des livres les plus savants et les plus utiles; Charles Étienne publie, en 1551, Appiani Alexandr. *rom. Hist.* A l'époque où nous sommes parvenus, Guillaume Morel vient grossir la liste des savants imprimeurs; Adrien Turnèbe donne une édition princeps de Philon; nous ne pouvons affirmer absolument que Turnèbe se soit appliqué le premier au travail si difficile de la critique et de la constitution des textes; mais, à ce qu'il nous semble, nul avant lui, en France, ne s'est acquitté de cette tâche avec autant d'éclat; en 1552, il donna une partie des œuvres d'Eschyle; en 1553, celles de Sophocle; il édite Homère en 1558. Mais nous voici parvenus à l'époque où Henri Étienne va donner à la France une collection à peu près complète des classiques grecs, enrichie de quelques auteurs jusqu'alors négligés par tous les imprimeurs, les poëtes lyriques, par exemple, avec des additions nécessaires pour plus d'un auteur, améliorée dans tous

les détails où une critique très-érudite et très-fine pouvait appliquer sa lime. Henri Étienne débute en 1554, par son édition d'Anacréon, et, malgré mille vicissitudes de fortune, il ne cesse d'imprimer qu'en 1595. Casaubon, son illustre gendre, avait publié Diogène de Laërce en 1583, un Aristote complet avec la traduction latine, en 1590, Athénée, en 1597. Mais nous ne voulons pas sortir du xvie siècle. A cette période de la renaissance hellénique, l'impression des textes grecs fleurit au delà de toute espérance dans les quarante dernières années du siècle, et ce sont les Étienne qui ont presque tout le mérite de cette prospérité.

Ainsi, depuis l'institution des professeurs royaux jusqu'à Turnèbe et Henri Étienne, l'histoire de la librairie suffit pour prouver que les études grecques avaient reçu une impulsion vigoureuse. Dans les trente années qui précèdent l'institution des professeurs royaux, les impressions de grec sont rares et peu considérables, grâce aux passions qui se sont liguées contre les études grecques à leur naissance, et qui sont encore dans toute leur force au moment dont nous parlons.

VI. — Des hellénistes français contemporains de Budé.

Comme on vient de le voir, dans les premières années du XVI[e] siècle, pour trouver du grec imprimé il fallait s'adresser à l'Italie. Quant à nous, nous n'avons aucun renseignement sur les envois que la librairie italienne faisait vers Lyon ou vers Paris. Panzer mentionne un Giunta établi à Lyon, et qui y tenait probablement une succursale de la grande maison de Florence. Mais ce fait ne se rapporte pas aux premières années du XVI[e] siècle. Du reste, à cette époque les acheteurs de livres ou de manuscrits grecs se réduisaient à cette phalange fort peu nombreuse d'érudits qui se trouvèrent prêts à enseigner le grec vers 1530. C'est vers l'époque où cette première phalange d'hellénistes se lève que l'imprimerie de Paris commence à publier du grec. Dès ce moment le nombre des hellénistes augmente plus rapidement. Il ne serait pas sans intérêt de rechercher les titres de tous et de chacun, parmi ceux qui, de 1530 à 1600, servirent la cause de l'hellénisme, soit par leur enseignement, soit par leurs écrits. Mais, pour substituer sur ce point des opinions certaines à des récits hasardés, il faudrait pouvoir consulter une multitude de livres, qu'il est bien difficile de réunir; c'est à peine si nous avons pu nous satisfaire nous-même pour ce qui concerne les contemporains de Budé. Le peu que nous en dirons est certain. Mais dès ce moment, nous de-

vons exprimer le regret de n'en savoir pas davantage. Pour l'époque suivante, et le temps qui remplit le reste du XVIe siècle, nous nous en tenons à la notoriété que les biographes ont établie, quelque vague et incertaine qu'elle soit. Nous avons dû rechercher d'abord l'ordre chronologique dans lequel ces savants ont paru, et tenir compte surtout du temps et des circonstances où chacun entra dans la carrière. A ce point de vue, voici, selon nous, l'ordre dans lequel il faut ranger les principaux d'entre eux.

Nous plaçons dans la première époque : Lefèvre d'Étaples (Faber Stapulensis), Tissard, Vatable ou Watteblé ; Chéradame (Cheradamus), Toussain (Tusanus), Pierre Danes (Petrus Danesius), Lazare de Baïf, Rabelais, Pierre Ami, Louis Ruzé, Nicolas Bérauld, Germain de Brie (Brixius), Guillaume Petit, Guillaume Cop, Jacques Colin, etc.

La seconde époque comprend les hellénistes sortis des écoles vers le temps où les professeurs royaux furent institués, c'est-à-dire de 1530 à 1535. Dans cette seconde classe il faut placer quelques jurisconsultes, Dumoulin en tête; les chefs de la réforme en France, Théodore de Bèze et Calvin; quelques littérateurs, tels que Charles de Sainte-Marthe, Hugues Salel; quelques professeurs royaux, Pierre Galland, Pierre Ramus, Adrien Turnèbe; il faut y comprendre encore Duchâtel, Dolet, Robert Étienne et Morel; le plus grand de tous

à cette époque, c'est Adrien Turnèbe. L'époque de Henri Étienne marque la troisième et dernière phase de l'hellénisme au XVIe siècle. Il n'y a point, de 1555 à 1590, d'helléniste qu'on puisse lui comparer. Toutefois, nous trouvons dans ce même temps quelques noms illustres qui brillent même à côté du sien. Nous citerons Jean Daurat, Denis Lambin, Muret, Louis Le Roy, Léger Duchesne, Cujas, Ronsard, et enfin Amyot.

Dans la seconde époque, dans la troisième surtout, nous aurions pu citer un certain nombre de lettrés qui passent pour avoir fait une étude sérieuse du grec; mais nous pensons qu'il ne faut pas l'affirmer de chacun d'eux à la légère. Les grands hellénistes ont été rares de tous les temps. Au XVIe siècle, les biographes en supposent beaucoup plus qu'il n'y en a eu.

Les érudits, après tout, ne sont pas les seuls qui aient travaillé avec succès à établir l'influence de l'hellénisme. Cette influence, au temps d'Henri Étienne, était pleinement triomphante; et dès lors ce fut dans la raison publique que le crédit des idées grecques trouva son principal appui. Dans l'époque précédente, depuis l'institution des professeurs royaux jusqu'à Henri Étienne, cette influence était faible encore, et il en avait coûté beaucoup pour l'établir: mais pourtant les études grecques étaient déjà libres et respectées; peu de gens savaient le grec, peu avaient le courage de l'étudier; mais du moins la profession d'helléniste n'attirait plus les anathèmes.

Au temps de Budé, il avait fallu créer cette étude et en donner le premier exemple. Il avait fallu en même temps délivrer l'hellénisme de l'opposition violente des uns, de l'indifférence non moins funeste des autres. L'honneur d'avoir entrepris cette tâche glorieuse appartient selon nous à Budé. Est-il juste d'attribuer à d'autres la restauration des études grecques? Quelques-uns des contemporains de Budé y ont-ils pris une part dont il faille tenir compte? Voici notre opinion à ce sujet.

D'après ce peu de documents que nous avons pu trouver, le plus ancien professeur de grec au XVI[e] siècle, ce fut Lefèvre d'Étaples. Ses leçons du reste n'eurent pas de grands résultats. Il expliqua du grec, mais il ne paraît pas avoir formé un seul élève. S'il fut véritablement digne du nom de philologue, s'il étudia les lettres profanes spécialement, il n'eut pas du moins le loisir de communiquer son érudition à d'autres. En 1504, reçu maître ès arts, à seize ans, il prend un emploi de régent de littérature, *classicus grammaticus*, au collége de Coqueret. Il passe au collége d'Harcourt, attiré par un salaire plus ample; un grand concours d'auditeurs vient à ses explications de Valère Maxime. Mais au bout d'un an, il rentre au collége de Coqueret, où il explique, entre autres livres, la grammaire de Théodore Gaza. C'était à peu près la première fois, dit Duboulay qui nous fournit ces détails, qu'on expliquait du grec dans l'académie de Paris : « Præter publicam « grammatices explanationem, Theodorum Gazam

« interpretatus est; quæ prima fere fuit atticæ linguæ « in academiam parisiensem introductio. » (Duboulay, t. VI, p. 928.) Lefèvre ne resta pas toujours au collége de Coqueret. Mais sa carrière de professeur ne fut pas longue : il se fit moine en 1514, c'est-à-dire à l'âge de vingt-six ans. Assurément il ne pouvait pas être bien savant à son début, du moins en grec; l'était-il devenu, quand il quitta l'Université? comment l'aurait-il pu? la chose alors était si difficile! les maîtres manquant absolument, les livres étant si rares! Ce qui est certain, c'est que, dans cette première période, il ne fit pas imprimer une seule ligne de grec, et que ses leçons n'empêchèrent pas Tissard de proposer l'étude de cette langue, en 1508, comme une nouveauté. Une fois moine, Lefèvre eut sans doute plus de loisirs, il put continuer ses études grecques; mais s'il voulait vouer sa vie à l'étude, pourquoi renoncer à l'enseignement et à l'activité régulière et soutenue du collége? Il s'éleva par la suite à la plus haute dignité de son ordre; il était entré chez les célestins de Marcoussi; il devint prieur de leur couvent à Paris, et vicaire général de l'ordre en France. Il mourut en 1538. On a nommé quelquefois Lefèvre d'Étaples parmi les savants de cette époque; mais on ne cite de lui aucun ouvrage qui se rapporte directement à l'étude de l'antiquité profane.

Il eut querelle avec Érasme au sujet de certains passages du Nouveau Testament. Érasme les interprétait d'une façon, Lefèvre d'une autre. Ces dissen-

timents éclatèrent à l'occasion de la traduction du Nouveau Testament par Érasme, et du livre des *trois Magdeleines* par Lefèvre. Budé était en relation avec les deux adversaires : Érasme le pria de s'entremettre pour rétablir la paix ; mais Budé lui répondit qu'il avait peu de relations avec Lefèvre. Ce fait seul nous prouve que ce dernier fut un théologien plutôt qu'un philologue, car s'il eût aimé le grec, Budé aurait eu pour lui plus de tendresse. Si l'on regarde à la nature de ses écrits, on ne voit pas que la philologie ait à l'inscrire au nombre de ses défenseurs.

Après Lefèvre d'Étaples, nous trouvons Tissard. Le bon Tissard est peu connu, et nous sommes désolés de n'avoir pas son histoire au grand complet. Lui du moins nous a laissé des preuves de son zèle pour le grec. Chevillier nous dit qu'en 1505, dans l'édition des annotations de Laurent Valla sur le Nouveau Testament, imprimées à Paris par Josse Bade, plusieurs passages sont rapportés en grec; mais il serait imprudent de prendre cela pour un fait décisif. Nous avons fait connaître les plaintes que l'état de l'imprimerie à cette époque arrache à Tissard; nous avons d'autres raisons de croire que les caractères grecs étaient alors fort rares à Paris, et peut-être Gourmont était-il le seul qui en eût assez pour imprimer quelques pages. Dans la préface de l'ouvrage de Valla, Josse Bade sollicite l'indulgence du lecteur, si les mots grecs sont mal accentués : «Chal-
« cographorum erratis, præsertim in accentibus

« græcanicis, ob penuriam characterum, humani-
« ter ignosces. » (Chev., p. 246-7.) Dans la préface de son dictionnaire, imprimé par Gourmont en 1512, Aléandre se plaint amèrement des circonstances qui gênent l'impression de ce livre, « quando, præter « impolitiam, tam parvo etiam munere (numero) « characteres invenias. » (Chev., 255.) Enfin, en 1517, dans son édition des *Adagia* de Polydore Virgile, Jean Petit laisse en blanc des lignes qui devaient contenir du grec « fidelium penuria compositorum. » (Chev., 192.) Il est donc permis de dire que Tissard, faisant paraître en 1508 quatre opuscules dont le corps forme un ensemble assez considérable de textes grecs, a ouvert, malgré toute sorte d'obstacles, la série des publications grecques qui ont servi à la renaissance de la philologie.

On a dit de lui qu'il ne vécut pas longtemps après ses éditions de 1508. On a dit encore qu'il avait passé, avant de s'établir à Paris, trois années au delà des monts, étudiant sous Guarini de Vérone à Ferrare, sous Philippe Béraud ou plutôt Beroalde à Bologne, sous Calphurnius à Padoue. Ce n'est donc pas en France qu'il avait appris le peu de grec qu'il savait. Il est tout aussi sûr qu'après lui les hellénistes étaient rares et les abords de l'hellénisme très-difficiles en France. Vatable fut, dit-on, un des élèves d'Aléandre. Ceci placerait le temps de ses études grecques entre 1508 et 1512, puisqu'en 1513 Aléandre avait déjà quitté Paris. On a imprimé quelque part que Vatable était né en 1447. Il avait donc plus de

soixante ans, quand il fréquentait l'école d'Aléandre. Nommé professeur royal d'hébreu en 1530, il avait donc quatre-vingt-trois ans quand François Ier lui conféra cet emploi. On dit qu'il mourut en 1547; sa vie dura donc tout un siècle. Nous donnons ces faits tels qu'ils sont dans divers recueils de biographies. Goujet (*Mém. sur le Coll. roy.*) dit que Vatable dirigea, en 1511, la seconde édition française de la grammaire de Chrysoloras, et que plus tard il traduisit en latin plusieurs ouvrages d'Aristote. Quels étaient ces ouvrages? Goujet ne dit pas. Vatable refit-il quelques traductions de quelques-uns des traités d'Aristote, ou se borna-t-il à désigner quelqu'une de ces réimpressions latines des ouvrages de ce philosophe, si fréquentes dans les premières années du seizième siècle? Ce sont là des points que Goujet n'a pas même songé à traiter. Voilà un exemple de cette légèreté et de cette incurie que nous reprochons à tant de compilateurs et de biographes, qui ont embrouillé l'histoire littéraire au lieu de l'éclaircir. Ce sont des assertions de ce genre qui nous ont forcé à placer Vatable au nombre des hellénistes contemporains de Budé. Mais du moins nous ne l'admettrons pas au nombre de ses rivaux. Que Vatable ait enseigné dans l'université de Paris, cela est tout à fait vraisemblable. Qu'il ait su un peu de grec, nous ne voulons pas en douter. Mais nous remarquons qu'il doit toute sa réputation à la connaissance qu'il avait de l'hébreu. S'il a vraiment dirigé la seconde édition des questions grammaticales de Chrysoloras, c'est

un mérite dont il faut lui tenir compte, et nous le placerons, si l'on veut, à côté de Tissard; mais nous ne pouvons pas le compter parmi ceux qui donnèrent une impulsion efficace et puissante aux études grecques.

Nous ne savons presque rien de Chéradame. Le peu qu'on en dit, prouve que de plus grands détails, si on en avait, serviraient peu à éclaircir l'histoire générale de la renaissance grecque en France. Nous sommes sûr d'une chose, c'est que sa vie tout entière se passa sans éclat. Il se livra, dans l'université de Paris, à l'enseignement du grec, peu de temps après le départ d'Aléandre. « Environ l'an 1517, dit Théodore de Bèze, la langue grecque fut enseignée publiquement à Paris par un Français, nommé Cheradamus, homme bien versé tant ès lettres hébraïques que grecques. » Ainsi au moment où Danes terminait son cours de philosophie, Chéradame entrait dans la carrière de l'enseignement, avec une certaine étendue de connaissances, qui prouve une maturité d'esprit et une variété d'études peu compatibles avec la première jeunesse. Il y a tout lieu de croire que Toussain était dès lors un homme mûr par les années et par le savoir. Il se peut donc qu'il ait enseigné le grec aussitôt que Chéradame. Mais à cet égard, nous ne pouvons rien affirmer. Quant à Chéradame, un témoignage très-bon nous assure qu'il enseigna le grec dès 1517. Il est à croire que ses leçons, publiques ou non, firent peu d'effet, puisqu'elles n'attirèrent pas sur lui l'attention de

François Ier. On le compte bien parmi les professeurs royaux, et il a pris ce titre sur quelques-unes des publications qu'il a signées; mais ce n'est qu'après 1543; dans cet intervalle, la chaire de Danes étant devenue vacante, un inconnu, un étranger, Strazel, avait été mis à la place du professeur absent. Tout, par suite, nous porte à croire que Chéradame fut un de ces modestes régents qui n'étaient connus que dans l'enceinte des colléges. Hâtons-nous de dire que l'obscurité de sa vie ne l'empêcha pas de travailler activement à l'avancement des études grecques. Par là il se distingue de ses prédécesseurs, Lefèvre, Tissard et Vatable, à tel point qu'il n'y a pas de témérité à le donner pour le premier érudit qui ait publié du grec en France, avec les sérieuses qualités d'un véritable éditeur. Dans le titre de sa grammaire, il ajoute à son nom l'épithète de *Sagiensis*. Si le mot *Sagiensis* veut dire de Seez, comme nous le présumons, Chéradame était Normand, et ce nom est porté encore aujourd'hui par quelques familles de sa province. A l'époque où il publia sa grammaire, il était au collége de Lisieux, en qualité de régent, sans nul doute. Dans sa préface, il se plaint de la rareté des livres grecs; et, ce qui est important à constater, ce qui élève son rôle à nos yeux, c'est qu'il annonce le projet de remédier à cette pénurie : « Spero me « brevi effecturum, ut consulam tantæ inopiæ; et « quanquam incidimus in turbulenta et misera tem- « pora, quibus magis arma quam libri tractantur,

« tamen, nisi facta bonorum librorum copia, non « quiescam. » Dans cette même préface, il dit qu'avec quelques autres érudits, il préparait un dictionnaire grec, beaucoup plus ample que ceux qu'on avait publiés jusqu'alors. Georges Hopyl, dont nous n'avons pas à nous occuper, et Toussain, l'aidèrent à rédiger sa grammaire. Toussain était donc dès lors lié avec lui par des études et des travaux communs. Dès lors aussi Toussain était attaché à Budé par une amitié familière. Mais nous ne trouvons pas le nom de Chéradame parmi les correspondants de Budé. Chéradame prit part à la rédaction et à l'édition du dictionnaire grec de Guillaume Main, ami et protégé de Budé, comme la correspondance de ce dernier le fait voir. Du reste il a signé ce dictionnaire conjointement avec Main; il y a mis deux épîtres dédicatoires, adressées, l'une à François Ier, l'autre à Guillaume Petit, évêque de Troyes. Un passage de la dernière n'est pas sans intérêt pour nous. L'auteur y dit que depuis six ans il avait expliqué plusieurs auteurs grecs. A la fin du livre, dans une épître à un certain Jean Nervet, évêque *in partibus*, de quel évêché? nous n'en savons rien, il nous apprend encore qu'il avait expliqué cinq fois Homère; il dit que c'était là son auteur favori, et que pour le lire assidûment, il l'avait toujours sur lui. Ceci prouve qu'il possédait un exemplaire de l'édition en deux volumes in-8, d'Alde l'ancien, de 1504. Car l'édition de Florence de 1488, avec son format in-folio, ne permettait pas au philologue

le plus déterminé d'avoir constamment son Homère dans sa poche. Une observation plus sérieuse, c'est que l'indication de Chéradame sur le temps qu'il avait passé à enseigner le grec, depuis son début jusqu'à la publication de son dictionnaire, coïncide fort bien avec la date où Bèze a placé le commencement de ses leçons. Poursuivons la liste de ses publications, et nous verrons qu'il a fait des efforts persévérants pour aider aux progrès des bonnes études. En 1526, il réédite un abrégé des *Adages* d'Érasme, sous ce titre : *In omnes Erasmi Roterodami Adagiorum chiliades epitome, ad commodiorem usum studiosorum utriusque linguæ conscripta, per Hadrianum Barlandum; una cum additamentis et accurata Joannis Cheradami Hippocratis recognitione.* Il fit paraître en 1528 neuf comédies d'Aristophane. La première édition d'Aristophane, celle d'Alde l'ancien, 1498, n'en contenait pas davantage. En 1515, les Giunta impriment ces mêmes pièces avec quelques variantes, et dans une nouvelle publication, ils donnent à part les deux pièces, restées jusqu'alors inédites. En 1525, les héritiers de Giunta publient une autre édition, qui ne contient que neuf comédies, mais avec de nouvelles variantes. Chéradame a-t-il répété tout simplement quelqu'une de ces trois éditions? ou les a-t-il collationnées, en tenant compte des variantes, et constitué un texte critique? Il eût été facile de vérifier ce point, si nous avions eu ces quatre éditions. Mais nous n'avons pu trouver qu'une seule des

neuf pièces de Chéradame, *les Guêpes*. L'aspect de cette brochure nous fait soupçonner que chacune de ces neuf comédies, alors imprimées, avait été tirée séparément, comme si cette publication eût été destinée principalement aux écoles. Goujet nous apprend que chaque pièce est précédée d'une préface grecque. En tête des *Guêpes*, nous avons en effet trouvé une petite page grecque dans laquelle Chéradame invite un inconnu à persévérer dans son ardeur pour l'étude des lettres grecques; du reste nulle indication ni sur le but de cette publication, ni sur les sources où le texte avait été puisé, pas un mot sur la situation de Chéradame, ni sur l'état des études grecques au moment de cette édition. Après cette préface, la pièce suit sans variantes et sans notes. Seulement à la fin quelques lignes nous apprennent que cette comédie a été imprimée par le conseil et sous la direction de Chéradame, aux frais de Gilles Gourmont, διὰ παραινέσεως καὶ ἐπιμελείας Ἰωάννου Χειραδάμου, par l'industrie, δεξιότητι, d'un imprimeur, ou peut-être d'un simple prote, dont le nom ne se recommande à nous à aucun titre. Depuis 1528 jusqu'en 1543, nous ne voyons plus rien qui porte son nom. Enfin, dans cette année 1543, il publie son dictionnaire grec, et c'est au frontispice de ce livre qu'il prend le titre de professeur royal, en termes assez vagues d'ailleurs, *eloquiorum sacrorum regius Lutetiæ professor*. Qu'est-ce que cela veut dire? professeur d'hébreu? mais nul ne l'a mis sur la liste des professeurs royaux pour l'hébreu. Est-ce pro-

fesseur de littérature sacrée ou d'éloquence sacrée? mais cet enseignement n'était pas admis dans la nouvelle institution. D'ailleurs on sait que les théologiens ne voulaient pas souffrir que les professeurs de littérature sortissent des limites de la littérature profane; ils s'étaient opposés publiquement et judiciairement à ce que les professeurs royaux touchassent à la théologie ou à ses annexes. Enfin, pourquoi dire *professeur royal à Paris?* est-ce qu'il y avait des professeurs royaux ailleurs? Tout cela est vague et embarrassant. Le titre de professeur royal était-il si peu de chose qu'on pût s'en parer sans l'avoir solennellement reçu, et sans que cette usurpation tirât à conséquence? Il est fâcheux que les historiens, que tous les historiens sans exception, aient pris et donné toute cette affaire du Collége royal, comme une chose où il n'y avait plus rien à dire, dès qu'on avait dit que François Ier a fondé le collége de France! Il n'en est pas moins certain pour cela que Chéradame a pris le titre de professeur royal. Pour ne pas soulever une nouvelle question, nous ne demanderons pas ici si ce titre de *professor regius* n'appartenait pas aux professeurs du collége de Navarre. Cette question ne serait pas téméraire. Mais nous ne cherchons ici que le rôle de Chéradame dans la renaissance des études grecques. Selon nous, cet helléniste a été un régent obscur, sans renommée, sans crédit, sans influence, mais assez instruit pour enseigner le grec, animé d'un zèle courageux et éclairé, et n'épargnant pas ses veilles,

dans le but de rendre l'étude du grec plus facile à ses contemporains.

De Chéradame nous passons à Toussain ; sans croire toutefois que l'un ait devancé l'autre de beaucoup. Chéradame figure un peu plus tôt parmi les professeurs de grec ; mais aussi Toussain débute, comme éditeur, avant Chéradame. En 1521, Toussain publie un recueil de lettres de Budé. La même année, il aide Chéradame à publier sa grammaire. Non moins actif que Chéradame, Toussain a contribué à compléter la traduction latine de la grammaire de Théodore Gaza, dont Érasme n'avait traduit que les deux premiers livres. On dit qu'il a donné une édition de la sphère de Proclus, avec une traduction par Thomas Linacre, et des notes. C'est Goujet qui le dit. A-t-il voulu parler du traité περὶ Κινήσεως, publié en grec à Bâle, en 1531, et en grec à Paris, avec une traduction par un auteur peu connu, 1542 ? En parlant du dictionnaire de Chéradame, le même Goujet nous dit que la seconde partie de ce dictionnaire lui a paru fort bonne ! Ne nous fions pas à lui. Si Toussain a fait paraître quelqu'un des ouvrages de Proclus, cette publication a été de peu d'effet pour sa renommée. Son dictionnaire, dont nous avons vu l'édition de 1552, est au moins la preuve de très-longs travaux, et d'études entreprises expressément pour le progrès de l'hellénisme. Toutefois il ne se distingue pas des autres ouvrages du même genre par quelqu'une de ces améliorations radicales que la lexicographie ré-

clamait alors. Henri Étienne n'a pas excepté l'auteur des lexicographes, dont les inexactitudes l'avaient choqué si fort. Mais tous les titres de Toussain ne sont pas dans les livres qu'il a laissés. Ses meilleurs titres sont, après tout, dans la part qu'il a prise à la propagation du grec, en qualité de professeur. Il fut, dit-on, nommé professeur royal en 1532. Cette dignité lui donna-t-elle un surcroît d'influence, ou bien fut-il tour à tour, dans le même collége, professeur pour le roi, qui ne le payait guère, ni lui ni les autres, et professeur pour le compte du premier venu, qui s'acquittait mieux envers le répétiteur de ses enfants? Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que vers 1539, ce professeur royal tenait une sorte d'école dans sa maison, et c'est chez lui que Lazare de Baïf, partant pour l'Allemagne, laissa son fils J. Antoine de Baïf, qui y resta quatre ans, c'est-à-dire jusqu'en 1543, avec quelques autres jeunes gens de famille, que le dernier des Baïf nomme dans une pièce de vers où il relate ce fait. Il serait étrange que Toussain eût commencé ce métier vers la fin de sa vie. Nous soupçonnons fort qu'il fut, dès 1520, ou même avant, du nombre de ces pauvres érudits qui vivaient de l'enseignement dans les situations les plus modestes. Au surplus, c'est à l'œuvre qu'on reconnaît l'ouvrier, et le professeur à la manière dont il enseigne. Toussain était un vrai professeur, un régent si l'on veut, et en prenant ce mot dans son sens le plus humble, nous croyons faire honneur à Toussain. Aujourd'hui les méthodes

sont faites et consacrées par un long usage. Mais au XVIe siècle, elles étaient à faire. Toussain, dans cette Université où régnait encore la scolastique avec ses fureurs et ses folies, enseignait les langues anciennes exactement comme nous les enseignons aujourd'hui. Qu'on lise ce passage, traduit par Goujet, d'un récit fait en latin par un humaniste qui avait pu entendre Toussain : « Tous les ans, il expliquait la grammaire grecque ; il faisait sentir la force de chaque terme, la vraie signification de chaque mot, ceux dont il convenait de se servir, et quand il fallait les éviter ; il donnait ses explications en un latin choisi, cicéronien, mais toujours clair et à la portée de ceux qui l'entendaient ; quand il ne pouvait rendre une expression grecque par un seul terme latin qui en fît sentir toute l'énergie, il en employait plusieurs, ne voulant rien laisser d'obscur, et s'attachant toujours à porter la lumière dans l'esprit de ses auditeurs ; chaque jour il expliquait les parties d'oraison et quelques endroits de la syntaxe, afin de mieux inculquer les principes et les fondements de la langue qu'il enseignait ; avait-il fini ses leçons publiques? il préparait chez lui des compositions en latin et en français, pour les faire rendre ensuite en grec ; quand il expliquait un auteur, c'était toujours en maître, qui était supérieur à sa matière ; mais c'était en même temps en grammairien habile, qui ne néglige ni les termes particuliers, ni les expressions singulières, ni le tour et l'arrangement du discours, ni la syntaxe, ni même l'étymologie. » (Goujet, p. 417-18.

Omer Talon, *Admonit. ad Adrian. Turneb.*) Cela prouve que Toussain enseignait la grammaire plutôt que la littérature. Avec des auditeurs déjà instruits, on peut faire, sur ce plan-là, un enseignement très-fort et très-utile. Mais les meilleures leçons, sur de telles matières, conviendraient tout au plus à des disciples qui veulent devenir maîtres à leur tour. Du reste, avec cette méthode, rien, dans les études, qui mène à l'érudition historique, ou au sentiment de la poésie et de l'éloquence, et du beau style en général. Les leçons de Toussain ne pouvaient donc pas avoir d'influence en dehors de l'école. Par ce fait, Toussain se classe lui-même à côté de Chéradame. Il put contribuer, dans une situation obscure et modeste, à diriger les efforts de quelques jeunes philologues, mais à coup sûr il ne lui fut pas donné de prendre en main les destinées de l'hellénisme d'un peu haut et avec quelque succès.

Pierre Danes, plus jeune que Chéradame et Toussain, fut un homme de plus haute volée. C'est à lui que fut accordé le premier titre de professeur royal pour le grec; et pourtant il n'avait rien fait jusque-là pour attirer sur lui la renommée. Mais, comme nous le voyons surtout par la fin de sa vie, Danes joignait aux facultés de l'érudit les qualités non moins rares de l'homme d'affaires. Danes entendait si bien les affaires qu'il a presque dédaigné d'écrire. Le plus considérable de ses travaux, c'est une édition de Pline l'Ancien, qui parut en 1533, sous le nom de Bellocirius. « Ce nom, dit l'historien de Danes, est

celui de Belletière, qui était un des domestiques du professeur royal. » Le professeur royal avait-il donc une maison si bien montée, dès 1535? Cela peut surprendre, si l'on songe que Danes avait débuté dans le monde par les humbles fonctions de régent; mais s'il n'était pas alors dans une belle position de fortune, il devait s'y élever plus tard. D'après de Launoy, en 1516, Danes venait de terminer son cours de philosophie au collége de Navarre. Il se livra, dans le même collége, à l'étude de la théologie; mais il ne fit que l'effleurer. La littérature ancienne, tant grecque que latine, devint l'objet préféré de ses études, sitôt qu'il put cultiver son esprit selon ses goûts. Remarquons, au sujet de Danes, ce qu'il faut dire de tous les hellénistes de son temps, et, comme il nous semble, des grands érudits de toute espèce et de toutes les époques, c'est que ce savant n'eut pas pour le grec d'autre maître que lui-même. En 1516, au sortir de sa philosophie, il avait dix-neuf ans; supposons qu'il ait étudié la théologie un an ou deux, il avait dès lors vingt ans au moins quand il se livra tout entier à l'étude du grec. En 1514, au moment où Budé publia son traité sur les monnaies, Danes était au collége. En 1529, au moment où Budé publia ses commentaires sur la langue grecque, Danes avait trente-trois ans. A cet âge, après treize ou quatorze ans de travaux, un bon esprit a pu faire une ample provision de savoir, et un homme agréable et fin a eu le temps de jeter les fondements de sa fortune. Danes avait fait l'un et l'autre. Il fut

nommé le premier de tous aux fonctions de professeur royal pour le grec. Mais il y a tout lieu de croire que ce n'était point là une position satisfaisante pour un homme très-capable et très-habile. Au commencement de sa carrière, il n'avait pas dédaigné de s'attacher au collége de Navarre en qualité de maître. De Launoy nous l'apprend. Il parut successivement dans les meilleurs colléges de Paris. Ceci prouve qu'on le recherchait de toutes parts, mais qu'il ne s'attachait à personne. On le nomme professeur royal pour le grec. A peine revêtu de ce titre, il songe à quitter Paris et sa nouvelle chaire. Il est certain qu'il alla trouver George de Selve, son ami, en Italie, en 1535. Mais par une lettre, adressée à l'abbé de Saint-Ambroise, Jacques de Colines, ou, comme on l'a dit quelquefois, Jacques Colin, nous apprenons que depuis plus de trois ans il demandait au lecteur du roi la permission de faire ce voyage. Ceci place la date de sa première demande bien près de 1530. Toutefois, ce ne fut qu'en 1535 qu'il partit. Quand revint-il? nous ne savons personne qui l'ait dit. Mais on rapporte qu'en 1539 il envoya d'Italie le dixième livre de l'*Histoire de Paul Émile*. On le vit parmi les témoins de Govea, dans la dispute de ce champion d'Aristote contre Ramus, en 1542 ou 1543. Cette dispute reçut sa solution par des lettres patentes de 1543, qui supprimaient les deux récents écrits de Ramus, *Institutiones dialecticæ*, et *Animadversiones aristotelicæ*, et par de nouvelles lettres patentes de 1544, dans lesquelles le roi fait défense à

Ramus d'imprimer aucun livre sur la philosophie sans la permission expresse de Sa Majesté, le condamnant aux peines de droit s'il osait invectiver contre Aristote. Comment Danes, qui était à coup sûr un homme très-fin et très-modéré, eut il un rôle dans ce duel singulier, où les progrès de la raison étaient compromis au profit de l'intolérance et de la barbarie? il importerait de le savoir. Mais cet accident dans sa vie n'altère pas la tournure invariable de son caractère. Il tendait à sortir de ce tumulte et de la tourbe grossière qui s'agitait en des débats aussi stériles que violents. Il est à présumer qu'il entra dans les ordres depuis son retour d'Italie, et qu'il travailla plus assidûment dès cette époque à faire son chemin. En 1545, il figura au concile de Trente avec un certain éclat. Il prouva, dans cette circonstance, qu'il y avait en lui bien moins un érudit, étranger à toutes les affaires de ce monde, qu'un diplomate adroit, et un politique d'un grand sens. Peu de temps après, on récompensa ce mérite, en lui confiant l'éducation du Dauphin. Il s'acquitta de cette tâche avec un succès constant, puisque, huit ou neuf ans après, il était nommé confesseur de son élève, devenu roi. Vers le même temps, en 1557, il succédait à son ami de Selve, à l'évêché de Lavaur. Il reparut au concile de Trente en 1562. Mais dès lors, il s'était consacré entièrement aux affaires ecclésiastiques et à l'administration de son diocèse. On dit qu'avant de renoncer aux affaires humaines, il fut chargé de plus d'une mission diplo-

matique en Italie. Danes fut donc quelque chose de plus qu'un savant ou qu'un simple homme de lettres. C'est surtout comme professeur et comme érudit qu'il a droit à notre respect. Sa position dans le monde ne nous touche que par l'influence qu'elle lui donnait. On a réuni tout ce qui est sorti de sa plume, à la suite de l'abrégé de sa vie (*Abrégé de la vie du célèbre P. Danes*, Paris, 1751); nous n'y trouvons que huit morceaux, une épigramme latine et cinq ou six distiques; une lettre sans importance à un Vénitien; la préface qui fut publiée au-devant de l'édition de Pline, signée du nom de Bellocirius; une lettre à Jacques Colin; une lettre apologétique en faveur de François Ier, contre Charles-Quint; un fragment de philosophie scolastique sur la substance et les modes; un discours prononcé au concile de Trente; une instruction pour MM. de Lansac et de l'Isle, ambassadeurs à Rome et au concile. Cette dernière pièce est la seule écrite en français. Ce serait la plus remarquable de toutes, si le style n'en avait pas été retouché. Authentique pour le fond, mais trop purement écrite, dans beaucoup de détails, pour être sortie de la plume de Danes, dans l'état où nous la possédons, elle indique au moins un esprit très-délié, très-positif, très-profond, et un homme qui savait se conduire adroitement avec les puissances de ce monde. Le mémoire pour François Ier contre Charles-Quint est une pièce diplomatique très-solide, très-adroite, où le dialecticien de

l'école et le cicéronien n'interviennent que pour s'effacer avec une réserve exquise. Il n'y a pas autant d'éclat ni de force dans le discours prononcé au concile de Trente. Mais on y trouve pourtant la même main et le même esprit. Ces trois pièces nous font mieux comprendre, et la discrète inaction de Danes, et le charme qu'il exerça néanmoins sur tous ceux qui le connurent. C'était un homme modéré, plein de tact, beau diseur, mais avec plus de grâce que d'éclat; dans le monde et dans les affaires, c'était par-dessus tout un homme doux et aimable. Il se fit prêtre un peu tard, et cela le conduisit à la dignité d'évêque. Mais dès sa jeunesse, il avait rompu avec la théologie. On l'a loué d'avoir cultivé et su profondément la philosophie d'Aristote; mais il n'enseigna point dans l'école. Un tel homme était-il fait pour vociférer, pour repaître un brutal et sauvage amour-propre par des victoires dues à la seule force des poumons et à l'impudence du visage? Il se livra passionnément à l'étude de la littérature ancienne; mais il se déroba à la contagion de la spéculation mercantile et même aux regards de ce public dont les hommages peuvent quelquefois importuner un homme de goût. A Paris, il publie une édition de Pline, mais il ne la signe pas. A Venise, il donne ses soins à une édition des *Questions sur le Ciel* (il faut dire sans doute des questions naturelles) : φυσικῶν Σχολίων Ἀποριῶν καὶ Λύσεων βιϐλία δ′ [1], publiées pour la première fois

[1] Alex. d'Aphrod.

en grec, en 1536, à Venise, par Victor Trincavelli. Nous savons que Danes eut part à cette édition, par les remercîments que Trincavelli lui adresse : « Tu mihi, quum in aliis, quæ jam a nobis « edita sunt, tum in Alexandri *Questionibus*, quæ ad « calcem perductæ, ad editionem properant, eam « operam et auxilium impartitus es, ut quidquid « studiosi bonarum artium et litterarum, ex nostris « laboribus, se profecisse senserint, id vel maxime « tibi debeant. » On voit que Danes laissait libéralement aux libraires tout le profit et tout l'honneur de leurs publications. Même abnégation quant à lui-même, si ce n'est plutôt le calcul d'un orgueil délicat, dans son silence sur la part qu'il a prise à la traduction de quelques Vies de Plutarque. George de Selve, son ami, publia cette traduction, mais non sans avertir le lecteur que l'honneur de ce travail doit être rapporté à Pierre Danes, « lequel par son industrie a mis à chef cette entreprise, que beaucoup avaient tentée, sans avoir pu réussir. » Jusque dans l'enseignement, c'était un homme qui ne se prodiguait pas, nous le savons par Henri Étienne. Toussain tenait une sorte de pensionnat, mais Danes refusait ses leçons même aux enfants des magistrats les plus considérés du parlement de Paris, malgré toute sorte d'instances et de promesses. En même temps, il ne s'épargnait pas pour un élève de choix, entraîné par deux motifs, son affection pour le père de son écolier, et le pressentiment du brillant avenir d'un tel élève. Henri Étienne a bien raison de se vanter de

cette préférence : «Danes, dit-il, l'aimait à tel point, « ut nec ab alio, quam a se, doceri me tunc tem« poris pateretur, nec ut alium quem doceret, « adduci ulla ratione posset. » Dans l'enseignement public, il paraît certain qu'il expliqua plusieurs traités d'Aristote, notamment l'*Organon*, et ceci s'accorde avec ce qu'on a dit de sa prédilection pour la philosophie, telle qu'on la savait alors. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer qu'il resta attaché à la doctrine péripatéticienne; assurément il connaissait cette résurrection du platonisme, survenue en Italie, dans le siècle précédent; il ne pouvait pas non plus rester indifférent aux attaques dont la doctrine péripatéticienne fut l'objet, pour ainsi dire, sous ses yeux. Mais il avait fait son choix, comme il convenait à un esprit plus précis que vaste, et qui était contenu en tout; trop circonspect pour se laisser séduire par les nouveautés, il fuyait le grand jour, mais il n'en travaillait pas moins dans le cabinet; il se plaisait surtout à la critique des textes : il avait corrigé en quelques endroits le texte d'Asconius Pedianus, comme le rapporte François Hottomann. Un travail de même nature, mais dans un genre de littérature tout autre, c'est cette révision du texte d'Appien, dont Henri Étienne n'avait pas oublié les résultats, et dont il fit usage, en payant à son maître l'hommage qu'il lui devait pour cette partie de ses leçons. Il résulte de tout cela que Henri Étienne a raison de mettre Danes au-dessus de tous ceux qui avaient discuté des textes jusqu'à lui, et à ne lui don-

ner d'autres rivaux que Turnèbe et Daurat. (Maitt. 231.) Mais aussi ces divers détails nous montrent Danes persévérant avec une constance singulière à se tenir en dehors de son époque, pour tout ce qui touchait à la littérature. Une fois à la cour, une fois puissant et haut placé, rien ne nous le montre occupé de favoriser l'hellénisme. Il semble donc que cet homme si distingué ne fut pas utile en proportion de son rare mérite; une admiration tantôt naïve, tantôt violente et naïve à la fois, a mis Danes au-dessus de Budé. Quant à nous, il nous faut bien, après ces recherches sur Danes, professer pour ses talents une estime infinie; mais s'il s'agit de trouver et de classer les promoteurs de l'hellénisme, tout au plus mettrons-nous Danes à côté de Chéradame et de Toussain.

En esquissant l'histoire des premiers professeurs royaux, nous nous sommes avancés bien avant dans le XVIe siècle; nous sommes arrivés au delà de l'époque où Budé mourut. Faisons quelques pas en arrière, pour chercher, plus près de Budé, si d'autres ne tendirent pas au même but. Parmi les hellénistes contemporains de Budé, il est impossible de ne pas compter Rabelais; mais il ne nous semble pas que l'auteur de *Pantagruel* ait exercé la moindre influence sur les études grecques; son érudition et son génie s'employèrent à une autre tâche. Quant à l'enseignement du grec, ou à une impulsion, de quelque nature que ce puisse être, donnée par lui aux études grecques, il n'y en a pas la moindre trace. Plus ob-

scure encore, et plus stérile, si c'est possible, a été l'érudition de Pierre Ami. Germain de Brie ou d'Auxerre (Brixius), sur le premier bruit de l'établissement que François Ier avait promis à Budé, avait averti ce dernier qu'il se trouvait en état de remplir une chaire de grec. Ceci se passait assez longtemps avant l'établissement des professeurs royaux; il est vraisemblable que Germain de Brie enseigna le grec à Paris, comme Duchâtel l'enseigna un peu plus tard à Dijon, un certain Olivier à Lyon, et des professeurs inconnus dans presque toutes les grandes villes de France; mais, encore alors, ces leçons obscures, cet enseignement dénué de toute protection, de toute faveur, n'empêchaient pas que les érudits ne se formassent uniquement par des travaux solitaires. Une direction imprimée à l'hellénisme, un patronage public des nouvelles études, devant l'opinion et auprès des princes, une vie employée tout entière à établir, à animer, à assurer ces études, à les faire entrer définitivement dans l'éducation et la nourriture de l'esprit moderne, nous n'en avons pas trouvé l'ombre jusqu'ici.

VII. — État des études universitaires au XVIe siècle.

Tout bien considéré, c'est dans le système d'éducation publique en vigueur au commencement du XVIe siècle qu'il faut chercher, ou le plus sûr

appui que l'hellénisme naissant pût rencontrer, ou le plus grand obstacle qu'il ait eu à vaincre. Quel était alors le système d'éducation d'où dépendait le développement des intelligences et qui présidait au mouvement général des idées? Voici comment Clément Marot parle de ses instituteurs. On sait qu'il vint à Paris vers 1505; il est donc probable qu'il entra dans quelqu'une des écoles de Paris, dès les premières années du XVI[e] siècle. Le spirituel poëte disait, en 1535 :

> En effect, c'estoient de grans bestes,
> Que les régens du temps jadis :
> Jamais je n'entre en paradis,
> S'ils ne m'ont perdu ma jeunesse.
>
> *Épîtres*, l. II.

Quel tort lui avaient-ils fait, ces pauvres régents? Aujourd'hui, parmi ceux qui censurent les régents, il en est qui ne goûtent que médiocrement le latin; beaucoup ont pour le grec une répugnance invincible; mais du moins ils se plaignent du trop de savoir qu'on exige, et non pas du trop peu. En était-il de même au temps de Marot? il n'est pas possible de douter du contraire. On enseignait un peu de latin[1], et déjà l'on songeait à retremper la poésie

[1] *Érasme à Robert Gaguin.* « De eruditione vero tua quid ego « commemorem? Testis abunde est hoc celebratissimum gy- « mnasium urbis Parisiorum, cujus tu florentissima alioquin « studia primus latinarum litterarum opibus decorasti, pulcher- « rimoque incremento eloquentiæ, quam unam adhuc desiderare « videbantur, adornavisti. »

française par l'étude et l'imitation de la poésie latine. Marot l'atteste dans l'épître où, demandant au roi à succéder « en l'estat de son père, » il expose comment ce dernier lui a recommandé de faire sa fortune par ses talents :

> Vray héritier de mon peu de sçavoir,
> Quiers-en le bien, qu'on m'en a faict avoir :
> Tu cognois comme user en est décent ;
> C'est un sçavoir tant pur et innocent !....
> Tu en pourras traduire les volumes,
> Jadis escripts par les divines plumes
> Des vieux Latins, dont tant est mention !
>
> *Ep*. IV, l. Ier, 1523.

La gloire des Latins, aux *divines plumes*, était donc grande et éclatante dès lors ! est-ce à dire qu'on fit déjà, dans les écoles, une étude sérieuse de la littérature latine? gardons-nous de le penser. Les études latines étaient elles-mêmes, jusqu'à un certain point, une nouveauté, et la double influence de l'intérêt et de l'habitude favorisait à leurs dépens cette stérile dialectique si chère au moyen âge, et des études de théologie ou de droit, à peu de chose près aussi vaines et aussi barbares. Quelques bons esprits essayaient de porter la jeunesse aux études grecques; Tissard nous l'a prouvé. Mais combien de temps ne fallut-il pas pour que l'étude du grec entrât dans ce que nous appelons aujourd'hui l'instruction secondaire ! Il n'est pas inutile de chercher à quelle époque le grec fut prescrit par les règlements de l'Université. Mais avant l'époque, assez reculée, où cette mesure

devint générale, cherchons à nous rendre compte des exercices auxquels on soumettait la jeunesse. En ce temps de barbarie, le goût des disputes scolastiques était le seul ressort des études, et le but unique des exercices qui formaient la base de l'éducation, à tous les degrés. Pouvons-nous croire que la jeunesse ne s'y livrait pas sans dégoût, ou que les maîtres étaient assez habiles pour tirer d'utiles résultats de cette barbare coutume?

Disons-le tout d'abord, pendant la première moitié du XVIe siècle, pendant la vie de Budé au moins, l'Université ne changea presque rien au plan d'études qu'avait établi le moyen âge. On sent bien que quelques exceptions ne prouvent rien. Il y eut bientôt des familles qui firent donner à leurs enfants une éducation plus solide et plus éclairée; il fut possible de trouver des professeurs qui appliquaient un nouveau système, les uns, en qualité de précepteurs ou de répétiteurs, attachés, dans les colléges, à des enfants de famille, les autres dans leurs maisons, où ils tenaient des pensionnats. Ainsi nous voyons les deux fils de Robert étudier le grec sous un maître que Budé appelle Esmérius. Budé lui-même avait confié l'aîné de ses enfants à Guillaume Main, qui fut un helléniste estimable; mais c'étaient là de rares exceptions. Quant au gros des écoliers, c'est dans le catalogue de la bibliothèque de *Gargantua* qu'il faut chercher les livres, objet de leurs études. Naudé nous prouve que sur ce point il faut prendre tout à fait au sérieux les bouffonneries de Rabelais: « Car,

pour ce qui est des belles pièces de l'éloquence et rhétorique de ces temps-là, il ne faut que voir ce qu'en ont dit Bébélius, Vivès et Érasme : joint qu'ils ne pouvoient guère faire de pièces bien polies et limées, ne prenant leurs règles que dans le *Græcismus* et le *Barbarismus* ; et ne choisissant leurs mots qu'ès dictionnaires de Papias, d'Hugutio, de Januensis, et de Mamotractum. Quant aux vers léonins, il y eut depuis grand presse à qui en feroit le plus ; de manière que nous avons beaucoup de livres escrits en cette sorte ; comme le *Régime de Santé*, envoyé par les médecins de Salerne au roy d'Angleterre, la *Somme* de Raymond, la *grosse Chronique* de Godefroy de Viterbe, l'*Explication mystique* de l'abbé Vuilleramus sur le *Cantique des Cantiques* ; les *Distiques* de Facetus ; le *Combat* de Théodolus ; Bernardus Morlanensis, *de Contemptu Mundi* ; *Floretus* ; Benignus et Joannis de Botonia, *de la Guerre de Troye* ; Gualterus Disse, *de Schismate*, et beaucoup de semblables ; jusque-là même que le bon Alexander de Villa-Dei, religieux de l'ordre de Saint-François, l'an 1240, composa en iceux les *Rudiments de la Langue latine*, qui ont été leus par toutes les escholes, jusqu'à ce que Jean Despautère, natif de Ninove en Flandres, ayant fait les siens, environ 1514, les pères du premier synode, tenu à Malines, ordonnèrent qu'il seroit lu partout au lieu dudit Alexander de Villa-Dei. » (Naudé, *Addit. à l'H. de L. XI*, p. 66.) On cherche en vain, parmi ces auteurs, quelqu'un des grands écrivains de l'antiquité.

Dira-t-on que le témoignage de Naudé doit s'appliquer tout au plus à la fin du XVe siècle? Voici qui ne peut s'entendre que du XVIe : « Avant ce temps-là (l'époque de François Ier. C'est Denys Lambin qui parle), les langues hébraïque et grecque étaient inconnues dans les colléges de Paris. A peine connaissait-on les noms d'Homère, de Pindare, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide. On ne lisait pas davantage Platon, Xénophon, Théophraste, Plutarque. Aristote même n'était expliqué que d'après de mauvaises versions latines. On n'avait aucune liaison avec Hérodote, Thucydide, Polybe, Diodore. Tous les livres grecs étaient bannis. On n'apprenait pas même les premiers éléments de cette langue. » (Lambin, *Lettre à Charles IX*, au commencement du *Commentaire sur Horace*, pièce rapportée et traduite par l'abbé Goujet. *Mém. sur le Coll. roy.*)

Ramus à son tour nous assure que les grammairiens et les rhéteurs ne lisaient guère que le *Doctrinal*, jusqu'en 1514, où Despautère publia ses *Rudiments*, qu'on regardait comme des chefs-d'œuvre; le *Floretus*, le *Combat* de Théodolus ou Théodolatus, les *Distiques* de Jean Facetus, c'est-à-dire, le supplément que cet écrivain donna aux *Distiques*, attribués à Caton, en trois cents vers hexamètres, rimés presque tous comme nos vers en rime plate. (Goujet, traduisant Ramus, *Orat. de Stud. Philos. et Eloq. conjung.*, 1546, et *Præm. Reform. paris. Academ.*) A ces singuliers classiques, Ramus joint ailleurs Buridan, Dulard, Tartaret, Pierre l'Es-

pagnol; rien, sans contredit, ne ressemble moins à l'étude de la littérature ancienne. Les plus simples éléments de la grammaire y manquent[1]. C'est que l'on ne songeait qu'à disputer, et toutes les leçons, tous les exercices, n'avaient pour but que ce grossier exercice. Des génies élevés n'auraient pu réussir à tirer de la scolastique rien de sain pour l'esprit; que pouvait en tirer une société barbare? Naudé nous donne, pour échantillon des questions qu'on agitait, ce plaisant problème : « Quand on conduit un porc au marché, est-ce la corde qui retient le porc, ou la main qui tient la corde, qui conduit la bête? » Ramus parle des disputes de l'école avec une bonhomie moins amusante; mais l'indignation dont

[1] *De l'état des Études et des Lettres antérieurement à la Renaissance.* « De telles orageuses ruines de l'antiquité ne faut que nous nous esmerveillions ; car telle est la nature de toutes choses qui sont sous la lune....... La langue grecque estant tellement perdue, qu'il ne se trouvoit aucun qui en eût su lire un seul verset, la latine fut retenue seulement pour une ombre, mais à vray dire estant tout autre chose que la langue latine, s'autorisant, ces hommes faconds, de respandre de leur poitrine, abondante en doctrine, fleuves de très-élégants vocables, tous nouveaux, beaux et exquis, selon qu'en leurs cerveaux bien reschauffés, ils forgeoient tous les jours nouvelles inventions : de cette boutique sortirent *heiccitates, quidditates, suppositalitates*, et infinis autres monstrueux vocables, ne servans que de terreur. Quant à la grammaire, en lieu de Priscian, de Diomedes, de Sosipater Charisius, et autres bons autheurs, le *grand Doctrinal,* d'Alexandre de la Ville-Dieu fut mis ès mains de la jeunesse, et aux novices fut baillé le *Catholicon* pour apprendre le latin de leur bréviaire. » (Lacroix du Maine et Duverdier, *Biblioth. franç.* préf., p. x.)

il est animé, paraît bien naturelle : « J'ai honte, dit-il dans un discours adressé au cardinal de Lorraine sur la réforme des études de philosophie dans l'Académie de Paris, et envoyé au parlement en 1551, j'ai honte de rappeler les sujets qu'on traitait. » Il parle de ce qui se passait au commencement de son siècle. « On n'entendait parler, ajoute-t-il, que de suppositions, d'ampliations, de restrictions, d'ascensions, d'exponibles, d'insolubles, et autres chimères pareilles. » Léger Duchêne, dans un discours prononcé en 1580, parle ainsi de ses premières études : « Au lieu de mettre entre les mains des jeunes gens, et de leur expliquer les ouvrages admirables de Démosthène et de Cicéron, nous étions condamnés à lire et à expliquer le misérable traité de Philelphe touchant l'éducation des enfants, écrit plein d'inutilités et de fadaises. A la place d'Euclide, de Ptolomée, d'Archimède, de Platon, d'Aristote, de Xénophon, on ne nous entretenait que de modalités, de termes, de réduplications, etc. » Galland disait, en 1547, dans l'*Oraison funèbre de François Ier* : « Quis græce, non dicam « intelligere, scribere, aut loqui, sed legere, primis « duntaxat cognitis elementis, didicerat? Quis ora- « tione, non dicam distincta, ornata, aut apta, « quod tam insolens et inauditum erat, sed latina et « propria, uti noverat? Quid in omnibus disciplinis « contusum, luxatum, contaminatum, laqueisque « sophisticis intricatum non erat? » Quelques-uns de ces documents ont été rassemblés par Goujet

dans ses *Mémoires sur le Collége royal ;* nous lui devons ce que nous avons rapporté de Chéradame, de Ramus, de Galland et de Léger Duchêne. On croit généralement que, dès le commencement du XVI[e] siècle, la connaissance des langues anciennes était fort répandue. Cette erreur est réfutée par les témoignages que nous venons de rapporter. Du reste, il n'y a guère d'érudit au XVI[e] siècle qui ait parlé de ses premières études sans faire entendre de semblables plaintes. Le plaisir de transcrire une page d'un des latinistes les plus élégants de cette époque, nous engage à citer le passage suivant de Muret, *Oratio habita Romæ, anno* 1567. Muret étant né en 1526, il est sûr qu'il parle d'une époque assez avancée, et qui a duré jusqu'après la mort de Budé, c'est-à-dire de 1535 à 1545 pour le moins. Il est question de Budé dans ce que nous allons citer; ce passage a donc pour nous une double importance : « Ego igitur, ut primum puer grammaticorum et « rhetorum præceptis visus sum utcunque imbutus « esse, leviter gustatis dialecticæ principiis, cæte- « ris autem philosophiæ partibus ne a limine qui- « dem salutatis, nulla græcæ linguæ intelligentia, « nullo rerum usu, nulla antiquitatis cognitione « instructus, animum ad jus civile appuli; et iis « doctoribus, qui tum illis in locis optimi putaban- « tur, annos aliquot operam dedi. Jamque eo proces- « seram, ut, quæ tum præcipuæ laudes habebantur, « et in argumentando satis acutus, et in respondendo « non incautus, et quacunque de re ageretur,

« abunde loquax essem; et, quod multis palmarium « videbatur, multarum legum non intellectarum « principia uno spiritu citare, multorum interpre- « tum nomina recensere, multos versus, multas « paginas, multas columnas, porticus etiam, ut « opinor, et peristylia, et intercolumnia, nullo « negotio, numerare quamlibet multa possem. Quum « ipse me eo nomine circumspiciebam, meque pul- « chrum ac beatum putabam, tum uno ore omnes, « ut ait comicus, omnia bona dicere, et laudare « fortunas meas, qui tantula ætate tantum mihi, ut « ipsi putabant, sapientiæ, ut res ipsa docuit, stultitiæ « et inanium opinionum supellectilem comparassem. « Jam omnes me mei foro et cancellis et subselliis de- « stinabant: magnamque in spem venerant, rabulam « me aliquem non in postremis fore, confidentem, « acrem, contentiosum, præsertim quum et natura « essem firmis lateribus, et voce magna, et, quod ca- « put est, illi me, quos dixi, magistri, si non multum « sapere, at certe, quod apud eos pro eodem erat, « multum audere multumque clamare docuissent. « Quid verbis opus est? Inibi jam erat, ut illud « vitæ genus ingrederer, quum deus, deus enim fuit, « neque hoc mihi ex animo excuti potest, deus igi- « tur effecit, ut quædam Budæi et Alciati et alio- « rum ejusdem notæ hominum scripta, quæ nun- « quam ante illud tempus aspexeram, in manus « meas venirent. Quæ quum evolvere cœpissem, pas- « simque in eis multa reperirem, quæ de magistris « meis nunquam audissem, multas sententias, quas

« illi me ratas ac firmas esse docuissent, gravissimis « argumentis convulsas ac labefactatas, multa ex « græcis scriptoribus deprompta, multa ex antiqui- « tate repetita, quibus in omnibus mihi tenebræ « essent : nolite quærere quid mihi animi fuerit : « visus sum mihi de cœlo decidisse, etc. » Ce témoignage est, à ce qu'il nous semble, fort grave, jusque dans les moindres détails. Nous voyons d'abord que nous avons là un écolier brillant ; celui-là certes n'avait pas rendu inutiles les leçons de ses maîtres, soit par sa paresse, soit par manque de talent; tout au contraire, c'était un jeune homme des mieux pourvus des dons du corps et de l'esprit; laborieux, plein de courage; bonne santé, belle voix, assurance, rien ne lui manquait. Il avait appris peu de dialectique, mais assez pour devenir un habile jouteur dans les tournois de la scolastique. Tant de talents avaient excité les plus grandes espérances chez ses maîtres et dans sa famille. Il fait des études de droit. Le voilà au bout de son éducation. Il ne s'agit plus pour lui que d'entrer dans le monde et d'y faire briller son mérite. A ce moment solennel, il jette un regard sur lui-même. Qu'arrive-t-il? le jeune prodige s'aperçoit qu'il n'a pour tout acquis qu'un esprit vide. Le peu qu'on lui a enseigné, et qui lui reste, ne satisfait pas sa raison. Il se sent sot et ridicule, et, pour réparer les vices de l'éducation qu'on lui a donnée, il se remet à l'étude tout seul. Il n'avait pas appris un mot de grec : il étudie cette langue avec ardeur; il ne savait pas la littérature

latine : il en lit les bons auteurs. Il fut plus tard un professeur très-distingué, très-brillant; il fit admirer ses talents par la jalouse Italie; il enseignait publiquement à Rome, quand il prononça le discours qui nous a fourni cet extrait. Malgré l'insuffisance de ses premières études, bien qu'il n'eût fait que toucher à la dialectique, le résultat que l'on cherchait alors de préférence, il l'avait pleinement obtenu. Sans rien savoir, il pouvait parler de tout, et disputer à outrance avec toute sorte d'avantages. Les voilà peints avec une vérité singulière, les effets de l'éducation universitaire de ce temps-là! et nous touchons pourtant à la seconde moitié du XVIe siècle! Former de grands parleurs, des enfants hardis à la dispute, prompts à l'attaque, habiles à la réplique, c'était tout. Mais quel profit trouvaient-ils donc dans ces exercices bizarres? Si Naudé a exagéré le burlesque quand il a parlé des disputes scolastiques, quelles questions agitaient-ils, les écoliers ou même les docteurs de cette époque, dans leurs combats? Veut-on que les ennemis de la scolastique en aient exagéré le ridicule [1]? Prenons les choses au

[1] *Glareanus à Érasme*, 5 *août* 1517.

« Benigne me excepit Budæus, humanissime tractavit Co-« pus, familiarissime mihi cognitus Faber Stapulensis.

« Stipendium habeo privatum, nemini quidquam obligatus.

« Cæterum qui Parisios veni ut græcarer, spe mea lusus sum « maxime. Nemo enim est qui insignem auctorem publice legat, « neque privatim, quod equidem memini. Sophistarum mille cir-« cumstrepunt turmæ. Fui adeo nuper a disputatione sorbonica, « ubi egregios plausus tanquam theatrum esset Pompeii, audivi.

sérieux, supposons les plus hautes et les plus solides applications de la scolastique; nous aurons alors des questions et des pensées dans le genre de celles dont le fragment de Danes sur la substance nous donne un échantillon. Dans ce morceau, Danes traite de la substance, et tout d'abord il en distingue deux sortes, la substance créée et la substance incréée. Quant à la substance incréée, il essaye de prouver qu'elle est éternelle, et que cette substance, c'est Dieu. Quant à la substance créée, elle est surtout variable dans ses formes, et Dieu peut lui ôter ce qui la fait être telle ou telle, pour devenir ensuite autre chose. En suivant le développement de ces idées, nous sommes conduits à la question des attributs de Dieu. Sans pousser plus loin cette analyse, nous ne contesterons point que ce ne soit là une très-haute et très-belle matière à raisonnements. Mais allez la proposer à des enfants, ou même à des adultes, ne connaissant au monde que les formes du raisonnement, et ordonnez-leur de traiter de telles abstractions par le syllogisme : est-il possible qu'il en résulte autre chose qu'une mêlée confuse et ridicule d'arguments creux

« Non cohibui, imo cohibui risum, sed magna difficultate, at illic ri-
« debat nemo: erat enim tum pugna magna de lana caprina. Porro
« irascebantur non parum Adæ primo parenti nostro, quo dmala,
« non pyra, comedisset, conviciisque vix abstinebant super liciosi
« homines. Vicit tandem theologica gravitas stomachum, evasitque
« bonis avibus Adam absque vulnere. Abii ego, satur nœniarum. »
(Corresp. d'Érasme.) Ceci fait penser à Sénèque, l. XLVIII. et aux puérilités que la dialectique s'est permises dès l'antiquité.

et puérils? Évidemment, c'est par la vigueur des poumons et l'impudence du visage qu'il faudra décider de la victoire, si toutefois, pour raison dernière, les disputeurs n'ont pas recours aux coups de poing. Par malheur, c'était souvent par là que finissaient ces barbares disputes. Chéradame nous l'apprend dans une lettre, déjà citée, qu'il écrivait en 1521 : « On ne se contentait pas de traiter les questions les plus frivoles; mais les adversaires, une fois aux prises, ne ménageaient plus rien; ils se livraient peu à peu à tous les excès d'une indécente colère, disputant *usque ad pallorem, usque ad convicia, nonnunquam et usque ad pugnos.* » Que faisaient, pendant ce temps, les maîtres d'escrime et les juges du camp? A ce qu'il semble, ils assistaient au combat, un fouet à la main, excitant l'ardeur des combattants et attisant la dispute. Duboulay cite des règlements promulgués au commencement du siècle dont nous parlons; nous y lisons que le cours de philosophie se faisait, durant trois ans et demi, *sub ferula*. Le même auteur, historien minutieux de tous les actes de l'Université et de tous les tapages dont elle était chaque jour le théâtre, rapporte d'autres règlements, publiés en 1533, et qui nous montrent un peu plus à nu les vices du système éristique. Nous en citerons quelques articles : « Imprimis circa lectiones, dialectici primo anno, cum « nonnullis introductionibus, quæstionarios ad- « dant, quibus ad arguendum erudiri adolescentes « possint : poteruntque præceptores nonnullas quæ-

« stiones, ad partem utramque probabiles, pro more « antiquo scribendas discipulis committere, ut in « disceptationibus repetentes certamina scholastica « juxta ritum servent. Item in repetitionibus nullos « libros legant; quin potius argumentis exerceant « adolescentes, et eos, qui ad bene arguendum sunt « alacres, invitent, tardos vero coarguant. Item « quod præceptores sint graves moribus, et condi« tione probati, ornati vestitu, qui regentem de« ceat, non decurtata veste et fractis manicis, sed fe« rant, ut majores sui, capita, sine quibus nec « legant, nec per gymnasium incedant. Item cogant « assidue suos discipulos latine loqui sub gravi « mulcta, etc. » Ce système barbare portait des fruits dignes de lui; les écoliers allaient à la leçon l'épée au côté; l'Université défendit le port des armes en classe; alors les récalcitrants cachèrent le fer sous leurs habits; il fallut de nouveaux décrets pour forcer la jeunesse à disputer les mains nues; mais si, dans l'enceinte des classes, elle ne pouvait se battre qu'avec les armes naturelles, elle se vengeait de cette contrainte dans les rues et hors du collége. Quand on lit Duboulay, on est étonné que le parlement ait pu suffire à toutes les affaires que suscitait la turbulence des écoliers. Est-il permis de croire que de pareils exercices fussent un moyen bien efficace pour tourner les esprits vers les paisibles et nobles plaisirs de la science et de la pensée[1]?

[1] Extrait d'une dispute entre Érasme et le carme d'Egmond: « Il me serait aisé de rendre injures pour injures; mais ce procédé

On n'allait aux écoles que pour arriver aux bénéfices; il fallait passer par là; mais on ne cessait pas de demander qu'on abrégeât ce délai autant que possible. Ainsi, en 1543, on réclame pour faire réduire le cours de philosophie de trois ans et demi à deux ans et demi. Malheureusement pour les réformateurs, ces propositions échouaient toujours aux assemblées générales. En 1550, Ramus, ce hardi et infatigable Ramus qui attend un historien exact et intelligent, ce Ramus qui voulut réformer même la Réforme, proposa d'apporter quelque tempérament à l'aridité des études philosophiques : « Deinde, se-« quentibus comitiis pluribus, actum sæpe de causa « Petri Rami, qui, contra statuta Universitatis, « philosophicis tractatibus poetas et oratores admi-« sceri oportere contendebat. Die quindecimo janua-« rii convocata fuit Universitas, ubi eleganter et « copiose disputatum est a rectore Charpentier, et « probatum non esse legendos poetas et oratores « simul cum Aristotele et aliis philosophis in curri-« culo artium, secundum statuta et reformationes « Universitatis. » (Dub. VI, p. 439.) Charpentier put-il soutenir dans cette circonstance que la lecture des

ne convient pas à d'honnêtes gens : raisonnons et feignons..... —Je ne feins point, s'écrie d'Egmond : c'est à vous autres à le faire; car vous autres poètes, vous n'usez que de fictions, et vous mentez toujours.— Si vous ne voulez pas feindre, accordez-moi... — Je ne veux vous rien accorder. —Supposez donc... — Je ne suppose rien. — Alors mettez..... — Je ne mets rien. — Que cela soit..... — Cela n'est pas. — Il faut pourtant convenir de quelque chose. — Eh bien, convenez que vous avez tort. »

poëtes et des orateurs, faite au cours de grammaire et de rhétorique, était suffisante? Ou bien Ramus était-il fondé à lui dire que, cette étude n'entrant pas dans les programmes, il était bon de l'y introduire et d'ajouter au cours de philosophie un cours d'humanités? Car, le cours de philosophie durant trois ans et demi et n'étant qu'une préparation au cours de théologie, où pouvait-on placer un cours de littérature suffisamment complet? Au surplus, nous savons de toute certitude qu'il n'y avait dans les études rien qui ressemblât à un cours sérieux de littérature. « Quand je vins à Paris, dit Ramus vers 1512, je tombé ès subtilitez des sophistes, et m'apprit-on les arts libéraux par questions et disputes, sans m'en montrer jamais un seul autre ni profit ni usage. Après que je fus nommé et gradué pour maîtres ès arts, je ne pouvois me satisfaire en mon esprit, et jugeois moi-même que ces disputes ne m'avoient apporté autre chose que perte de temps. Ainsi étant en cet esmoi, je tombé, comme conduit par quelque bon ange, en Xénophon, puis en Platon, où je cognus la philosophie socratique; et lors, comme épris de joie, je mets en avant que les maîtres ès arts de l'université de Paris étoient lourdement abusés de penser que les arts libéraux fussent bien enseignés, pour en faire des questions et des ergos, mais, que toute sophistique délaissée, il en convenoit expliquer et proposer l'usage. » (*Remontrance au Conseil privé en la chambre du Roi*, 18 janvier 1567.) Ramus a presque mis le doigt

sur cet admirable axiome d'Horace : c'est à la philosophie morale qu'il faut demander le seul moyen vraiment efficace de former l'esprit et de préparer le talent de l'écrivain. Du reste, tous les bons esprits du XVIe siècle, tous ceux du moins qui ont aidé à la renaissance des études, étaient mus par le pressentiment de cette vérité. On ne pouvait du premier coup faire couler dans l'éducation publique les sources profondes mais trop reculées de l'hellénisme. La réforme du vieux système commença du moins par une part plus large faite à la lecture des bons auteurs latins. Les poëtes français du temps nous fourniront à leur tour quelques lumières sur le mouvement des études dans le cours du XVIe siècle. Au besoin les annales de l'imprimerie sont là pour nous faire voir à quel point les éditions des classiques latins l'emportèrent tout d'abord sur celles des classiques grecs. Mais les poëtes nous permettent de jeter un coup d'œil sur tout l'ensemble du mouvement intellectuel qui eut lieu vers le commencement du XVIe siècle. Voulons-nous savoir les espérances que la découverte de l'imprimerie fit naître? Jean Molinet nous l'apprend :

J'ay veu grant multitude
De livres imprimés ,
Pour tirer en estude
Povres mal argentés.
Par ces nouvelles modes ,
Aura maint escolier
Décret, Bibles et Codes,
Sans grant argent bailler.

Toutefois, avec Molinet, nous sommes encore au temps où le mérite par excellence, c'est l'art de disputer; on n'exige encore de l'homme qu'on estime pour son talent, ni érudition littéraire, ni politesse et élégance dans le langage, ni les grâces du style; les femmes elles-mêmes s'exercent à disputer :

J'ay veu pucelle tendre,
Anthonias eut nom,
Toute science entendre,
Logique et droit canon;
Saige comme sibylle
En l'aage de dix ans,
Et de répondre habile
A tous contredisans.

Pourtant, on se détournait peu à peu de la littérature du moyen âge et des siècles précédents. Nous sommes ici, non plus parmi les promoteurs de l'hellénisme, mais au milieu des faits qui devaient en définitive en exprimer l'influence sur l'esprit national. L'influence de l'hellénisme ne s'y fait pas sentir encore; mais déjà on se prépare à la subir, et l'on dédaigne la littérature à la mode jusqu'alors :

J'estimerois qu'ignorants n'eussent loy
Que d'imprimer le compte Méleusine,
Ou Taille-Vent, le maistre de cuisine,
Le grand Albert quant au secret des femmes,
Matheolus vray advocat des dames,
Ventes d'Amours, la Guerre des Grenoilles,
Les Droits nouveauz, le livre des Quenoilles,
Le Testament Maistre François Villon,
Jehan de Paris, Godefroy de Billon,

Artus le Preux, ou Fier à bras le Quin,
Tous les vaillans et Bertrand de Clecquin,
La Maguelonne et Pierre de Provence,
Le Peregrin pour fraîche souvenance,
Ou Scelestine ou le Perce-Foret,
Roland, Maugis, Dardaine-la-Foret,
Prison d'Amours, addition et glose,
Finablement le roman de la Rose;
Ce sont traités qu'on ne doit estimer.

Goujet, *Bibl.* t, XI, p. 379.

Voilà toute la poésie du moyen âge mise à l'index! On pourrait croire que déjà ce qu'il y a de trop tendre dans la poésie de Tibulle et d'Ovide avait fait sur les âmes une impression dangereuse à force d'être profonde. A ceux qui sont malades d'amour, l'ami de Rabelais, Jean Bouchet, interdit la lecture des poëtes érotiques latins, et quelques autres encore :

Ne lisez plus Térence ès comédies,
Ni l'Art d'Aymer d'Ovide le poète;
De Callimach laissez les élégies,
Semblablement les carmes de Philète;
Que votre esprit nullement se délecte
De lire Ovide, et ses doulces épistres,
Ni Tibullus; laissez Troya seulette;
Ils furent tous en l'art d'aymer magistres.

Bouchet a l'air de se donner pour helléniste, en parlant des *carmes* de Philète; c'est tout simplement un souvenir de Properce : *Callimachi manes et Coi sacra Philetæ*. Nous ne voulons pas, quant à nous, chercher jusqu'à quel point l'érudition de Bouchet est sincère. Il prouve, et c'est assez pour nous,

que l'on commençait à connaître, au moins de nom, les auteurs grecs et latins; les poëtes, qui seuls donnent la popularité, élevaient déjà leurs confrères, latins ou grecs, au-dessus des poëtes et des romanciers du moyen âge. D'ailleurs, dès cette époque, on pouvait voir des maîtres de grec en donner des leçons çà et là. Peu à peu les professeurs de cette langue devinrent moins rares. Sans doute ce progrès fut lent. Les littérateurs, les traducteurs eux-mêmes, n'arrivaient au grec que par l'intermédiaire des traductions latines. Mais à la longue, les colléges eux-mêmes firent une concurrence ouverte aux professeurs royaux. En 1564, un jésuite du collége de Clermont, écrivait à un de ses confrères : « Scholæ « nostræ florent per divinam gratiam, et in dies « crescit auditorum numerus. Lectiones habemus, « tam ordinarias, cæterorum collegiorum more, « unam logices, rhetorices alteram, harum singulæ « habent auditores centum plus minus : his paucis « classibus hoc anno contentos nos esse cogit et « præceptorum penuria et scholarum : cæterum « reliquorum collegiorum classes tametsi numero « non æquamus, omnium tamen judicio superamus « diligentia : extraordinarie legitur mane hora sexta « græce, in magna auditorum frequentia; hora prima « pomeridiana in emblematis, sexaginta plus minus « studiosis audientibus; secunda hora, in metha-« physicis, cum concursu valde magno. » (Duboulay, t. VI, p. 586.) Les jésuites se plaignent là de manquer de professeurs; en effet, on cherche en

vain dans leur ordre, au XVIe siècle, un helléniste qui approche même de loin des professeurs royaux. Il paraît pourtant que de nombreux élèves allaient à leurs cours. Mais avant eux, selon le témoignage de Denys Lambin, l'université de Paris avait joui d'une prospérité incomparable. « Avant les guerres civiles, dit Lambin, l'université de Paris comptait jusqu'à vingt mille écoliers, et chacun des professeurs royaux avait à chaque leçon, autour de sa chaire, un auditoire de trois ou quatre cents personnes. » (Lamb. *Orat. de public. Calamit.*) Mais ni le cours de grec du collége de Clermont, en 1564, ni les succès des professeurs royaux avant 1560, ne nous montrent le grec admis régulièrement dans les premières études. Pour trouver enfin un règlement qui consacre cette amélioration, et qui la révèle, il nous faut descendre aux statuts de 1600, que Duboulay donne *in extenso*, et que Crevier a résumés en ces termes : « Par rapport aux études, rien n'est mieux entendu que les articles du règlement concernant les humanités. Les auteurs originaux sont seuls recommandés, et les meilleurs, Cicéron, Virgile, Salluste, et tous ceux du même genre ; les livres ou de l'antique barbarie, ou au contraire de nouvelle fabrique, et récemment introduits dans les écoles, sont proscrits. L'étude de la langue grecque est jointe à celle du latin ; et l'intention du statut est que la connaissance en soit portée jusqu'au point d'admettre dans les classes l'explication non-seulement d'Homère et d'Hésiode,

mais de certains dialogues de Platon, des discours de Démosthène, et des odes de Pindare. Comme néanmoins le latin est d'un usage plus fréquent et plus journalier, il mérite sans doute d'être cultivé par préférence. Aussi par le statut, l'exercice en doit-il être assidu; jusque-là que, conformément à l'ancienne pratique, il est défendu aux écoliers de parler, dans le collége, une autre langue, et les maîtres eux-mêmes ne doivent leur adresser la parole qu'en latin. » (T. VII, p. 64-5.) On le voit donc, nous avons beau parcourir et scruter le XVIe siècle en tous sens, il est impossible d'y trouver l'Université occupée à répandre l'hellénisme. Même à la fin du siècle, les études grecques sont le partage d'un petit nombre d'érudits, professeurs royaux, ou magistrats, ou littérateurs, ou régents dans les colléges. On ne peut nier absolument que dans les colléges, les professeurs royaux n'aient eu de 1530 à 1560, quelques rivaux obscurs. Mais de 1500 à 1530, ou même à 1540, jusqu'à la mort de Budé, c'est dans l'Université, moins que partout ailleurs, qu'il faut chercher une impulsion donnée aux études grecques. L'appui qui leur manquait en bas, le trouvaient-elles du moins en haut, auprès des grands et du gouvernement? c'est une question qu'il nous importe de résoudre.

VIII. — Des influences politiques dans leurs rapports avec la renaissance grecque à l'époque de François Ier.

Ce n'était pas assez pour les études grecques, que d'appeler sur elles l'attention générale et l'ardeur des bons esprits. Pour exciter l'émulation des bons esprits, il suffit de leur montrer de belles vérités et des connaissances élégantes. Une noble langue et une bonne littérature n'ont jamais apparu nulle part sans attirer à elles l'élite des intelligences. Mais d'ordinaire les hommes épris de la science ne sont guère aptes à s'occuper que de l'objet de leurs études ; ou du moins ils sont peu habiles à pourvoir à deux besoins qui ne se séparent pourtant pas, celui d'étudier et celui de vivre ; un autre soin, qui revient nécessairement à d'autres, c'est de faire respecter, aimer et récompenser et leurs propres travaux, et les choses auxquelles ces travaux s'appliquent. Au commencement du XVIe siècle, pour que l'hellénisme entrât et pût s'avancer par une route aisée et d'une marche rapide, il ne suffisait pas que des hommes avides de science étudiassent le grec avec ardeur aussitôt que cette étude fut possible : il fallait de plus, que cette étude assurât au savant cette estime et cette considération, ces hommages même que le public doit aux travaux de l'esprit, et dont le savant ne peut se passer. Mais surtout si les nouvelles études devaient, dès leur apparition, importuner quelqu'une des puissances établies, il fallait que d'autres puissances les couvrissent de leur faveur.

Or, dès leur apparition, les études grecques eurent peu d'amis, tandis qu'elles se heurtaient de tous côtés contre de puissants adversaires[1]. Il n'y avait dans la société d'alors que deux corps qui eussent quelque prétention au savoir, le clergé et les juristes. Entre le clergé et les juristes, la distance sans doute était grande. Le clergé remplissait toutes les hautes fonctions sociales ; il dirigeait les âmes, il enseignait les esprits; il admettait ou repoussait les idées; on ne pensait, on ne vivait que par lui; il dominait presque les rois, et l'on n'était pas loin du temps où il leur disputait encore l'administration des choses humaines. Pourtant, sous l'abri du gouvernement, à mesure que le gouvernement lui-même s'affranchissait, il s'était formé une classe d'hommes qui servaient d'instruments à la puissance séculière ; ils l'aidaient à se former, à se consolider par les lois, et ils recueillaient le salaire de leur dévouement en appliquant les lois pour elle, en gérant pour son compte le pouvoir politique. Mais le droit canon avait la prépondérance sur le droit proprement dit, ou du moins il ne lui permettait pas de régner sans

[1] *Érasme à Germain en Brie.*

« Lutherus, dum omnia conatur novare, subvertit omnia, et « pro sinistre tentata libertate conduplicavit nobis servitutem. « Videor mihi non omnino læva mente fuisse, quum tot modis « efflagitatus abstinerem a Gallia. Mihi res humanæ videntur « tendere ad scythicam quamdam barbariam, et omnium liberalium disciplinarum πανολεθρίαν.... Cadunt passim οἱ τῶν μουσῶν « στρατηγοί. » (25 août 1525.)

partage. Subordonnées l'une à l'autre, ces deux puissances inégales avaient pourtant des intérêts communs, qui les faisaient vivre en bon accord. Le fondement le plus solide de leur autorité, c'était l'ignorance des peuples. Par suite, élever un flambeau au milieu des ténèbres, qui leur étaient si favorables, c'était menacer leur empire. C'est pourquoi, le premier appel fait aux études fut pour elles comme un signal de guerre.

Il y a pourtant lieu de s'étonner que les juristes aient méconnu l'utilité et la grandeur des nouvelles études. Qu'apportait en effet l'esprit grec à l'esprit moderne? Il lui apportait la raison, c'est-à-dire le droit, dans ce que les institutions humaines peuvent avoir de plus salutaire et de plus simple. Il apportait, pour donner une base plus sûre au droit, une intelligence plus vraie de la nature humaine et de ses besoins imprescriptibles. Pourquoi les juristes ne virent-ils pas combien la philosophie ancienne leur devait être favorable? cette philosophie venait relever la nature humaine et détrôner des principes qui l'avaient mutilée et sacrifiée à l'excès. Sous prétexte que les choses du ciel surpassaient les choses de la terre, on avait mis la puissance séculière aux pieds de la puissance ecclésiastique. La philosophie ancienne, qui réhabilitait l'homme, venait dire que les choses de la terre, sans préjudice des choses du ciel, avaient besoin d'un régime particulier, et qu'il fallait s'occuper de leurs intérêts en toute indépendance. Pourquoi les légistes repoussaient-ils cette

charte de liberté, qui devait si fort agrandir leur rôle? C'est que l'esprit grec leur demandait d'unir l'élégance à la raison, la politesse à la vérité, et de tous les temps l'esprit des juristes a eu ce travers, qu'ils ont cru nécessaire d'être secs et rudes; et puis, en acceptant les secours de l'hellénisme, ils s'obligeaient jusqu'à un certain point à joindre des études de littérature à l'étude des lois; ce n'était pas assez que d'étudier les Pandectes, il fallait, pour arriver aux Pandectes, passer par l'histoire, par la philosophie, et saluer, au moins en passant, les orateurs et les poëtes; l'aspect gracieux des muses importunait les yeux farouches de ces adorateurs d'une Thémis barbare; ils ne firent pas une guerre ouverte et déclarée aux études grecques, mais ils s'y montrèrent indifférents jusqu'à la malveillance; plus tard, le charme desl ettres grecques les gagna pourtant et en adoucit quelques-uns; mais le plus grand nombre persista dans sa barbarie, sinon dans ses rancunes; et c'est à peine si jamais les belles-lettres ont trouvé grâce devant eux, même dans des temps meilleurs.

Toutefois, le clergé se montra plus âpre encore et plus violent dans ses attaques[1]. Cet esprit d'exa-

[1]Érasme, *à W. F. Capito,* nous donne ces renseignements sur les progrès des sciences autres que la théologie : La médecine est restaurée à Rome par Nicolas Levérianus; à Venise par Ambrosius Leo Nolanus; en France, par Guillaume Cop, et Jean Ruelle; en Angleterre, par Linacre; le droit à Paris, par Guillaume Budé; en Allemagne, par Udalric Zazius; les mathéma-

men, qui se réveillait avec l'hellénisme, était fait pour lui porter ombrage et l'effrayer. Il lui sembla que le réveil de la raison libre serait la ruine de sa puissance séculière. Aussi, dès la première alarme, il commença le combat avec une fureur qui rendait toute paix impossible. On ne peut guère ouvrir un livre relatif à cette époque, qui ne fourmille de noms de moines et de docteurs signalés à la postérité pour les excès d'un zèle que n'excusent pas assez la passion et l'ignorance. Pour ne citer qu'un seul de ces furieux défenseurs du moyen âge, qui ne connaît Béda et son acharnement contre Érasme? Béda combattait au milieu de la faculté de théologie de Paris, c'est-à-dire dans la plus forte citadelle que l'esprit du moyen âge eût élevée pour sa défense. Le grand argument de Béda, c'était que l'Église, dans sa vieillesse, n'avait besoin que de la scolastique; cette érudition nouvellement trouvée, cette étude des Pères, cette connaissance de l'Église, étaient plus funestes qu'utiles; point d'érudition, point d'études grecques; la scolastique suffisait à tout! et véritablement l'hellénisme, en livrant à l'esprit d'examen

tiques à Bâle, par Henri Glazeanus. Les théologiens donnent un peu plus de mal: « Porro in re theologica plusculum erat negotii, « quod hanc scientiam professi sunt hactenus, qui a melioribus « litteris pertinacissime solent abhorrere, quique suam inscitiam « hoc felicius tuentur, quod id faciant prætextu pietatis, ut indo- « ctum vulgus ab his permultum credat religionem violari si quis « illorum barbariem cœperit incessere. » Mais on en viendra à bout, si l'étude des trois langues entre, comme cela se fait déjà, dans l'éducation publique.

tous les monuments de la primitive Église, donnait trop beau jeu aux mécontents, aux esprits rigides, aux novateurs. De mâles esprits, en Allemagne, en en Angleterre, en France, prirent au sérieux tout d'abord la sainteté, l'austérité, la pureté du christianisme, tel qu'il se montrait dans les écrits des Pères. La molle Italie, entraînée par ses mœurs voluptueuses, était arrivée, sans convulsion et sans combat, au scepticisme de l'esprit grec dans sa décadence[1]. En France, en Angleterre et en Allemagne, du moment que les titres du catholicisme eurent paru suspects, il y eut des réformateurs intrépides pour attaquer les abus, et des fanatiques désespérés pour les défendre. Un moment le sort des bonnes lettres fut compromis par cette lutte. Béda fut mis à la raison par le roi; on l'enferma pour mettre un terme à ses violences. « Ce Béda, disait Érasme, valait à lui seul trois mille moines! » Mais qu'est-ce que trois mille moines de moins, quand le *moine moinant de moinerie* occupait toutes les chaires, encombrait tous les chemins, et couvrait le sol sur tous les points de l'Europe? Il fallait à cette innombrable armée opposer des forces égales, et pour la réduire ce n'était pas trop de toutes les influences politiques, du pouvoir et de l'opinion.

Au commencement de cette guerre, l'opinion n'était pas formée, et le gouvernement favorisait les moines et les théologiens. Pour éclairer le public,

[1] Voy. Villemain, *Lascaris*, passim.

pour former l'opinion et la soulever contre cette domination depuis longtemps funeste, pour gagner le gouvernement et les influences politiques, et les ranger du côté de l'hellénisme, il fallait d'abord un homme de génie qui comprît tout ce que l'hellénisme renfermait de salutaire pour la société moderne, un homme assez haut placé pour attirer sur l'hellénisme la protection des rois, assez habile pour déjouer les craintes furieuses des uns et les scrupules invétérés des autres, assez prudent pour voir sur quelles bases il convenait d'asseoir l'édifice des nouvelles idées, assez persévérant pour le construire sans se rebuter d'aucun mécompte, sans s'effrayer d'aucune difficulté. Combien un pareil homme était difficile à trouver! L'histoire de ce temps-là le prouve de reste. Budé, selon nous, est le seul qui ait entrepris cette tâche dans toute son étendue, et qui s'en soit acquitté avec un zèle, un génie et un succès qui doivent lui faire un éternel honneur.

Ce n'est pas que d'autres n'aient prêté un appui honorable aux nouvelles études. Dès le commencement du siècle, le gouvernement avait montré une sollicitude éclairée pour ce mouvement qui devait être si fécond. Charles VIII n'avait pas rapporté seulement des lauriers d'Italie : il était revenu de la docte Italie avec un goût qu'il osait avouer, pour les lettres anciennes; c'est Budé qui nous le dit. On fait honneur à Louis XII d'avoir appelé en France Jérôme Aléandre et d'avoir donné à cet helléniste un salaire assez libéral pour le temps. Sous Charles VIII

et sous Louis XII, on ne cite ni grand seigneur ni évêque qui ait secondé le zèle éclairé du prince par une protection et des encouragements accordés publiquement aux nouvelles études. Cette heureuse nouveauté, ce changement libéral dans les mœurs des grands devait se faire attendre jusqu'à l'époque de François Ier [1]. Il fallait peut-être que le roi lui-même donnât l'exemple, en accordant aux lettres humaines quelque chose de plus que des regards passagers et qui auraient ressemblé à des caprices. François Ier eut des ministres et des ambassadeurs qui prirent ouvertement parti pour l'hellénisme. Mais aussi, quand le roi demandait à l'érudition ses délassements de tous les jours, l'indifférence était-elle permise aux courtisans? Les deux rois qui le précédèrent, en accordant des libéralités assez fréquentes à la littérature légère de leur temps, daignèrent aussi s'enquérir quelquefois des études anciennes et de ceux qui s'y livraient. Mais François Ier

[1] *Érasme à Guill. Hue, doyen de la cathédrale de Paris.*
« Audio non sine summa voluptate Parisiorum academiam pri-
« stinis suis studiis, in quibus hactenus haud dubie primam lau-
« dem possidebant, ac etiam nunc possident, propensis animis
« trium linguarum addere cognitionem, et ad purissimos sacro-
« rum voluminum fontes subinde recurrere, neque sentire cum
« istis aliquot sibi parum amicis, qui putant has litteras cum vera
« theologia pugnare, quum nullæ magis omnibus honestis disci-
« plinis famulentur. Id partim gallici ingenii tribuo candori,
« partim eximii præsulis Stephani Poncherii sapientiæ, viri
« instaurandis optimis litteris ac veræ pietati divinitus facti, sed
« in primis optimo regi Francisco. »

les admit à sa cour et même à son chevet; non content d'en faire l'ornement de sa maison, il voulut en orner son esprit; il leur consacra chaque jour les heures où il pouvait le mieux se recueillir et se dérober à l'attrait des plaisirs, au tracas des affaires. Il attacha des savants à sa personne pour jouir du charme du savoir à ses heures, et pendant de longues années il réserva pour la fin de chaque journée la conversation d'un érudit.

Ainsi, sous François Ier, la maison du prince devint un asile ouvert à l'érudition; Guillaume Cop, son médecin, était helléniste, et il l'a prouvé en traduisant en latin plusieurs traités d'Hippocrate; Guillaume Petit, son confesseur, avait quelque instruction littéraire, et sa bienveillance était grande pour les lettrés; l'abbé de Saint-Ambroise, Jacques Colin, son lecteur, a figuré constamment parmi les protecteurs des nouvelles études; parmi ses ambassadeurs les plus habiles et les plus illustres, Poncher, l'évêque de Paris, allait, avec le même empressement, au-devant de quiconque se dévouait au progrès des bonnes lettres; les du Bellay semblent avoir surpassé ce zèle et cet enthousiasme par des services plus éclatants; il suffit qu'ils aient protégé et couvert quelquefois Rabelais; le cardinal de Tournon mérite peut-être aussi une place dans cette liste; mais le plus zélé de tous, celui d'ailleurs qui trouva dans sa position le moyen de rendre à l'hellénisme des services de tous les jours et de lui prêter la recommandation la plus efficace auprès du prince,

ce fut Pierre Duchâtel, le successeur de Colin dans les fonctions de lecteur du roi.

Duchâtel a peu écrit, mais sans écrire il a fait beaucoup pour l'hellénisme. Galland, dans un panégyrique qui s'éloigne beaucoup trop des qualités d'une bonne histoire, nous a pourtant donné les principales circonstances de sa vie, et Baluse, éditeur du travail de Galland, a éclairci ce récit par des notes, qui peut-être ne sont pas assez nombreuses. Ce que ces deux auteurs nous apprennent de Duchâtel, mérite d'être répété. Duchâtel, né en Bourgogne d'une famille qui lui laissait tout à faire pour sa fortune, orphelin presque au sortir du berceau, ne fut pas plus heureux que ses contemporains dans la direction donnée à ses premières études, mais il sut lui-même en réparer les vices. « Privato studio de« lectatus, quum in Auli Gellii *Noctes atticas* incidis« set, græcis vocibus, sententiisque passim sparsas, « alphabetum græcum a Germano quodam adole« scente primum nactus, ita divinam ingenii sui aciem « græcarum litterarum elementis cognoscendis de« fixit, ut duarum horarum spatio græce legere « didicerit, et hinc a medico, medicinam ibi [à Di« jon] factitante, lexicon græcum consecutus, pau« cis diebus cognita vocabulorum quam plurimorum « significatione, græca prope modum omnia Gellii « *Noctibus* inserta intellexerit; atque ex eo tempore, « citra aliam præceptorum, qui in scholis docebant, « operam, privato suo studio, ita brevi in litteris « græcis profecit, ut per se græcos auctores inter-

« pretaretur, et par esset in græcæ et latinæ oratio-
« nis facultate. » Un genre de travail que ne dédaignèrent pas les plus savants hommes de ce temps, donna sans doute plus de sûreté à ses connaissances. Il se rendit à Bâle, auprès d'Érasme, qui dès lors avait rempli l'Europe de sa renommée; il sut lui plaire, et un emploi de correcteur chez Froben fut la récompense de l'intérêt qu'il lui inspira. Il semble qu'il ait travaillé avec Érasme, ou que du moins l'auteur célèbre ait pris quelquefois les avis du jeune correcteur : « Memini [Galland] Castellanum mihi
« frequenter dicere Erasmum in litteris græcis supra
« vulgus tum parum promovisse, in auctoribus qui
« ab usu communi remoti essent, insigniter hæsita-
« visse. Itaque, quæ ex illis vertebat aut commen-
« tabatur, majore ex parte adjuvantibus doctis, qui
« ei hanc operam navabant, præstitisse. » Burigny, *Vie d'Érasme*, t. II, p. 438, proteste contre cette allégation. On a loué ses traductions d'auteurs grecs; Leclerc, qui l'admire, y a néanmoins relevé quelques méprises assez graves. Duchâtel, quoique bien jeune, en savait pourtant assez pour avertir Érasme de ses fautes, « ut [Galland] Erasmum,
« satis præcipitanter commentantem, et e græco non
« probe intellecta in latinum sermonem male ver-
« tentem, frequenter suorum errorum admone-
« ret (20). » Revenu à Reims, il fut chargé d'accompagner à Bourges quelques jeunes gens qui allaient étudier le droit sous Alciat; ne se sentant aucun goût pour cette science, il employa tous ses

loisirs à une étude plus approfondie des langues anciennes. En même temps il se fit dans cette ville quelques amis, dont l'un, l'évêque d'Auxerre, envoyé quelque temps après en Italie en qualité d'ambassadeur, le prit pour compagnon de voyage. Duchâtel passe d'abord quelques mois à Rome. L'impression la plus forte qu'il y reçut, ce fut un sentiment d'indignation et de honte que lui inspirèrent les mœurs des chefs de l'église. Il se mit ensuite à parcourir l'Italie. C'était le commencement d'une véritable *Odyssée*, comme on va le voir. Étant arrivé à Venise, et n'y ayant passé que quelques jours, on lui propose d'aller remplir certaines fonctions de professeur à Candie, et le voilà parti pour Candie. Après deux ans de séjour à Chypre, il visite l'Égypte, puis il prend le chemin de l'Isthme et gagne Jérusalem; de là il se rend à Damas, et de Damas il prend bravement la route de Constantinople, où il parvint, après divers accidents, et une maladie dont il serait mort sans un pauvre médecin juif qui le recueillit et le soigna aussi bien que jamais chrétien eût su le faire. A Constantinople, il trouve La Forêt, ambassadeur du roi; chargé par lui de dépêches pour la France, il retourne à Venise; là il rencontre des amis et des patrons tout prêts à lui donner les secours et tout l'appui qui lui pouvaient être nécessaires: c'était un certain comte de Tonnerre, *comes tonoriensis*, évêque de Poitiers. Il y en avait d'autres encore; nous ne nommerons que le plus illustre, le cardinal du Bellay, qui lui donna des lettres pour la cour.

Arrivé en France, le hardi voyageur, riche de souvenirs curieux, charme tout d'abord le roi par le récit de ses campagnes ; il y avait, dans son *Odyssée*, quelques exploits, de vrais exploits, qui firent beaucoup rire le roi. Juste au moment opportun, Jacques Colin, le lecteur royal, tombe en disgrâce : il est aussitôt remplacé par Duchâtel, qui dès-lors entra fort avant dans la faveur du roi, et qui ne perdit jamais sa confiance. Il eut pourtant des ennemis, mais il ne faisait pas bon intriguer contre lui ; il aurait traité les intrigants et les calomniateurs comme il avait traité les voleurs de la Palestine. Une fois il demanda au roi de répondre par le duel à quelques calomnies dont il avait à se plaindre. Il fallait bien que François I[er] se fiât entièrement à lui ; et d'ailleurs pouvait-il être indifférent au zèle avec lequel son lecteur faisait ce service ? Quand le roi se retirait dans sa chambre à coucher, Duchâtel l'y suivait ; le roi se mettait au lit, Duchâtel lisait, ou dissertait, ou narrait ; le roi fermait un œil, Duchâtel continuait sa lecture ou ses leçons pour occuper jusqu'au bout les oreilles royales ; enfin le roi s'endormait pour tout de bon : alors Duchâtel s'en retournait étudier. Car depuis qu'il fut nommé lecteur royal, il considéra cet emploi comme une sorte de sacerdoce ; il reprit ses études avec une nouvelle ardeur. L'emploi de son temps était réglé. La littérature sacrée le matin, la littérature profane le soir. Après la Bible, le Nouveau Testament, et les Pères ; mais après les études pieuses, venaient les études de pur

agrément, la lecture des historiens, des orateurs, des poëtes. Il ne donnait que trois heures au sommeil, quatre au plus; on pense bien qu'étant avec le roi dans des rapports aussi familiers, il assistait à ces soupers où les savants étaient admis presque à l'égal des grands seigneurs. D'ailleurs il entrait plus intimement que tout autre dans la maison royale; il donnait tous les jours deux heures de leçons à cette bonne et gracieuse Marguerite de Navarre, qui aima tant les lettres. Vivant si près du roi, il pouvait plaider auprès de lui pour les choses que lui-même il favorisait. Il usa de son crédit, dit Galland, pour l'avancement des bonnes lettres, et au profit de la tolérance. Si nous en voulons croire Galland, ce fut Duchâtel qui obtint du roi l'institution des professeurs royaux; Galland avoue pourtant que dans cette affaire, il venait après Budé. Si l'on remarque que la faveur de Duchâtel est postérieure à l'année 1530, il s'ensuivra que la première fondation des chaires royales était, dans l'opinion de Galland, un établissement très-peu solide et très-imparfait; nous sommes sur ce point de l'avis de Galland; mais laissons-lui raconter ce que Duchâtel voulut faire plus tard, afin de mettre cet établissement un peu plus en rapport avec les besoins des bonnes études : « Ut « professores regio stipendio in omnibus linguis et « disciplinis Lutetiæ docendis auctorarentur, a « rege impetravit : cujus rei quum a doctissimo viro « Gulielmo Budæo, Joanne Bellaio cardinale, claris- « simo adjutore, fundamenta quædam, olim jacta,

« ruitura viderentur, nisi structuræ totius, vali-
« dioribus columnis fultæ, exædificatio accederet,
« comparavit ut, honestis stipendiis conducti, sa-
« cerdotiis quoque professores ornarentur a rege;
« ac ne singulis annis, stipendiorum persequendo-
« rum causa, regiam aulam persequi cogerentur,
« quidem enixe operam dedit, ut, in eos commen-
« tarios, quibus domestici regis officiales ascripti
« sunt, referrentur. Quod si, quemadmodum nullo
« negotio regi persuasit, tam facile a quæstoribus,
« et qui ærario rationibusque præsunt, obtinere
« potuisset, præclare et litteris et regio nomine
« profitentibu sin futurum consultum fuisset. » Est-ce véritablement à Duchâtel qu'il faut attribuer l'institution des professeurs royaux? On nous dit qu'il fit créer ce titre; cela signifie sans doute qu'il voulut en faire un titre sérieux. Des lettres patentes de 1545, contenues dans le recueil dont la vie de Duchâtel fait partie, confèrent un vague privilége aux professeurs royaux, au sujet de certains procès qu'on pourrait leur faire sur la possession de leurs bénéfices; ce que nous comprenons dans ce grimoire, c'est que les professeurs royaux avaient alors des bénéfices, à moins qu'avant de leur en accorder, on ne se soit amusé à régler, par des prévisions ingénieuses, le bien qu'ils en pourraient tirer, quand ils en auraient. Galland nous fait penser que Duchâtel sollicita des bénéfices pour ces professeurs, mais qu'après tout ceux-ci n'en obtinrent jamais de bien considérables. Leur titre fut donc assez stérile; pen-

dant tout le xvie siècle n'y avait-il pas au moins une ordonnance, des principes, quelque règle enfin qui définît ce titre, qui limitât le nombre des personnes auxquelles il pouvait être conféré, qui prescrivît des conditions de candidature? rien ne le dit; et, si l'on y regarde de près, toute cette affaire des professeurs royaux est assez obscure; on n'a point établi la suite régulière des professeurs pour chaque chaire; on ne voit pas non plus que la chaire, ou la fonction, ait été distincte de la personne; ce titre est porté pêle-mêle par des Français et par des étrangers. Au surplus, si l'institution ne sortit pas plus complète et plus solide du gouvernement de François Ier, ce n'est pas la faute de Duchâtel. Il voulait que les professeurs royaux fussent portés sur l'état de la maison du roi; de la sorte leurs appointements auraient été payés; ils y auraient gagné surtout une considération plus grande, mais la gêne du trésor mit obstacle à la générosité du roi; ou du moins, ceux qui administraient les finances, firent avorter toutes les bonnes intentions que Duchâtel lui inspira. Duchâtel au surplus allait trop loin, si Galland n'a rien exagéré. Passe pour des professeurs royaux; mais un collége avec une dotation de cent mille livres! c'était demander l'impossible. Aussi le roi promit, et son trésorier ne tint pas : « Atque [Galland] eo « regem adduxerat, ut gymnasium, insigni ampli- « tudine, structura et artificio inaudito, trans Se- « quanam, e regione Luparæ, velut opulentissi- « mum litterarum emporium, sumptu prope infinito

« ædificaret, censuque centum franciscorum mil-
« lium colendis omnium artium linguarumque do-
« ctoribus, et interpretibus, sacrificisque, qui rem
« divinam facerent, et lectis adolescentibus, præstan-
« tique ingenio præditis, supra sexcentos, qui ibidem
« instituerentur, dotaret : qua in designatione, quum
« omnium artium et linguarum professores consti-
« tuisset, quantum temporis unicuique puer insti-
« tuendus singulis diebus operam daret, et quibus
« gradibus, donec anno decimo quarto ἐγκυκλοπαι-
« δείαν absolvisset, singulos audiret, non magis
« prolixe quam diserte et docte descripserat. Quo
« ejus incomparabili beneficio nos hodie atque etiam
« in perpetuum posteri frueremur, nisi qui, con-
« gruo vitæ exitu plane miserabili satis notus, tum
« cancellarium agebat, improbitatis et malignitatis
« felle suffusus, tergiversando, dissimulando, et
« differendo, interdum etiam bellicas difficultates
« objiciendo, opus toties distulisset, et designa-
« tum impedivisset. » Duchâtel, on le voit, avait de grandes idées, et François Ier embrassa ses plans; mais un méchant ministre empêcha tout; il fut bien puni de tous ses péchés par la suite. Au moment où Galland écrivait cette relation, lui-même ne comptait plus que sur le cardinal de Lorraine pour l'exécution de ces beaux projets : « Quarum rerum
« perficiendarum gloria, quæ, ad immortale litte-
« rarum decus pertinentes, sæpe quidem sed genio
« quodam sinistro adversante tentatæ sunt, illustris-
« simum et omnium bonarum artium amantissi-

« mum cardinalem Lotharingium manet.» Duchâtel mourut en 1552; cet écrit de Galland est donc postérieur à cette année. Cela prouve que François Ier mourut sans avoir fait tout ce que les savants attendaient de lui. Galland ajoute : « Silentio prætermittendum non est, quod bibliothecam, conquisitis non « ex Italia modo sed Græcia et Asia tota, regio « sumptu maximo, omnium artium vetustissimis « libris referserit.... Librorum custodes concinna- « toresque, qui totam hanc rem librariam sartam « tutam tuerentur, perpetuo regis stipendio con- « ductos, apponi ibidem curavit. Hoc etiam per- « fecit ut sculptis fusisque elegantissimis charac- « teribus, officina typographica, in qua libri sigil- « latim, e regia bibliotheca accepti, excuderentur, « conductis quoque regia pecunia variis ad eam « rem necessariis artificibus, excitaretur. » Ce sont là les commencements de la Bibliothèque du roi et de l'Imprimerie royale. Les administrateurs des deniers du roi ne s'opposèrent pas à ces utiles établissements. Pourquoi n'accordèrent-ils pas la même faveur aux professeurs royaux? Craignaient-ils que cette mission publique, donnée à l'esprit ancien, au milieu d'une société déjà agitée, n'excitât des troubles dangereux? Avaient-ils pris parti pour la résistance? Duchâtel du moins a fait ce qu'il a pu; et quoique prêtre, et avec le temps évêque, il sut unir la tolérance à l'amour des lettres. Théodore de Bèze a porté contre lui une accusation qui ne s'accorde pas avec plusieurs faits rapportés par

Galland. D'après Galland, il retarda de trois ans les sanglantes rigueurs exercées contre les Vaudois; il fit ce qu'il put pour sauver Dolet du dernier supplice; il épargna la peine des galères à Ramus, que le roi voulait y envoyer pour venger Aristote et ses partisans. C'était un temps affreux que ce temps-là. On frissonne en lisant dans Galland les détails d'un supplice dont l'exécution fut commencée contre un enfant de quatorze ans qui avait commis des profanations plus étourdies que coupables dans la chapelle de son collége. Duchâtel obtint sa grâce, et il le fit entrer dans un couvent. Nous nous arrêtons ici; nous n'avons parlé que de sa vie; nous ne pouvions pas nous étendre sur ses ouvrages; nous ne connaissons de lui que deux oraisons funèbres de François Ier, imprimées à la suite de son éloge. Si l'authenticité de ce français était sûre, ce serait un monument de plus à étudier, avec tant d'autres, pour y chercher les marques du progrès de notre langue sous la plume des érudits. Mais il est manifeste que le style n'a pas conservé sa rédaction primitive.

De tous les contemporains de Budé qui ont pu prendre à cœur la restauration des études grecques et mettre une grande influence au service de cette révolution intellectuelle, nul en France n'a surpassé Duchâtel. Par sa faveur à la cour, sa longue assiduité auprès du roi, Duchâtel a l'avantage sur Budé. Mais, pour tout le reste, Budé l'emporte sur lui; et d'abord celui-ci, comme Galland l'avoue,

avait pris l'avance, en demandant au roi quelque établissement, quelque grande mesure, qui mît les nouvelles études sous le bouclier de l'autorité royale. Nous croyons que Duchâtel n'imagina rien à cet égard dont Budé n'eût déjà donné l'idée au roi, sans en excepter le projet d'un collége destiné à former une pépinière d'érudits et d'hellénistes. Nous prouverons plus bas que Budé fit de la création de cet établissement et d'institutions analogues la grande affaire de toute sa vie.

Ce n'est pas non plus parmi les courtisans et les grands seigneurs, qu'il lui faudrait chercher des émules. Le roi était bienveillant pour les lettres, on ne peut le nier. Mais sa bienveillance avait besoin d'être aiguillonnée et dirigée. Quant aux grands seigneurs qui fréquentaient sa cour, ils affectèrent quelquefois de singer les goûts du maître. Mais ce zèle hypocrite ne servait qu'à fournir matière à la satire. A cet égard, un passage d'Henri Étienne mérite d'être cité : « Du temps du roy François, premier de ce nom, il se trouva un grand seigneur si sottement curieux de nouveaux termes, qu'ayant ouï deux ou trois fois l'évesque de Castellan, devisant avec le roy des Athéniens et Lacédémoniens (lorsqu'il luy faisoit lecture de l'histoire de Thucydide), et puis s'étant informé de la signification de ces deux mots, il se laissa persuader que les mots de *médecins* et *chirurgeons*, comme trop vulgaires, commençoient à être bannis de la cour, et que les *Athéniens* et *Lacédémoniens* leur succédoient. Luy, fort joyeux

de cet advertissement, et en voulant faire son profit, ne cessa qu'il n'eust fait venir son nouveau savoir jusqu'aux oreilles du roy, auquel il donna un tel passe-temps que le sujet méritoit. » (H. Étienne, *de la Conformité du Lang. fr. avec le grec*, préf. p. 11.)

Ainsi quand Budé se vante d'avoir donné en France la première impulsion aux nouvelles études, nul ne peut lui disputer cet honneur, ni parmi ses compatriotes ni parmi les étrangers. Érasme a exercé une influence considérable sur les esprits, en France, au commencement du XVIe siècle. Mais a-t-il tant fait et si bien fait pour la restauration des études grecques en France, qu'un savant Français n'ait pu attribuer cette révolution à ses seuls efforts? C'est ce que nous allons discuter, en examinant quelle a pu être l'influence d'Érasme parmi nous.

IX. — De l'influence d'Érasme en France.

Le plus savant homme qu'il y eût en Angleterre au temps d'Érasme dans la langue grecque et la latine, au dire d'Érasme lui-même (l. X, lett. 1), Cutbert Tunstall, évêque de Durham, écrivant à Budé, s'exprime ainsi au sujet de l'un et l'autre : « Vous avez tous deux plus travaillé pour le rétablissement de l'ancienne éloquence et des belles-lettres

que les Perrot, les Laurent Valla, même les Hermolaüs et les Politien, enfin que tous ceux qui avaient écrit avant vous deux [1]. » Ce témoignage montre l'estime extraordinaire dont Budé jouissait, même parmi les étrangers. Toutefois, en mettant Budé au même rang qu'Érasme, Tunstall ne décide pas la question qui nous occupe en ce moment. Pour ne parler que de ce qui s'est passé en France, devons-nous mettre l'influence d'Érasme au-dessus de celle de Budé?

Rendons hommage au génie d'Érasme! Pour trouver un génie qu'on puisse comparer au sien et d'aussi grands services rendus à la raison, il faut

[1] *Tunstall à Budé*, 1517 (Corresp. de Budé).

Érasme et Budé ont fait pour la restauration des lettres beaucoup plus que tous les Italiens : « Plus ad veterem eloquentiam « multis antiquatam seculis revocandam, plus ad instaurandas « humaniores litteras, absit invidia verbo, vos duo contulistis, « quam omnes Perotti, Laurentii, addo etiam Hermolai, Poli- « tiani, cæterique omnes qui ante vos fuerunt. » Travaux de Budé : « Dum multa ex græco sermone vertis in latinum, pa- « rem in utraque lingua facundiam adeptus, Pandectas opus « immensum, et in quo non pauciores erant mendæ quam legum « capita, commentantium vero errores multis partibus plures, « tibi repurgandum putasti; et dum accursianos errores palam « facis, dumque veram reducis interpretationem, multo plus hau- « sisti laboris quam Hercules ipse, dum Αὐγείου κόπρον e sta- « bulis repurgat. Nam quod assem nobis, partesque ejus enar- « rasti, ponderaque et mensuras veterum, novus nobis ædilis « restituisti, opus est plus quam herculeum, et in quo seculi hujus « exspectationem longe superasti. »

descendre jusqu'à Voltaire. Avec moins d'esprit que Voltaire, Érasme eut plus de science; plus inégal par le caractère et la volonté, il a mis bien moins d'unité dans sa vie; avec une renommée aussi étendue et plus de crédit auprès des souverains et de toutes les classes de la société, il n'a déployé, dans la défense de ses propres idées, ni la même adresse, ni la même persévérance; mais, dans l'estime de la postérité, il mérite d'être placé aussi haut que lui et tout près de lui, tant il lui ressemble par toutes ses inclinations et par la nature de son talent, surtout par cette verve intarissable de critique fine et railleuse qu'il lança toute sa vie contre les abus, dont le règne injuste ou l'aspect malséant importunaient ses yeux; il eut de plus que lui une érudition d'une étendue incontestable. Il est vrai que jusqu'à ce jour ses titres comme érudit n'ont pas été formellement discutés. Il a édité du grec et du latin; son érudition s'est exercée sur le profane et le sacré; c'est un des premiers parmi les philologues de ce siècle. Il a traité de préférence des matières de théologie et de controverse; son époque et la direction de toute sa vie lui en firent une nécessité; il fut regardé par le clergé, par les rois et par les papes, comme le seul théologien en état de défendre victorieusement l'orthodoxie. Philosophe à la manière des moralistes anciens, il a été, dans son temps, le plus célèbre et le plus ingénieux interprète de cette philosophie socratique, telle que Xénophon, pour ne citer que lui, nous la représente : contenue dans l'étude de la nature

humaine, et, dans cet objet si net et si bien défini, laissant de côté toutes les questions d'essence, pour ne s'occuper que des mœurs. Érasme, à ce qu'il nous semble, dans la contemplation de ce qui doit servir à la bonne direction de la vie, dans cette science aimable et solide de l'humanité, de ce qui est bon, de ce qui est décent, de ce qui est juste, a montré quelquefois la candeur de Xénophon, quelquefois aussi la gravité de Plutarque, presque toujours la vivacité piquante et lumineuse de Lucien. Il osa toucher librement aux plus difficiles problèmes, sans trop s'effrayer de ce scepticisme qui remonte à la philosophie socratique, mais qui, par sa douceur et sa modération, trouve un fondement inébranlable dans le bon sens, et doit durer parmi les hommes aussi longtemps que l'esprit de paix et de sagesse. Érasme enfin se distingua, comme Voltaire, par le style le plus propre à la facile diffusion des idées, par cette facilité, cette netteté, cette façon simple et fine de s'exprimer à laquelle l'esprit français s'est attaché de préférence. Par tant de qualités si rares et si précieuses, Érasme s'est élevé à une très-grande hauteur au-dessus de ses contemporains. Mais cela ne suffisait pas pour que son influence donnât à la renaissance grecque en France une impulsion forte, prolongée, appropriée enfin aux préjugés qu'il fallait vaincre, aux obstacles qu'il fallait lever. Au surplus, il ne paraît pas qu'il ait jamais tenu à cet honneur. Nous en trouvons la preuve dans cette négociation si franche de la part

des Français, si tortueuse, si l'on peut parler ainsi, de la part d'Érasme, quand il fut question de l'attirer en France pour en faire le chef des bonnes études; ces sollicitations si honorables pour lui, il les éluda toujours par une indécision très-bien jouée, mais avec une indifférence dont à la fin il laissa échapper l'aveu. Indécis entre Charles-Quint et François Ier, peu rassuré à l'égard de la Sorbonne, et incapable à la fois et de lui résister ouvertement et de prendre des biais avec elle, si occupé de sa personne et de sa renommée qu'il a pu vivre sans parti, sans patrie, sans la moindre affection qui dominât son esprit, Érasme n'était pas fait pour jouer en France ou ailleurs un rôle politique, pour s'y acquitter d'une tâche qui demandait avant tout un attachement assidu aux lieux et aux choses, et cette abnégation de soi-même sans laquelle on ne peut pas lutter avec succès contre les passions et les préjugés. L'idée d'appeler Érasme en France, pour y présider aux bonnes études, partit de France; Érasme y répondit de manière à enflammer des espérances pleines de bonne foi; les hommes les plus distingués de ce temps-là lui firent les instances les plus flatteuses; François Ier lui écrivit de sa propre main pour l'appeler dans ses États. Érasme s'amusa à ne dire ni oui ni non, de 1516 à 1524[1]; seulement,

[1] « Rex Galliæ me invitat in suam Galliam, pollicens mille « florenos aureos; cui sic respondi litteris, ut nihil tamen certi « responderim. »

quand on se fut lassé de l'attendre, et qu'on eut cessé de l'appeler, il laissa échapper son dernier mot : « Quoique le roi de France m'invite à aller chez lui, je n'ai garde de me rendre à ses propositions; ceux qui me veulent du mal ne manqueraient pas de me reprocher que je me suis retiré chez un ennemi de l'empereur. » Ceci rappelle qu'en acceptant les libéralités de tout le monde, en les sollicitant quelquefois, il avait pris des engagements qui ne lui permettaient pas de suivre librement ses inclinations. Il a son excuse dans l'état de sa fortune et dans ce privilége, qu'il n'est pas permis de discuter, en vertu duquel un grand homme reçoit les hommages de tous, sous quelque forme qu'on les lui présente. Loin de nous la pensée de jeter le moindre nuage sur son désintéressement ni sur sa délicatesse, ce qui, après tout, n'était pas une vertu de saison au siècle où il vécut. Mais il n'est pas inutile de savoir qu'il n'eut jamais le dessein de répondre aux propositions de François Ier. Burigny l'a dit avant nous, et tout ce qu'il en a dit, nous le retrouvons dans la correspondance d'Érasme lui-même. Quelque espérance que ce dernier ait donnée à ses amis de France, jamais il n'eut l'intention de sortir des États de l'Empereur. Pour dire plus, quand il repoussait les offres de François Ier, avec des ménagements si adroits, mais avec une volonté si arrêtée, n'était-ce que l'effet de ses craintes et de sa prudence? Charles-Quint s'occupait de lui; Henri VIII échangea avec lui quelques lettres, comme un simple

particulier eût pu le faire; tous les papes eurent pour lui les mêmes égards; il reçut de semblables hommages d'un roi de Danemark, déchu du trône et venu à Bruges pour solliciter les secours de l'Empereur (Burigny, t. I, p. 285 et suiv.); il n'y eut pas jusqu'au roi de Pologne qui ne cherchât à l'attirer auprès de lui; mais il n'y avait alors ni un évêque, ni un cardinal, ni un prince, ni une ville, ni un particulier opulent et lettré, qui ne fût jaloux de lui témoigner à la fois son admiration et sa munificence; cela s'explique par sa vaste renommée, qui avait pénétré partout; sa gloire d'écrivain l'avait placé si haut qu'il dominait tout, attirant tous les regards, avec cet éclat et de cette hauteur qui n'appartiennent qu'aux rois de la pensée. La France ne pouvait pas rester indifférente; les savants français recherchaient l'amitié de cet écrivain qui régnait dans les lettres; les hommes d'État qui servirent François Ier, plusieurs membres du clergé et de la magistrature, se faisaient honneur d'entretenir un commerce épistolaire avec lui; ses livres enfin trouvaient des lecteurs en France. Pourquoi n'y vint-il pas fixer son séjour? C'est qu'il craignit toute sa vie d'aliéner l'indépendance de son esprit : il voulut vivre seul afin d'échapper à toute gêne; il vécut non pour agir, mais pour penser. Par sa correspondance, par les dédicaces de ses ouvrages, par tout le contenu de ses écrits, nous pouvons nous convaincre qu'il se borna de parti pris à jeter ses idées sur le papier, laissant ensuite au vent des circonstances politiques

le soin de les porter dans un endroit ou dans un autre. Longtemps il exprima l'intention de fixer sa résidence en Angleterre, où il avait des amis très-haut placés et d'une libéralité dont plus d'une fois il a lui-même rendu témoignage; il fit en Angleterre des voyages assez fréquents. L'Italie lui avait plu; il reçut de Rome des promesses et des invitations aussi pressantes que flatteuses; à plusieurs reprises il annonça l'intention de s'établir à Rome. Mais dans les motifs qui le faisaient errer de contrée en contrée, et qui l'attiraient, avec une mobilité singulière, tantôt vers un pays, tantôt vers un autre, il parle bien des avantages matériels qu'il espère, ou des tracasseries qu'il redoute, mais il n'a pas une seule fois exprimé la pensée de choisir sa résidence d'après les facilités qu'il aurait à contribuer aux progrès des lettres et des lumières. L'enseignement, il l'a dit, n'était pas de son goût; avec un génie aussi élevé, il avait bien le droit de dédaigner une profession, utile sans doute, et belle, si l'on songe aux services qu'elle rend, mais humble, ingrate et fort pénible. Par sa plume, du moins, par ses ouvrages, par des encouragements placés avec sagacité, par son crédit auprès des grands et des puissants, Érasme a pu, mieux qu'aucun de ses contemporains, pousser à la renaissance des bonnes études. Ce n'est pourtant pas à lui que la France est redevable de ce bienfait. En France cette entreprise eût été au-dessus de ses forces. Il ne suffisait pas, en effet, d'être illustre pour faire naître et prospérer les bonnes études. Une

lutte redoutable était engagée contre elles par des passions violentes, des préjugés respectés, et des intérêts tout-puissants. Pour aplanir tant d'obstacles, il fallait autant de sagacité que de courage, autant de modération que de persévérance. Il fallait tendre la main à une foule d'hommes obscurs pour en grossir la phalange des érudits, apaiser à l'avance les alarmes du clergé et des intérêts rivaux, solliciter les grands et les princes, et en obtenir pour la philologie une existence légale et des honneurs publics. Quelle tâche si difficile par sa complication même ! Érasme, avec tout son génie, n'en fût jamais venu à bout ; il n'avait ni assez de suite ni assez de force dans le caractère. Nous ne lui ferons pas un crime d'avoir manqué de fermeté en toute circonstance, ou du moins de n'avoir été hardi que dans son cabinet. C'était là son naturel. Par une bizarrerie qu'il serait difficile d'expliquer, la menace du moindre orage l'aurait fait fuir au bout du monde, et le plus violent adversaire ne l'eût pas réduit à contenir sa mordante et hautaine ironie, quoi qu'il en pût résulter. Ombrageux au delà de toute mesure, il passe du langage le plus modéré à la satire la plus amère, avec une facilité qui surprend ; et tandis qu'il déchire son ennemi, il sait prendre sa voix la plus douce, pour mêler des offres de réconciliation et d'amitié aux plus grands emportements de sa colère. Concluons, si l'on veut, de toute sa vie, de l'histoire de toutes ses querelles, qu'il fut à la fois très-bon et très-malin. Il faut admettre que la gloire couvre tout après la tombe, sur-

tout quand il s'agit d'un écrivain, puisque ceux qui vivent ont la liberté si commode de laisser le mal et de ne s'attacher qu'au bien dans le legs des écrivains qui ne sont plus. Érasme, d'ailleurs, nous le savons par ses contemporains, était un homme doux, enjoué, de mœurs très-pures; joyeux à table, plein d'esprit et de grâce dans la conversation, de goûts fort simples d'ailleurs. Mais le génie altier et le malin railleur ne pouvait endurer ni résistance ni piqûre. C'est ce naturel si ombrageux et si redoutable qui lui fit passer la fin de sa vie dans une sorte de solitude. Pour tous ces motifs, Érasme manquait de la qualité la plus nécessaire pour être un homme d'action.

C'est donc par ses livres seulement et par l'exemple de ses succès qu'Érasme aurait pu exciter en France la passion des bonnes études. Nul doute que ses livres n'aient été lus en France avec cette admiration que son beau génie excitait en tous pays. Les applaudissements qu'il obtint chez nous sont attestés par l'animosité de quelques savants, trop jaloux de sa gloire. Dolet, au moins, est excusable d'avoir défendu avec emportement la supériorité de Budé, pour lequel il professa tant d'admiration et de respect[1]. La Sorbonne, comme elle eut soin de le dire, voulait prouver uniquement qu'on n'est pas un grand théologien pour être un écrivain char-

[1] En parlant de Budé, Dolet dit : « Cujus doctrinam, ut singu- « larem et eximiam, in omnibus sequimur. » (*Comment. L. lat.* p. 604, t. I.)

mant ; elle combattait, la vieille Sorbonne, dans ses alarmes si bien fondées, pour ses autels et ses foyers ; on doit lui savoir gré de n'avoir pas outré l'injustice. Il serait juste de traiter avec plus de sévérité les dénigrements de Scaliger. Mais ce furieux détracteur d'Érasme n'est point Français. Du reste, si les exemples eussent suffi pour assurer le triomphe des bonnes études parmi nous, d'autres étrangers disputeraient avec raison ce mérite à Érasme, et sur ce point il aurait pour rivaux tous les grands hommes qui avaient fait jusqu'à ce moment la gloire de l'Italie ; l'ouvrage de Laurent Vallâ, *Elegantiarum Linguæ latinæ libri* VI, fut réimprimé à Paris plus souvent que les *Adages*, du vivant même d'Érasme. Mais il n'est pas nécessaire d'aller chercher au dehors des écrivains qui lui aient disputé sa popularité parmi nous. Budé ne se laissa point éclipser par lui, et, comme lui, il attira les regards et les hommages de l'Europe entière. Érasme, par une équivoque dont plus tard il a désavoué le mauvais sens, l'a mis une fois au-dessous de Josse Badius ; forcé par des réclamations énergiques, où Budé n'était pour rien, il rétracta ce jugement, qui, par l'excès de l'injustice, allait jusqu'à l'injure. Par un jugement plus sérieux, un ami de Budé, un étranger, qui par son érudition et ses talents acquit les hommages des premiers savants d'Italie, le Belge Longueil, a fait un parallèle de ces deux grands hommes, dans lequel Budé n'a pas le dessous : « Quant à l'érudition, dit Longueil, je

ne vois pas en quoi Budé le cède à Érasme, soit du côté des belles-lettres, soit du côté des sciences plus dignes d'un chrétien. Quant au style, ils en ont chacun un tout différent, et qui dans son genre mérite d'être estimé... L'un paraît inspiré par Minerve; l'autre est toujours accompagné du chœur des Grâces. » (Long., lettre XXIV.) Longueil a dit plus vrai qu'il ne pensait, et nous nous sommes bien trouvés de ce que Budé a été principalement inspiré par la déesse de la prudence. Érasme écrivit plus tard à Longueil qu'il trouvait juste qu'on lui préférât Budé. Burigny, plus sévère pour son compatriote, ne nie pas la supériorité de Budé comme helléniste, et ce point est bon à noter. Mais il ajoute que les écrits d'Érasme sont encore entre les mains de tout le monde, tandis que Budé est connu seulement de ceux qui savent le grec à fond. Bien que la popularité d'Érasme soit fort contestable, au moins par le temps qui court, nous devons dire à son avantage que, s'il n'est pas populaire, au moins il n'est pas oublié; mais nous voulons prouver que Budé ne mérite pas davantage l'indifférence dont sa mémoire est menacée.

X. — De l'influence du gouvernement sur la restauration des études grecques.

Dans ce qui précède, nous avons prouvé qu'au temps de Budé, pour se tourner vers l'esprit grec, l'esprit français eut besoin qu'on lui ouvrît la voie, et qu'en le poussant dans cette direction nouvelle, où l'exemple de l'Italie ne l'appelait pas assez efficacement, on guidât et l'on protégeât, d'une main ferme et sûre, sa marche qu'embarrassaient toutes sortes d'obstacles.

Nous avons fait voir que, pour assurer la renaissance de l'hellénisme, il n'y avait ni des influences assez fortes au dehors, ni une impulsion assez puissante au dedans; nous avons examiné avec soin toutes celles qui méritaient notre attention; il n'en reste, du moins, qu'une seule dont nous n'ayons pas tenu compte jusqu'ici; c'est celle du gouvernement. Avant François Ier, nos rois songèrent-ils jamais à faire venir du dehors les lumières et la politesse qui manquaient à la nation?

Naudé, dans son *Addition à l'histoire de Louis XI*, déclare formellement que ce roi favorisa les lettres. Il n'y a pas de motif pour croire qu'il ait été indifférent aux progrès de l'esprit humain. On veut qu'il ait rédigé *le Rosier des Guerres* et pris part à la rédaction des *Cent Nouvelles nouvelles*. Si l'on peut compter un prince aussi prudent parmi les patrons de la littérature française encore dans l'enfance, tant

mieux pour nous. Plût à Dieu que dès lors l'ambition de nos rois eût cherché un peu de solide gloire dans la protection des arts et des lettres, des lettres anciennes surtout! Louis XI monta sur le trône en 1463. Constantin Lascaris et ses compagnons d'exil étaient en Italie depuis 1454. Cosme de Médicis mourait en 1464, après avoir donné aux souverains de son temps l'exemple d'un gouvernement plein de sollicitude pour les belles études, laissant le pouvoir à Pierre de Médicis, qui ne fit que passer entre Médicis l'Ancien et Médicis le Magnifique, Laurent de Médicis, le plus célèbre de tous, le protecteur d'Ange Politien, le père de Léon X; non content de favoriser les lettres, Laurent de Médicis les cultiva. Louis XI eut d'autres soucis et d'autres affaires. Sous son règne, deux professeurs, Fichet et Lapierre, établissent l'imprimerie à Paris. On veut que Tiphernas ait donné des leçons de grec dans cette ville; il y vint, dit-on, en 1455; dix ans plus tard, ajoute-t-on, en 1465 ou 1466, il mourut à Venise. Restent Hermonyme de Sparte et Tranquillus Andronicus de Dalmatie, qui auraient fait à Paris le même métier, Hermonyme à partir de l'année 1476, et Andronicus à une date postérieure. Si l'on veut conclure de l'un à l'autre, nous ferons voir qu'il ne faut pas attacher d'importance aux leçons d'Hermonyme.

Plus d'un poëte, contemporain de Charles VIII, éprouva la générosité de ce jeune prince. Faut-il croire qu'il ait ramené d'Italie ce Fauste Andrelin qui enseigna, dit-on, les belles-lettres à Paris, pen-

dant plus de trente ans, et dont Nicolas Bourbon, dans ses *Nugarum libri*, déplorait, sous François Ier, la renommée éphémère ainsi que celle de Rosetus, célèbre, comme lui, pour ses vers latins, mais comme lui, peu digne d'un âge plus éclairé? Nicolas Bourbon ne nous donne pas une bien haute idée de Faustus Andrelinus, ni de ceux qu'il lui associe :

Fuere patris memoria mei duo
Celebres poetæ, Faustus apud Lutetiam,
Apud Italos Baptista ; et me puero fuit
In Gallia pridem Rosetus nomine.
Hi tres fuere, nec sunt : jam periere enim,
Labore quæ multo poemata scripserant,
Quod scabra adhuc et inconcinna, sæculi
Quamdam sui barbariem olerent gothicam.

Nugar. l. VIII, carm. XLVII.

Érasme connut Fauste Andrelin à Paris, et, pour l'engager à venir le joindre en Angleterre, il lui écrivait un jour en termes qu'une pétulance juvénile n'excuse pas assez, et qui ont fait dire à Burigny qu'en cet endroit Érasme parle de la France avec assez de mépris; ce qui est trop peu dire : « Quid « ita te juvat, hominem tam nasutum, inter merdas « gallicas consenescere? » Nous pensons, nous, que ce personnage ne commandait le respect ni par sa position ni par ses mœurs, puisqu'un jeune homme, dans une lettre, osait lui parler un tel langage. Peu importe, après tout, qu'il ait attiré les regards de Charles VIII et de Louis XII. Goujet, dans sa *Bibliothèque*, parle bien des libéralités, des pensions

même, que cet étranger obtint de ces deux rois[1]. Mais nous ne pouvons pas dire qu'ils aient l'un ou l'autre entrepris de restaurer les études anciennes, pour avoir fait l'aumône de quelques écus à un poète indigent.

On attribue à Louis XII des actes qui seraient plus méritoires, s'ils étaient vrais; mais les cinq cents écus d'or de pension accordés par lui à Jérome Aléandre, ainsi que la grande faveur dont jouit Jean Lascaris, sont des faits imparfaitement connus, fort dénaturés peut-être. Il y a des compilateurs acharnés à ramasser toutes sortes d'historiettes, et qui semblent avoir pris à tâche de préparer des tortures au bon sens des lecteurs. Voici ce que deux auteurs dignes de foi, Burigny et Roscoe, nous apprennent d'Aléandre, et les conséquences que nous en tirons en discutant leur témoignage. L'Italien Aléandre naquit en 1480, et fut appelé en France par Louis XII en 1508; il avait donc alors vingt-huit ans. Que venait-il faire à Paris? Remplir une chaire

[1] « De Fausto Andrelino : « Parisiensis academiæ candorem ac civilitatem jam olim sum admiratus, quæ tot annos « Faustum tulerit, nec tulerit solum, verum etiam aluerit, « evexeritque. Quum Faustum dico, multa tibi succurrunt, quæ « nolui litteris committere. Qua petulantia solitus est ille in « theologorum ordinem debacchari? quam non casta erat illius « professio? neque cuiquam obscurum est qualis esset vita. « Tantum malorum Galli doctrinæ hominis condonabant, quæ « tamen ultra mediocritatem non admodum erat progressa. » (*L. d'Érasme à L. Vivès*, 1519.)

de professeur dans l'Université, dit Roscoe. Mais qui a dit à Roscoe que le roi Louis XII se soit jamais chargé de fournir des régents aux colléges de ce temps-là? Savait-il bien, l'historien de Léon X, combien le rôle du *grammaticus* était misérable à cette époque, où l'Université employait cette classe de fonctionnaires, sans les reconnaître comme siens? Ce ne fut qu'en 1534 qu'ils obtinrent le titre régulier de leur profession. Dira-t-on qu'Aléandre enseignait de par le roi sans être soumis à l'Université? Mais ce serait faire remonter l'institution des professeurs royaux jusqu'à Louis XII, et diminuer singulièrement la gloire de François Ier. Fauste Andrelin prenait le titre de *poeta regius*. Aléandre put-il se dire *professor regius?* Rien ne le prouve. Roscoe dit encore : « Ce littérateur, une fois à Paris, s'y attira la plus grande considération; et peu de temps après, il fut nommé recteur de l'Université, quoique les statuts s'opposassent à sa nomination. Apres une résidence de quelques années, il quitta Paris, par crainte de la peste. Il parcourut alors diverses parties de la France, et donna des leçons publiques de grec à Orléans, à Blois et ailleurs. » Récit étrange! Sommes-nous en Grèce, à l'époque où les sophistes florissaient, ou bien en France, au commencement du XVIe siècle? Nous parle-t-on d'un déclamateur célèbre et de choses qui se soient passées dans l'Asie Mineure, sous les empereurs, au temps des Antonins, par exemple? ou bien ne s'agit-il vraiment que d'un étranger, nouveau venu dans ce

rude pays, où, vers cette même époque, les franciscains arrachaient ses livres grecs à un jeune moine dans un couvent de la Touraine? Aléandre enseigna le grec à Blois et ailleurs; à Amboise, sans doute! Pourquoi pas à Chinon? Et il en donna des leçons publiques! mais combien de temps fit-il ce métier? Burigny répond que le volage Italien s'attacha, en 1513, à Étienne Poncher, évêque de Paris, et que l'année suivante, il alla trouver Érard de la Marck, évêque de Liége, qui le fit son secrétaire et lui donna un canonicat de son église, avec quelques autres charges; ce même évêque de Liége l'envoie à Rome, en 1516, pour lever les obstacles que le roi de France mettait à sa promotion au cardinalat; Léon X voit Aléandre et le prend à son service; en 1519, il le fait bibliothécaire du Vatican; en 1520, il l'envoie en Allemagne, pour y combattre les progrès de l'hérésie, en qualité de nonce. On sait qu'Aléandre devint par la suite archevêque et cardinal. Voulons-nous ne pas suivre plus loin les rapides progrès de cette fortune, qui nous montrent dans Aléandre trop d'ambition et une capacité trop relevée pour un pauvre *grammaticus* de Paris au temps de Louis XII? rappelons qu'en 1502, Burigny et Roscoe sont d'accord pour le dire, Aléandre vivait à Venise dans la maison d'Ange Leonino, évêque de Tivoli et nonce d'Alexandre VI. Chargé par le pape d'une mission en Hongrie, cette mission n'eut pas lieu, parce qu'une maladie arrêta le jeune ambassadeur. Que devint Aléandre après la mort

d'Alexandre VI? Nous n'en savons rien. Mais nous voyons qu'Érasme vécut quelque temps avec lui sous le toit d'André d'Asola, et qu'il s'aida de ses lumières, ou de ses secours, pour imprimer ses *Adages* à Venise. Cette édition, faite par Alde Manuce à Venise, est de 1508. Notons encore que ce même imprimeur lui dédia son édition de l'*Iliade*, laquelle est pareillement de cette année 1508. C'est en 1508 que Louis XII forma la ligue de Cambrai contre Venise. Il paraît qu'Aléandre fut de ceux qui se détachèrent des Vénitiens! Vint-il à Paris enseigner le grec aux écoliers, ou fournir d'utiles renseignements sur Venise et les affaires d'Italie? Nous ne pouvons pas décider cette question. Mais il nous suffit de la poser pour faire voir combien il est téméraire de regarder Aléandre comme un simple maître de grec. Aléandre savait le grec, nous le voulons bien, mais très-probablement il pratiquait une autre science. S'il eut recours à l'enseignement pour des motifs qui nous sont inconnus, nous voyons que ce goût dura peu, puisque vers 1513 il quittait la France pour aller servir l'évêque de Liége, juste au moment où l'Espagne, l'Angleterre et l'Italie allaient s'unir contre Louis XII par la trève de Malines. Aléandre, peut-être, n'était pas encore assez haut placé pour jouer un rôle important dans la politique. Quel motif alors a pu lui faire quitter Paris et Louis XII, ce roi prodigue pour lui, si avare pour tous les autres! Est-ce qu'une pension de cinq cents écus d'or ne lui suffisait pas? Mais, en

réunissant toutes les pensions que lui faisaient les rois, ses amis, et tous les cadeaux qu'il recevait de mille mains différentes, Érasme lui-même n'eut jamais un revenu annuel de cinq cents écus d'or! Serait-ce que Louis XII donna ce beau salaire à Aléandre pour quelque grand service, mais qu'il n'eut besoin de l'homme qu'une fois? Ceci pourrait éclaircir les motifs de la fuite d'Aléandre, et rendrait plus manifeste ce qui nous paraît du reste assez démontré par d'autres circonstances; c'est que Louis XII ne pensa jamais à établir un professeur de grec. Nous ne disons rien de Michel Pavius, qui enseignait cette langue à Paris, vers l'an 1504 ou 1505; nous ne savons son existence que par Érasme, qui prit de ses leçons, dit-il, mais qui déclare en mille endroits qu'il a appris le grec sans maître. Tout bien considéré, nous en serons réduits à penser que, vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, un certain nombre d'hommes obscurs, cherchant fortune, partaient de l'Italie pour courir l'Europe, destinés à ne trouver que la misère sur leur chemin, et vivant un peu d'industrie [1]. Hermonyme, de Sparte, sera, si l'on veut, le type de cette espèce d'aventuriers. Nous ne confondons pas avec eux les gens habiles, tels qu'Aléandre, ni ceux que recommandait un nom déjà célèbre, comme Jean Lascaris. Mais si les uns étaient trop

[1] « Menses aliquot græcum didascalum audire decrevi plane « græcum, vel potius bis græcum : semper esurientem, et immo- « dica mercede docentem. » (1499, Érasme, *Lettres*.)

bas pour attirer les regards des souverains, les autres visaient trop haut pour abaisser leur sollicitude jusqu'à des affaires d'école. Ces anecdotes diverses ne prouvent donc pas que Louis XII ait poussé l'amour du grec plus loin que Charles VIII.

Il n'en est pas ainsi de François Ier. Ce roi, du moins, ne se borna pas à donner quelques secours aux littérateurs nécessiteux qui imploraient ses largesses. Jusqu'où alla sa sollicitude pour le rétablissement des bonnes études? Si l'on demande des faits précis et positifs, cette question n'est pas aisée à résoudre. Une chose certaine, c'est que depuis l'année 1530, il y eut des professeurs à Paris, qui prirent le titre de *professeurs royaux*. Est-ce sur ce seul fondement que tant d'écrivains parlent, les uns du Collége de France, les autres du Collége royal? Vers la fin du siècle, Sully, répondant à une adresse des professeurs royaux de son temps, leur disait : « Les autres princes jusqu'ici ne vous ont donné que de la cire et des parchemins; le roi, mon maître, vous a promis sa bienveillance; moi je vous donnerai de l'argent. » Il est à croire que Sully leur tint parole. Toutefois l'honneur d'avoir fondé le collége de France, si ce mot ne doit pas avoir un sens fictif, n'appartient qu'à Louis XIII. Dans tout le XVIe siècle, le titre de professeur royal était fort peu de chose. Faut-il penser que Louis XIII ne fit que mettre à exécution les projets de François Ier? Quels furent donc les projets de ce roi, quelles furent ses idées, et d'où lui vinrent les plans qu'il

forma pour encourager l'étude des bonnes lettres? Ici c'est à nous de répondre, d'après les témoignages et les preuves que Budé nous fournit sur ces établissements et sur ces projets, à l'histoire desquels sa mémoire est liée.

XI. — Vie de Budé.

La vie de Budé a été écrite pour la première fois par Louis Le Roy (*Ludovicus Regius*) dans une brochure latine, publiée en 1540, peu après la mort de Budé.

Cet opuscule est plutôt une sorte de panégyrique qu'une biographie. L'auteur a tenu peu à offrir au lecteur un récit complet et qui satisfît la curiosité sur tous les points. Ce qu'on y trouve le moins, ce sont donc ces curiosités, ces détails cachés que l'on cherche surtout dans une biographie.

Mais on est bien sûr de la vérité de ce qu'on y lit. Le Roy, quoique fort jeune encore, avait connu Budé, il avait même essayé d'attirer sur lui la faveur du vieil helléniste, comme le faisait quiconque vouait alors sa vie et son avenir à l'étude des langues anciennes; en outre, c'est au chancelier Poyet, l'ami de Budé, qu'il a dédié cet éloge historique du père de la philologie en France, et c'est en quelque sorte sur sa tombe à peine fermée que cet hommage a été déposé. Ces circonstances, on ne peut le nier,

donnent une grande importance au récit de Le Roy.

Si depuis Le Roy jusqu'à nous quelqu'un a fait de la vie de Budé l'objet de recherches attentives, en remontant jusqu'aux sources, et en s'interdisant les renseignements de seconde main, si une histoire de Budé, ainsi faite, existe réellement, nous ne la connaissons point, quoique nous l'ayons bien cherchée.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne reconnaissons pas ces caractères aux divers articles que divers biographes ont faits, en se copiant les uns les autres, ou en exprimant assez légèrement une sorte de notoriété vague et très-superficielle. Aucun d'eux, au surplus, n'est aussi abondant que Le Roy, auquel tous n'ont pas pris la peine de remonter, ou qu'ils n'ont consulté qu'à la légère.

La plus élégante et la plus exacte de ces biographies de seconde main est, selon nous, celle qu'Andrieux a insérée au quatrième volume de ses œuvres.

Outre ces biographies, nous avons trouvé çà et là quelques points de détail relatifs à Budé. Au cinquième volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, on peut lire le résumé d'un intéressant mémoire de Boivin le jeune, sur la bibliothèque de Guillaume Budé, et principalement sur un exemplaire d'Homère, enrichi par lui de notes marginales; ce livre était conservé dans une bibliothèque du temps. Ménage s'est occupé de Budé en deux ou trois endroits. Dans l'*Anti-Baillet*, il remarque que la connaissance du grec

avait valu à Budé une charge de maître des requêtes sous François Ier. Ailleurs il cite la première phrase du testament de l'illustre philologue. (*Observations sur la Langue française.*) Dans ce même ouvrage, il fait observer que le nom de ce dernier était *Budé*, bien qu'en latin il ait toujours signé *Budæus;* remarque qui ne l'empêche pas d'écrire *Budée* en toute occasion [1].

Pour nous, nous avons constaté que dans tout le XVIe siècle on a écrit *Budé*, et que depuis le XVIIe, on a augmenté ce nom d'un *e* muet, à cause sans doute des formes grecque et latine *Budæus* et Βουδαῖος, que notre philologue a employées dans tous ses livres et en tête de toutes ses lettres. Nous avons du reste, pour défendre l'orthographe que nous adoptons, deux témoignages précieux et qui paraissent inédits. L'un est la signature du père de Budé, écrite, *Joannes Bude*, à la fin d'un manuscrit latin de la Bibliothèque royale (n° 6931); l'autre est une copie du testament de G. Budé, où ce nom est trois fois écrit de la même manière. (*Collection Dupuis*, tome DLXXXI.)

[1] « Mots en *æus* ou en *œus* : Ils font *ée* ordinairement. Alcée, Alphée, Arétée, Aristée, Athénée, Hécatée, Hyménée, Irénée, Musée, Timée, Typhée. De là vient que plusieurs disent *Budée*, du latin *Budæus*, au lieu de dire *Budé*, qui est le véritable nom de ce grand personnage. M. d'Ablancourt ne parle jamais autrement. Voyez ses remarques sur la traduction de Thucydide. Et, la raison pour laquelle on dit plus communément Budée, c'est que ce grand personnage est particulièrement connu par ses ouvrages latins. » (*Observ*, t. I, p. 356.)

Pour notre part, nous ne cherchons dans Budé que ce qui a trait à la restauration des études grecques, et l'homme disparaît devant le philologue. Toutefois, comme il a semé ses œuvres de petites confidences sur sa situation privée et sur sa vie, ces détails nous ont paru devoir être recueillis. Ils peuvent servir au moins à fonder sa biographie sur des preuves tirées de son propre témoignage.

Guillaume Budé naquit de 1467 à 1468, puisqu'en 1519 il écrit à Érasme qu'il est près de la cinquantaine, *quinquagenario proximus* (*Correspondance d'Érasme*, l. CCCXCVI), et qu'en 1526 Érasme lui dit : « Annum ago primum et quinquagesimum; tu, ut « scribis, non procul abes a duodequinquagesimo. » Nous devons ajouter que tous ses biographes placent sa naissance en 1467.

Il ne nous apprend rien ni de son enfance ni de ses premières études, si ce n'est qu'il avait appris les éléments de la littérature, ou la grammaire, comme on disait encore alors, *triviali sub ludi magistro*. (*Lettre à Tunstall.*)

L'éducation de la jeunesse était alors, comme il l'assure, aussi rude dans ses procédés que grossière dans ses moyens : « Nec honoratior Lacedemone « senectus olim, quam juvene me hic rusticitas fuit, « attonsa ad aures, et superciliosa : avita etiam, « æqualisque hujus rusticitatis fuit, severitas dicam, « an sævitia? præceptorum, qui, velut truculenti « patrui, pueros non litteras, sed vapulandi patien- « tiam docebant, et infamiam; quasi compitalitios

« verberones docendos, mastigiasque suscepissent, « non oratores futuros, aut professores disciplina- « rum. » (*De Stud. Litter. rect. et comm. instit.*, p. 6.)

Quand il commença ses études de droit, il était à peine en état de balbutier quelques mots de latin.

C'est à Orléans, selon Le Roy, qu'il fit son cours de droit, nous ne savons à quelle date; Le Roy nous dit seulement qu'il y employa trois années. « Aure- « liam, celebrem urbem, ut ibi jus civile disceret, « est missus. Quo in gymnasio triennium verastus, « operam pene omnem perdidit. » (Le R., p. 8.)

Au sortir de l'école de droit, il se livra à la passion de la chasse, et il acquit en vénerie des connaissances qu'il a étalées dans un de ses traités.

En 1517, il écrit à Tunstall que ses études datent de vingt-six ans; il y a, dit-il, vingt-six ans qu'il a tout quitté pour se livrer à la philologie. Cet événement eut donc lieu de 1491 à 1492, et il avait alors bien près de vingt-quatre ans.

Il se complaît à ne parler que de ses études grecques; mais, comme on l'a vu, s'il aspirait à cultiver les lettres anciennes, c'est par l'étude du latin qu'il devait commencer. Le Roy rend témoignage des progrès rapides qu'il sut y faire. « Hanc vero fecit insti- « tuti mutationem, ut optimum quemque legeret « sine interpretibus, et Ciceronem imprimis ad ver- « bum disceret.

« Itaque paucis quidem annis, sed plurimo certe « studio, romanis artibus et litteris ita profecit, « idque intra domesticos parietes, ut jam sive ad

« oratores, sive ad poetas, sive ad historicos se con-
« verteret, facilem et expeditam eorum intelligen-
« tiam haberet. » (Ibid., p. 10.)

Une fois en état de lire les auteurs latins, il entreprit l'étude du grec, sans maître d'abord, et, comme il l'a reconnu plus tard, ce ne fut pas sans payer un fâcheux tribut à l'inexpérience. Les maîtres manquaient alors, et pourtant il en trouva un, mais pour son malheur. Il a déploré plus tard le tort que ses méchantes leçons lui avaient fait, sans porter toutefois le ressentiment jusqu'à nommer le coupable. C'est Le Roy qui nous révèle ce secret. « Cupiebat magnopere græcas quoque litteras di-
« scere; id fuit eo difficilius, quod nulli suppetebant
« præceptores : tum quod Græcorum lingua non-
« dum erat in Gallia cognita, quodque posteaquam
« cognita, non multum culta, paucis certe grata et
« probata, pluribus etiam suspecta et invisa diu
« fuit. » (Ibid., p. 10.)

« Venit eodem tempore Lutetiam Georgius Her-
« monymus, qui se Lacedemonium nuncupabat,
« homo mediocris, et aut nulla aut humili doctrina
« præditus. Hic quia solus in Gallia ea tempestate
« grece scire videbatur, initio fuit nostris homini-
« bus summæ admirationi.» (Ibid., p. 10-11.) Mais pour bien comprendre et les raisons et la vivacité de ses regrets, il faut le laisser parler lui-même :

«Je me prétends, écrit-il à Tunstall, αὐτομαθῆ τε. καὶ ὀψιμαθῆ. Je vous ai dit que je n'ai pas eu de maître, j'ajoute que j'ai appris les éléments de la littérature

et de la grammaire à Paris d'après un système suranné, que des usages un peu plus intelligents ont enfin proscrit. Je passai de ces faibles rudiments de littérature à l'étude du droit, non sans avoir perdu un temps précieux dans l'intervalle. Rentré sous le toit paternel au bout de trois ans, je me livrai aux plaisirs et aux dissipations qui étaient le passe-temps d'une jeunesse ignorante. Quelques années s'écoulèrent ainsi. A la fin la passion de l'étude s'alluma en moi. Je m'y livrai au fond de la maison paternelle, tout seul, sans m'occuper des scolastiques, ayant bien soin d'éviter les disputes publiques qu'ils tiennent chez nous. Mais, faisant mes lectures au hasard, je lus de fort méchants livres. Je n'appris d'abord que la lie du grec; reconnaissant la mauvaise voie où je m'étais engagé, je recourus à des auteurs d'un meilleur choix; j'avais hâte de purger mon esprit de la mauvaise nourriture qu'il avait absorbée jusque-là. Alors, nouveau malheur! je rencontre un certain Grec, déjà vieux; ou plutôt c'est lui qui vint s'emparer de moi, pour faire de son écolier sa vache à lait; et en effet il sut tirer de moi un argent considérable. Pourtant ce n'était pas un homme lettré; j'avoue qu'il m'apprit à bien lire sa langue, à la bien prononcer, mais, en tout le reste, il était au-dessous de sa tâche. Je ne saurais dire le supplice qu'il me fit souffrir, en m'enseignant chaque jour le contraire de ce qu'il m'avait appris la veille. Je ne faisais des progrès qu'autant que j'oubliais ses leçons. Et cependant j'entendais dire qu'il

n'y avait pas en France d'autre Grec que lui. Au commencement je l'avais pris pour un très-savant homme. Ce n'est pas que ses leçons ne me parussent assez pauvres dans le détail, mais il me semblait que l'habile homme ne m'enseignait si peu de chose à la fois, qu'afin de faire durer ses leçons plus longtemps. D'ailleurs il savait m'éblouir, en déployant son Homère sous mes yeux, et en me nommant un à un les auteurs les plus célèbres, *ἐξονομακλήδην ὀνομάζων ἄνδρα ἕκαστον*. Mais peu à peu l'éclat que les nouvelles études jetaient en Italie, arriva par quelques lueurs jusque chez nous. M'étant alors pourvu de livres, je recommençai à étudier seul, faisant chaque jour double besogne. Résolu à tout reprendre sur nouveaux frais, je renvoyai mon Grec, qui ne voulait pas me lâcher. N'ayant plus de leçons à me donner, il me poursuivait pour me faire acheter des livres, ou payer des copies; avec lui, je ne savais pas marchander. En somme, ce maître de grec ne m'apprit donc que l'alphabet, et sur ce point-là même ses leçons auraient pu être meilleures: *Nihil enim didiceram πλὴν γραμμάτων, καὶ ταῦτα μέντοι κακὰ κακῶς*. (T. I, p. 362.)

Il ne paraît pas qu'il ait eu d'autre maître, à l'exception de Jacques Lefèvre, qui lui enseigna les mathématiques, au rapport de Le Roy : «Mathematicas « disciplinas ab Jacobo Fabro nobili philosopho di- « dicit. » (Le Roy, p. 11.)

Rien ne donne lieu de penser qu'il ait eu des relations avec Aléandre.

Il a déclaré lui-même que Lascaris ne lui a pas

donné en tout plus de vingt leçons. Encore convient-il d'appeler cela des conseils, ou tout au plus des conférences, de simples conversations peut-être. Quand Lascaris vint en France, Budé avait déjà publié ses notes sur les Pandectes, et passé l'âge de quarante ans. Il n'avait plus besoin de leçons ni de maîtres.

Dès 1502, il avait publié une traduction latine d'un traité de Plutarque. C'est par quelques essais du même genre qu'il préluda les années suivantes à ses grands ouvrages.

En 1508, comme nous venons de le dire, il publia ses premières notes sur les Pandectes.

En 1514, le *Traité des Monnaies et Mesures anciennes* mettait le sceau à sa réputation.

L'Europe entière accueillit cet ouvrage avec admiration, et l'auteur fut regardé comme un des plus grands hommes de l'époque, et peut-être comme le plus savant de tous. Comme helléniste au moins, il jouit dès lors d'une renommée sans rivale.

Il avait perdu son père en 1502, sa mère en 1506. Marié, nous ne savons à quelle époque, il avait sept enfants en 1519. Le Roy rapporte qu'il en laissa onze à sa mort, sept fils et quatre filles.

Il ne recueillit de l'héritage paternel qu'une part relativement modique. Il était le quatrième des sept enfants de Jean Budé. Selon la coutume du temps, l'aîné eut la moitié du patrimoine, et chacun des six autres un douzième seulement. Ceci n'empêcha pas que Guillaume Budé ne jouît au moins d'une belle aisance.

Il avait déjà une campagne à Marly, *marlianum*

prædium, quand il eut fantaisie de faire construire une habitation du même genre dans sa vigne de Saint-Maur; cette vigne, longtemps mise en vente, parce qu'elle ne produisait rien du tout, et ne trouvant pas d'acquéreur, avait été d'abord convertie en verger; ayant ensuite arrondi son terrain par quelques acquisitions, Budé y avait fait élever une maison de campagne, *sammauriana villa*.

Le beau quartier de Paris, c'était alors la rue Saint-Martin. Budé y acheta une maison qu'il fit rebâtir de fond en comble. Il se plaint, il est vrai, de n'avoir pas fait des devis exacts; il ne dit pourtant pas que, faute d'argent, la maison soit demeurée inachevée.

On peut même penser qu'il la monta sur un très-bon pied. Du moins, quand Louis Vives le visita à Paris, il fut ébloui du train que menait l'illustre helléniste. Il en parle à Érasme en des termes qui semblent indiquer l'existence d'un grand seigneur. Il se peut que l'étonnement de Vives ait grossi les objets outre mesure : les savants de cette époque se trouvaient riches de peu.

Plus d'une fois Érasme a plaisanté sur l'opulence de son ami. Budé, de son côté, sans se dire pauvre, ne laisse pas de gémir sur les rigueurs de la fortune; il donne à entendre que ses affaires n'allaient pas toujours à son gré; il est vrai qu'il ne s'en occupait guère. Toutefois il est certain qu'il tenait dans Paris un rang très-distingué. Il avait pour amis très-intimes Deloin et Ruzé, l'un premier président du parlement de Paris, *parisiensis curiæ princeps*, l'autre, si nous interprétons bien son latin, sous-

prévôt de la ville de Paris, *supprœfectus parisiensis*. Une liaison moins intime, mais ancienne pourtant et familière, l'unissait à ce François Robertet qui occupait un emploi élevé dans la chancellerie, et qui a signé le privilége de la première édition des *Commentaires sur la Langue grecque*.

Le rang et les places que sa famille occupait depuis plusieurs générations, désignaient Budé pour des emplois élevés, tant dans l'administration des affaires du gouvernement que dans la magistrature proprement dite.

Son aïeul était préposé dans son temps à la garde des archives du royaume. Son père avait eu le même emploi, et de plus, selon Nicéron, il était grand audiencier en la chancellerie; Nicéron lui donne le titre de seigneur d'Yerre, de Villers sur Marne, et de Marly. Son frère recueillit au moins le premier de ces emplois : « Scrinia stataria, in regia vel alibi « condita, in quibus monumenta antiqua, ad impe- « rium regnumve pertinentia, et, ut ita dicam, instru- « mentum imperii regnive asservatur : qualia sunt « Parisiis in recessu editiore sacelli palatini. The- « saurus chartarum appellatur. Scriniarium latine « dici potest; et præfectus scriniorum, qui thesau- « rarius chartarum nunc dicitur. Quo munere avus « olim meus Draco Budæus, et deinde Joannes pater, « cum alio majore munere functi sunt : nunc vero fra- « ter meus nomine Draco, regis secretarius fungitur. » (*Annot. in Pand.* p. 122.) Il fut, comme Budé le dit, trésorier des chartes, et de plus secrétaire du roi.

Sa naissance suffisait donc à Budé pour attirer sur lui les faveurs de la cour. Mais de bonne heure il se recommanda par sa renommée d'érudit. Sur la recommandation de Gui de Rochefort, Charles VIII, après l'expédition d'Italie, l'invita à paraître à la cour, et lui fit un gracieux accueil. Louis XII, plus indifférent au progrès des bonnes études, mais habile, dit Le Roy, à distinguer les hommes de mérite, l'adjoignit deux fois à des ambassades qu'il envoyait en Italie. Ce fut lui qui le nomma à une charge de secrétaire du roi. Son biographe Le Roy veut qu'il ait refusé plusieurs fois un siége au parlement de Paris. François Ier le nomma d'abord directeur de sa bibliothèque. Nous ne voyons pourtant pas qu'il ait jamais fixé sa résidence à Fontainebleau. Plus tard, François Ier le nomma maître des requêtes. C'était un emploi fort élevé. Les maîtres des requêtes, au nombre de huit, entre autres grandes prérogatives, avaient la garde du sceau en l'absence du chancelier; ils avaient encore le droit de siéger à toutes les cours souveraines, au plus près du président; leurs attributions spéciales semblent avoir été d'administrer le contentieux dans les affaires du gouvernement et d'expédier les décisions royales en matière d'administration intérieure. La considération dont Budé jouissait hors de la cour n'était pas moins grande, puisqu'il fut nommé prévôt des marchands à Paris. Il géra cette charge, à ce que nous croyons, de 1522 à 1524.

Il suivit quelquefois la cour. Il était, comme il nous l'apprend lui même, au camp du Drap-d'Or.

Plus tard il fit avec le roi, qui commandait lui-même son armée, une campagne dans les Flandres. Le chancelier Poyet ne pouvait, nous dit Le Roy, se passer de lui. En 1540, malgré sa grande vieillesse, il fit avec la cour, pendant un été brûlant, un voyage en Normandie sur les bords de la mer. C'est de ce voyage qu'il rapporta la maladie dont il mourut. De ces faits divers, il faut conclure que ses charges de conseiller du roi et de maître des requêtes n'étaient pas purement honorifiques. Ajoutons qu'il faisait malgré lui le service auquel il était astreint. N'ayant de passion au monde que celle de l'étude, il ne quittait ses études qu'à regret; et une fois parti à la suite du roi ou pour quelque affaire d'État, il n'avait plus de repos qu'il ne fût revenu auprès de ses livres. Un jour, fatigué et ennuyé de la cour, il quitta Lyon, où elle était, et se sauva comme un esclave qui aurait brisé sa chaîne. François I[er] fit aussitôt courir après lui, mais c'était pour lui faire remettre son brevet de maître des requêtes; attention aimable et bien digne du père des lettres! Budé ne fut pas ingrat; c'est par lui que nous savons la gracieuse bonté du prince; il a souvent consigné sa reconnaissance dans ses écrits.

Il déployait au travail une ardeur singulière. Depuis son lever jusqu'à son dîner, c'est-à-dire jusqu'à midi, il ne quittait son cabinet que pour faire un peu d'exercice avant de se mettre à table. Son repas terminé, il passait deux heures, tantôt à se distraire avec sa famille, tantôt à visiter ses amis. Ses visites ou ses récréations terminées, il reprenait

ses livres jusqu'au souper. C'est Le Roy qui nous fournit ces détails. Nous apprenons de Budé lui-même qu'il soupait d'habitude à neuf heures, et qu'après souper, il ne s'occupait plus d'aucun travail d'esprit, pas même de sa correspondance. On sent qu'un pareil genre de vie était fait pour user promptement la santé la plus robuste. Et en effet, dès 1505, c'est-à-dire dès sa trente-huitième année environ, il était sujet à des maux de tête qui le tourmentaient toutes les nuits. En 1519, il écrit à Érasme qu'il n'a point d'heure fixe pour se coucher, parce qu'il ne s'endort que très-tard; il ajoute que depuis quatorze ans, il n'a point passé trois nuits sans éprouver de très-vives douleurs à la tête. Il est des endroits de sa correspondance où il parle de ses souffrances avec une sorte d'abattement; il ne vit, dit-il, qu'avec l'image de la mort toujours présente à sa pensée.

Il atteignit néanmoins l'âge de soixante-treize ans, sans que jamais son ardeur studieuse s'affaiblît. A soixante-treize ans il rédigeait ses *Forensia*, et la mort seule fit tomber la plume des mains de ce savant infatigable.

L'année de sa mort est attestée par ces vers d'Antoine de Baïf à Charles IX, qui parla de cet événement comme d'un malheur public :

> En l'an que l'empereur Charles fit son entrée,
> Reçu dedans Paris l'année désastrée
> Que Budé trépassa, etc.
>
> Ménage., *Anti-Baillet*, p 121.

En résumé, pour ne nous occuper que du père

de la philologie en France, à la mort de Lous XI, Budé est encore enfant; à la mort de Charles VIII, à la fin du xve siècle, il a trente ans passés; depuis huit ans, il étudie le grec et le latin, et déjà ses études ont attiré l'attention du prince; vers 1514, avant l'avénement de François Ier, il publie le plus célèbre de ses ouvrages.

Dès ce moment, si vraiment il a attaché toutes ses espérances et tous ses efforts à la restauration des études grecques, qu'a-t-il laissé à faire à François Ier et à ses contemporains, et qu'a-t-il fait lui même pour atteindre ce but?

C'est ce qu'une étude attentive de ses écrits va nous apprendre.

XII. — Catalogue critique des ouvrages de Budé.

La traduction du traité de Plutarque *de Placitis Philosophorum,* parut en 1502; c'était le début de notre auteur; le traité *de Transitu Hellenismi ad Christianismum,* est de 1534. Pendant ces trente années, si l'on excepte les ouvrages d'Érasme, l'Allemagne et l'Angleterre n'ont rien produit de célèbre en matière d'érudition qui n'appartienne à la littérature scolastique ou théologique.

Au xve siècle, l'Italie avait eu plusieurs grands hommes qui partagent avec les Grecs émigrés la gloire d'avoir introduit et ranimé en Occident l'étude de la littérature ancienne.

Mais, à l'exception du livre de Laurent Valla, sur l'*Art d'Écrire élégamment en latin*, et du *Thesaurus cornu copiæ* de Nicolas Perotto, aucune production d'origine italienne n'eut plus tard une grande réputation en Europe, dans la classe des ouvrages de grammaire et de critique littéraire. Dans ses *Castigationes plinianæ* , Hermolaus Barbarus inaugure avec quelque éclat la critique des textes anciens. Remarquons en outre que les travaux des savants d'Italie paraissent avoir eu principalement pour objet la connaissance et la restauration du latin. Quant aux textes grecs, en général, les premières éditions en furent dirigées par des Grecs mêmes, les Marc Musurus, les Lascaris, et d'autres; sous ce rapport, il n'y a d'exception à faire que pour quelques imprimeurs, à la tête desquels il faut placer Manuce I et Manuce II (Alde et Paul). C'est une tradition plutôt qu'un fait discuté et bien établi, qu'Alde Manuce collationnait divers manuscrits avant d'imprimer un texte; il a déclaré lui-même qu'il suivait plutôt son goût qu'une méthode fondée sur la critique paléographique et la connaissance raisonnée de la langue grecque.

Ainsi, quand Budé, au commencement du XVIe siècle, entra dans la carrière, la philologie attendait encore l'homme qui devait lui donner pour fondement une connaissance profonde du latin et du grec, et une érudition qui embrassât toutes les parties de la grammaire et de l'histoire; telle fut aussi la tâche que Budé s'imposa.

Dès le début, il rencontra un rival, redoutable par l'étendue de son esprit et par des agréments de style qui assuraient une vogue universelle à ses idées; c'est Érasme, auquel il faut revenir toutes les fois qu'on s'occupe des rivaux de Budé et des grands hommes de la renaissance. Nous avouons qu'Érasme surpassa Budé par une fécondité incomparable : il édita du latin, il traduisit du grec, et régna dans la théologie; il s'essaya dans presque toutes les espèces de sujets qui, sans tenir à l'érudition proprement dite, forment plus spécialement le domaine du bon sens et de l'esprit; il écrivit sur la philosophie morale, sur la politique, sur l'éducation, sur l'art d'écrire, il fit de la prose et des vers; il dogmatisa peu, et plaisanta davantage; mais il enseigna la raison et la grâce sur tous les tons; sa correspondance est à elle seule un monument qui étonne, et qui suffirait pour prouver l'étendue et la fermeté de ce génie prodigieux. Érasme est, à tout prendre, le plus grand homme de la renaissance; mais dans ces recherches sur Budé, ce que nous considérons avant tout, c'est l'helléniste et l'érudit. Or c'est à Budé qu'Érasme lui-même a demandé un dictionnaire grec; c'est sur l'exposition de la grammaire grecque par Budé qu'il comptait, pour que les progrès des études grecques, sous ce double rapport, répondissent enfin aux besoins du siècle. Les *Colloques* d'Érasme prouvent une lecture fort étendue, mais un savoir plus agréable que profond, si l'on peut parler ainsi, sans manquer au respect que l'on doit à ce

grand homme. Après tout, la réputation des *Colloques* égala peut-être celle du livre *de Asse,* mais il ne la surpassa pas ; c'était, si l'on veut, un ouvrage beaucoup plus amusant ; mais, à coup sûr, pour ne parler ni du *Commentaire sur les Pandectes,* ni des *Commentaires sur la Langue grecque,* le seul *Traité des Monnaies et Mesures anciennes* fit voir pour la première fois à l'Europe l'érudition poussée jusqu'au miracle, si l'on peut ainsi parler.

Sans plus nous arrêter aux contemporains de Budé, dressons ici le catalogue complet de ses ouvrages. Il publie en 1502 la traduction du traité *de Placitis Philosophorum ;* en 1503, celle du traité *de Fortuna Romanorum ;* en 1505, item *de Tranquillitate Animi;* sans date positive, mais à placer à l'époque de ses débuts, *Basilii magni Epistola ad Gregorium Nazianzenum de Vita in Solitudine agenda ;* en 1508, *Annotationes in Pandectas ;* en 1514, *de Asse ;* en 1520, le recueil de ses lettres; vers 1520, date présumée, *de Contemptu Rerum fortuitarum;* entre 1522 et 1527, *de Studio Litterarum recte et commode instituendo;* en 1526, *Annotationes posteriores in Pandectas;* de même, en 1526, *Aristoteles et Philo, de Mundo,* traduction ; en 1529, *Commentarii Linguæ græcæ;* aussi en 1529, *de Philologia ;* en 1554, *de Transitu Hellenismi ad Christianismum ;* sans date à nous connue, *Plutarchi de Virtute et Fortuna Alexandri libri II.* Nicéron mentionne en outre 1° un abrégé latin du livre *de Asse,* fait par Budé, et publié

en 1522 ; 2° *Aristotelis Meteorologia, latine versa;* 3° des notes *in Ciceronis Epistolas familiares, cum scholiis fere* XXX *doctorum virorum.* Paris, Jean Thierry, 1557; 4° *Extrait ou Abrégé du livre de Asse de feu M. Budé, auquel les Monnoyes, Poids et Mesures anciennes sont réduites à celles de maintenant, revu de nouveau, corrigé et additionné. Paris,* 1550; cet opuscule est en français; 5° *de l'Institution du Prince,* par Guillaume Budé, avec les annotations de Jean de Luxembourg, abbé d'Ivry, de la Rivour et de Salmoisy, imprimé à la Rivour (abbaye près de Troyes) en 1547; 6° *Excerpta de Venatione;* à la fin du dictionnaire latin de Jean Thierry.

Baillet place encore Budé parmi ceux qui ont rédigé une grammaire grecque.

D'autres le font auteur d'un dictionnaire greclatin, par erreur, à ce qu'il nous semble. La publication faite à Bâle en 1557 par Nicolas Episcopius le jeune, nous fournit une première base pour discuter les opinions des bibliographes au sujet des œuvres de Budé. Cette édition s'annonce en ces termes : *Omnia Opera Gulielmi Budæi Parisiensis, consiliarii regii, supplicumque libellorum in regia magistri, quæcunque ab ipso edita, et post decessum publica facta, ex dispersis et iis emendatis exemplaribus, in unum corpus laboriose congerere potuimus, etc. Basileæ, apud Nicolaum Episcopium juniorem,* MDLVII.

Cette édition est divisée en quatre volumes in-folio,

dont le premier contient, en deux séries, les écrits de second ordre et les traductions, comme il suit :

1° *De Studio Litterarum recte et commode instituendo liber I;* 2° *de Philologia libri II;* 3° *de Contemptu Rerum fortuitarum libri III;* 4° *de Transitu Hellenismi ad Christianismum libri III;* 5° *Epistolarum latinarum libri V;* 6° *Epistolarum græcarum liber I;* 7° *Aristotelis de Mundo liber I;* 8° *Philonis Judæi de Mundo liber I;* 9° *Plutarchi de Tranquillitate Animi liber I;* 10° *Plutarchi de Fortuna Romanorum liber I;* 11° *Plutarchi de Fortuna et Virtute Alexandri libri II;* 12° *Plutarchi de Placitis Philosophorum libri V;* 13° *Basilii magni Epistola de Vita in Solitudine agenda.*

Le tome II contient, *de Asse et partibus ejus libri V.*

Le tome III : 1° *Annotationes in Pandectas, tam priores quam posteriores ;* 2° *Forensia* ejusdem.

Enfin, dans le tome IVe, nous trouvons le grand ouvrage qui a pour titre : *Commentarii Linguæ græcæ.*

Comme on le voit, Episcopius n'annonce pas une édition complète; mais du moins il ne donne que des ouvrages dont l'authenticité ne peut être attaquée.

Quant aux autres ouvrages que l'on attribue à Budé, ils nous causent, nous l'avouons, quelque embarras. Il est vrai que nous sommes à l'aise pour nous prononcer sur l'authenticité du dictionnaire grec. Nous avons cherché ce dictionnaire, et nous

avons trouvé ce titre au dos d'un in-folio de mine très-savante : *Budæi lexicon;* mais au titre même du livre, les noms de plusieurs autres auteurs se trouvent ajoutés au nom de Budé. Le libraire a-t-il usurpé la signature de Budé, avec celle de Toussain et autres savants, et Budé a-t-il autorisé cette supercherie? dans ce cas, il aurait commis un acte de connivence qu'on ne pourrait excuser; car il est bien certain qu'il n'y a pas mis la main[1]. L'éditeur obscur de ce livre a-t-il cru qu'il pouvait se recommander du grand nom de Budé, parce qu'il avait pris quelques rectifications ou quelques articles supplémentaires dans les *Commentaires sur la Langue grecque,* et Budé lui-même a-t-il trouvé cette raison suffisante? Cela est bien probable; cela devient presque certain, si l'on songe que dans plus d'une réédition du Crestone, incessamment grossi et réédité, on a eu

[1] *Budé à Érasme* (lett. VIe, l. V).

« Cæterum quod Corradus tibi de lexico græco, nec agnosco « ipse nec inficior : aliquando id in mentem mihi venerat, sed « scribendi labor me deterruit; nam, ut institueram, res erat im- « mensi laboris, nec tamen commentationis tam mihi jam intra- « ctabilis, quam valde argumentosæ, duntaxat post adnotandi « laborem jamdiu exantlatum. Plurima enim ita orsa habeo, ut « detexendis iis, non magnopere fortasse insudandum mihi esset; « sed sparsa, incondita, et dissipata, et quæ, me defuncto, parum « adjumenti successoribus meis allatura sint. Ne vero mihi otium « ad id sumere possem, aulicis muneribus accessit præfectura de- « curionum hujus urbis, tam mihi propemodum congruens, « quam litterarum studio militia aut negociatio. » (378.)

soin d'inscrire le nom même de Budé, sans plus de fondement. Après tout, dès cette époque, un libraire a pu se permettre des fraudes hardies, et Budé ne pouvait guère empêcher qu'on abusât de son nom. A-t-il fait du moins une grammaire grecque? Ce qui l'a fait supposer, c'est que dans les *Commentaires* il a traité un assez grand nombre de questions soit de syntaxe, soit d'étymologie, mais il est bien certain que jamais on ne vit une grammaire grecque sortie des mains de Budé. On ne peut pas contester qu'il existe un abrégé français du livre *de Asse.* Il semble que d'abord il y eut un abrégé latin sous ce titre. Un peu plus tard, quand le public aborda la littérature grecque à l'aide de traductions françaises, on rédigea cet abrégé français. De ces deux opuscules nous n'avons que le second; il porte ce titre : *Extrait ou Abrégé du livre de Asse de feu M. Budé, auquel les monnoyes, poix et mesures anciennes sont réduites à celles de maintenant; reveu de nouveau, corrigé et additionné. Lyon, par Thibauld Payen,* 1554. Nous nous sommes demandé si cet extrait est l'œuvre de Budé lui-même; après un mûr examen, nous en doutons, à moins que ce ne soit son avant-dernier ouvrage. Il n'en dit rien dans ses *Forensia*, que la mort l'empêcha d'achever. Or les matières qu'il traite dans les *Forensia* prouvent qu'il était revenu à la jurisprudence dans ses dernières années. Dans les ouvrages dont l'authenticité n'est pas douteuse, Budé laisse paraître une certaine indifférence pour ce qu'il nomme la langue vulgaire; est-il sorti une

fois de cette indifférence? S'il l'eût fait, à coup sûr il s'en serait vanté. Est-il plus vraisemblable qu'il ait rédigé l'*epitome* latin? Assurément les cinq livres *de Asse* seraient susceptibles d'une rédaction plus serrée : on les réduirait considérablement, si on en ôtait les digressions dont ce livre est encombré. Érasme, un jour, osa dire à l'auteur que ces hors-d'œuvre ne plaisaient pas à tout le monde ; mais ce reproche fut mal reçu, et Budé défendit les digressions de manière à prouver que ce sacrifice était au-dessus de ses forces; d'ailleurs Budé était l'homme du monde le moins capable de faire un abrégé; il n'avait dans l'esprit ni assez de rigueur, ni assez de méthode; un pareil travail aurait été contraire à toutes les habitudes de son esprit. Il n'est pas plus certain que l'*epitome* latin ait été publié du vivant de l'auteur. Nicéron en place une édition en 1522; mais il donne ce fait sans discussion; il le rapporte sans le mettre en doute et sans l'affirmer. Cela ne suffit pas, à ce qu'il nous semble, pour trancher la question. Episcopius n'a point reproduit cet *epitome,* et il n'en fait aucune mention. Le Roy donne la liste des ouvrages de Budé, et nous cherchons vainement cet *epitome* soit français, soit latin dans cette liste, qui a été rédigée en 1540. L'examen de l'abrégé français a confirmé tous nos doutes. C'est pourquoi nous nous croyons en droit de regarder l'un et l'autre comme des productions qu'on a fabriquées sur le grand travail de Budé, mais après la mort de l'auteur.

Nous ne croyons pas non plus, sans quelque hésitation, à l'authenticité du livre *de l'Institution d'un Prince*. Comment expliquer en effet qu'il n'ait paru qu'après la mort de Budé? Comment serait-il tombé entre les mains de ce Jean de Luxembourg, qui est absolument inconnu dans l'histoire littéraire et dont le nom ne se trouve pas une seule fois dans la correspondance de Budé, ni dans ses autres écrits? Que signifie cette impression clandestine dans une abbaye champenoise? l'abbé de la Rivour aurait-il trouvé bon de donner au public sous le nom de Budé un ouvrage de sa façon, après l'avoir imprimé dans son couvent? On se perd dans ces conjectures. Érasme a traité le même sujet. Budé a-t-il pu engager contre lui un véritable combat, en traitant après lui la même matière? Que de motifs pour douter de l'authenticité de cet écrit! d'un autre côté, le titre donne lieu de croire qu'il a été composé par Budé, sans annoncer précisément qu'il ait paru du vivant de l'auteur. L'abbé d'Ivry lui a fait subir quelques altérations, que le titre même annonce, comme on va le voir : *De l'Institution du Prince, livre contenant plusieurs histoires, enseignements, et saiges dicts des anciens tant grecs que latins : faict et composé par maistre Guillaume Budé, lors secrétaire et maistre de la librairie, et depuis maistre des requestes et conseiller du roy. Reveu, enrichy d'arguments, divisé par chapitres, et augmenté de scholies et annotations, par hault et puissant seigneur, missire* (sic) *Jean de Luxembourg, abbé*

d'Ivry, imprimé à l'Arrivour, abbaye du dict seigneur, par maistre Nicole. Paris, 1547. Avec privilége du roy pour cinq ans. En tenant pour certain tout ce que ce titre annonce, la rédaction de Budé est antérieure à l'époque où il fut nommé maître des requêtes, c'est-à-dire, à l'année 1522. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer à ce propos ce qui nous a causé un semblable scrupule au sujet de l'abrégé du *de Asse;* c'est que Budé n'a rien dit de cet ouvrage dans ses publications subséquentes, qui ont été assez nombreuses. Serait-ce que le travail d'Érasme sur le même sujet l'aurait poussé à laisser le sien inédit? Dans ce cas, l'abbé d'Ivry aurait violé les intentions de l'auteur, en lui donnant cette publicité posthume. C'est une licence plus grave que d'avoir osé le remanier. L'abbé d'Ivry annonce des scolies et annotations que l'on cherche en vain. Mais on ne peut douter que la division de ce livre en chapitres ne soit de lui, car Budé n'a divisé en chapitres aucune de ses compositions; et quand nous en serons à l'exposition des idées, qui forment la partie intéressante de ses livres, nous ferons voir qu'il écrivait ses ouvrages tout d'une haleine et qu'il n'a jamais eu la patience de jeter et de serrer ses idées en groupes distincts.

Le morceau sur la chasse, ajouté par Jean Thierry à son dictionnaire latin de 1564, est annoncé comme un extrait, *excerpta;* ce ne peut donc être que ce passage du second livre *de Philologia* où Budé fait à François Ier une savante et longue théorie de la chasse.

On est surpris de trouver, parmi ses ouvrages, une traduction de la *Météorologie* d'Aristote; constatons que cette traduction ne se trouve pas dans le recueil d'Episcopius.

Quant aux notes sur les lettres de Cicéron à ses amis, elles ont paru, selon Nicéron, dans une édition de ces lettres faite en 1557, par ce même Jean Thierry, qui avait trouvé bon d'orner son dictionnaire latin de quelques pages empruntées à Budé. Mais aux notes de celui-ci, Thierry avait ajouté celles de vingt-neuf autres commentateurs. Ce grand nombre de commentateurs prouve tout au moins que les notes de Budé y sont entrées pour peu de chose.

Tout bien considéré, nous croyons que le recueil d'Episcopius nous offre tout ce que Budé a laissé d'important.

Il est vrai que dans ses vastes lectures, il avait rédigé des notes sur divers textes des écrivains anciens. Lorsque Érasme se préparait à publier le Nouveau Testament, son ami lui offrit quelques observations, qui furent refusées par le spirituel éditeur avec une politesse et une discrétion tout à fait piquantes. On a loué Budé d'avoir la main heureuse dans ses restitutions du texte des Pandectes. Il s'acquitte de cette besogne avec autant de tact que de savoir, toutes les fois que l'occasion s'en présente, tant dans son traité des mesures anciennes que dans ses études sur la langue grecque. Mais il n'a point fait de ces observations et de ces travaux de détail, l'objet d'une publication spéciale. Mit-il la main à

quelques-unes des éditions grecques, soit de Gourmont, soit de Simon de Colines, ou de Gérard Morrh, ou bien de Wechel, publiées avant 1540? Jusqu'à Turnèbe, Morel, et Henri Étienne, les imprimeurs se contentèrent en général de la révision de leurs protes. Dans tous les cas, Budé ne pouvait pas se mettre à leurs gages pour un travail qu'il n'aurait pas avoué; et s'il eût entrepris de publier un texte grec, assurément cette édition eût fait époque. Au contraire il a publié ses traductions latines, sans y ajouter le texte grec. Érasme écrit à Brixius qu'il y trouvait quelques expressions infidèles. Huet, dans son traité *de claris Interpretibus*, n'en dit que du bien. Mais avant de parler du mérite de ses ouvrages, voyons d'abord ce qu'ils contiennent.

XIII. — Analyse des opuscules de Budé.

On peut diviser les écrits de Budé en trois classes, des traductions de grec en latin, des ouvrages qui sont essentiellement du domaine de la philologie et de l'érudition, et enfin certains écrits où il s'efforce principalement de plaider la cause des lettres. A ces trois classes d'ouvrages il faut ajouter sa correspondance; nous ne parlerons pas de ses traductions : nous ne savons pas sur quel texte il les a faites. La première édition grecque des œuvres morales de Plutarque

est de 1509 (Alde l'ancien, Venise); la seconde est de 1542 (Froben, Bâle). Budé fit donc sur des manuscrits les traductions antérieures à 1509. Dès lors, toute conjecture sur l'exactitude de l'interprétation serait hasardée. Constatons seulement le choix des livres grecs que Budé a d'abord étudiés et qu'il a voulu faire connaître les premiers. Ce choix a porté sur des traités de philosophie.

Les grands ouvrages, où il a étudié de vastes questions d'érudition ou de philologie, sont au nombre de trois, les *Notes sur les Pandectes*, le *Traité des Mesures anciennes*, les *Commentaires sur la Langue grecque*.

Les petits ouvrages, qui sont pour nous d'un grand intérêt, puisque c'est là qu'il défend la philologie, ne nous frappent, du reste, ni par le mérite de l'exécution, ni par l'importance des détails. Ils sont écrits dans un latin où tout n'est pas à louer. Les idées y sont telles que, publiées cent ans plus tard, elles auraient eu bien moins de droits à l'attention des lecteurs. Mais à un certain point de vue, et c'est celui où nous demandons qu'on se place, ces divers opuscules sont moins des ouvrages purement littéraires que des actions d'une portée hardie et libérale. Par là, Budé a joué un rôle remarquable dans notre histoire. C'est là le point que nous avons le plus à cœur d'établir. En y comprenant la correspondance, les opuscules sont au nombre de cinq, savoir : 1° le *Traité du Mépris des Accidents de fortune* (*de Contemptu Rerum fortuitarum*) ; 2° *des*

Principes à suivre dans l'Étude des Lettres anciennes (*de Studio Litterarum recte ac commode instituendo*); 3° *Défense de la Philologie*, au triple point de vue de la politique, de la morale, et de la religion (*de Philologia libri duo*); 4° *de l'Accord du Rationalisme grec avec la Théologie chrétienne* (*de Transitu Hellenismi ad Christianismum libri tres*); 5° enfin, le *Recueil des Lettres de Budé*, grossi de quelques lettres de ses correspondants.

I. *Du Mépris des Accidents de fortune* (*de Contemptu Rerum fortuitarum libri tres ad Draconem Budæum fratrem, præfectum scriniis regis sanctioribus*). Nous plaçons la date de cet écrit vers 1520, à cause d'un certain découragement dont il est empreint, et qui tenait à des espérances de fortune fondées sur la faveur de la cour, mais complétement déçues, ou, du moins, imparfaitement réalisées. En 1520, Budé avait accompagné le roi au camp du Drap-d'Or; c'était un honneur signalé et qui lui permettait de compter sur des faveurs plus fructueuses. En 1522, il était nommé maître des requêtes; mais cette charge lui fut conférée après que, las de la cour et des ministres, il était parti un beau jour, sans dire adieu à personne, emporté par l'ennui et le dépit. Voilà bien une suite de circonstances où, des déceptions réelles succédant à des espérances bien fondées, il dut éprouver plus qu'en toute autre époque de sa vie, les sentiments exprimés dans cet écrit. Budé a reçu de son frère une lettre où celui-ci se plaint de la fortune;

elle ne lui a point tenu tout ce qu'elle avait promis. Autant en pourrait dire Budé. Mais il est philosophe. On pense bien qu'il n'a pas traduit le *Traité de la Tranquillité de l'Ame,* sans profit pour sa vertu. Il va donc essayer de consoler son frère. Depuis quelque temps, ses lectures n'ont point cessé, mais sa plume se repose. Il avait résolu depuis longtemps de donner à son frère un gage de sa considération. L'occasion est trouvée, et la situation d'esprit où il voit son frère, lui fournira le sujet d'un petit ouvrage que nous ne savons comment nommer; Budé, dans son latin, l'appelle, *Thema declamitandi, Materiam solutam legis artibus et propiorem simplicitatis philosophicæ.* L'exécution justifie ce dessein, car il est impossible de remplir plusieurs pages, l'une après l'autre, avec moins d'ordre et de méthode. Nous essayerons pourtant d'y prendre quelques idées qui se suivent, sans se répéter. Budé va expliquer à son frère ce qu'il pense de la fortune. Elle l'a maltraité, lui aussi. Ce n'est pas qu'il n'en ait reçu quelques faveurs; mais ces faveurs, comme il l'avait pressenti, n'étaient qu'un piége. Ses amis s'y sont trompés; ils encourageaient ses espérances; ils le félicitaient. Sa prudence a tenu bon. Aujourd'hui, en déclamant contre la fortune, il va justifier sa prudence. Il y a quatorze ans qu'il a perdu la santé. Dans cette longue période de souffrances, il s'est trouvé souvent si faible et si découragé, qu'après des nuits sans sommeil, quand le jour reparaissait, il s'étonnait d'être encore en

vie. Et pourtant ces tristes années n'ont pas été perdues pour lui, puisqu'il a pu, dans les intermittences de ses maux, composer ses ouvrages. Il en a retiré un autre fruit, c'est de savoir mépriser la vie, et de comprendre que les biens et les maux s'accompagnent de telle façon qu'ils se compensent par les résultats. Heureux celui qui saurait se créer un plan de vie, et le suivre sans égard pour les événements! Celui-là saurait échapper à l'empire que la fortune fait peser sur les hommes. L'idée de cette liberté, c'est à la philosophie que Budé la doit. Qu'on embrasse donc la philosophie, et que chacun s'y attache de toutes ses forces. Mais pourtant, cette résignation stoïque est-elle le dernier mot de la sagesse? Faut-il subir la tyrannie de la fortune comme une domination sans règle et sans loi? Si tels étaient les privilèges de la fortune, que resterait-il à la Providence? En prononçant le nom de la Providence, Budé s'écrie qu'il faut l'absoudre de tout ce qui se passe ici-bas. Il serait impie d'attribuer à la Providence les désordres et les injustices qui nous affligent sur la terre. Voudrait-on, par exemple, imputer à la Providence la misère et l'abaissement qui pèsent aujourd'hui sur les lettres, sur les bonnes études et la philosophie, si utiles aux États? Est-ce la Providence qui autorise l'indifférence des princes à l'égard des philologues, et la guerre cachée que leur font les puissants, et l'apathie des peuples à leur égard? Non : mettons la Providence hors de cause; elle n'est pour rien dans ces scandales.

Est-ce à dire qu'elle ne se mêle pas des affaires du monde? autre erreur, dont il faut également se garder. La Providence gouverne le monde, mais elle le gouverne par des lois éternelles. Quelle condition alors a-t-elle faite à l'homme? L'homme est sur la terre comme un athlète au milieu de l'arène, avec des chances de défaite et de victoire, que la Providence laisse indécises, et auxquelles l'homme ne peut nullement échapper. Si le sort lui donne un adversaire plus robuste et le soumet à une lutte inégale, si les présidents des jeux sont injustes à son égard, que faut-il faire? subir la chance mauvaise, s'y résigner. Mais avec ces principes, que devient la justice? Est-ce que la justice n'est pas d'institution divine? oui; mais sur la terre, l'administration de la justice est livrée aux princes et à l'Église. Et n'y a-t-il aucun recours contre leurs prévarications? Il y a un recours certain; mais il faut l'attendre; le règne de la justice n'est pas de ce monde; il ne commence qu'au delà du tombeau. Ainsi, une fois au bout de leurs campagnes, les soldats du Christ trouveront une compensation à leurs maux, et la récompense qui est due à leurs mérites. Voilà un rempart assuré contre les atteintes injustes de la fortune. Budé se sent faible sous ses coups. Il sent la nécessité de se couvrir d'un rempart. Mais le voilà en sûreté, puisque, comme son frère, il est chrétien. Que l'on tourne les yeux vers le fondateur du christianisme : il a été pauvre, il a senti l'aiguillon de la douleur. Qui prétendrait vivre à des conditions meilleures? Cette résignation, qui se

fonde sur le sort de J. C., il ne la faut pas chercher dans la philosophie ancienne. Nous n'aurions jamais trouvé cette philosophie sublime, si J. C. ne nous l'avait révélée. Voilà qui dénoue dignement le drame de la vie ; voilà qui nous console de nos maux. Mais la résignation n'exclut pas la prudence, et s'il faut supporter les maux avec patience, il n'est pas défendu de chercher à les éviter. Que faire pour déjouer la malignité de la fortune? il faut n'attacher nos désirs qu'à ce qui ne peut périr. Et quelles sont les choses que la mort épargne, que la fortune ne peut atteindre? ce sont les biens de l'esprit. En quoi consistent donc ces biens? Faut-il distinguer la science en général d'avec la science particulière de la morale, la philosophie d'avec la théologie? N'y a-t-il pas quelque différence entre la contemplation et la pratique? Ne nous pressons pas tant; Budé a répondu à quelques-unes de nos questions; mais il ne répond pas à toutes : souvenons-nous qu'il déclame, mais qu'il ne dogmatise pas. Remarquons seulement, puisque ceci nous ramène au début de cette *déclamation,* qu'avec de si beaux principes Budé est blâmable de s'être laissé vaincre par la fortune. La faute en est à la cour! il a glissé sur ce terrain! mais du moins ses pieds ne sont pas restés dans cette boue. Il a repoussé les conseils de ses amis, qui s'opposaient à sa fuite (ce qui prouve que ce traité est bien de 1520 à 1521); il est parti, emportant du moins l'avantage d'avoir vu de ses propres yeux comment les choses s'y passent. A présent les droits de

sa chère philologie sont sains et saufs. Il est à Marly, au milieu de ses livres; c'est l'asile où la sagesse l'avait attendu. La sagesse l'attendait dans son cabinet de travail.

Voilà ce que nous trouvons d'essentiel dans le premier livre; il ne change pas de méthode dans les livres suivants.

Dès le début du second il avoue que le premier pouvait suffire; s'il reprend la plume, c'est pour démontrer, avec plus de force, la folie de ceux qui négligent les biens de raison pour les biens de fortune. On pourrait excuser cette imprudence chez ceux que la lumière du christianisme n'a point éclairés. Mais, dans un chrétien, tout l'aggrave au lieu de l'atténuer. Renversons les autels de la fortune, qui n'est qu'une vaine idole! elle ne repaît ses adorateurs que d'illusions. Les déceptions qui s'ensuivent sont si amères que le dégoût seul nous ramène au culte de la vérité et de la vraie sagesse. Seulement il n'est pas donné à tous de rester fidèles à ce culte. Il faut avoir attaché longtemps ses yeux sur la vérité pour qu'elle fasse une impression durable sur notre esprit. Autrement nos instincts terrestres reprennent le dessus, et alors quelle chute et quel abaissement! les mœurs actuelles en offrent de frappants exemples. Jusqu'où la passion des biens périssables n'entraîne-t-elle pas les chrétiens eux-mêmes? On n'est plus honnête homme dans quelque ordre de citoyens que ce soit, si l'on ne sait voler le bien d'autrui! Le droit civil et le droit canonique ne servent

plus qu'à fournir des armes à la convoitise et à l'iniquité ! Dans les transports effrénés de son ambition grossière, l'homme demande aux cieux les desseins de la fortune. Budé méprise l'astrologie ; il n'y croit pas. Il n'approuve pas que la raison s'occupe de ce qui se passe dans les cieux. C'est pourquoi Socrate a bien fait de réduire la philosophie à l'étude de l'homme : Γνῶθι σεαυτόν. Mais étudier l'homme, c'est étudier l'esprit. Là est la sagesse. Les sens sont bien puissants ; ils jettent la raison dans mille erreurs ; luttons contre leur tyrannie ; que l'esprit veille toujours et les combatte sans cesse ; le but de la philosophie est de détruire leur tyrannie ; ne peut-on pas y réussir ? Grâce au christianisme, cela est facile, car le christianisme a corrigé la corruption innée de notre nature. Cherchons un appui dans le christianisme, et n'oublions pas qu'il frappe d'anathème les biens de fortune.

Voilà les seuls points où le second livre s'écarte un peu du premier ; il faut avouer cependant que c'est là bien moins un développement qu'un commentaire ; et la curiosité s'en trouve un peu refroidie. Après tout, Budé agit loyalement avec son lecteur ; au commencement du premier livre, il annonçait une simple déclamation ; dès le début du troisième il avoue franchement que si sa raison est forte, son cœur est faible ; il a beau raisonner, tout cela ne guérit pas ses blessures : « Quæ superioribus libris « diximus, Draco frater, esse ejusmodi non nescius « sum, ut, in iis explicandis fudisse verba magis

« videri possim lectoribus, philosophastrique more « in mores declamitasse, quam aut persuasionis acu« leum in cordibus fixisse lectitantium, aut mea « ipse præcordia justa æquanimitate tinxisse.» Toutefois, après plus d'un retour sur l'inconstance de la fortune, après de nouvelles allusions aux désordres dont ses yeux sont choqués, si ce cri de découragement et cet accent de désespoir nous ont fait craindre pour la paix de son âme, il nous rassure en nous disant qu'il subira les rigueurs de la fortune comme un tribut qu'il faut payer ; mais que pour les consolations qui lui sont dues, ou pour les biens qu'il espère, il ne veut compter que sur Dieu ; il semble avoir prévu qu'on lui reprocherait de n'avoir pas mis assez d'ordre dans cet ouvrage ; il s'en excuse en disant à la fin du troisième livre : « Necessitudini « vero tribues, aut si quis etiam alius hæc legerit, « quod tibi quasi silvam meditationum mearum co« gitationumque congessi, tribus libris distinctam, « ita ut in ambulationibus marlianis concenturian« das se dederunt. Neque enim operæ esse pretium « videbatur in ordines eas digerere, ne seriem inter« polarem atque frangerem, quam res ipsæ sub« eundo connexuerunt, flumenque retardarem men« tis eas volutantis. Et meministi, ut arbitror, me « tibi sæpe dixisse, meum esse hunc morem com« mentandi, ut plena vela pandam statim, atque al« tum tenui, nec emensum jam spatium respectem, « quoad flatus me destituat, sinusque jam flacce« scant. Cæterum si hoc opus conductum a me otio-

« sius redemptumque fuisset, non fortuito oblatum
« et statim manumissum, erat omnino hujuscemodi,
« quod ad lucernam sacram, Salomonisque bona ex
« parte, potiusquam Zenonis aut Chrysippi, aut cu-
« jusquam ejus ordinis atque temporis, elucubran-
« dum foret. »

II. *De Studio Litterarum recte et commode instituendo, ad invictissimum et potentissimum principem Franciscum, regem Franciæ, Gulielmo Budæo, Parisiensi, consiliario regio, libellorumque supplicum in regia magistro, auctore.* Écrit de 1522 à 1527.

Dans l'ouvrage que nous venons d'analyser, nous avons trouvé un esprit imbu des moralistes anciens, notamment de Plutarque; souvenons-nous que Budé en avait traduit quelques traités pour ses débuts; ce qui mérite surtout notre attention, ce qui était alors en France une nouveauté aussi hardie que légitime, et ce qui commence à poindre dans cet écrit de Budé, c'est une certaine hésitation entre le rationalisme grec, d'un côté, et de l'autre la foi et la soumission aux principes du christianisme. Budé ne prend pas peut-être son parti avec franchise. Il n'est pas partisan sans réserve de l'établissement catholique de son temps. Mais il ne lance pas non plus ses censures sur les papes, sur les moines, sur les bénéficiers opulents et corrompus; il ménage le clergé; ailleurs il s'indigne de son ignorance et de la grossière licence de ses mœurs; il ne se plaint ici que d'une chose, c'est de l'indifférence des princes et des grands

pour l'étude et les lettres. Et pourtant le rationalisme grec se laisse apercevoir dans cet écrit. Par suite, ce petit livre est, à nos yeux, un événement dans l'histoire de l'esprit français; pour la première fois, l'esprit français se montre réfléchissant et hésitant entre le système de foi et le système de libre examen, retenu par des habitudes de croyance, mais déjà soumis aux charmes de la raison et du savoir. Il y a, dans ce livre singulier, à part égale, des réminiscences de la philosophie grecque et de l'*Imitation de Jésus-Christ*, c'est-à-dire la dernière expression et les idées les plus avancées et les plus pures, tant de la philosophie rationnelle que de la philosophie chrétienne. Un pas de plus et l'équilibre de ces deux éléments sera rompu; le puissant esprit qui a résumé ces deux systèmes, pour peu qu'il avance ou qu'il recule, renouera la tradition du libre développement de l'esprit humain, partira de l'esprit grec pour s'élancer dans les voies de l'esprit moderne, ou bien il reculera vers le moyen âge et sera Sutor ou Béda ou, si l'on veut, Gerson, et il ne préparera plus le chemin à Rabelais, à Calvin, et à Montaigne. Ce pas décisif a été fait, et, à sa grande gloire, le père de l'hellénisme, le glorieux rival d'Érasme, n'a pas méconnu les besoins et les droits de l'esprit moderne; il s'est déclaré pour la réhabilitation de la raison libre; il a le premier, en France, proclamé la légitimité du rationalisme grec. Par une sagacité ou par un bonheur qui ont donné à son action et à ses idées toute l'influence à laquelle elles pouvaient prétendre, à ce point si

dangereux où le moyen âge cessait pour faire place à l'esprit moderne, notre grand Budé a pressenti les besoins de l'avenir sans rompre violemment avec le passé. La philologie, elle aussi, aurait pu avoir son Luther, son fanatisme brutal et emporté, ses guerres et ses convulsions mortelles. Mais à ce jeu l'on eût risqué la cause des lumières, et l'on eût pu retarder le réveil de l'esprit moderne pour bien longtemps. L'Italie avait beaucoup fait pour inspirer à l'Europe le goût des lettres anciennes. Mais cet heureux mouvement avait commencé chez elle dès le xv[e] siècle, et au commencement du xvi[e], la France n'y avait pris encore aucune part. Qu'on ne dise pas non plus qu'au temps de Budé, Érasme avait suffisamment ouvert les voies à cet esprit de libre examen, à ce libre développement de la raison humaine, dans les mœurs privées, dans la politique, et dans la religion. Érasme, nous ne nous lassons pas de le dire, fut bien plus un génie irritant, qu'un génie organisateur. Il fut si loin de s'assurer une influence ferme et durable qu'il ne sut pas même trouver un point d'appui. Voyez-le toute sa vie courir de ville en ville et fuyant devant l'incendie qu'il attise, au lieu de conduire une révolution qu'il aime et qu'il soutient. Combien son influence eût été plus grande et plus salutaire, s'il eût pu endormir les abus qu'il voulait extirper, et réunir les efforts de tous en faveur des progrès et des nouveautés que servait son génie! mais s'il a pressenti l'avenir, il n'a pas su le préparer. En France, ses livres, qu'il publiait à Bâle, exci-

tèrent à Paris les plus violents orages, tandis que Budé avait l'oreille de François I[er] et assurait aux nouvelles études la protection déclarée du roi et la tolérance ou la faveur de la Sorbonne. Que ce soit du côté de Budé ou plus de génie ou plus de bonheur, il n'en est pas moins vrai qu'il a opéré sans secousse et sans trouble le passage des temps anciens aux temps nouveaux, et renoué la chaîne du rationalisme grec avec l'esprit moderne, en poussant la France vers l'hellénisme. Où est la preuve de ce fait si considérable? Tout à l'heure Budé était indécis entre la foi absolue et le savoir indépendant. Quand donc s'est-il décidé pour la sagesse humaine aux dépens de la sainteté catholique? Quand a-t-il réprouvé cette mutilation de la vie humaine, cette oppression de tous nos instincts qui imposait la tristesse au lieu de la joie, la barbarie au lieu de la grâce, la mort au lieu de la vie? Quand a-t-il consenti au retour des belles mœurs, des arts élégants, et du beau langage? Quand a-t-il montré l'hellénisme comme la source féconde et unique où l'esprit moderne devait se retremper? Qu'on nous suive dans l'analyse des trois ouvrages qui vont suivre, et ces questions se trouveront bientôt résolues. Ici les idées ont tant de gravité par elles-mêmes, que l'ordre où elles sont présentées, importe peu; cette fois donc nous ne prendrons pas la peine de les mettre en série. Lisons ces trois écrits, et, page à page, recueillons ce qu'ils contiennent de plus important.

La littérature grecque recèle des idées, des con-

naissances, une doctrine enfin, qui est essentiellement propre à polir les mœurs et à orner la vie. Cette science de l'élégance dans la vie et des bienséances dans les mœurs, remède unique, mais remède tout-puissant, de la barbarie, qu'on la considère dans les mœurs ou dans le langage, embrasse tout ce qu'on peut retirer du commerce des muses; elle ne se contente pas d'une seule classe d'idées et de connaissances; bien loin d'en exclure aucune, elle les fait servir toutes au même objet : toutefois, entre toutes les études qui éclairent la raison et embellissent la vie, la philosophie tient le premier rang. La philosophie, c'est la raison humaine, ayant le sentiment de la destinée humaine, poursuivant ce but par des efforts intelligents et progressifs, se fondant, pour diriger cette poursuite, sur la science de l'homme et des rapports légitimes de l'homme avec Dieu. La philosophie ainsi conçue est tout naturellement une tradition d'expérience et d'étude ; ce développement commence par le développement naturel de l'individu; il s'accroît par la communication des idées et des lumières dans la société civile ; ainsi la raison individuelle crée peu à peu un état de raison plus étendu et plus permanent, qu'on peut appeler la raison publique ; la raison publique s'améliore à son tour et s'accroît par le progrès des mœurs publiques et des institutions civiles. Mais, pour conduire la destinée humaine à son but, ces progrès, qu'amène la force des choses, seraient insuffisants. A ce libre développement de l'intelligence chez tous

les hommes, a dû s'ajouter le concours prémédité de certains esprits, doués d'une force extraordinaire, faits pour guider la société, là où le commun des hommes ne peut arriver, s'il n'y est conduit. Ainsi la vie humaine s'arrête, sans aller bien loin, toutes les fois que la raison commune n'est pas secourue par le génie. Or le génie ne se montre aux hommes que par les arts de l'esprit, par les belles-lettres surtout, par la philosophie et par l'éloquence. Mais le génie est rare! ce renfort si précieux, puisqu'il est si nécessaire, ce puissant concours du génie, l'esprit humain ne l'a trouvé qu'une fois; la Grèce a été le théâtre de ce miracle heureux : « Itaque inter græcos « homines, moribus ac lingua cæteris cultiores, « exstiterunt partim qui sophistæ, partim qui phi- « losophi dicti sunt. Qui quum in muneribus vitæ ci- « vilis, atque in sermone, barbarismos, in rationa- « lis et in moribus solœcismos invaluisse cernerent, « disciplinam honestæ atque emendatæ vitæ pro- « fiteri aggressi sunt, eamque colendam esse et re- « tinendam multis persuaserunt. Hæc porro doc- « trina, quasi quædam artifex et magistra expolien- « dæ humanitatis et concinnandæ, litterarum nunc « bonarum appellatione censetur. »

L'état des mœurs, en France et partout, justifiait pleinement ces idées; après des progrès qui n'étaient pas à mépriser, tant dans les mœurs que dans les institutions politiques, l'esprit français semblait pourtant avoir rencontré une limite que depuis plusieurs siècles il ne pouvait franchir. Budé ne dit

pas qu'une doctrine, inconnue à l'antiquité grecque, opposée à la philosophie grecque par ses principes et par ses fins, avait donné une fausse direction à la vie humaine. Sous-entendant ce premier point, il se réjouit avec transport de ce que la littérature grecque est enfin retrouvée. « C'est un grand bonheur pour les temps modernes que d'avoir retrouvé le trésor de la sagesse antique. Pendant une longue suite de siècles, ce trésor a été comme enfoui et perdu. Dans cette période de malheur, il a éprouvé une perte à jamais déplorable. Mais ce qui a pu résister aux injures du temps, est enfin retrouvé. Il s'agit d'en restaurer les restes précieux et de les remettre en usage. C'est une tâche difficile, mais aux grands courages les pénibles et difficiles desseins. » A cette occasion, notre savant expose le mythe d'Hercule placé entre la volupté et la vertu, et il ajoute : « Tales « ferme Hercules sunt, princeps illustrissime atque « præstantissime, aut heraclidæ certe hodie, ejus philosophiæ alumni, quam antiqui Græci eruditionem « circularem appellaverunt. » Il faut rendre grâce à la Providence, qui n'a pas voulu laisser périr ce dépôt du génie antique; elle nous a rendu la littérature grecque, afin que l'élégance et la politesse rentrassent enfin dans les mœurs.

Par où les idées grecques feront-elles leur entrée? par la voie la plus large qui soit ouverte aux idées, c'est-à-dire, par l'éducation publique. Et à quoi faut-il d'abord appliquer les lumières que l'esprit moderne y va puiser? c'est au langage, au style ou

discours écrit, à l'éloquence ou discours parlé. Est-ce que le beau langage, les grâces du discours, l'art de parler et d'écrire sont des nouveautés qu'on repousse? « Verum enim vero hæc dicendi « facultas, quum de omnibus scientiis atque artibus « et bene et commode mereri possit, de theologia « etiam gnaviter et apposite, nuper tamen homines « pauci ex theologorum ordine exstiterunt, appiana « pertinacia præditi, qui linguæ græcæ peritiam, « litterarum haud dubie bonarum magistram atque « instauratricem, pravarum opinionum institricem « esse fremuerunt et assertricem; pro concione « quoque, id quod eo capitalius fuit, quod ea, quæ « pro concione dicuntur, sic a plebe populoque im- « perito fere excipiuntur, quasi ex ipso veritatis sacra- « rio pronuntiata. » Le siècle méconnaît la liaison intime de la parole et de la pensée, de l'éloquence et de la raison. Nul n'a reçu une éducation suffisante, s'il n'a étudié la philosophie et les belles-lettres; sans cela, il manque toujours des parties essentielles au développement de l'intelligence. Aujourd'hui l'on s'arrête à peine aux éléments les plus grossiers de la grammaire, impatient que l'on est de passer tout de suite à l'étude spéciale ou de la théologie, ou de la médecine, ou du droit. Est-ce à dire que la jeunesse se porterait à l'étude de la littérature ancienne, et que l'éloquence serait cultivée, si des préjugés barbares et violents ne l'empêchaient? Budé est en ce moment trop discret pour accuser personne : « Quibus in- « terim maledictis, litterarum græcarum et bona-

« rum nomen, earumque studiosos compellaverint « et conciderint, quasi impia fraude se obligarent, « qui græce scire cuperent; quam vatiniano odio « earum defensores prosecuti sint, silentio præter- « eundum duxi. » Et pourtant, le scandale de cette opposition insensée a été poussé bien loin! « Eo « autem indignitatis res evaserat et vesanæ conten- « tionis, concionum ut argumenta, non ab Evan- « gelio, non a sacris vaticiniis, non ab oraculis cæ- « lestibus, sumerentur; sed a criminatione litterarum « græcarum, quasi errorum seminarii; ut jam non « Bacchum, non Cupidinem, non Venerem, non « Mercurium nundinatorem, non Martem detestan- « dos, quod assolet e loco superiore fieri, meminis- « sent; sed Minervam atticam et Mercurium cogno- « mento oratorem et disertum, maledictis confi- « gendos esse ducerent, conviciisque obruendos. » Espérait-il, cette bonne et grande âme, que le clergé du XVIe siècle admettrait jamais de pareils saints dans son calendrier? Quant à lui, dès ce moment, il s'abandonne à l'hellénisme, et dans ces belles études, dont le charme le possède tout entier, il ne voit pas seulement un moyen de satisfaire une curiosité frivole; mais de plus, en cherchant à rétablir la tradition de la raison humaine, il accomplit un devoir de l'ordre le plus élevé, il concourt aux fins les plus hautes de notre nature et aux desseins mêmes de la Providence. Pour exposer ces belles idées de l'hellénisme, il se fait lui-même ancien et Grec, il cite Platon et Hermès Trismégiste, il s'ex-

prime dans leur langage, pour ainsi dire, sans y songer. Et ce n'est point là un jeu d'érudition. Ce langage, ancien par les expressions, appartient tout autant à l'antiquité par les idées. C'est ici véritablement un restaurateur sincère du culte des Muses. A ses yeux, la connaissance de l'homme et de la destinée humaine est si nécessaire, que si on néglige de l'acquérir, on commet le crime de lèse-philologie, et l'on en porte la peine par le fait même; car la philologie est une divinité : « At vero suimet ipsius, « rerumque humanarum ignoratio, nihil aliud quam « mulcta quædam est numinis philologiæ, vel ne« glecti, vel minus religiose culti. »

Dans son apostolat en faveur de la philologie, Budé était animé d'une foi profonde. Les obstacles sont grands; mais pourtant le progrès commence. Il voit autour de lui quelques esprits sur lesquels on peut fonder de belles espérances : « Hæc ætas « complures jam foetus ingeniorum non ignobiles « peperit. » On dit que la jeune génération fournira des recrues plus nombreuses encore; mais déjà tous les chemins sont ouverts à la philologie; son divin langage se fait entendre quelquefois jusque dans les disputes scolastiques; la Minerve attique a franchi le seuil de la Sorbonne et du collége de Navarre, ces deux portiques de l'orthodoxie, ces deux oracles de la théologie. Il est vrai que la théologie et le droit ont en partage une humeur singulièrement opiniâtre. Mais, après tout, repousseraient-ils toujours l'éloquence et les grâces du style? Budé conçoit

pourtant des doutes pénibles : « Nec non tamen « fortasse id perpetuum erit, in hac ipsa theologiæ « professione, ut in juris quoque studio et medi- « cinæ, ut partes faciant lautitia et illuvies; et ut « pinguis, atque etiam tetræ, atque horridæ Mi- « nervæ discipuli, orationis non dico lepores et ve- « nustatem, sed etiam verborum intelligentiam « flocci faciant, arietina quadam aut vervecina per- « tinacia, tanquam ad rem non pertinentem : cum « quibus disserentem, rationibus et argumentis con- « tendere legitimis atque probabilibus, ad Criou, ut « ita dicam, Metopon, quod promontorium est « Græciæ, caput est oblidere. » Que la barbarie trouve des partisans, même après le retour des bonnes lettres, on s'en consolera, si d'ailleurs le parti de l'élégance et du savoir grossit assez pour prendre le dessus. Au temps de la jeunesse de Budé, cette révolution eût été assez difficile. Mais combien les choses ont changé! On pourrait croire que par moment l'insatiable érudit regarde la jeunesse du temps présent avec un œil d'envie : il n'en est rien pourtant. S'il se plaint des obstacles inouïs qu'il lui a fallu surmonter, c'est qu'il rappelle en même temps l'un de ses principaux titres de gloire, *αὐτομαθής*, *ὀψιμαθής*. Du reste, il tient plus au progrès général des études qu'à sa propre réputation, dont il oublie aisément le soin. Il invite la jeunesse à étudier, il presse et expose avec chaleur les motifs qui doivent accélérer les progrès des bonnes études. Aujourd'hui, étudier est chose aisée : des livres partout; pour mettre les

livres à la portée des jeunes gens, un certain nombre d'hommes doctes n'épargnent pas leur peine. Courage donc ! Il y va du plus grand intérêt ! car après la doctrine du Christ, après la religion et la piété, enseignées par les apôtres, quel plus beau présent la Providence a-t-elle fait aux hommes que la philosophie et les belles-lettres, si propres à régler la vie et à orner les mœurs ?

L'hellénisme n'est point contraire au christianisme ; les leçons de la sagesse antique sont parfaitement d'accord avec les préceptes de notre religion. Celle-ci prescrit la piété ; mais celle-là pousse les hommes à la vertu, en leur dévoilant les mystères de la nature humaine, en leur montrant la différence des faux biens et des biens véritables, en attachant l'âme aux choses élevées et immortelles.

Mais plaider pour la sagesse antique, c'est plaider en même temps pour cet art de bien dire qui prêta ses charmes et sa puissance à la philosophie des Grecs. D'ailleurs, quand on sait combien l'éloquence a su rendre aimable la sagesse mondaine, pourquoi ne pas la mettre au service de la sagesse chrétienne et des vérités révélées ?

Il fait ainsi tous ses efforts pour apaiser les alarmes des théologiens, qu'inquiétait la renaissance des études grecques ; et, comme si l'érudition eût été un charme tout-puissant pour assoupir leurs chagrins, il la jette à pleines mains dans ses ouvrages. Ainsi, veut-il prouver que le gouvernement des passions appartient à la raison, et que l'école de la

raison, c'est la philosophie? il commence par rapporter l'allégorie de Platon, où les mouvements irréguliers de l'âme sont figurés par un char attelé de deux chevaux, l'un docile, l'autre indocile. Cela est cité du *Phèdre*. Il passe aussitôt au premier livre *des Lois*, qui fournit le mythe des deux conseillers, la peine et le plaisir, se disputant la direction de notre vie; il nous montre la crainte et l'espérance à côté de la peine et du plaisir. Au troisième livre de la *République*, cette même explication revient sous de nouvelles figures, à l'endroit où Socrate dit à Glaucon que Dieu a employé diverses matières pour former l'homme; les uns ont de l'or dans leur substance, les autres de l'argent, et le reste. Après le profane, le sacré. Ces allégories s'accordent fort bien avec la seconde épître de saint Paul à Timothée; les mêmes choses sont figurées par des vases d'or, par des vases d'argent et des vases de bois. Il va multipliant les images pour peindre plus vivement cette indocilité des passions, que la raison seule peut dompter. La théorie de la raison nous conduit à celle de la philosophie. Selon Tullius, la raison, c'est notre nature perfectionnée. Il faut remarquer toutefois que pour se perfectionner la raison doit lutter contre notre nature. Ainsi, la tâche de la philosophie est de former la raison en corrigeant la nature. Cette sagesse humaine, où chacun peut puiser les lumières dont il a besoin, c'est ce grand cratère où Hermès Trismégiste ordonne à chacun de se plonger, si l'on ne veut pas de gaieté de cœur se

refuser à vivre de la vie qui peut seule nous ramener à Dieu. Survient le mythe de Prométhée, pour expliquer les rapports de la philosophie et de la destinée humaine. Puis nous ouvrons le *Protagoras*. Chemin faisant, Budé rencontre François I[er], et, s'arrêtant pour un moment aux affaires de son époque, comme il retrouve devant lui les plus fanatiques adversaires de l'hellénisme, il leur répète ce qu'il n'est jamais las de leur dire : Au lieu de calomnier l'éloquence et le savoir, employez-les à l'ornement des vérités chrétiennes! « Quod si theo« logia per se rerum divinarum enarratrix est, « eloquentia eo amplius earumdem exornatrix esse « potest; sub cujus facultatis despicientia, atque ob« trectatione, homines nonnulli, immanem rustici« tatem, foedamque barbariem occulere sese spera« runt. Verum hic noster Mercurius, ut natales « suos refert ad parentes nobilissimos, intellectum « et prudentiam, qui originem habent cœlestem et « sempiternam; ita rebus æternis ipse servire debet « strenue, et composite, et summa fide. Quidnam au« tem vetat hodie litteras bonas, eruditionemque pri« scam, atque philosophiam, a poetis ad sanctos vates, « a fabulis impietatis ad historiam æternitatis, ab « eleusiniis denique initiis, quæ quondam Cereris « errores, commentitii quidem illi, sed mystici, « pepererunt, ad veritatis atque sapientiæ, inter « mortales jam versantium, explanationem trans« ferri? Et si antiquitas bonorum fines temporarios « dicendi vi commendare, expetendosque docere

« potuerunt; ita ut hodie quoque ob id eam admi-
« remur; cur absurdum esse censetur, de bonorum
« malorumque sempiternorum fine, eadem disse-
« rendi facultate commentari, et scriptitare, et vero
« conciones habere? »

Pour aller au fond des choses, et répondre à toutes les objections, il s'efforce de prouver que la mythologie est d'accord avec le christianisme; tout lui fournit des arguments en faveur de cette idée, et le nom de Jupiter, et celui de Mnémosyne, et les Muses, et leur retraite sur l'Hélicon, et la double cime du Parnasse. Il trouve moyen de faire concourir à sa démonstration saint Jean et l'*Apocalypse*, qu'il met bien au-dessus d'Hésiode et de la guerre des Titans. Il tance Porphyre et Plotin, ces téméraires esprits qui osèrent entreprendre l'œuvre de Prométhée, mais qui ont éprouvé le même sort; là-dessus, nouveau sens donné au supplice de Prométhée et à sa délivrance par Hercule. Ce mythe figure, selon Budé, la philosophie païenne se convertissant au christianisme. Il arrive insensiblement à Julien, et partage ses malédictions entre ce bel esprit impie et les barbares du temps présent, qui l'imitent en proscrivant les bonnes études. Si pourtant l'étude de la littérature païenne offre quelques dangers, évitons-les. Ce serait un grand malheur et une déplorable démence que d'empoisonner l'âme avec ces connaissances qui doivent au contraire l'assainir et la fortifier. A ce propos, Budé, qui faisait lui-même ces réserves avec une

grande force en faveur de l'orthodoxie, pousse les concessions à leur dernière limite. Bien que la poésie grecque ait un sens mystique, qu'il trouve fort bon, il s'y mêle néanmoins tant de fables, tant d'imaginations bizarres ou impies sur l'existence et les attributs des dieux, que Platon a bien fait de bannir les poëtes de sa république. Ajoutez à cela que toutes les opinions de la philosophie ancienne sur la cause première, ne sont pas saines. Il importe donc qu'on ne s'applique à cette étude qu'avec un esprit attaché fermement à la foi. Aussi trouve-t-il mauvais que des chrétiens emploient dans leurs écrits le langage du paganisme. Ici, peut-être, il a voulu blâmer l'abus de la mythologie dans la poésie moderne.

On sait que la docte Italie, dans son enthousiasme pour l'antiquité, avait commis quelques folies, aimables assurément et fort élégantes, mais très-propres à scandaliser des chrétiens rigides; on avait porté ce fanatisme charmant jusqu'à célébrer des pompes païenne à la face du catholicisme. On peut supposer que Budé a eu connaissance des hardiesses de Pomponius Lætus. A-t-il voulu proscrire à l'avance ce que Boileau prescrivit avec tant d'autorité dans le siècle suivant? Il est à blâmer pour avoir tracé de pareilles règles, mais son style suffira pour le faire excuser : personne n'a respecté ces règles moins que lui, tant il use et abuse à tout propos de ses réminiscences mythologiques. D'ailleurs il fallait bien sacrifier quelque chose aux scrupules

excessifs des orthodoxes alarmés par les commencements de la réforme. Budé fait allusion à ces nouveautés et aux excès qu'elles firent naître. Et pourtant, il ne peut dissimuler les torts d'aucun parti. Son époque avait vu la débauche et le crime, avec toute sorte de passions honteuses et violentes, souiller la papauté. Il avoue que les malheurs par lesquels la Providence châtiait les peuples, pouvaient bien être la punition éclatante de ces scandaleux excès. Ces troubles, ces impiétés, ces crimes sont faits pour déshonorer ce siècle. Heureusement que les bonnes lettres sont là pour le réhabiliter dans l'avenir.

Il s'agit seulement d'appliquer des règles sûres à l'étude de l'antiquité. On voit à présent deux partis et deux tendances. Les uns veulent de la littérature sans religion ; les autres, de la religion sans littérature : ceux-là ressuscitent le paganisme dans les idées et dans les mots ; ceux-ci repoussent le langage du paganisme afin d'en repousser plus sûrement les idées. Que l'on prenne un juste milieu, en associant l'éloquence antique à la vérité et à la piété chrétiennes. Les bonnes lettres sont modestes ; elles laisseront la préséance à la théologie, qui la mérite sans contredit. Car, bien que son extérieur soit grossier et âpre, elle n'en a pas moins une perfection incomparable au dedans, semblable à ces Silènes, dont Rabelais s'est souvenu après Budé, repoussants et difformes par l'apparence, mais pleins au dedans de parfums exquis. Budé invoque le té-

moignage de Platon et de Synésius, à propos des Silènes. Enfin pour mieux établir la dignité de la théologie, il s'appuie tout à la fois de Stésichore, d'Aristote et de Platon.

Jusqu'ici Budé a répondu à tout, excepté à la question que pose le titre même de ce petit ouvrage. Voici un ou deux passages où il répare cette omission.

Que l'étude des bonnes lettres ne soit pas l'objet d'une curiosité frivole. Bien plus, gardons-nous d'étudier sans choix et sans règle toute la littérature indifféremment. Il est nécessaire de s'attacher à quelque étude spéciale, qui serve de centre à toutes les autres. A cet égard, Nicolas Damascène nous donne un conseil excellent. L'étude de la littérature, dans son ensemble, est pareille, disait ce philosophe, à un long voyage. Vous vous mettez en route et vous parcourez une longue suite de pays. Dans certains endroits, vous ne faites que passer; vous séjournez dans d'autres; il y en a qui arrêtent à peine vos yeux; il y en a qui vous retiennent un jour ou deux; dans certaines stations, vous prenez votre repas; dans d'autres, vous vous délassez de votre fatigue; mais au bout de ces courses, un domicile vous attend, où vous rentrez enfin pour y passer le reste de votre vie. Ainsi faut-il faire dans l'étude de la littérature; il est bon, sans doute, de connaître chaque chose; mais s'il est des connaissances qui méritent une étude attentive, il en est dont il suffit de connaître les éléments; quand une fois on a tout vu avec l'attention que chaque chose mérite, il faut

revenir à une étude particulière, pour s'y arrêter, pour s'y fixer en quelque sorte, et s'y attacher à tout jamais.

Dans un autre endroit, Budé répond à une objection qui n'est pas sans force. Vous nous invitez à rétablir l'antique éloquence; mais pour bien parler, il faut avant tout une langue. Vous voulez que nous rivalisions avec les grands modèles de l'antiquité? mais si nous prenons la langue de l'antiquité, comme les idées ont changé, la langue ancienne ne répondra plus à nos idées. Nous permettez-vous de garder la langue que nous nous sommes faite? mais vous l'accusez vous-même de rudesse et de barbarie. Pour répondre à ce dilemme, Budé ne dit pas qu'il faut polir et former la langue nationale. Il ne devinait pas le XVIIe siècle et Racine et Bossuet; il n'a même pas deviné le XVIe avec Ronsard et Montaigne. Il parle avec les idées de quelqu'un qui croyait à l'éternité du latin et à l'irrémédiable insuffisance de la langue vulgaire. Souvenons-nous, dit-il, du principe posé par Cicéron sur les modifications des langues. Le langage, a dit Cicéron, se règle sur les moeurs. Les moeurs venant à changer, il faut bien que la langue change; voilà la nécessité que Cicéron a reconnue. Or, depuis Cicéron, sous l'influence du christianisme, les moeurs ont changé : grâce au christianisme, des moeurs impies ont fait place à des moeurs pieuses; de païennes qu'elles étaient, elles sont devenues chrétiennes. Qui peut donc empêcher la langue de se modifier à son tour? Mais, autre

temps, autres idées ; les idées changent tous les jours ; il s'en produit chaque jour de nouvelles. Comment nommer ce qui n'a pas de nom dans l'ancien latin? Aura-t-on un latin de nouvelle fabrique, toute une langue latine, qui ne soit plus celle d'Horace et de Cicéron? non sans doute, à moins de vouloir détruire une langue que tant de chefs-d'œuvre ont consacrée; alors quel parti prendre? Il faut, dit Budé, faire pour cette langue ancienne, qui ne s'accommode plus à tous nos besoins, ce qu'on fait pour un habit qui ne va plus, parce que les formes du corps sont changées : il faut retoucher et rajuster la langue latine pour l'accommoder aux nouveaux besoins, au nouvel état de la société et de la religion : « Ego vero amictum novum, ex veste scite inter- « polata, aptandum esse eloquentiæ censeo, qui « legibus et institutis civilibus ritibusque, adeo « conveniat, religioni consentaneis. » Ce n'est pas une entreprise aisée; mais déjà d'heureux essais ont été faits. Si tel ou tel Hercule ne suffit pas à la tâche, eh bien! on trouvera un Ulysse, sinon un véritable Hercule. Après tout, vienne un Eurysthée, et les Hercules ne manqueront pas.

Voilà une idée qui se faisait attendre; il était bon de calmer les redoutables frayeurs des théologiens. Mais il fallait aussi faire appel à la protection des princes; c'est par là que Budé finit. La philologie a souffert jusqu'à présent; elle n'a pu surmonter les obstacles qui s'opposent à ses progrès, parce que les regards du prince ne se sont pas abaissés jusqu'à elle;

mais aujourd'hui elle a pu franchir le seuil de la cour, elle y jouit d'une faveur durable, puisque les fils du roi se livrent eux-mêmes aux bonnes études, et par là invitent toute la jeunesse française à s'y livrer. Budé félicite le roi des talents merveilleux de ses enfants; pareils aux fils de Thétis, les enfants de François Ier surpasseront leur père. Mais une autre récompense est réservée à la protection que François Ier accorde aux bonnes lettres : « Non enim tibi minore « gloria dignum erit litterarum decus in Francia, « ingeniorumque honorem restituisse, quam olim « Romæ fuit Augusto, parthica signa tanto inter- « vallo in urbem restituisse. »

III. *De Philologia, ad Henricum Aureliensem, et Carolum Angolismensem, regis filios*, de 1529 à 1530. Un endroit de cet écrit en indique la date; Budé dit, dans cet endroit, qu'il venait de terminer ses commentaires sur la langue grecque. Mais, en même temps, il est à remarquer que depuis le commencement jusqu'à la fin, il demande au roi des mesures et un établissement en faveur des bonnes études; l'institution des professeurs royaux n'avait donc pas encore eu lieu; il s'ensuit que cet ouvrage a été rédigé ou à la fin de 1529, ou au commencement de 1530.

Ce qui donne à ce traité un caractère distinct, ce qui marque, dans les dessins de Budé en faveur de l'hellénisme, un progrès notable, c'est que cette fois il n'adresse plus ses représentations qu'au souverain. Dans l'ouvrage précédent, il se bornait à défendre l'étude des bonnes lettres; il plaidait pour elles de-

vant leurs ennemis bien plus que devant leurs patrons; ici, comme si cette première tâche se fût trouvée alors terminée, comme s'il se fût agi, non plus de calmer les inquiétudes que ces études faisaient naître, mais d'assurer des encouragements et des récompenses à l'émulation qu'elles inspiraient, Budé ne fait plus que presser le roi de leur témoigner ouvertement sa faveur.

Ce livre a la forme d'un dialogue entre François Ier et Budé. François Ier ne s'y montre pas ennemi des bonnes lettres; mais par lui-même, il ne sait pas ce que c'est que les bonnes lettres; il n'a rien étudié et rien appris; pourtant un énergique sentiment de patriotisme échauffe son âme si haute et si libérale; une fois, après souper, on lui a lu un morceau de Josèphe où les Gaulois sont bien traités; il en a conclu aussitôt que Josèphe est un historien plus équitable que Tite Live. Dans un autre endroit, Budé convient que le français est plus riche que le latin en termes de vénerie; mais il se hâte aussitôt d'exposer en latin une théorie complète de la chasse, afin de prouver que le latin peut suffire à tout. Dira-t-on que François Ier, tout ignorant qu'il était, prévoyait mieux que Budé les progrès futurs de la langue nationale? Nous souscrivons à tous les éloges qu'on voudra lui donner pour ce motif.

Mais aussi cet ouvrage prouve que François Ier n'était pas assez porté de lui-même à encourager la philologie. Dénué de toute instruction classique, il ne pouvait pas juger ce que la philologie avait d'utile ou

de dangereux. En sa qualité de roi, l'opposition violente, que les théologiens faisaient à la philologie, devait le faire hésiter ; ce n'est pas aux gouvernements qu'il faut demander des innovations; ce goût est contraire à leurs intérêts et peut-être même à leurs devoirs ; il est donc tout simple que François I[er] ait pris en considération, et l'indifférence des grands et l'opposition furieuse du clergé. Cependant, il y avait une grande justesse d'esprit dans cette âme si généreuse et si chevaleresque. Une sorte d'instinct, une sympathie intime et profonde le poussait à aimer et à favoriser les progrès de la raison et du savoir. Toutefois pour vaincre ses hésitations, il fallait que la double autorité d'un grand esprit et d'un grand nom l'entraînât du côté de l'hellénisme, en lui faisant voir que déjà le bons sens public s'était déclaré en faveur des nouvelles études, et que pour donner de beaux résultats, ce mouvement si légitime et si utile n'attendait plus que les encouragements du prince. Cet état des choses explique le but de cet écrit.

Dès le commencement, Budé nous dit que, voyant la philologie dédaignée par les grands, il a résolu de la recommander aux grands, en lui gagnant la protection du prince; il a résolu de plaider sa cause auprès du prince. Ce n'était pas une affaire aisée, parce que le roi avait en tête d'autres affaires. Mais enfin une occasion favorable s'est offerte, et Budé l'a saisie. Voici ce qu'il a demandé pour la philologie et ce que le roi a promis.

La philologie ne jouit pas du respect qu'elle mé-

rite. C'est, dit-on, la manie de quelques fous. En effet, elle ne mène à rien. L'étude du droit conduit à de belles et bonnes places; aussi les boutiques des libraires sont-elles pleines de livres de droit. Même faveur pour le droit civil et pour le droit canonique. Mais l'étude du droit canonique et l'étude de la théologie se tiennent et participent aux mêmes priviléges. Or, quoi de mieux partagé que la théologie? les ordonnances des rois et les décrets des pontifes ont réservé le tiers des bénéfices pour les gradués en théologie. Quant aux philologues, personne n'a songé à eux. Quelle injustice!

La médecine sans doute est utile, et tout le monde la voit d'un bon œil; cependant le médecin donne des soins aux malades, pour gagner de l'argent; la médecine est donc une profession moins libérale. Le jurisconsulte savant ou matois, le δικαιόῤῥαφος, tranche les différends ou les fait naître, ou les embrouille; mais dans tous les cas, non-seulement il jouit du respect des hommes, mais de plus, il s'est établi l'arbitre souverain du juste et de l'injuste, du sacré et du profane, il fait ou défait les fortunes, il exerce une sorte de royauté, il arrive du même pas à la richesse et aux honneurs. La part du droit canonique n'est pas moins belle. Si le droit règne sur les intérêts, la théologie donne aux siens l'empire des consciences. On a déjà dit que la sollicitude des rois et des papes lui avait assuré une part considérable des biens temporels. Il était inutile de dire que le clergé pesait d'un poids immense sur la direction des af-

faires politiques; pour devenir ministre, rien ne servait comme d'être évêque ou cardinal ; et pourtant beaucoup de membres du clergé ne brillaient pas par leurs lumières. Cette supériorité de savoir qui manquait au clergé, ce désintéressement qui manquait à la médecine et au droit, cette utilité libérale et universelle, on la trouvait du côté de la philologie, et pourtant la philologie ne montait pas sur la chaire, ne s'asseyait pas au confessionnal, ne trônait pas sur le siége de juge, n'avait aucun accès dans les conseils publics ; dédaignée et méprisée, *velut quamdam rhapsodia*, on la trouvait bonne tout au plus à amuser des oreilles oisives, ou à délasser l'esprit, après des soins plus importants. Bien plus, le peu de curiosité qu'elle avait excité tout d'abord, avait fini par s'affaiblir. Au commencement, on visitait les imprimeries, on courait aux boutiques des libraires. Aujourd'hui non-seulement les yeux sont las de ces curiosités, mais les oreilles en sont rebattues. Jusqu'où ira cette réaction? Budé n'ose pas y penser ; mais il supplie le roi de venir au secours des bonnes études, ainsi compromises dès leur naissance.

Charles VIII et Louis XII, ses prédécesseurs immédiats, n'étaient peut-être pas absolument indifférents à cette révolution salutaire. Elle commençait sous leurs yeux ; ils auraient pu la soutenir et lui donner des forces ; mais ils n'ont rien fait, ni l'un ni l'autre, pour exciter le zèle des érudits. La faute en est aux courtisans, qui détournèrent de cet objet la sollicitude de ces deux princes. Il s'est pourtant

trouvé auprès d'eux un homme capable d'appeler leurs faveurs sur les savants : c'était le chancelier de Rochefort, *Guido a Rupe Forti, cancellarius*. Mais ces deux princes avaient autre chose en tête.

C'est à François Ier qu'il appartient de payer cette dette du gouvernement envers les lumières renaissantes. S'il fonde le musée, dont il a été déjà question, s'il lui attribue des revenus annuels qui répondent à sa destination, on prévoit déjà tout le bien que cet établissement pourra faire. Les ressources nécessaires pour cela ne manquent point au roi. Si le roi conçoit encore des doutes, s'il a des inquiétudes sur les effets qu'il faut craindre ou espérer des nouvelles études, Budé s'empresse de le rassurer ; le but des nouvelles études, c'est de faire connaître la sagesse antique et de faire naître l'art de bien parler et de bien écrire. Comment aurait-il pu rester sourd à des sollicitations si pressantes, ce roi qui faisait lui-même des vers, et qui se délassait des fatigues de la journée, dans la conversation des érudits, après souper ? D'ailleurs, Budé n'oublie rien de ce qui pouvait toucher un prince sensible aux grandes choses. Jusqu'à ce jour, les rois de France ont tout négligé, jusqu'au soin de faire écrire leur histoire. Aussi, jusqu'à ce jour, point d'histoire nationale, ou rien du moins qui mérite ce nom. La raison en est toute simple : les rois ne s'en mettaient pas en peine, et il n'y avait pas de lettrés. Aujourd'hui, c'est bien différent ; de toutes parts, on s'applique à l'étude avec ardeur ; que ces efforts

aient un but, que les études puissent compter sur des récompenses dignes d'elles, et cette époque, qui a déjà vu tant de nouvelles inventions, qui a trouvé l'imprimerie et l'artillerie, aura des écrivains et des orateurs comparables aux autres grands hommes de l'antiquité.

Seulement, il ne suffit pas que le roi commande aux poëtes et aux orateurs de naître pour l'ornement de son règne, il est nécessaire qu'en outre, il songe à les nourrir : « A te autem, eo amplius hoc exspectatur « a multis, et fortasse ab omnibus, ut iis, qui illu- « strandis litteris aut explanandis ætatem addixe- « rint, procul a curiis atque tribunalibus, subsidia « vitæ posita in beneficentia tua velis; quibus utique « ipsis, ut si cuiquam hominum nationi, in Franciæ « prytaneo, alimenta debentur. »

IV. *De Transitu Hellenismi ad Christianismum, libri tres, ad invictissimum et potentissimum principem Franciscum, christianissimum regem Franciæ.* 1528 à 1534.

Ce traité importe moins que les précédents. Ce n'est pas que Budé y abandonne ses principes ou ses desseins; mais il y a quelque chose qui lui ôte son franc parler. Au lieu de pousser plus avant ses attaques contre les ennemis de la philologie, et ses demandes en faveur des lettrés, il cesse d'intercéder pour les uns et il recule devant les autres. Cela s'explique par l'histoire du temps. Budé y parle de la procession expiatoire qui fut faite à Paris, après une mutilation commise sur une image de la Vierge

en 1528; il célèbre la piété et la majesté que le roi a déployées en cette circonstance. Mais cela nous avertit qu'il avait sous les yeux l'atroce persécution dont la réforme fut frappée en France, de 1528 à 1535. On sent qu'il a écrit ce traité sous cette terrible impression.

Il déplore, avec une douleur profonde, les outrages faits à la religion. La licence des opinions ne garde plus aucune mesure. Plus de respect ni pour le clergé, ni pour le pape. Ce sont là des excès qu'on ne saurait excuser. Mais pourtant, pour rétablir l'empire de la vérité, pour ramener les indociles et les factieux à la paix et à la discipline, l'autorité des bons exemples vaudrait mieux que la terreur des supplices. C'est là son opinion; du reste, il n'entend pas se mêler de ces affaires, qui, après tout, ne sont pas celles de la philologie : « Non ea « res est, cujus rei litem meam consultò et meditato « instituerim; etiam si non invitus feci, testatum « ut relinquerem, quantum vicem publicam dole- « rem christiani nominis. »

Il y a des torts de part et d'autre. Les partisans de la réforme l'affligent par leurs impiétés; il blâme leurs actions, mais il ne cache pas entièrement l'assentiment modéré qu'il donne à leurs principes. La cause du clergé, en tant qu'elle est liée au maintien de l'orthodoxie et à l'existence de l'Église, est une cause respectable et sainte; mais les mœurs du clergé sont mauvaises, et la corruption des moines est scandaleuse. Il pense que si les chefs des deux

partis voulaient s'entendre, la paix serait aisément rétablie. Il semble, quant à lui, n'avoir écrit cet ouvrage que pour dire le cas qu'il fait de la théologie. La théologie est cette chaîne dont parle Homère, laquelle suspend la terre aux cieux. C'est la seule philosophie véritable. Qu'on ne la confonde pas avec les autres sciences; elle les surpasse toutes et mérite une place à part; c'est en vain que les philosophes grecs l'ont cherchée. Mieux que la philosophie grecque, elle enseigne à l'homme la connaissance de soi-même. Ce qu'elle a de plus important, c'est qu'elle nous apprend la nécessité de la grâce. En traitant des rapports de l'hellénisme avec le christianisme, son dessein est de servir la théologie. C'est une entreprise toute nouvelle pour lui. Mais outre que la théologie est une étude plus agréable que la philologie, celle-ci n'a point rempli son attente; il l'accuse de tromper ses plus fidèles amants. A-t-il donc attendu la fin de sa vie, pour rompre une union qui a tant duré, et qui lui fut toujours si chère? Rassurons-nous. Son but, au fond, est de prouver que ces deux études ne sont pas incompatibles comme on le prétend. Il veut prouver ici que d'un philologue, il peut sortir un théologien. Son ouvrage produisit-il l'effet qu'il s'était proposé? cela n'importe point. Mais, sans blâmer la modération, excessive peut-être, qui est le motif caché de ces concessions, nous le louons d'avoir été jusqu'au bout conciliant, attaché à la paix, sans cesser d'être fidèle à son premier culte.

Il se plaint avec éloquence du mal que les troubles religieux font aux bonnes études. Et s'il affecte de passer sous le drapeau de la théologie, il n'en déclare pas moins qu'il ne rompt pas avec la philologie. Son concours lui est nécessaire pour accomplir la tâche nouvelle qu'il entreprend. Elle va céder le pas à la théologie, mais sans se faire son humble servante. Budé n'entend pas qu'elle soit à ce point dégradée et sacrifiée; cela ne serait pas digne du long attachement dont elle a été pour lui l'objet respecté et préféré. Ce qu'il désire uniquement, c'est que ces deux rivales soient réconciliées, et que leur union assure le paisible développement du savoir et de la piété : « Proinde si studiosissimi homines posthac doctissimique faciant, ut ex hellenismi campo et curriculo, tempestive se in lucum christianismi condere et abstrudere insistant, tanquam ad Egeriæ jam sanctioris consuetudinem, atque philologiæ, animum transferentes, eo pacto fiet utique et instituto, deliciæ ut hominum, ad ingenii cultum natorum, non modo litteræ bonæ et elegantes, sed frugiferæ etiam et salutares tum vocentur in posterum, tum esse videantur. »

V. *Epistolarum latinarum libri quinque; epistolarum græcarum liber unus.*

Pour éclaircir l'histoire des grands hommes, rien n'est à la fois aussi commode et aussi sûr que leur correspondance. C'est dans nos épanchements avec nos amis, que tous, petits et grands, nous déposons le secret des motifs qui nous font agir, des espé-

rances qui enflamment notre zèle et soutiennent nos résolutions, des sentiments qu'excitent en nous les circonstances qui gênent nos efforts ou qui les secondent. Avant d'ouvrir la correspondance de Budé, nous sommes donc sûrs d'y trouver une expression plus franche et plus complète des vœux qu'il formait, et des secours ou des obstacles qu'il a rencontrés. Nous avons pu espérer aussi que ce livre nous fournirait des renseignements précis et détaillés sur sa vie. Malheureusement, à la lecture de ses lettres, notre attente n'a été qu'imparfaitement remplie; cela vient de ce que nous n'avons qu'une faible partie de sa correspondance. La plupart des lettres qui sont contenues dans le recueil d'Episcopius, se rapportent à une période de cinq ou six ans, de 1516 à 1522; et cette édition est la plus complète. En 1521, Toussain publia un recueil de lettres de son illustre patron. Nous avons pu comparer ce recueil à celui d'Episcopius; il est beaucoup moins ample. Les lettres grecques furent traduites en latin, mais nullement augmentées, par Antoine Pichou en 1574. Dans l'édition de Toussain, la plupart sont sans date; on est sûr pourtant que toutes sont antérieures à 1520. Dans le recueil d'Episcopius, même négligence; l'éditeur suisse ne nous donne aucun renseignement sur les éditions antérieures; il ne rend point compte de l'ordre où il a disposé les lettres par lui publiées; il n'a rien fait pour en éclaircir la chronologie. De son côté Budé se montre d'une discrétion à toute épreuve. Il nous a donc ôté à l'avance

le moyen de fixer les dates inconnues par le rapport des lettres mêmes avec les événements contemporains. Nous voyons bien que quelques-unes ont pu être antérieures à 1520; nous ne pouvons pas douter que d'autres ne soient postérieures à la même année. Une chose certaine, et elle nous cause un vif regret, c'est que toutes ses lettres sont plus récentes que la fondation des professeurs royaux en 1530. Mais, tout défectueux qu'il est, ce recueil n'en est pas moins précieux, en ce qu'il éclaircit davantage et confirme ces questions qui sont le principal intérêt de la vie de Budé. Dans la revue que nous avons faite de ses petits ouvrages, nous nous sommes attachés surtout à montrer sa sollicitude et ses efforts pour la renaissance des études grecques. Sous ce rapport, ses lettres nous offrent des détails qu'il est bon de rappeler. Budé a pris à tâche de pousser ses compatriotes aux bonnes études, parce que nul ne songe à ce grand intérêt, parce que tout le monde se montre indifférent à cette révolution si légitime et si utile. En 1519, il répond à Richardus Pacæus, que les Anglais sont bien heureux d'avoir un prince lettré et ami des bonnes études : en France, on n'en a pas encore un de ce caractère. Le roi actuel surpasse en tout les rois ses prédécesseurs ; mais jusqu'à ce jour, il n'a point eu l'heureuse idée d'appliquer son génie à hâter les progrès des études anciennes : « Hujus, qui nunc re-
« gnat, ut natura felicior et uberior, omnesque cor-
« poris animique dotes multum locupletiores atque
« instructiores, ita studia et benignitas aliorum de-

« torta sunt, sinistro quodam fato. » (P. 245.) Il n'est donc pas étonnant, dit-il, que le nom français n'ait pas été honoré par de beaux ouvrages; il est tout simple que les Français aient peu d'ardeur pour les bonnes études; « apud quos disertæ industriæ « suum nunquam constitit operæ pretium. » Un lettré ne pouvait pas espérer de trouver en France des juges intelligents; il le déclare à Thomas Morus, à l'occasion des digressions qu'il s'était permises dans son traité des mesures anciennes : « Tametsi, ut tibi « veritatem fatear, mea semper ea fuit ratio, ut ex « *Assis* mei digressionibus et veluti figuratis pane- « gyricis, a promiscua quidem turba, in qua tum « fere nostrates esse sciebam, non tam impræsentia- « rum admirationem secundam, quam sibilos exspe- « ctarem. » Au moment où cette lettre est écrite, on commence à voir d'un meilleur œil les lettres et les savants; mais en quoi cette faveur diffère-t-elle d'une véritable disgrâce, tant qu'à cette estime stérile, on n'ajoutera pas quelques faveurs plus réelles, quelques bienfaits? (Ibid.) Nicolas Bérauld, attaché à Étienne Poncher, l'évêque de Paris, cultivait les langues anciennes au milieu des affaires : Budé se plaint à lui, 1519, d'être en butte à des attaques qui lui sont désagréables; on lui sait mauvais gré des innovations dont il donne l'exemple et qu'il soutient par son influence. Dans une lettre à Pierre Ami, il nous apprend que ce modeste savant, immortalisé par ses relations avec Rabelais, et qui mourut à Bâle en 1526, sans avoir laissé aucun

monument de ses études ; Budé nous fait savoir que Pierre Ami était le seul de son ordre qui cultivât les lettres grecques : ceci prouve qu'à l'époque où cette lettre fut écrite, Budé ne connaissait pas encore Rabelais, ou du moins que Rabelais ne comptait pas encore au nombre des hellénistes. Vers la même époque, dans une lettre à Louis Ruzé, *supprœfectus parisiensis*, Budé nous apprend que Longueil était à Venise; par une faveur extrêmement rare, surtout pour les étrangers, la bibliothèque de cette ville s'était ouverte pour Longueil, qui pouvait satisfaire ainsi sa passion pour l'étude; Longueil ne voulait plus retourner en France; en Italie, il trouvait l'accueil le plus libéral; Sadolet et Bembo étaient ses patrons et ses amis; qu'aurait-il fait en France? Les lettres et l'éloquence ne sont point en honneur à la cour ; d'ailleurs, elles ne donnent accès à rien. Il fait entendre les mêmes plaintes, en s'adressant à des correspondants moins connus. Le temps n'est point favorable aux études, dit-il à Jean Picart; il dit de même à un certain Léonicus, qu'on ne songe seulement pas à récompenser le zèle des gens de lettres. Ailleurs, dans une lettre grecque à Louis Budé, son frère, il se réjouit de n'être pas le seul de son nom qui cultive les bonnes lettres ; il se peut que ce soit là un zèle insensé ; peut-être ferait-il mieux de consacrer tous ses soins à l'éducation de ses enfants et à ses affaires privées ; mais il n'en a pas la force; les bonnes lettres sont des enchanteresses au charme desquelles il ne sait jamais résister.

En 1521, il raconte à Lascaris qu'étant au souper du roi, il a déployé une lettre que son savant ami venait de lui écrire; le roi a demandé ce que c'était que ce papier; « une lettre de Lascaris », a répondu Budé. « Voyons-la, a dit le roi; » mais une fois la lettre entre ses mains, il a reconnu qu'elle était écrite en caractères illisibles; Budé a offert de la traduire: c'était du grec! il l'a traduite, et le roi a écouté attentivement; les courtisans étaient fort ébahis, ils ont applaudi! quel honneur pour Budé! Ἐν ὄνοις, φασί, πίθηκος.

Ceci du moins nous prouve qu'en 1521 la philologie avait l'oreille du roi; mais nous pouvons présumer que, dès l'année 1515, les bonnes études ont eu un patron dans le prince. François Ier, qui avait eu un Rochefort pour instituteur dans ses premières années, arrive au gouvernement de la France avec le dessein bien arrêté d'encourager l'étude et le savoir; il fait entrer dans sa maison plusieurs hommes de lettres; il attache à sa personne un représentant des nouvelles études dans son lecteur; voyant les lettres fleurir en Italie, voyant les princes contemporains accorder leur protection aux bonnes lettres, animé d'une noble émulation, dont une gloire pacifique et une gloire immortelle sera le prix, il forme le dessein d'attirer en France les hommes distingués par leur science et leurs talents littéraires, il conçoit l'idée de rendre l'érudition populaire en France. On ne peut savoir, ou du moins nous n'avons pu découvrir qui

a le premier formé le plan d'une sorte d'école normale, où l'on aurait formé des érudits, afin que la France entière pût trouver, dès la renaissance des lettres grecques, des hommes capables de faire entrer la connaissance de l'antiquité dans l'éducation publique; on ne voit pas précisément si François Ier voulut tout d'abord attirer Érasme en France pour le mettre à la tête d'une école instituée dans cette vue, ou s'il ne songeait, au commencement, qu'à attirer dans ses États un grand écrivain, par une hospitalité qui eût été également honorable pour l'un et l'autre. Il est certain du moins qu'on négociait avec Érasme, pour l'appeler en France, dès 1516 ou 1517, et que peu d'années après, vers 1520 ou 1521, on parlait, à la cour et à Paris, d'un gymnase ou collége, où il s'agissait d'établir l'étude régulière de la littérature antique. Érasme a déclaré à Budé que Poncher, étant en ambassade à Bruxelles, lui avait fait part des intentions du roi. Ceci avait dû se passer vers 1517. Il faut dire que Budé avait écrit à Érasme que Poncher, par ses propositions, avait peut-être devancé la nouvelle qu'il lui donnait. Le dominicain Guillaume Petit était pour quelque chose dans ce projet. C'est lui qui, rencontrant Budé chez Jean Petit, le libraire, lui avait appris que chez le roi on avait, l'avant-veille, parlé des bonnes lettres, et que le roi avait annoncé son dessein d'appeler en France tous les illustres lettrés de l'époque; en pareil cas, Érasme ne pouvait pas être oublié; et, en effet, il était le premier auquel on eût pensé; Budé l'informe de

ce projet et des offres qu'on a l'intention de lui faire; plus tard c'est à Budé que l'on s'adresse pour vaincre l'hésitation d'Érasme; nous avons eu déjà occasion de dire qu'Érasme reçut ces propositions avec la déférence qu'il devait aux avances d'un grand roi; il écrivit à Poncher, il écrivit au roi lui-même, pour dire combien il était sensible à tant d'honneur; mais au fond il restait insensible à toutes ces offres; plus tard, il s'excusa sur ses devoirs envers l'empereur et sur son amour pour l'indépendance. Mais il semble que, de ces deux motifs, on ait été plus frappé du premier que du second. François Ier voulait protéger les lettres, mais en France et pour l'honneur de la France. Il n'était pas le seul qui portât, jusque dans les lettres, un vif sentiment de l'honneur national. Un ami de Budé, Germain de Brie (Germanus Brixius) eut avec Thomas Morus une querelle assez vive, dont on peut voir quelques traces dans la correspondance d'Érasme; on voit par cette même correspondance que Germain de Brie était un homme fort doux et fort modéré, et que Thomas Morus avait dans l'âme autant de noblesse que de fermeté; mais l'un était Français et l'autre Anglais. Budé, à son tour, finit bien par se brouiller un peu avec Érasme, et l'une des causes principales de cette rupture, si ce n'en fut pas la canse unique, c'est qu'Érasme ne ménageait pas l'épigramme quand il avait occasion de parler des Français. Remarquons, au surplus, qu'à partir de 1524 ou 1525, il ne fut plus question de l'appeler à Paris. C'est que,

dès 1522, le roi avait appris à mieux connaître Budé. C'est vers 1522 qu'il le nomma maître des requêtes. Dès ce moment Budé eut un plus libre accès auprès de lui; il le voyait plus souvent; le roi apprenait ainsi à le mieux apprécier; depuis longtemps la renommée de Budé était grande dans toute l'Europe; mais en le voyant auprès de lui, dans sa cour, à ses soupers, en écoutant avec faveur et en encourageant ses demandes et sa sollicitude infatigable pour le progrès des bonnes études, le roi avait appris que pour donner un guide et un maître dévoué aux hellénistes français, il n'était pas nécessaire de l'aller chercher hors de France. Jusqu'en 1521 ou 1522, Budé, dans ses lettres ou dans ses livres, formait des vœux, qui n'arrivaient peut-être pas jusqu'au roi; mais, depuis 1522 jusqu'à sa mort, il eut, au nom du roi, la direction et la tutelle de l'hellénisme. En 1530 ou 1531, il faisait choisir son ami et élève Toussain pour professeur royal de grec; il faisait donner à Latomus le titre de professeur royal pour le latin, comme on en trouve la preuve dans les lettres d'Érasme. Plus de douze ans avant cette époque, avant 1522, il avait, à la prière d'Érasme, protégé et soutenu, à Paris, Henri Glaréanus, qui enseigna quelque temps en France, mais qui était retourné en Suisse vers la fin de la vie d'Érasme. On parlait d'Érasme parce qu'il était le lettré le plus célèbre de son époque. Mais, dès ce moment, la France n'était plus si barbare et si pauvre en érudits, qu'elle en fût réduite à prendre

un jeune homme inconnu pour diriger, au nom du roi, les bonnes études. Dès lors, en effet, Budé voyait autour de lui, parmi ses compatriotes, des érudits tout formés, qui n'étaient pas très-célèbres, mais qui, au second rang, disputaient la prééminence aux étrangers; il voyait, en outre, des jeunes gens, appelés par leur naissance aux honneurs et à l'influence politique, se livrer aux bonnes études, avec la plus vive ardeur. Son autorité et ses conseils étaient acceptés par les uns et par les autres. Ceci se rapporte plutôt à son influence privée qu'à son influence publique. Mais rien n'atteste mieux sa sollicitude pour l'hellénisme que ses efforts pour soutenir et enflammer l'ardeur studieuse non-seulement des hommes, mais même des enfants. Quelques détails, propres à prouver cette sollicitude si éclairée et si persistante, ne seront pas inutiles. Aussitôt qu'on parle de fonder le Collége royal, Budé l'annonce à ses amis. Toussain s'en réjouit, mais Budé lui conseille de ne pas trop compter sur de tels projets. Germain de Brie lui écrit qu'il a fait des études suffisantes pour remplir une place de professeur dans un établissement de ce genre. Certes, Budé estimait Germain de Brie, et leur liaison si intime et si longue le prouve bien. Mais quand les professeurs royaux furent établis, Germain de Brie avait depuis longtemps obtenu un établissement dont il se contenta. Sans faire partie des professeurs royaux, il cultiva constamment les lettres anciennes, et il compta parmi les doctes. Au surplus, à l'époque

où nous sommes, les desseins du roi n'étaient pas bien fixés. Budé, vers 1520, n'était pas encore appelé à diriger, par ses conseils, les vues si libérales de François Ier. Mais pourtant il exerçait déjà sur les études une influence incontestable. Dans une lettre à Rabelais, il s'excuse de n'avoir pas été exact à lui répondre : c'est qu'il ne savait pas dans quelle maison de son ordre le jeune franciscain pouvait se trouver. Il était dans la même incertitude au sujet de Pierre Ami; il avait appris précédemment qu'on avait enlevé leurs livres grecs aux deux jeunes moines; mais il tient de quelqu'un de leur ordre qu'on les leur a rendus.

Nous sommes dans la partie anecdotique de la vie de Budé : nous ne passerons pas sous silence ses rapports avec des hommes qui ont cultivé la littérature ancienne avec zèle, mais qui n'ont pas gagné par leurs travaux un grand éclat de renommée. Plus ceux dont il encourage l'ardeur sont obscurs, et plus aussi son zèle à encourager les bonnes études est manifeste et intéressant. Il écrit au Belge Gillius, que sa passion pour le grec le charme, et qu'il l'aidera, dans ses études, de tout son pouvoir; c'est ce qu'il fait pour tous ceux qui se livrent à l'étude du grec. Quand Guillaume Main lui déclare qu'il lui doit d'avoir pris goût à cette langue, Budé est enchanté de cet aveu. Ce Guillaume Main tenait à Paris une école, et il avait parmi ses élèves le fils aîné de Budé; il fait part au père du plan qu'il suit dans ses leçons : traduire le latin en fran-

çais, et le français, ainsi rédigé, le remettre en latin; Budé approuve fort cette méthode : Ἀποδέχομαί σου τὸν τρόπον ὃν ἔχεις ἐν τῷ παιδεύειν τοὺς μαθητάς σου παῖδας· τὸ γὰρ μεταφράσαι τὸν τοῦ Κικέρωνος λόγον εἰς τὴν ἰδιωτικὴν γλῶτταν, καὶ τὰ μεταβληθέντα εἰς ταύτην, αὖθις ἐπὶ τὴν λατινιστὶ φθεγγομένην ἀποκαθιστᾷν, ὅπως ἂν δύνωνται ὑφ' ἑαυτῶν ἀκριβοῦντας, τοῦτο δὴ ἄκραν αὐτοῖς ἂν καὶ δεινὴν παράσχοι σπουδήν· ἅμα δὲ καὶ πρὸς τὴν τῶν ἐλλογιμωτάτων συγγραφέων ζήλωσιν ἐνάμιλλον εἰς τὸ ὕστερον ἐπιγενησομένην, τοῦτ' αὐτὸ μάλιστ' ἂν εἴη τὸ προοδοποιῆσον αὐτοῖς καὶ προοικονομῆσον καὶ καταβαλούμενον τὴν ἐκ ῥίζης εὐγλωττίαν, παραβάλλουσι δήπου καὶ σκοπουμένοις παράλληλα τά τε αὐτῶν καὶ Κικέρωνος· διατελέσας οὖν τοῦτο ποιῶν, σύ γε καταινοῦντας ἡμᾶς ἕξεις. Un certain Olivier vient de fonder à Lyon une école, avec l'intention d'enseigner les belles-lettres et les langues anciennes, et de faire de cette étude la base de l'éducation; ainsi cet instituteur inconnu avait conçu dès le commencement du XVIe siècle, le plan d'études auquel l'Université s'est dans la suite exclusivement attachée; il annonce à Budé ce plan, et l'établissement qu'il fonde pour l'exécuter; Budé s'en réjouit; en même temps, comme on lui a demandé plus d'une fois ses conseils sur la manière dont il convenait d'organiser les études classiques, il saisit cette occasion de s'expliquer sur ce sujet : il est d'avis qu'il faut lire les poëtes et les prosateurs les plus anciens et les meilleurs; il trouve bon qu'on apprenne par cœur le texte de quelques-uns, de ceux-là surtout qui ne peuvent pas vieillir; qu'on passe seule-

ment les endroits qui ne sont pas assez purs et assez chastes pour les oreilles des enfants; il ne défend pas d'étudier les écrivains modernes qui ont écrit avec élégance; quand les élèves pourront voler de leurs propres ailes, il sera bon de leur laisser lire Priscien et les écrivains de la même classe sans se mettre en peine pourtant de certains auteurs que des temps plus obscurs ont vus naître, et qui ont mérité l'oubli. Le but de ces études, c'est de former des écrivains et des orateurs élégants; il faut donc tendre à ce but par la voie la plus courte; l'organisation des nouvelles études est une révolution à faire; mais en dépit des censeurs, il faut accomplir cette réforme : « Quam viam cum majo- « ribus nostris inire non contigerit, infelicitate « temporum; obsoletæ jam esse mihi simplicitatis « videtur, impressis ab ipsis orbitis per aspera, in- « culta, inviaque, hærendum esse credere, certo « cum dispendio temporis; neque vero rerum no- « varum crimen invidiamque vereri homines re- « rum periti debent, quibus perspicue protinusque, « omnium judicio, constatura est innovati instituti « ratio. » Nous avons lieu de croire qu'Olivier était de Lyon, et que c'était à Lyon qu'il fondait son école; les termes dans lesquels Budé s'exprime, nous font conjecturer qu'il fondait son établissement au nom de la ville; n'ayant pas du reste d'autre autorité que Budé, nous citerons le passage sur lequel nos conjectures sont fondées : « Non mediocri nuper lætitia « affectus sum, Olivari doctissime, quum audissem

« gymnasium istud tuum ita te formare, consti-
« tuereque cœpisse, præclaris ut institutis ordina-
« tum, claritati nominis famæque brevi respon-
« surum sit : scholæ enim hujus urbis clarissimæ
« atque principis exemplum non dubitabam scholas
« alias confestim secuturas : quæ quum ipsa, archi-
« tecto te, disciplinæ puerilis rationem informare
« optimam instituisset, fore videbam ut litteris ele-
« gantioribus paucis annis suum restitueretur decus,
« quod crassa ac rudi multarum ætatum institutione
« prorsus exoleverat. » Ajoutons que jusque dans les parties les plus intimes de sa vie, cette constante sollicitude pour les nouvelles études se montre par des particularités qui ne sont pas sans charme. Robertet a deux enfants qui font leurs études; Budé est intime ami de la maison; on prévoit dès lors qu'on le tient au courant des moindres progrès des deux jeunes gens. Un soir qu'on l'attend à souper, il entre enfin; son ami et la femme de son ami le reçoivent d'un air grave; il est à peine assis qu'on lui remet une lettre; il l'ouvre et il trouve, quoi? du grec! une lettre en grec écrite par les fils de Robertet. Les jeunes hellénistes osent prier Budé de leur répondre en grec! Quelle surprise, quels compliments à ces bons parents, et quelle joie pour le célèbre helléniste! Il déclare qu'il répondra en grec et il tient parole: nous trouvons dans le recueil de sa correspondance presque autant de lettres grecques écrites à Claude et François Robertet, qu'il y en a d'adressées à Érasme; plus tard, ces deux jeunes

gens eurent pour maître un certain Théocrénus. En encourageant les élèves, Budé n'oublie pas le professeur : Ἐφ' ᾧ ἐπαινετὸν ἡγοῦμαι τὸν οὕτω διαπαιδαγωγοῦντά σε καὶ τὸν ἀδελφόν, τὸν καλόν τε καὶ εὐγενῆ Κλαύδιον· Θεόκρηνόν φημι τὸν λιγύν, ἄνδρα τε ἀγαθόν, καὶ διγλώττῳ παιδείᾳ ἐξηρτημένον ἐν τοῖς πάνυ. D'autres jeunes gens encore obtinrent de lui les mêmes complaisances, notamment ce Jean de La Foret dont nous avons déjà parlé; il étudiait en Italie, à ce qu'il semble, mais son oncle rencontrait Budé à la cour. Il recommande à Guillaume Main d'inculquer fortement à ses élèves et surtout à son fils cette émulation pour les bonnes études, qui s'allume du reste de toutes parts, et qui est justifiée par la faveur toujours croissante qui s'attache au savoir. Il avait fondé quelques espérances sur ce fils, Draco Budæus, que Main élevait; avec quelle sévérité il lui recommande le travail! Une fois l'enfant tombe malade; il fallait bien alors permettre un peu de repos; mais quand la santé est revenue : « Réparons le temps perdu, mon fils! » s'écrie-t-il; l'enfant n'avait pas toujours la force de tenir ses bonnes résolutions; il vient à l'esprit du père que ces belles promesses manquaient de sincérité, alors il perd patience : « Consumptis enim simulationis tuæ commentis, et abrupta jam patientiæ meæ cunctatione, tectorium protinus illud, manifesto tam errore meo quam crimine tuo, ultro ponendum tibi esset, aut a me certe convellendum infestis tum fortasse manibus. » L'illustre savant voulait que son fils soutînt un jour l'honneur de son

nom; c'est que toutes sortes de motifs défendaient au fils de Budé de rester obscur et inutile : « Tibi vero, « in præsenti, antiquiorem nullam curam esse volo, « quam quomodo, in tuo munere, te præbeas gnavum « atque officiosum, in causamque communem ac gen« tilitiam incumbas obnixe et alacriter, et pro pue« rili parte auspiceris quod olim pro virili facien« dum sit, ut nomen nostrum vicissim quoque il« lustres, et certatim imitatione exempli dome« stici : ad quod certe omnes tuos sensus tute com« parare enixius et præfidentius debes, quo pro« cliviora longe omnia offensurus es post me, or« bitæ tibi ductorem, compendiique præmonstra« torem; ut interim id mittam, quod ætas tibi « æqualis ætates exceptura est, litterarum plane « instauratrices. » Il serait superflu de multiplier des citations de ce genre, et ce qui précède atteste l'ardeur et le dévouement avec lequel Budé poussait à l'étude du grec et les hommes faits et les simples enfants. Un sujet qu'il affectionne et sur lequel il revient à toute occasion, c'est l'extrême difficulté qu'il y avait, au temps de sa jeunesse, à apprendre les bonnes lettres. Il se réjouit que les obstacles qu'il eut à surmonter, aient disparu. Les livres abondent. L'on a des maîtres privés quand on en cherche; sa correspondance prouve ce point, mais elle prouve aussi que ce zèle était rare et borné à un petit nombre de familles; raison de plus pour attacher une importance réelle à des efforts si persévérants et si mutipliés. Les grands ouvrages de

Budé attestent cette même sollicitude, ainsi que ceux dont nous avons déjà rendu compte. Il fallait pourtant ouvrir sa correspondance pour faire voir que c'était là sa préoccupation de tous les jours. A partir de ce moment, en continuant la revue de ses écrits, nous trouvons encore plus d'une preuve de ce fait. Mais il nous faut envisager ses grands ouvrages sous un autre point de vue. Son influence ne peut s'expliquer que par sa gloire. Sur quels fondements éleva-t-il cette renommée extraordinaire qui le distingue de tous ses contemporains, le seul Érasme excepté? Cela s'éclaircira par l'analyse qui nous reste à faire.

XIV.— 1. *Annotationes in Pandectas, tam priores quam posteriores, ad postremam auctoris recognitionem expressæ, etc.*— 2. *Forensia, in quibus et vulgares et vere latinæ jurisconsultorum loquendi formulæ traduntur, etc.* OEuvres complètes de Budé, Bâle, 1557.

Les grands ouvrages de Budé sont : 1° Les notes sur les Pandectes, publiées en 1508, augmentées en 1526 ; 2° le traité des mesures anciennes, publié en 1514 ; 3° les commentaires sur la langue grecque, publiés en 1529.

En mettant ses grands ouvrages à part, et passant de l'un à l'autre, sans interruption, nous montre-

rons mieux l'étendue et la variété des choses que l'érudition de notre auteur avait embrassées.

Ses petits ouvrages nous ont fourni des preuves manifestes de son zèle, de ses efforts pour la restauration des bonnes études.

Trouvons-nous l'expression franche des mêmes idées et des mêmes desseins dans le traité *de Asse*, qui avait paru en 1514, et y en a-t-il déjà comme un avant-propos dans ses premières notes sur les Pandectes, qui parurent en 1508?

Oui, dès 1508, les notes sur les Pandectes nous le prouvent, Budé avait formé le dessein d'employer toute sa vie à combattre la barbarie et l'ignorance.

Pour faire ses premières armes avec quelque éclat, il devait descendre dans la lice du droit ou de la théologie. Les jurisconsultes n'étaient pas bien savants, mais ils affectaient de l'être : c'était une raison pour qu'un réformateur s'attaquât d'abord à eux.

Aussi, dans tout le cours de cet ouvrage, Budé se montre surtout préoccupé de la réforme qu'attendait l'étude du droit. Cette réforme qu'il prêche, il la veut appliquer à tout, aux maîtres, aux élèves, aux praticiens, à la littérature du droit tout entière. Il dit, quant à la lettre du droit, qu'aux lois anciennes on en a mêlé d'autres, qui sont tout à fait imaginaires. Ce désordre est né de la fatuité de certains jurisconsultes. Une manie funeste les pousse à écrire. Sitôt que quelqu'un d'eux a pris place, à tort ou à raison, parmi les professeurs de droit, il

est autorisé, par la connivence du public, à donner de nouveaux commentaires sur les Pandectes; mais au lieu de commenter les dispositions réelles des lois anciennes, il en imagine de fausses. Cette témérité a corrompu non-seulement le droit civil, mais aussi le droit canonique, d'autant plus profondément que ces interprétations arbitraires sont reçues et citées comme ayant force de loi.

Ces commentaires, pour lesquels la bibliothèque des Ptolémées se fût trouvée trop petite, il faut les proscrire, et ne souffrir plus qu'un nombre limité d'auteurs, auxquels on se puisse fier. C'est un insupportable ennui que d'entendre des gens citer à tort et à travers Barthole, Baldus, Alexandre, Le Palermitain, Barbatius, et leurs pareils. Quand ils ont cité de pareilles autorités, les jurisconsultes du jour passent pour archisavants parmi le vulgaire, qui les écoute bouche béante; et pourtant, si vous leur ôtez Barthole et Baldus, ils n'auront plus un mot à dire. Il faudrait un second Trebonianus pour faire justice de cette vaine science, de cette science d'emprunt, et fixer les livres qui doivent seuls entrer dans la bibliothèque du jurisconsulte.

Il est vrai que les mœurs du siècle favorisent cette usurpation de la science fausse et menteuse aux dépens de la science solide et vraie. A des élèves qui apprennent un métier, mais qui n'ont aucun souci de la véritable science, il faut, non pas des maîtres véritables, mais des charlatans. Or, telles sont les dispositions de ceux qui se livrent à l'étude du droit;

Ce sont là les dignes fruits de l'ignorance et le juste prix de l'indifférence qu'on oppose aux progrès des bonnes études! Et pourtant, quoi de plus utile que la connaissance des belles-lettres; quoi de plus nécessaire pour former un homme de talent, en quelque genre que ce soit? C'est par les belles-lettres qu'il faut commencer l'éducation de l'esprit.

Le bon orateur, dit Quintilien, ne se formera point à l'école du musicien ou du géomètre; mais s'il passe par l'école du géomètre et du musicien, s'appliquant ensuite à la profession de l'éloquence, il n'en sera que plus parfait dans son art. Saint Basile appuie cette opinion, quand il dit, dans son traité sur l'étude des auteurs profanes : Tout ce qui peut servir à former l'esprit ou le cœur, il faut le prendre où on le trouve, chez les poëtes, chez les historiens, chez les orateurs, et ne se priver des lumières de personne. Si ces raisons ne sont pas décisives pour établir les droits de la philologie sur le domaine de la science du droit, s'il faut, non-seulement faire rougir les jurisconsultes de la barbarie où ils sont plongés, montrer les lois anciennes altérées par des interprétations téméraires, prouver que la justesse et la précision des idées n'excluent pas l'élégance du discours, ajouter enfin l'exemple au conseil, et prouver, par l'application de la philologie à la science du droit, toutes les ressources que l'une fournit pour améliorer l'autre; Budé a le dessein de faire voir ici ce que peut un jurisconsulte pour l'explication et la constitution du texte des

lois, quand il s'appuie sur une connaissance vaste et intime de la littérature antique.

Il faut considérer l'étude du droit dans le sens et dans la lettre. On conçoit que, pour les jurisconsultes anciens, le second de ces deux points de vue n'existait pas, ou du moins il n'était pas de grande importance. Le latin vivait et durait, bien plus dans la langue de l'administration et dans celle des affaires que dans la poésie ou dans l'éloquence. Les anciens jurisconsultes n'avaient donc pas à hésiter sur le sens des mots. Sans doute il fallait qu'ils en fissent une étude attentive ; mais cette étude était analogue à celle que nous faisons nous-mêmes, quand nous, qui savons notre langue à l'avance, nous apprenons le texte de nos lois et les formules de la procédure, en étudiant le Code, ou en instrumentant devant les tribunaux. Il nous faut bien apprendre l'usage des mots, mais le sens des mots est fixé pour nous par la pratique des affaires. Il n'en est pas de même quand nous étudions le texte des lois anciennes et les termes de la procédure romaine. Dans ce cas, en effet, les formes de la justice romaine, la pratique de ce droit ancien, toutes ces idées et toute cette langue, nous ne pouvons plus les acquérir, les vérifier, les fixer, en suivant, devant des tribunaux romains, des affaires entre Romains. Ce que les faits nous expliquent pour le droit moderne, nous ne le trouvons plus que consigné dans une langue morte, quand nous étudions le droit romain. Ainsi, lisant le mot, sans voir la chose, nous sommes obligés

d'arriver à l'intelligence de la chose par l'intelligence du mot; mais le mot ne s'interprète pas tout seul; pour découvrir et fixer le vrai sens du mot, il est indispensable de fouiller toute la langue latine, de compulser tous les écrivains, de comparer tous les passages où le même mot se présente, et de saisir, dans la variété de ces exemples, l'unité et la fixité du sens.

Si, à mesure que le latin s'altérait, à mesure que la procédure et le droit romains se retiraient devant les institutions et les coutumes féodales, on eût dressé un dictionnaire de la langue du droit et rédigé un commentaire bien positif des lois elles-mêmes, la science du droit romain se serait trouvée toute faite à l'avance, ou du moins elle eût été débarrassée de bien des chances d'erreur. A-t-on fait quelque chose de semblable? malheureusement, non. Ce qu'on a fait, quand on a cherché à exhumer le droit, à rétablir cette science perdue, s'est ressenti du temps et des hommes auxquels cette tâche délicate était échue. Dans un temps d'ignorance profonde, on n'a rien discuté. Pour deux ou trois jurisconsultes d'un bon esprit et d'un grand talent, il s'est trouvé d'innombrables générations de jurisconsultes superficiels; et tous ont écrit, tous ont commenté, brouillé, défiguré les lois, à l'envi les uns des autres. Leurs ouvrages devraient être condamnés au feu; et désormais on ne permettrait plus à cette classe de gens que de rédiger de bonnes tables du Digeste. Les autres, ces jurisconsultes peu nombreux, que Budé

nomme pourtant avec honneur, les Barthole, les Baldus et le petit nombre d'auteurs qui leur ressemblent, il les accuse et les convainc d'erreur à tout propos, jetant un nouveau jour sur les questions à l'aide d'une connaissance profonde de l'histoire ancienne, et de toute la littérature ancienne, laquelle est elle-même soutenue chez lui par un merveilleux bonheur de mémoire et de présence d'esprit.

Un livre qui est fait sur ce plan, se refuse, on le sent bien, à toute analyse, puisqu'il consiste en autant de dissertations distinctes qu'il y a de questions, et que les questions s'y diversifient en raison des parties du texte qu'il a plu à l'auteur de discuter. Nous employons le mot de dissertation à dessein; car un bon nombre d'articles sont de petits mémoires, très-profonds, très-savants, tout pleins d'une science de grande recherche et très-curieuse; nous pourrions citer ce qui y est dit de la constitution et des attributions du sénat, des rapports de la philosophie et du droit, de la différence qu'il y a entre le droit et la justice, etc. Nous n'avons guère ici qu'un moyen d'indiquer la richesse de ces annotations; en supputant le contenu de la table des matières, nous trouvons que l'auteur y a discuté plus de sept cents articles; mais dans le cours de chaque article, des questions importantes, bien que secondaires, naissent les unes des autres : il en résulte qu'il y a résolu plus de cinq mille questions en tout.

L'érudit trouvera à admirer dans ce travail une prodigieuse connaissance de l'antiquité. Quant au

philologue, en voyant le grand nombre de mots difficiles dont Budé a fixé le sens par une critique très-savante et très-scrupuleuse, il jugera que le père de la philologie en France avait fait, dès 1508, pour la langue latine, quelque chose de semblable à ce qu'il fit en 1529 pour le grec. Ainsi, pour l'une et l'autre langue, c'est lui qui a jeté les premières bases du lexique parmi nous. Quand il publia cet ouvrage, il ne pouvait pas encore se poser en face du public comme le champion des bonnes études. Bien qu'il eût de hautes relations, dues au rang qu'occupait sa famille, qu'il étendit plus tard et rendit plus sûres par son mérite personnel; bien qu'il eût figuré deux fois parmi les ambassadeurs du roi en Italie, et que Louis XII l'eût mis au nombre de ses secrétaires, il n'était pourtant pas encore en mesure de provoquer de son autorité privée une grande et difficile réforme. Ce n'était pas chose aisée que de former un parti respecté et puissant contre la scolastique, et les abus invétérés où le clergé d'alors trouvait des priviléges commodes pour sa paresse, fructueux pour sa fortune et son influence. Si donc Budé, dans ce premier travail, ne se déclare pas encore l'apôtre de la philologie avec cette ardeur et cette opiniâtreté qu'il montra plus tard, c'est que la chose eût été alors prématurée. Quand les annotations sur les Pandectes auront produit leur effet, du moins en attirant un peu de renommée sur le nom de l'auteur, quand il pourra, sans se faire illusion sur l'autorité de ses opinions, attaquer l'indifférence des

divers ordres pour les bonnes études, les exhortations les plus éloquentes ne se feront pas attendre.

Toutefois, dès ce moment, il ne craint plus d'exprimer çà et là quelques-unes de ces convictions si énergiques qui l'ont soutenu dans son long apostolat. Il reproche sans ménagement aux ecclésiastiques les mieux placés et les mieux rentés, de ne pas savoir un mot de latin, de ne savoir rien au monde, et de ne s'inquiéter nullement de leur ignorance; de se faire appeler révérends pères, de prendre ainsi les titres les plus sacrés de la piété et de la sainteté, et de vivre comme des brutes. Nous ne dirons pas à quelles brutes il les compare. Il ne peut voir sans indignation l'indifférence avec laquelle les bonnes études sont accueillies, et le mépris de certaines gens pour tout ce qui tient à la culture de l'esprit. Si, dit-il, il est décidé, par les suffrages des Français eux-mêmes, que l'on doit proscrire les belles-lettres et l'éloquence, que du moins parmi ceux qui ont rendu cet arrêt, on me montre des juges compétents, des juges qui puissent connaître des belles-lettres et de l'éloquence. Mais si je vois des aveugles juger des couleurs, et des sourds décider de la musique, puis-je ne pas m'indigner? Les ignorants! ils se figurent que l'éloquence n'est qu'une intempérance parlière, sans autre but que de jeter un vain bruit de mots à travers les airs, sans se soucier de la solidité des pensées : ils ne savent pas que c'est au contraire l'art de traiter les grands sujets dans un

style grand et majestueux, de dire les petites choses sur un ton simple et bien approprié, et pour ce qui tient le milieu, de savoir rendre le sujet agréable sans rabaisser la matière.

A la rigueur, cela pourrait ne s'entendre que de l'éloquence seulement. Mais dès cette époque, Budé soutenait la cause des belles-lettres, sans excepter aucun genre d'études : toutes ses vues étaient mûres, et il sentait toute l'utilité des idées grecques pour tout améliorer, l'esprit et le cœur, les sciences et les mœurs, la raison et la vie. Les belles-lettres, dit-il, les études humaines, excitent l'activité de la jeunesse, charment les vieillards, embellissent la prospérité, et fournissent un refuge à l'infortune, qu'elles consolent : dans la vie privée elles font la joie de nos loisirs ; au déclin de nos ans, quand il est temps de déposer le harnois de l'ambition, quand il faut renoncer aux ardentes poursuites, aux passions, aux plaisirs, elles nous apprennent à sonner la retraite, elles nous forcent de vivre, tranquilles sur tout le reste, en compagnie de nous-mêmes. L'antiquité est pleine d'exemples, pleine de vérités, qui resteraient couvertes de ténèbres, qui seraient perdues pour nous, si le flambeau des lettres ne nous les eût fait retrouver, sans déchet et sans altération. D'innombrables images de grands hommes, d'hommes aux fortes vertus, ont été recueillies pour nous par l'art élégant et délicat des écrivains de la Grèce et de Rome; modèles divins sur lesquels nous devons régler notre vie, sans nous borner à les

contempler pour le seul amusement de nos yeux.

On le voit donc, en publiant ses annotations sur les Pandectes, Budé semblait ne s'occuper que de la réforme de l'étude du droit; mais au fond il plaidait dès lors la cause de la philologie.

Quels furent les résultats de ce premier effort? Plus tard, après avoir publié son traité des mesures anciennes, il lui arriva de témoigner une prédilection décidée pour ce dernier ouvrage, et d'avouer que les annotations sur les Pandectes se ressentaient un peu d'une certaine intempérance, d'une certaine fougue, dont il rejetait la faute sur sa jeunesse; il avait pourtant près de quarante ans en 1508. Au surplus, on ne doit pas prendre ses propres critiques au sérieux; elles n'avaient pas empêché ses contemporains d'accorder à ce beau début les applaudissements dont il était digne.

Il est certain que dans la suite on ne cessa jamais de presser le jurisconsulte philologue de compléter l'explication des lois anciennes. Ce vœu fut accueilli, mais non sans laisser quelque chose à désirer.

Nous avons fait entendre déjà que ce n'est pas ici un commentaire régulier et continu, ne passant aucune partie du texte, et entrepris en vue d'une interprétation complète.

Budé n'était pas d'humeur à suivre un plan, à s'engager dans une voie longue et suivie. Quand il annote les Pandectes, il prend un peu sans ordre les mots et les questions qu'il lui plaît d'expliquer. Cette humeur libre et un peu capricieuse, cet esprit

qui aime à n'avoir pas d'autre règle que son premier élan, se retrouve dans tous ses ouvrages.

Du moins, après avoir lu ses notes sur les Pandectes, on ne peut pas douter qu'il ne fût dès lors un philologue profondément instruit. Les jurisconsultes lui ont bien aussi quelques obligations, quoiqu'il n'ait pas daigné perdre son temps à des questions purement litigieuses; ils lui doivent savoir gré au moins de la peine qu'il s'est donnée pour expliquer la langue du droit.

Il avait publié en 1508 des notes sur divers passages des vingt-quatre premiers livres des Pandectes.

Cédant aux instances dont nous avons parlé, il publia un travail semblable sur les quatre derniers livres, XLVII-L, en 1526. La mort le surprit en 1540, rédigeant dans ses *Forensia* une explication des termes de la procédure ancienne; l'index des *Forensia* annonce plus de trois mille articles, bien que le travail ne soit pas terminé. L'ensemble de ses travaux sur le droit n'est pas inutile pour l'histoire du temps. En expliquant les choses de l'antiquité, l'auteur en signale à toute occasion les rapports avec les institutions modernes, et par suite il nous donne sur l'histoire de France, sur l'histoire de son temps, des renseignements qui ne sont pas sans importance. Un historien consulterait peut-être avec fruit quelques particularités sur la pairie, p. 97; des détails étendus sur le parlement, p. 96, 98, 100; et sur diverses fonctions publiques, sur les maîtres des requêtes, par exemple, p. 101, 102, 103; sur les at-

tributions de la chancellerie, p. 107, 110; sur les receveurs et trésoriers des finances, p. 113, etc.

Nous laissons à d'autres le soin de juger la valeur de ces documents; nous n'en aurions point parlé s'il n'y avait là une occasion de recommander nos anciens philologues à l'attention des érudits de toute espèce.

XV. — *De Asse et partibus ejus, Gulielmi Budæi Parisiensis, consiliarii regii.* 1514.

Budé a dédié ce traité à tous les honnêtes gens qui aiment les lettres et la philosophie, « ad optimum « quemque et candidissimum virum, litterarum et « philosophiæ studiosum. » L'effet qu'il attend de ses exemples, le succès qu'il ambitionne par-dessus tout, c'est que son livre contribue à réveiller en France le goût des lettres anciennes; c'est pour cela qu'il le dédie, non pas à un homme quel qu'il soit, mais au génie de la France.

C'est pour lui une grande douleur, qu'un préjugé, généralement répandu, conteste aux Français le goût des belles-lettres et le génie nécessaire pour y réussir. Les Français, dit-on, ne sont nés ni pour la poésie ni pour l'éloquence. Qui dit cela? « Homines « germana in Francia nati, in sinu Franciæ aliti et « educati, et nunc in gremio ejusdem hoc dicti- « tantes. » Et à qui ces bons citoyens réservent-ils

le privilége de fréquenter avec honneur le sanctuaire des Muses? aux Italiens. « O acre judicium homi-« num quibus tamen ipsis inter classica recitantibus « Italos exaudire tantum vacarit. Siccine Francos « homines pituitosum fel habere ad iracundiam pu-« tant, et crassa quoque ad studia præcordia, eorum « ut stomachum improbitate tanta provocare gau-« deant?» Le poëte d'Ascra avait appris son art en buvant une gorgée à la fontaine des Muses; ces détracteurs du génie national ont acquis leur science à meilleur marché, si c'est possible; ils ne savent que ce qu'ils ont appris à table, le verre à la main, en écoutant les doctes. « Heu miseram conditionem « nostram! qui intabescimus litteris, hasque indi-« gnitates exsorbere ac vorare cogimur, quam con-« coctu difficiles stomachis æstuantibus et biliosis; « idque eo magis, quod jus nobis non est ad primores « aut principem provocandi, quorum isti igno-« rantiæ imposturam ex animi sui sententia facti-« tant. » Quoi! l'on frappe d'interdit le génie de son pays avant de l'avoir vu à l'épreuve? Quoi! l'on ne prodigue les éloges aux étrangers que pour traiter ses compatriotes avec plus d'injustice? Au fond, l'expédient est ingénieux : on se dispense par là d'avoir de l'instruction et du talent. Si l'oisiveté a tant de charmes pour eux, si l'ignorance leur plaît à ce point, qu'ils en prennent à leur aise. Mais que du moins ils ne découragent pas ceux qui s'affligent de telles injures faites à la nation. Après tout, les Italiens n'ont pas plus d'esprit que nous. La verve avec

laquelle on les joue sur nos théâtres prouve que le sel est aussi bon et pas plus cher en France que chez eux : « Nam salem eodem nobis pretio quo Italis « præberi, docere istos potuerunt actores theatrici, « qui satyricis eos salibus totos sæpe perfricant, queis « acriores non puto ultra Alpem aut Pyrenem in-« veniri. » Quand il fallait, en rendant aux Italiens la justice qui leur est due, animer les Français à une lutte généreuse, non contents de nous refuser les talents littéraires, ces *misopatrides* ne nous refusent-ils pas le bon sens! « At nunc inventi esse dicuntur, « qui non contenti rempublicam non juvisse, im-« minuere etiam majestatem clarissimæ gentis cu-« piant : et qui doctos posse Gallos fieri quum nega-« verint, insuper prudentes in Gallia nec reperiri « contendant, nec inveniri. »

La disgrâce dont les bonnes lettres sont frappées, il faut l'imputer aux nobles et au clergé; les juris-consultes ne sont pas non plus à l'abri de ce reproche. Pour les nobles, l'ignorance est un privilége, un honneur qu'ils se réservent avec un soin jaloux; ils paraissent persuadés que les arts de la paix ne sont pas faits pour eux. Le clergé, les évêques, tous ceux qui tiennent à la profession du sacerdoce, repoussent les lettres, comme s'ils avaient horreur de tout ce qui peut honorer leur ordre et lui gagner l'estime des peuples. Les jurisconsultes, les magistrats qui siégent au parlement, ou qui assistent le roi dans son gouvernement, n'entendent rien aux bonnes lettres; il est vrai qu'ils sont experts à faire

fleurir leurs intérêts; les nobles de même : grâce à ceux-ci, le gouvernement de la chose publique ne sert qu'à l'avancement d'une caste. Il arrive ainsi qu'il ne reste à la philologie que quelques hommes du peuple, pauvres et obscurs, dévoués à la culture des arts de l'esprit, mais obligés, par cela même, de se tenir à l'écart et de se cacher. Plaise à Dieu qu'un jour les rois sachent mieux choisir leurs serviteurs et leurs ministres! Le plus grand scandale que l'époque actuelle ait donné, c'est un pape s'armant de la lance et du glaive, pour exterminer le troupeau du Seigneur, au lieu de le couvrir de sa sollicitude paternelle. O Jules! ô pontife insensé! les Pierre et les Paul allaient-ils au combat sous le harnois de l'homme de guerre? non, ils n'avaient pas d'autre étendard que la croix, ni d'autres armes que leur sainteté et leur innocence. O scandale! toi, chef téméraire de l'Église, tu as ébranlé le monde, au lieu de lui rendre la paix! Toi, le vicaire du Christ, du Dieu de paix, tu as agi comme un prêtre de Bellone!

Et cet artisan de guerre, c'était un vieillard à cheveux blancs! Elles seront fatales, les suites de ces excès inouïs : l'autorité ecclésiastique s'est affaiblie; si Dieu lui-même ne veillait au maintien de la discipline, les liens en seraient dès aujourd'hui entièrement rompus.

En France, comme en Italie, l'ambition du clergé n'a plus de limites. Où est l'esprit du christianisme? Les prêtres se font courtisans. Les airs au-

stères de la vertu assombrissent leurs visages, et leur conduite est une école de licence et de déréglement. Des hommes de rien, dès qu'ils peuvent aspirer à la pourpre, se regardent comme les égaux des rois. Les gens sages, les hommes pieux, indignés de tels désordres, en sont réduits à prier la Providence de donner d'autres chefs à l'Église, de rendre les prêtres meilleurs, ou d'établir le saint ministère sur d'autres bases.

Nous prenons çà et là quelques passages propres à marquer l'esprit du livre. Nous n'avons que l'embarras du choix, car, à toute occasion, l'auteur abandonne son sujet pour se répandre en longues plaintes sur la corruption du clergé, sur l'ignorance des grands, sur la mauvaise administration des princes.

Deux motifs ont poussé notre auteur à entreprendre ce traité : d'un côté il a voulu prouver que les travaux d'érudition ne sont pas interdits aux Français; d'un autre côté, il a jugé que pour faciliter la connaissance de l'antiquité, il était nécessaire d'établir des notions exactes sur les monnaies et les mesures anciennes[1]. Sans en vouloir exagérer le mérite,

[1] « Quare omnino faciendum nobis est in hoc opere, ut nihil « posthac memorabile aut apud quemquam Latinorum, aut apud « græcos historicos de rerum pretiis, aut de publicis privatisque « operibus legatur, quin id nobis ad nummum ære nobis æquali « æstimetur; ac ne id quidem modo; sed etiam ut atticum argen- « tum romano permutemus, ac porro etiam commentantes eous- « que pergamus, ut vel corollarium pronuntiatæ dicendarum re- « rum summæ addidisse judicemur. Quod quum effecerimus,

l'auteur demande que l'on ne juge pas à la légère un travail qui lui a coûté neuf années de recherches.

Le fond de l'ouvrage consiste, comme il le fallait, dans l'explication des mesures et monnaies, soit grecques, soit latines. On n'est pas surpris d'y trouver de nombreuses corrections de textes anciens ; l'auteur a pu de même, sans trop violer l'unité de son sujet, rattacher à la théorie des mesures une multitude de récits ou d'anecdotes qui rentrent plus spécialement dans l'histoire politique ou dans la biographie, ou même dans l'histoire anecdotique, par exemple, la question du revenu annuel de l'Égypte ou les prix prodigieux auxquels se vendirent quelquefois des tapis de Babylone, etc., etc. ; il n'oublie pas non plus d'expliquer, avec la même profusion de faits accessoires, la valeur des mesures et monnaies françaises au temps où il vivait, par rapport aux mesures et aux monnaies anciennes. Comme pour répandre à pleines mains une érudition qui s'étendait à toutes les branches de l'archéologie, selon l'occasion il touche à tout, et nous rapporte, par exemple, qu'Annibal ouvrit en Espagne des mines dont les traces subsistent encore ; il discute combien d'années se sont écoulées depuis Moïse jusqu'à la guerre de Troie ; il explique l'Apocalypse ; il

« facturum enim omnino me recipio, quid jam causæ erit, quin « omnes libri græci in latinam linguam, aut latini in vernaculam « versi, hac omnino parte illustrati videantur et explanati ? » (L. II, 55.)

nous apprend que le vin de Paris a l'heureuse propriété de ne point porter à la tête, qu'Appien écrivit son histoire sous Adrien; il trouve moyen de donner un souvenir à Castor et Pollux; il sait à quelle somme la tête de Cicéron fut évaluée[1]; et que ne sait-il pas? On est confondu de cette variété de faits et de détails, souvent inutiles, dans un ouvrage d'où la verve a banni la méthode et l'ordre, mais où la science coule par torrents. Nous ne chercherons pas à reproduire dans une analyse tout ce que ce livre renferme de connaissances solides. Pour la science en elle-même, cela n'est pas nécessaire, puisque les mêmes questions ont été reprises en détail et discutées plus d'une fois au point d'être aujourd'hui suffisamment résolues jusque dans les lexiques des langues anciennes.

Ce qui exigea de Budé des recherches toutes nouvelles et toutes spéciales, a perdu aujourd'hui l'intérêt de la nouveauté. Nous n'avons pas non plus à décider si toutes les idées de Budé sur cette matière sont parvenues jusqu'à nous sans changements et sans corrections; ceci demanderait un travail que nous laissons à d'autres, et qui convient plus particulièrement à un historien; nous pouvons sans cela attacher une très-haute importance au livre *de Asse;* ce livre est en effet de tout point un miracle d'érudition et d'intelligence.

[1] « Sic enim rem temperatam oportuit, ut non magis in abaculo manus occuparetur, quam animus rerum intelligentia « oblectaretur. » (II, p. 59.)

Et d'abord nul, avant Budé, n'avait traité ce sujet dans un ouvrage d'une juste étendue. Budé nomme ceux de ses prédécesseurs qui en avaient touché quelques détails; c'étaient Hermolaus Barbarus, Ange Politien, Nicolas Perotto, Laurent Valla, Philippe Beroalde, Jucundus de Vérone, Blondius Flavius; il cite les notes d'Hermolaus sur Pline l'ancien et les lettres de Politien sur les mesures. Mais il ne parle guère ni des uns ni des autres que pour relever leurs erreurs, ce qu'il ne fait jamais à la légère; car il y avait trop de candeur et d'impartialité dans son caractère pour qu'il méconnût le respect qui était dû à cet Hermolaus Barbarus, auquel il ne veut disputer, dit-il, ni la palme du savoir ni celle du génie; à ce Laurent Valla, qu'il regarde comme le restaurateur de la langue latine. Cette modestie lui donne un nouveau droit à notre admiration. Mais, si nous ne regardions pas son travail comme immensément supérieur aux essais incomplets de ces divers érudits, nous nous mettrions en opposition avec tout le XVIe siècle[1].

[1] L'admiration unanime que ce livre excita prouve combien Budé était fondé à repousser les prétentions d'Æmilius Portus. Cet Italien, qui est peu connu, travaillait, à ce qu'il paraît, sur les monnaies anciennes, en même temps que Budé. Mais Budé publia son travail avant Portus. Il suffisait de l'immense succès que le savant Français obtint pour causer à l'Italien quelques regrets; son livre arrivait trop tard, et il ne pouvait pas lutter contre une pareille concurrence. Dans sa douleur, Portus fit entendre des plaintes injustes; il accusa Budé de plagiat. Celui-ci

Aujourd'hui que nous avons, grâce à une longue succession de travaux philologiques, des textes plus critiques et plus arrêtés, de bons sommaires, des index détaillés et exacts, nous trouverions des difficultés très-sérieuses dans la moindre des questions, dont le programme entier n'arrêta pas Budé dans un temps où tous ces secours manquaient absolument. Cet ouvrage est donc bien véritablement un miracle de travail et de science! Quelle immense lecture! quelle puissance de mémoire! et malgré le désordre qu'on remarque dans ce livre, nous ne craignons pas de le dire, quelle suite dans les idées et quelle ténacité dans l'esprit! Après tout, au seul point de vue où il nous convienne de nous placer, ce désordre n'est que richesse. Nous ne pouvons pas compter Budé parmi les écrivains dont notre littérature s'honore; il a écrit en latin! Mais sous cette forme surannée, sans parler de la vive lumière qu'il jetait sur l'antiquité, il a publié des idées et exposé des faits dont l'histoire de France pourrait faire son profit. A-t-on, par exemple, dans l'état actuel des connaissances historiques, des notions suffisamment précises sur l'état et l'administration des finances à l'époque de Louis XII, sur la valeur des espèces monétaires qui avaient eu cours en France

prit la chose avec un peu d'humeur; mais il n'eut pas de peine à se laver de cette imputation. Comme il le déclare dans une lettre à Lascaris, jamais il n'avait eu connaissance des études de Portus, et jusqu'à cette querelle, il ne savait même pas que Portus existât.

jusqu'au XVIe siècle, sur la valeur des métaux précieux, sur la fabrication des monnaies, sur un certain nombre de questions, toutes fort importantes, quelques-unes très-curieuses, relatives à l'économie de la fortune publique? Si nos historiens ne savent pas à fond ces choses-là, le traité *de Asse* fournirait peut-être des documents précieux pour notre propre histoire.

Après l'apparition de ce prodigieux travail, l'auteur reçut les hommages les plus flatteurs, offerts et prodigués à l'envi par les hommes les plus savants et les plus distingués d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie; pour nommer les plus célèbres, il compta parmi ses admirateurs, en Italie, Sadolet et Bembo, en Angleterre, Thomas Morus, en Allemagne, Érasme. Ce sentiment éclate dans les lettres qu'ils échangèrent avec lui par la suite. Les Français, tout ignorants qu'ils étaient, ne pouvaient pas rester indifférents à un succès si flatteur pour la nation. D'ailleurs Budé entendait ne faire servir ce triomphe sur les étrangers qu'à l'avancement des bonnes études dans sa patrie.

Ici ses espérances pour le réveil des études et un peu ses invectives contre les grands et le clergé, les sommations éloquentes qu'il fait à leur bon sens et à leur patriotisme, toute cette partie, si intéressante pour nous, du rôle qu'il avait embrassé, nous frappe par une certaine hardiesse, par une fougue de sentiments, qu'il sut adoucir plus tard. Cette fougue pourtant n'en montre que mieux sa passion pour

l'avancement des bonnes études ; et cette passion généreuse est pour ainsi dire l'âme de son livre. Pour en donner une dernière preuve, nous citerons ce passage, qui fait partie de l'épilogue : « Vidimus du« dum gallici nominis genium, antea semper castum « et nitidum, planipedis habitu, in theatrum tot fi« nitimarum gentium, sub choragis imperitis, et « bona ex parte pusillis, inductum : iidem, ut spes « est, videbimus propediem in cothurnum pristino « altiorem excitatum, si modo qui summam rerum « tenebunt, hoc intelligere, intellectumque memi« nisse poterunt, Minervæ quam Bellonæ numen « majus ac præsentius semper ab Alexandro Magno « romanisque ducibus existimatum esse, qui imperia « ipsi maxima ac clarissima omnis ævi condiderunt : « magno enim errore regibus olim nostris ac summæ « nobilitati persuasum est, Galliæ campos natu« ram, Martis, ut aiunt, orchestram esse, non « etiam Musarum odeum, voluisse ; qua de re quo« niam multa in præcedentibus libris diximus, non « necessarium hic habeo longius rem prosequi. » (L. V, p. 315.)

XVI. — *Commentarii linguæ græcæ, Gulielmo Budæo, consiliario regio, supplicumque libellorum in regia magistro, auctore.* Édit. de Robert Étienne, Paris, 1548.

Cet ouvrage commence par une préface, en grec, adressée à François Ier; il se termine par un épilogue, aussi en grec, adressé aux jeunes gens qui étudient cette langue.

La préface est datée de l'année 1529, sans indication de mois; l'épilogue porte la date du mois d'août de la même année.

C'est ici le dernier des grands travaux de Budé: c'est pourquoi, si les deux morceaux dont nous venons de parler ne contiennent pas la dernière expression des vœux qu'il formait pour l'avancement des études grecques, ils en sont pourtant, jusqu'à un certain point, l'expression la plus solennelle; cela nous fait un devoir d'en résumer les passages principaux.

Il y a plus de deux ans que Budé a commencé ce travail. Ce qui le lui a fait entreprendre, c'est le désir d'être utile à ceux qui se livrent aux bonnes études. Il n'a pas réalisé tout à fait le plan qu'il s'était d'abord proposé: sa mauvaise santé en est cause, et aussi l'embarras de ses affaires. Les souffrances qui l'accablent depuis longtemps n'auraient pu l'empêcher de payer libéralement ce dernier tribut à sa chère philologie, sans laquelle il ne peut vivre, et qui est toujours l'objet de ses plus vives amours; mais

une crise extraordinaire lui est survenue, et cette crise a mis son corps hors d'état de servir l'activité de son esprit. Sur les instances de ses amis, il se décide à interrompre cet ouvrage, qui compromet à la fois sa vie et sa fortune.

Le siècle est animé de fâcheuses dispositions : on n'estime pas ce qu'il faudrait estimer par-dessus tout; on oublie d'encourager des goûts et des poursuites que Budé ne nomme pas, mais dont on devine aisément le nom; il s'adresse au roi, il ne doit se plaindre qu'avec discrétion; il est même convenable qu'il débute par quelques hommages.

« O le meilleur des rois! lui dit-il, je puis bien vous saluer de ce titre, que vous ne devez qu'à vos mœurs et à votre prudence; tous ceux qui ont approché de votre personne vous l'ont donné; je place votre nom à la tête de ce livre, pour commencer par des paroles de bon augure; ce nom a cela d'heureux, qu'en vous nommant on nomme le peuple français; je veux qu'une partie de la grâce et de l'éclat qui sont attachés à votre personne rejaillisse sur mon ouvrage. »

Budé ne parlera au roi ni de sa puissance, ni de l'étendue de ses États, ni de mille avantages qui tiennent à sa situation plus qu'à sa personne. Ce qu'il loue en lui, c'est la force de son esprit et sa facilité d'élocution : deux talents rares chez les hommes dans toutes les conditions, et que Dieu n'accorde qu'à un petit nombre de princes choisis et privilégiés. Seulement ce privilége impose un devoir :

ces dons heureux du ciel, il faut qu'ils servent au bien des hommes, afin que les dons du maître suprême ne restent pas stériles entre les mains des grands rois. Ici Budé parle un langage qu'on pourrait, il le sent bien, accuser de flatterie; mais nul, plus que lui, n'a vécu de manière à éviter ce reproche; il s'en trouvera à qui ses éloges paraîtront bien faibles. Entre les reproches injustes des uns, et les scrupules mieux fondés des autres, il n'hésite pas à dire la vérité comme il la voit.

Budé n'a jamais connu ni un prince, ni un simple particulier qui fût doué de qualités plus aimables, de toutes les belles qualités que peut souhaiter un jeune roi; à ce naturel si heureux, le roi joint un bel extérieur, une beauté qui excite l'admiration, un maintien vraiment royal et le port d'un héros; son visage respire la clémence; il subjugue, par sa seule présence, l'âme des grands aussi bien que celle des petits; son esprit, qui s'est formé de lui-même, est prompt et vaste, propre à tout, et saisissant le point important de chaque chose; dans son langage, on sent l'effet d'une grâce naturelle et une élégance telle, que l'art n'y pourrait rien ajouter; il est inspiré par la Minerve de Phidias; tant de talents et tant de grâces, Dieu les lui a prodigués quand il l'a destiné au trône.

Plût à Dieu que des affaires difficiles et la guerre n'eussent pas empêché un naturel si heureux de suivre ses inclinations! Aujourd'hui enfin, le roi peut appliquer son esprit aux choses qu'il aime. Que

va-t-il faire? Budé vient le presser d'occuper son âme royale des soins les plus dignes de la royauté et du génie.

« Accordez, prince, une part de votre sollicitude, de votre munificence, à la professiou la plus libérale et la plus utile de toutes! Appliquez votre haute pensée et votre générosité à encourager les lettres et les bonnes études! »

Budé lui rappelle les promesses qu'il a faites, promesses solennelles, qui ont été entendues de tous les hommes de bien, et dont il s'est fait, lui, le garant auprès de la jeunesse, après les avoir reçues de la bouche du roi. Il n'a pas craint de prendre cette responsabilité, qui le transportait de joie et d'espérance. Aujourd'hui, il va implorer d'abord la magnanime bonté du roi; ensuite, persuadé qu'il peut tout se permettre sous le bouclier de sa noble condescendance, il osera lui faire son procès.

« Souvenez-vous, prince, de ce que vous nous avez promis, d'abord en ne suivant que nos propres inspirations, ensuite pour répondre à nos instances; nous vous avons représenté la philologie comme une fille pauvre, qui était à marier, et nous vous avons prié de lui faire une dot. Vous nous avez promis, avec cette bonté naturelle et spontanée qui vous est propre, que vous fonderiez une école, une pépinière, en quelque sorte, de savants, d'érudits renommés. Vous nous avez dit que vous orneriez votre capitale de cet établissement, qui doit être pour toute la France une sorte de Musée. D'après

vos promesses, un magnifique bâtiment devait s'élever, où les deux langues seraient enseignées; dans ce temple des bonnes études, vous deviez fournir, à ceux qui voudraient s'y livrer, un entretien convenable et les loisirs nécessaires; le nombre des membres de cette communauté, consacrée à Minerve et aux Muses, vous ne l'avez pas limité à l'avance; vous avez décidé qu'il serait considérable. Voilà ce que vous avez promis!

« Or, à l'heure qu'il est, on dit que vous n'avez pas tenu vos promesses; et comme je m'en suis porté caution, on s'en prend à moi de ce retard. »

Ainsi Budé rappelle au roi les engagements qu'il a pris en faveur des bonnes études.

Cela est pour le roi mieux qu'une promesse, c'est une dette : Budé en réclame le payement, il le réclame de la munificence du roi, aussitôt que les affaires publiques lui permettront de s'en occuper.

Il sait avec quelle indulgente estime le roi daigne juger ses ouvrages. Il ne lui appartient pas à lui-même d'apprécier celui-ci; ce jugement est réservé à ceux qui ont quelques connaissances en grec. Son désir est pourtant, il ne peut s'en défendre, que cette nouvelle production soit reçue avec faveur. Non-seulement il y a mis toute l'exactitude dont il s'est trouvé capable, mais de plus il s'y est préoccupé surtout d'être utile à ceux qui étudient la langue grecque. Le roi aime cette langue; il encourage ceux qui l'étudient, par les éloges qu'il accorde à leur zèle et par l'intérêt qu'il prend publiquement à leurs progrès. Bien des

gens se sont attachés à l'hellénisme, poussés par les dispositions libérales du prince à l'égard de cette langue et de cette littérature, qui contient les fondements de toutes les sciences. Telle est, sous ce rapport, l'heureuse influence de la faveur royale, que les enfants des ignorants étudient eux-mêmes le grec. C'est au roi maintenant à prendre des mesures pour que cette émulation, qu'il a fait naître, obtienne les récompenses et les avantages auxquels elle a droit.

Telle est la préface de ce livre. Cette préface est un document d'une grande importance. On y voit que jusqu'en 1530 on s'attendait à voir fonder le collége de France, conformément au plan que l'on avait conçu depuis près de quinze ans, depuis treize ans au moins. C'est dans cette même année 1530 que les professeurs royaux furent établis. Il y avait loin de quelques titres de professeurs royaux à l'établissement d'un collége spécial, où l'on aurait admis des boursiers, logé et entretenu des maîtres, formant tous ensemble une sorte d'école normale, comme celle qui existe aujourd'hui. Sans insister davantage sur ce fait, constatons qu'en 1530, Budé ne nous permet pas d'en douter, les amis des études grecques trouvaient que le roi tardait beaucoup à s'occuper d'eux et qu'il entrait un peu de découragement dans leur impatience.

Il nous faut maintenant parler un peu du livre en lui-même, pour en faire sentir l'importance, au double point de vue du mérite que l'auteur y déploie

et du service qu'il a rendu aux études grecques, en le publiant. Ce livre, comme les deux précédents, est ainsi fait, qu'on ne peut en donner une analyse exacte. Il ne contient qu'une suite d'articles de lexicographie et de grammaire, que rien ne coordonne. L'auteur commence par expliquer un mot grec, et sans s'arrêter jamais, sans aucune division, ni pour l'esprit, ni pour les yeux, il passe à un autre mot, jusqu'à ce que le livre s'arrête. Chemin faisant, aux explications des mots, il ajoute quelques observations qui se rapportent plus spécialement à la grammaire. La langue latine n'est pas oubliée dans cette masse de détails. Dans l'édition de Josse Bade, qui est la première, nous relevons environ cinq mille articles grecs et sept cents articles latins. L'édition de Robert Étienne, qui est de huit ans postérieure à la mort de Budé, a pour titre : *Commentarii, etc., ab eodem accurate recogniti, atque amplius tertia parte aucti.* Nous y comptons, en effet, plus de sept mille articles grecs et environ mille cinq cents articles latins.

Après Budé, de nouvelles études venant s'ajouter aux observations qu'il avait faites, des hommes d'une érudition égale purent aisément acquérir des connaissances plus étendues, sinon plus exactes. Nous ne pouvons pas nier que dans les siècles suivants la grammaire grecque en particulier n'ait fait des progrès qui ont diminué l'utilité de ses commentaires. Mais l'honneur d'avoir poussé la philologie dans la bonne voie lui revient tout entier. Tel fut, ce semble,

l'avis de ses contemporains, puisque après la publication de ce livre, ils proclamèrent Budé le plus habile helléniste du temps. En le composant malgré sa mauvaise santé, malgré sa vieillesse, malgré les soucis que lui causait une famille très-nombreuse; Budé songeait à l'utilité publique au moins autant qu'à sa renommée. Il a voulu, dit-il dans l'épilogue, fournir à ceux qui étudient le grec des secours qui leur sont indispensables. C'était une entreprise difficile; on le lui a bien représenté; on la regardait comme un acte de folie. Et pourtant il a pu craindre qu'il ne répondît pas à l'attente de tout le monde. Sensible à cette attente si exigeante, mais si honorable pour lui, il s'est écarté de son plan primitif pour faire entrer dans son livre tous les éclaircissements et tous les suppléments dont il a pu s'aviser; il a expliqué tout ce qui lui a paru difficile à entendre dans les auteurs classiques, toutes les formes extraordinaires ou vieillies, tout ce qui exigeait une rectification. Il est fâché d'offrir si peu de chose à la jeunesse studieuse, mais il espère que d'autres reprendront la tâche qu'il laisse interrompue. Il finit par un souhait qui résume et explique toute sa vie : « Que les bonnes études soient en honneur et fleurissent, et qu'il puisse voir ce progrès avant de mourir! »

Dans cet épilogue, nous ne trouvons pas un seul mot qui se rapporte à l'établissement des professeurs royaux. Budé pensait-il que c'était là trop peu de chose ou bien la fondation n'avait-elle pas encore

eu lieu? Une chose au moins est prouvée par la préface et par l'épilogue, qui est daté du mois d'août 1529, c'est qu'on s'attendait encore, en 1529, à la fondation d'un vrai collége avec professeurs et boursiers; si l'on s'est borné en 1530 à distribuer quelques titres de professeurs royaux, nous sommes fondés à dire, en premier lieu, que cette institution éludait l'exécution du plan primitif, en second lieu, que cette demi-mesure fut une chose précipitée et tout à fait imprévue.

XVII. — Coup d'œil sur les progrès des études grecques en France, avant et après Budé.

Avant de tirer de ces recherches la conclusion qu'elles nous paraissent renfermer, il nous semble nécessaire de rectifier quelques erreurs sur les commencements et les progrès des études grecques en France.

On a dit que, dès 1458, Grégoire Tiphernas vint à Paris, le texte du concile de Vienne à la main, sommer le recteur de l'Université de lui donner une chaire de littérature grecque, « avec des appointements analogues; mais qu'il déserta la place au bout de quelques mois. Ce court espace de temps lui avait suffi pour former quelques élèves, etc. » Quels sont les hellénistes que Tipherne a formés, ou chez les-

quels il a du moins « éveillé le goût » du grec? « De ce nombre furent le célèbre Robert Gaguin, et un Allemand, Jean Stein, qui se faisait appeler à Paris Lapierre, et traduisit son nom en Lapidanus; l'un et l'autre devinrent les maîtres de Reuchlin. » Pour notre part, nous voyons bien qu'Érasme, étant à Paris, empruntait des livres à Gaguin. Mais nous ne trouvons nulle part que Gaguin ait compté comme helléniste. Il vivait encore dans les premières années du XVIe siècle. C'est le moment où Budé faisait ses débuts. Budé, sans doute, connut Gaguin; ils habitaient Paris l'un et l'autre; il n'a pourtant fait aucune mention de lui, il ne le cite ni comme émule, ni comme maître. A l'article de Grégoire Tiphernas, Bayle rapporte une anecdote qui pour être plaisante, n'en a pas moins un côté sérieux. Tiphernas arrive à Paris, et tout frais débarqué, il se met à faire un tour par la ville. A l'aspect d'un visage étranger et d'un accoutrement bizarre, les badauds s'attroupent, courent après le professeur de grec, et lui font cortége en le bernant à grand bruit. « Il quitta la place au bout de quelques mois, » dit-on. C'est bien ce qu'il avait de mieux à faire. Pour être bien venue, dans le pays, il fallait que la philologie n'eût pas cet air étranger, il fallait qu'elle sortît du sol même. Tiphernas s'en alla donc, sans nous laisser ni grammaire, ni lexique. Laissa-t-il du moins après lui des textes variés et nombreux, une bibliothèque riche et bien choisie? cela n'était guère possible. Quant aux disciples

chez qui il éveilla le goût du grec, on ne connaît de Gaguin que son ouvrage latin sur l'histoire de France, et cet ouvrage n'annonce en rien un réformateur du goût et de la raison. Lapidanus fut prieur de la maison de Sorbonne; mais plus d'un lui succéda dans cette haute dignité avant que le grec fleurît dans cette maison antique et vénérée, ἐν Σορβονίτιδι λίμνῃ, dit Budé. Ils contribuèrent l'un et l'autre à établir l'imprimerie à Paris. C'est un bienfait dont il faut leur savoir gré. Mais les presses de la maison de Sorbonne n'imprimèrent pas du grec avant Gourmont. On place encore « George Hermonyme Charitonyme Christonyme, communément appelé Hermonymus de Sparte, » parmi ceux qui enseignèrent le grec à Paris, avant 1500. « Hermonyme de Sparte, revenant de Londres, où Sixte IV l'avait envoyé pour négocier la délivrance de l'archevêque d'York, en 1576, à Paris, expliqua publiquement Homère et Isocrate, et gagna de l'argent par les belles copies qu'il fit des manuscrits grecs. » Voilà un ambassadeur bien peu pressé d'achever son ambassade! Au lieu de retourner à Rome, il s'arrête à Paris! Le pape ne lui avait donc pas donné assez d'argent pour le voyage? Hermonyme, dans cette extrémité, trouve, à point nommé, une chaire toute prête pour l'enseignement public du grec; il trouve des auditeurs pour une explication publique d'Isocrate et d'Homère; ces auditeurs étaient donc bien avancés dans l'étude du grec, avant l'arrivée d'Hermonyme! Les professeurs royaux ne furent pas

si heureux après 1530 ; ils en étaient réduits à expliquer la grammaire tout simplement. Et ce professeur public, descendu de sa chaire, faisait le métier de copiste ! Ce métier pouvait être lucratif ; mais convenait-il à un ambassadeur ? Ces doutes s'éclaircissent, si l'on songe que ce copiste de manuscrits grecs était ce vieux Grec ignorant, à qui Budé demanda des leçons, et qu'il abandonna après s'être convaincu de son ignorance, mais qui le poursuivait quand les leçons eurent cessé, pour lui vendre des copies. Budé l'accuse, sans le nommer. Mais Le Roy n'a pas été aussi discret ; ce Grec qui avait trompé Budé de la sorte, c'était Hermonyme de Sparte.

Hermonyme nous dispense de parler de ses pareils. On devine aisément que plus d'un aventurier, grec ou italien, après l'accueil brillant fait à quelques hommes de mérite, s'imagina qu'il n'y avait plus qu'à courir l'Europe en se donnant pour helléniste, pour faire fortune aussitôt. Il y a dans tous les temps de ces charlatans ou de ces têtes faibles qui spéculent sur des goûts nouveaux ou qui se consacrent naïvement à de grands rôles. Quelques années après, Érasme, voulant se perfectionner dans la connaissance du grec, se mettait en rapport avec Michel Pavius, qui se trouvait à Reims en 1499. Cet autre Grec doit-il compter parmi ceux qui ont contribué efficacement à la renaissance des études grecques en France ? Nous n'avons trouvé son nom que dans Érasme, qui déclare, à toute occasion, qu'il a ap-

pris le grec sans maître, *prorsus fui autodidactos.* Érasme, ayant pris sous sa protection le collége de Louvain, écrivait à Lascaris, postérieurement à l'année 1516, de lui trouver un Grec qui sût vraiment le grec, et qui fût en état de l'enseigner. Lascaris lui donna un certain Babylas, qui est resté tout à fait inconnu. Ainsi, tout nous prouve que ces pauvres étrangers ne s'acclimataient pas plus du côté du Rhin que sur les bords de la Seine; trompés dans toutes leurs espérances, ils ne tardaient pas à déguerpir. Il fallait, si l'on nous permet de parler ainsi, que la philologie fût autochthone, et que dès la racine elle se pénétrât de la séve neuve et forte des pays du nord. Nous avons fait mention du collége de Louvain. Ce collége est le premier établissement où l'on ait, en deçà des Alpes, enseigné publiquement les trois langues. Il fut dû, non pas à un évêque, non pas à un prince, non pas même à une municipalité éclairée, mais à un simple particulier, marchand, ou occupé d'affaires d'État, *negociatori,* dit Érasme. Il s'appelait Busleiden. Ce Busleiden légua plus de vingt mille livres pour la fondation d'un collége, où l'on enseignerait les trois langues, le latin, le grec et l'hébreu. La ville de Louvain recueillit ce legs, et exécuta les volontés du testateur vers 1515 ou 1516. Le collége de Busleiden fut bâti, et s'organisa sous la protection, et jusqu'à un certain point, sous la direction d'Érasme. C'était un bâtiment modeste, non sans quelque élégance au dehors, mais ne pouvant loger que fort peu de monde. Il y

avait un principal pour l'administrer, trois professeurs et douze boursiers, plus un petit nombre de pensionnaires au compte du principal et des professeurs. Il était suivi principalement par des élèves externes, et l'on y en compta plus d'une fois jusqu'à trois cents. C'est pour le collége de Busleiden qu'Érasme demandait à Lascaris un professeur de grec; ce qui nous prouve que, même au temps de François Iᵉʳ, les Grecs vraiment lettrés étaient assez rares. Les appointements offerts par le collége de Louvain étaient pourtant honnêtes, dit Érasme : ils s'élevaient à la somme de soixante-dix ducats par an. François Iᵉʳ avait-il conçu le dessein de fonder à Paris un établissement semblable, où l'on aurait enseigné les trois langues, mais où de plus le logement et l'entretien auraient été gratuitement accordés à des élèves nombreux? Tout nous fait croire que telles furent ses intentions, soit qu'il les eût conçues de lui-même, soit qu'on les lui eût inspirées.

Animé d'une noble émulation, voulut-il à la fois éclipser le collége de Louvain et le collége des jeunes Grecs, que Léon X avait établi à Rome? Dans une lettre à Germain de Brie, écrite en 1522, Budé annonce que Lascaris est à Venise, et qu'il n'en bougera pas, avant de savoir si on lui a trouvé en Grèce les personnes qu'il y fait chercher; comme on le voit ailleurs, il attendait des jeunes gens qui devaient lui être envoyés de Grèce; il s'agissait, au fond, de monter le personnel du gymnase projeté. Nous ne savons pas à quoi ces jeunes gens devaient

être employés : Budé n'en dit rien. Mais on peut supposer qu'ils étaient destinés à l'enseignement du grec, et qu'à Paris, comme à Rome, on eut le projet de les préparer au professorat par des études latines. Mais ces jeunes gens ne vinrent pas en France, et ce projet n'eut pas de suite. Gaillard rapporte quelques faits, qui, s'ils sont entièrement exacts, avaient dû exalter les espérances des amis des bonnes lettres. D'après Gaillard, un projet fut proposé, en 1521, à la chambre des comptes, par Guillaume Petit; les dispositions de ce projet allouaient au Collége royal une dotation annuelle de cent cinquante mille écus, et des logements pour six cents boursiers! Six cents boursiers! c'était plus qu'il n'en fallait pour fournir, au bout de quelques années, des professeurs de grec à toute la France. Mais que dire de cette dotation vraiment royale de cent cinquante mille écus par an! Gaillard ne nous apprend pas pourquoi ce projet ne fut qu'un caprice, qui dura peu, qui ne fit pas de bruit, que quelques courtisans peut-être applaudirent un quart d'heure pour flatter le roi, mais que ses ministres ne prirent pas au sérieux. Gaillard rapporte aussi qu'en 1539, le roi adressa de Villers-Cotterets, à Guillaume Prudhon, trésorier de l'épargne, des lettres patentes où sont prescrits tous les arrangements nécessaires pour l'établissement du *collége des Trois Langues* à l'hôtel de Nesle. Ces retours de François I[er] sur un projet qui n'avait été exécuté qu'à demi, en 1530, prouvent, ce nous semble, que la portion du public favorable aux lettres,

n'était pas satisfaite par cette demi-mesure. François Ier aurait voulu fonder le collége des Trois Langues sur le pied d'un vrai collége. Mais il n'en fit rien. Tous les historiens sont d'accord pour l'attester. Pour voir combien l'institution des professeurs royaux était insuffisante, il n'y a qu'à lire le passage suivant de Crevier : « François Ier, en 1530, créa seulement des professeurs pour les langues grecque et hébraïque. Il ne construisit pour eux aucun bâtiment; en sorte que les premiers qu'il nomma, et ceux qui leur furent ajoutés dans la suite, enseignèrent dans tel collége de l'Université qui pouvait leur convenir. Cela subsista ainsi durant tout le règne de François Ier. Henri II leur assigna les salles des colléges de Tréguier et de Cambrai, pour y faire leurs leçons. Henri IV, l'année d'avant sa mort, avait résolu de leur construire des écoles avec des appartements pour les loger. Louis XIII commença en 1610 d'exécuter ce dessein, et c'est lui qui a bâti ce que nous voyons d'édifices subsistant sous le nom de Collége royal de France. » (*Hist. de l'Univ.*, t. V, p. 240 et seq.)

Ces observations n'ont qu'un but, c'est de faire voir que l'influence de Budé, l'impulsion donnée par lui aux bonnes études est sans contestation la cause principale de cet heureux événement. Il convient d'ailleurs de faire toute sorte de réserves en faveur de François Ier. Que la gloire du père des lettres reste intacte! Ce qu'il put vouloir un moment en 1521, ce qu'il fit espérer depuis 1516 ou 1517,

ce qu'il lui était impossible d'exécuter en 1530, après le traité de Cambrai, si onéreux pour ses finances, il ne cessa jamais de le vouloir, puisqu'en 1539, il donnait des lettres patentes pour la construction du collége promis. Ces lettres patentes sont rapportées dans la vie de Duchâtel, par Galland; les dispositions n'en sont pas fort explicites. Mais elles ont un fond de vérité qui rend incontestables les belles intentions de François Ier. On avait promis aux professeurs royaux quatre cent cinquante livres par an. Ces appointements peuvent paraître assez considérables pour le temps. Mais, d'après une tradition qui se soutint jusqu'à la fin du xvie siècle, ces appointements furent rarement payés. De tout cela, nous concluons que rien ne peut balancer l'influence de Budé, et que son influence est due principalement à l'autorité de ses exemples et à l'éclat de sa réputation. Du reste les grands hellénistes qui le suivirent, se formèrent comme lui, par leurs propres efforts, par des études commencées, si l'on veut, sous un maître, mais achevées dans le cabinet. On nous dit que Danes et Toussain eurent pour auditeurs Jacques Amyot, Jacques de Billy, Barnabé Brisson, Guillaume Postel, Jean Dorat, Cinq-Arbres, Montmaur, Léger Duchesne et plusieurs autres. N'allons pas croire pour cela que les leçons des professeurs royaux aient suffi à ce singulier Postel, par exemple, qui se vantait de pouvoir aller jusqu'en Chine, en parlant la langue du pays à chaque homme qu'il rencontrerait.

Dorat et Duchesne eurent plus tard le titre de professeurs royaux; ils nous apprennent que, si cette situation avait été belle d'abord, déjà, vers le commencement des guerres civiles, elle était un peu tombée. Les études grecques, on le voit aisément, ne pouvaient devenir générales, qu'autant que l'Université les prescrirait par des statuts *ad hoc*. Ces statuts se sont fait attendre jusqu'en 1600. Jusque-là il n'y eut d'hellénistes vraiment dignes de ce nom, que quelques hommes animés de la passion du savoir, jaloux d'ailleurs d'aider aux progrès de la raison publique. De pareils hommes se forment eux-mêmes. Donnez-leur des livres, et ils seront savants. Quand il s'agit d'appliquer l'instruction qu'ils ont acquise, quand ils s'apprêtent à répandre leurs idées, à instruire leurs contemporains, et à faire en même temps quelque chose pour leur propre gloire, que leur faut-il? une voie frayée par un grand homme, et rien de plus. Pour produire Turnèbe, Henri Étienne et Casaubon, il suffisait que l'ère de la philologie française eût été brillamment ouverte par Budé. On pourrait soutenir, car les preuves ne manquent pas, qu'en général, on lisait les auteurs grecs dans des traductions latines. Mais du moins le nombre de ceux qui travaillèrent à divulguer les lumières de l'esprit grec, en les puisant soit directement, soit indirectement à leur source, échappe à tout calcul. Ceux-là aussi marchaient sur les traces de Budé. Turnèbe, Henri Étienne, Casaubon, étaient, comme philologues, les rivaux brillants de

l'annotateur des Pandectes, de l'historien des mesures anciennes, du premier critique qui eût discuté avec une haute autorité la grammaire et le lexique grecs. D'autres lettrés plus modestes et plus nombreux, se rapprochaient par quelques traits de l'auteur, bien moins brillant, mais non moins utile, des traités sur la manière d'étudier, sur la philologie, sur les rapports de la philosophie grecque et du christianisme, sur l'indifférence qu'il faut opposer aux caprices de la fortune. Ce qu'il y a de remarquable enfin, c'est que tous suivirent et soutinrent ce mouvement qu'il avait donné aux études, et se montrèrent fidèles aux mêmes principes, dévoués à la cause de la raison libre, tolérants en face du fanatisme religieux, passionnés pour les travaux solides, et, ce qui annonçait dès le début tout l'avenir de l'esprit français, moins avides de science que de raison, amoureux des méthodes les plus nettes et les plus rigoureuses, et portés plus encore à la critique qu'à l'érudition. Quand nous parlons de ces pronostics qui annoncèrent le caractère de l'esprit français dès le commencement du XVIe siècle, cela nous rappelle que, sous ce rapport du moins, un autre alla plus loin que Budé, et réfléchit à l'avance, dans une image bien plus exacte et bien plus fidèle, les progrès de l'esprit moderne. Nous ne terminerons pas ce travail, sans déposer un hommage, en passant, aux pieds de ce rare et singulier génie, qui ne disputa ni à Budé, ni à personne, l'honneur de fonder la philologie, mais qui ne craignit pas d'appliquer

toutes les lumières de l'hellénisme dans une lutte d'une hardiesse inouïe, contre tout ce qui tenait aux âges passés.

XVIII. — De l'influence de l'hellénisme sur l'esprit français.

Pour apprécier complétement l'action, d'ailleurs incontestable, que l'hellénisme exerça sur l'esprit français au xvie siècle, il faudrait peut-être étendre les recherches au delà de Budé, jusqu'à Henri Étienne dans l'érudition, jusqu'à Ronsard dans la poésie, jusqu'à Montaigne dans la prose. Cependant des analyses qui précèdent, il résulte, si nous ne nous trompons, que déjà les ouvrages de Budé montrent bien nettement l'opposition de l'esprit ancien et de l'esprit nouveau. Nous n'avons donc pas besoin de sortir de notre sujet pour ramener à quelques idées plus générales nos longues études sur cette révolution, et nous ne pouvons craindre que des faits considérables nous soient restés inconnus, dont l'omission infirme notre jugement.

On a vu quelle ignorance et quelle barbarie régnaient depuis longtemps en France, lorsque parut Budé. Qui leur avait livré l'empire? Quel principe étouffait ainsi les germes de la raison, du savoir, du goût, de la politesse, ces principes qui ne périssent jamais, mais qui ont besoin de liberté et de soins intelligents pour perfectionner et embellir la vie?

Ce principe, qui arrêtait le progrès des lumières et empêchait la politesse des mœurs, c'était la morale du moyen âge, cette morale inhumaine, qui, jalouse de prévenir les excès de la vie matérielle, mais supprimant cette partie de notre existence au lieu de la régler, exagérait jusqu'à la folie cette réaction si belle que le christianisme avait opposée au matérialisme effréné des anciens, mais plus dangereuse qu'utile à cause de son exagération même, puisqu'elle poussait les passions à une révolte désespérée par la violence même de la malédiction dont elle les frappait.

Aussi quelles affreuses mœurs que les mœurs du moyen âge! la guerre partout! la barbarie partout! la sainteté elle-même n'échappe pas à une violence, à une tristesse, à une grossièreté qui épouvante ou qui afflige! Le plaisir qui n'a pas de ménagement à espérer, ne garde aucune réserve; comme il est sans règle, il va sans mesure. Poussée à une perfection impossible, la vie humaine se rejette dans une dépravation hideuse.

Pour corriger ce désordre, il fallait tempérer cette morale farouche par des principes moins excessifs. Le moyen âge avait souvent proscrit la raison; il fallait rendre partout à la raison ses droits naturels et l'estime d'elle-même. En maudissant la grâce et l'élégance, le moyen âge avait livré le monde à une affreuse barbarie; il fallait, en réhabilitant notre condition mortelle, reconnaître et ranimer le soin de l'embellir; par la seule force des

choses, la modération devait naître d'une jouissance plus libre et substituer en tout l'ordre, la mesure et la décence à la vertu farouche comme au vice grossier. Cette révolution si nécessaire et si heureuse, c'est l'hellénisme qui l'a faite. Nous entendons l'hellénisme purifié lui-même et élevé par la morale des premiers temps chrétiens. Ce fut dès l'abord une chose très-difficile que d'accorder ces deux tendances l'une avec l'autre. Et, nous pouvons bien le dire, la lutte, engagée dès le XVIe siècle, n'est peut-être pas encore finie aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, l'esprit moderne, l'esprit français, en particulier, saisit avidement ces principes qui lui étaient révélés par l'hellénisme. Ainsi, une ère nouvelle de civilisation commença avec la restauration des études grecques. Le dernier grand ouvrage de Budé est de 1529 ou de 1530. Le premier ouvrage de Rabelais paraît deux ans après, et c'est dans les dix-huit ou vingt années qui suivent que ce prodigieux esprit donne au monde toutes ses idées.

Rien ne marque mieux les rapides progrès de l'hellénisme que la nature et le succès du *Gargantua* et du *Pantagruel*. Or, les plus saines idées de Rabelais proviennent d'une source grecque. Dire que son esprit était plein de l'antiquité, cela est superflu. En quelle page de son livre ces réminiscences antiques n'abondent-elles pas? Sans doute, ce n'est pas la littérature grecque qui lui a fourni cette disgracieuse exagération de la nature humaine et de tout ce qui s'y rattache; ce n'est pas non plus

Aristophane et Lucien qui lui ont appris son étrange cynisme? Remarquons d'abord qu'Aristophane et Lucien écrivent pour des païens et que Rabelais étala ses immondices à la face du christianisme, dans un siècle où le peuple ne savait pas lire et où ses livres ne pouvaient éviter les regards du clergé. Ces obscénités, dont nous ne pouvons plus soutenir l'aspect, eussent-elles amusé des lecteurs qui n'en auraient pas vu la réalité dans les mœurs avant d'en lire le roman dans un livre? Cette licence monstrueuse n'est pas et ne peut pas être une inspiration de l'hellénisme. Où donc Rabelais l'a-t-il puisée, si ce n'est dans les mœurs du moyen âge, où se touchent les extrêmes de l'abnégation et de l'intempérance? Tel n'était pas l'esprit de l'hellénisme. A l'exagération l'hellénisme devait substituer la mesure, à la folie la raison, à la nudité hideuse, à la pétulance des cyniques allures, le calme, la réserve et la décence. Des livres, il fallait que la réforme passât dans les mœurs; cela ne se pouvait sans lutte, sans résistance. A nos yeux le *Pantagruel* est un monument de cette lutte. L'âme du peintre évidemment n'est pas si grossière que les tableaux qu'il trace. Il y a quelque chose d'accusateur dans ses satires; c'est le moyen âge qui est accusé, c'est le moyen âge qui va rougir de lui-même devant une politesse, une décence nouvelles. Débarrassé de ce redoutable adversaire, l'esprit moderne ne songe d'abord qu'à se nourrir de cette raison des anciens qui l'avait émancipé. Las de ce fantôme de science

qui abusa longtemps l'avidité de l'esprit, on se met à étudier à fond toutes les sciences, telles que l'antiquité grecque les avait faites. Il est naturel qu'une telle époque ait mis au-dessus de tout l'érudition classique. Et, en effet, on fit toute sorte d'efforts pour la répandre. Le latin était d'un usage fort commun. Aussi, jusqu'au temps d'Henri Étienne, on publia bien plus de traductions latines que de textes grecs. Bien que la connaissance du grec fût plus répandue de son temps, Henri Étienne lui-même ne dédaigna pas de se conformer à cet usage. Du reste, la langue française s'essaya de bonne heure à reproduire les grands écrivains de l'antiquité. En 1530 paraît une traduction complète de l'*Iliade*, faite, il est vrai, sur le latin, dans un style moitié latin, moitié français, qui touche encore à la barbarie. Un autre contemporain de Rabelais, un des plus anciens traducteurs de Plutarque, personnage inconnu d'ailleurs, se montre déjà plus exigeant et plus sévère. Il veut un français moins calqué sur les formes latines : « Quand escumeurs de latin disent : « Despumons la verbocination latiale, et « transfrétons la Séquane au dilucule et crépuscule, « puis déambulons par les quadrivies et platées « de Lutèce, et comme vérisimiles amorabundes, « captivons la bénivolence de l'omnigène et omni- « forme sexe féminin ; » me semble qu'ils ne se moquent seulement de leurs semblables, mais de leur même personne. » Dans ces paroles que Rabelais prête à son écolier limousin, le bon Geoffroy Tory

voyait une faute contre le bon sens, qui permet bien aux gens d'esprit de se moquer des sottises d'autrui, mais qui leur défend d'en faire eux-mêmes. Tory lui-même tombe pourtant plus d'une fois dans le pédantisme qu'il condamne; et il est vrai de dire qu'alors le génie de notre langue n'était pas fixé. Le génie de la nation se formait à peine par une lente et laborieuse étude. Aussi lui était-il bien plus facile de reproduire les modèles grecs dans une langue ancienne que dans sa propre langue. Le latin lui fournissait l'expression, le tour, les figures les plus commodes. Pour dire les mêmes choses en français, il eût eu tout l'appareil de la langue à créer. On est tenté quelquefois de reprocher à tous ces grands philologues du XVI[e] siècle d'avoir dédaigné le français pour le latin. Mais pouvaient-ils donc renoncer si aisément à une belle langue toute préparée et toute faite, pour une langue rude et rebelle à leurs efforts? Il est certain que les progrès de l'érudition auraient pu être compromis, ou du moins considérablement retardés par l'usage exclusif de la langue française. Les érudits qui, comme Budé, cherchaient avant tout dans l'antiquité des idées utiles, allaient au plus court et au plus facile, en parlant latin. C'était mériter bien, pour leur part, de l'esprit français. Après tout, ceux mêmes qui se servaient exclusivement de la langue nationale, n'ont pu échapper à cet abus de l'érudition, qui en devait accompagner la première vogue. Ils écrivent en français, mais ils ne peuvent dissimuler l'enthousiasme que les langues anciennes

leur inspirent. Génébrard apostrophe ainsi Mahomet : « Pourquoi est-ce, ô Mahomet, que tu n'écris pas ta loi, ou ton Alcoran, en latin, ou grec, ou hébreu, vu que ce sont les langues connues par tout l'empire romain et parmi tous les doctes? Il répond, mais assez froidement, et à la manière des huguenots, que son Alcoran ou institution n'est pas pour les Romains, ni les doctés, à cause qu'ils ne se convertiroient point. Mais ce n'étoit pas pour cela, ains parce qu'il estoit une bête, et ne savoit rien en hébreu, grec, ou latin. » (*Orais. fun. de Duchâtel.*) On le voit donc, pour n'être pas regardé comme *une bête*, il fallait écrire en grec, ou tout au moins en latin. Plus d'un s'est avisé de relever la langue vulgaire en écrivant moitié en français, moitié en latin. En 1534, Noël Beda requiert par-devant le parlement « que deffenses soient faites à Pierre Danes, François Vatable, Paul Paradis, et Agathié Guidacier, lisans du roi en l'université de Paris, de ne entreprendre à lire et interpréter publiquement la sainte Écriture, etc. » Marilhac plaide pour l'indépendance des lecteurs royaux, avec une éloquence dont voici un échantillon; il dit « qu'il y a quatre ans que le Roy « delegit « sibi viros, doctrina, fide et probitate spectatos, pour multiplier les lettres humaines, « plus solito « florescentes, » en sa cité de Paris, ville capitale de son royaume, espérant par ce moyen, comme aussi il est à espérer, que son royaume se peuplera de gens savants et lettrez, et par ce florira sur tous

autres, « quale imperium romanum litteris demum « [haud secus ac] virtute bellica, universo orbi [vi- « demus] præfuisse. » Et entre autres le Roy a éleu ces quatre personnages pour interpréter les langues grecque et hébraïque, après avoir esté deuement adverty par gens sçavants en tous sçavoirs, « quorum « ingenti frequentia asciscitur, « que c'estoient gens de éminent sçavoir, « quodque raros haberent conso- « cios et sui consimiles, » auxquels il a donné pouvoir « docere studiosam regni juventutem, tali profecto « principe dignam et felicem, litteras græcas et he- « braïcas, » lesquels, suivant le bon plaisir du Roy, ont depuis ledit temps, qui est de quatre ans, publiquement leu et interprété lesdites langues, un chacun d'eux selon sa profession; « Danes litteras « græcas ex Aristotelis et cæteris ethnicorum libris; « cæteri hebræas ex sacrarum litterarum libris, « quod soli lingua hebræa sunt scripti; » et ne s'est point trouvé que par ledit temps et espace de quatre ans, aucun d'eux, « qui hebræas litteras ex « sacris illis fontibus sunt professi, » ayent jamais semé une fausse doctrine, une erreur, « aut aliud « fidei nostræ dissonum : novissime, » après avoir achevé quelques livres de la sainte Escriture, les trois d'entre eux ont mis des billets et affiches « per « compita, quibus promittebant se lecturos, » en continuant leur vacation, l'un « proverbia Salomonis, » les deux autres « nonnullos ex psalmis » du prophète royal David; dont adverty le syndic de la faculté de théologie aurait fait la dénonciation telle qu'il a cy ré-

cité, donnant à entendre qu'il n'appartient à simples rhétoriciens et grammairiens interpréter les saintes lettres, etc.» (Du Boulay, t. VI, p. 239.) Si, comme nous le croyons, le texte de ce morceau est authentique, on admirera ce mélange bizarre du latin et du français; néanmoins Marilhac paraîtra très-réservé en comparaison de Pierre de Versoris, par exemple, qui, plaidant plus tard pour les jésuites contre l'Université, disait « que si Pasquier eût bien leu Volaterran en son vingt et unième livre *Sabellique* au lieu préallégué, Polyd. en son septième *de Rerum Invent.*, le supplément des chroniques au treizième livre du temps de Charles troisième; et, pour parler des auteurs de notre profession, s'il eût vu Felinus in c. *Ecclesia sanctæ Mariæ*, ex t. *Ut lite pend.*, et c. *de Comt.* in *Antiquis Panor.* in c. *Nullus, de fero compet.*, il eût trouvé qu'entre cet ordre de jesuates et ceux qu'il nomme à présent jésuites, il n'y a ne proximité ne conformité quelconque. » (Du Boulay, t. VI, p. 1103.) Ici l'abus de l'érudition dégénère en un tissu d'énigmes; le jargon de Marilhac n'était que plaisant : l'érudition de Pierre de Versoris est insupportable. Mais cet abus n'eut qu'un temps. Vers la fin du siècle, Pasquier déplore la décadence des études : « Je trouve bien, dit-il, quelques flammèches, mais non cette grande splendeur d'estudes qui reluisait pendant ma jeunesse. » (*Rech.*, liv. IX, ch. XXV.) Regret bien digne de respect chez un vieillard qui avait vu la renaissance des études et l'enthousiasme qui avait ac-

cueilli leur retour, mais regret mal fondé; car à l'époque où Pasquier écrivait cela, l'Université rendait générale dans ses colléges la lecture des classiques grecs; enfin dès cette époque l'érudition s'unissait à l'originalité dans la littérature, et Montaigne, encore tout plein de l'antiquité, tout chargé de citations grecques ou latines, allait être suivi de Balzac, de Regnier, de Malherbe, qui aiment et connaissent beaucoup l'antiquité, mais qui savent écrire sans l'imiter ou la traduire servilement.

Du reste, la philologie, tant honorée au XVIe siècle, n'y donna pourtant point tout ce qu'elle semblait promettre pour la culture du goût et les procédés de l'art d'écrire. Même au XVIIe siècle, peu d'écrivains ont fait une étude expresse du style, tel que nous l'offrent avec une admirable variété les orateurs, les poëtes et les philosophes de la Grèce; et au XVIIIe la tradition des fortes études s'est extrêmement affaiblie; il résulte de là qu'aujourd'hui même l'utilité des études grecques est, sous ce rapport, bien loin d'être épuisée.

Mais au XVIe siècle, dans la première lutte de l'hellénisme contre les institutions et les idées du moyen âge, il n'était besoin que de réhabiliter la raison à ses propres yeux, de lever cet anathème insensé que le moyen âge avait jeté sur les plaisirs élégants, sur la politesse et sur la grâce, sur les joies décentes. Or, combien cette émancipation fut prompte et triomphante! avec quelle vigueur l'esprit moderne s'arma des principes de la civilisation grecque

contre l'ignorance et la barbarie ! D'abord le luthéranisme et le calvinisme ébranlent l'édifice de l'Église dans toutes les parties que le moyen âge y avait ajoutées ; ils scindent la communion catholique ; ils désarment la papauté. La réforme avait conservé le droit de libre examen appliqué aux questions de dogme et de discipline ; la vraie philosophie restait à fonder. La réforme n'alla pas si loin. Il était dans sa destinée de n'être utile qu'un moment. Dans la première moitié du XVIe siècle, elle fut la passion de presque tous les grands esprits. Mais bientôt la raison libre, victorieuse dans les questions religieuses, entreprit de résoudre, conformément aux nouveaux principes, les questions philosophiques et sociales. A mesure que l'exercice de la raison libre prévalait, sous la tutelle du rationalisme ancien l'esprit moderne s'enhardissait davantage et s'affermissait dans son indépendance ; cette ère de progrès se ferme, dans la politique par Richelieu, dans la philosophie par Descartes. La distance est grande de Calvin à Descartes : dans cet intervalle, sous la conduite de l'esprit grec, l'esprit français a fait l'apprentissage de la libre raison ; il s'est fortifié de toutes les bonnes et belles idées que le génie grec avait mises dans le monde ; il s'est peu à peu débarrassé de toutes ses hésitations, de toutes ses habitudes de crainte et d'indécision ; il s'est mis en état de voler désormais de ses propres ailes. Bientôt de cette liberté même sortit une discipline, un ordre nouveau. L'esprit français chercha la règle qui lui convenait

le mieux, et il se régla si bien qu'il mérita de donner le ton à l'Europe entière; après avoir cherché des modèles dans l'antiquité, la France, à son tour, offrit des modèles à l'émulation des autres peuples.

Telle est l'œuvre dans laquelle, selon nous, Budé peut, à bon droit, réclamer une grande part.

XIX. — Budé écrivain.

Budé est donc incontestablement le père de la philologie en France, et l'on a vu à quels hauts intérêts se rattachaient alors les études philologiques. Que lui manqua-t-il donc pour laisser après lui une renommée plus populaire? il lui manqua un talent sans lequel il y a peu de succès durables dans les choses de l'esprit : Budé n'est qu'un médiocre écrivain. Tous ses ouvrages sont en latin, à l'exception de quelques lettres qui sont en grec. Nous n'osons guère juger son grec. Pourtant nous trouvons chez lui une étonnante facilité à manier cette langue. Il nous semble aussi que l'expression grecque est, sous sa plume, plus facile, plus nette, que l'expression latine. D'ailleurs, nous avons sur son mérite, comme helléniste, le grave témoignage de ses contemporains, qui disaient de Budé, qu'il était « le plus grand Grec » de l'Europe. Il est certain qu'aucun des hellénistes de son temps ne fut jamais mis en parallèle avec lui.

Son latin pèche par un excès de savoir : on voit que l'auteur a préféré les mots les plus rares ; il s'inspire plutôt de son érudition que de son goût ; c'est une langue fort savante, mais trop recherchée, trop nourrie d'emprunts aux écrivains de la décadence.

Remarquons au surplus que la secte des cicéroniens régnait en Italie de son temps ; il était déjà assez avancé dans la carrière, quand cette manie passa en France ; ce fut Longueil, mort en 1522 ou 1523, qui l'importa en deçà des monts ; Dolet, qui fut à son tour, sinon le chef, au moins un des partisans les plus illustres de la secte des cicéroniens, ne commença pas la publication de ses commentaires sur la langue latine avant 1536 ; nous n'avons de Longueil qu'un recueil de lettres, dont la plupart sont adressées à des Italiens ; le style en est fort élégant ; mais le fond en est assez pauvre ; on est surpris de trouver une singulière faiblesse de critique chez ce savant, qui avait su inspirer à l'Italie une grande estime pour ses talents ; Érasme, qui n'aimait pas les principes des cicéroniens, raconte, dans une de ses lettres, qu'il a eu Longueil dans sa maison, trois jours durant, et qu'il l'a entretenu dans son cabinet, à la promenade, à table, partout, sans le voir rire une seule fois, en trois jours ; ce personnage, on le voit, tournait au paradoxe, par le caractère autant que par l'esprit. Érasme voulut avoir le sentiment de Budé sur la nouvelle secte, et celui-ci lui avoua qu'il n'approuvait pas qu'on réduisît toute une langue à la langue d'un seul auteur, quelque parfait

qu'il fût. De son côté pourtant, il donna dans un excès contraire. Du reste il s'est jugé lui-même avec une grande impartialité; il convient que ses constructions sont obscures, qu'une fois lancé, il ne sait pas s'arrêter à temps, que sa plume mène son esprit. Il résulte de là qu'on ne trouve dans ses écrits rien qui ressemble à un plan, à un dessein régulier. Budé rachète ce défaut, autant que faire se peut, par une chaleur d'imagination qui ressemble quelquefois à l'éloquence; mais le mouvement de ses idées est précipité plutôt que vif. On aime pourtant cette ardeur, cette véhémence, qui part, on le sent bien, d'une conviction forte et élevée; c'est quelque chose du style dont les Pères de l'Église latine lui ont pu offrir l'exemple, mais qui n'atteint pas à la pureté du latin classique. Il ne paraît pas qu'il ait aimé la poésie. Nous lisons bien çà et là dans ses ouvrages quelques vers latins, mais dont, pour son honneur, il vaut mieux ne rien dire. Si l'on voulait trouver quelques pages à peu près irréprochables, c'est dans sa correspondance qu'il les faudrait chercher. Avec tous ses défauts pourtant, son latin vaut mieux que celui des latinistes français du même temps; un peu plus tard il fut bien surpassé. On sait avec quel talent Dolet écrivait en latin; Pierre Danes est moins connu, il a moins écrit; mais le petit nombre de pages qu'il nous a laissées se distinguent par une touche élégante et fine. Mais aussi, il faut le dire, pour Budé, la langue n'était qu'un moyen, qu'un instrument. L'ambition

de toute sa vie fut de recueillir des faits, de répandre des idées utiles; et, ce double but, il l'a glorieusement atteint.

XX. — Conclusion.

Pour jeter un jour plus vif sur la vie et les ouvrages de Budé, nous nous sommes efforcés d'esquisser l'état de la philologie en France avant et après lui. Mais l'influence de l'hellénisme sur les développements de l'esprit français est, nous le reconnaissons, une question très-complexe et très-difficile : la force et l'espace nous manquaient pour en comprendre tous les éléments dans cette esquisse. Nous espérons seulement avoir exposé les principaux faits qui s'y rapportent et leurs principales conséquences; et nous nous croyons autorisé à résumer tout notre travail dans l'unique proposition qui suit :

Guillaume Budé est, sans contestation et sans partage, le restaurateur et le père des études grecques en France.

Vu et lu,

A Paris, en Sorbonne, le 3 juin 1846,
par le Doyen de la Faculté des Lettres de Paris,

J. VICT. LECLERC.

Permis d'imprimer,

L'Inspecteur général de l'Université,
Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

ROUSSELLE.

Cette thèse sera soutenue devant la Faculté des Lettres de Paris, le octobre 1846, par D. Rebitté, licencié ès lettres, aspirant au grade de docteur.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 00931 4850